

PREMIER MINISTERE

SECRETARIAT PERMANENT DU
PLAN NATIONAL DE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ET SOCIAL



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice



RAPPORT DE PERFORMANCE A MI-PARCOURS DE L'ANNÉE 2019

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
LISTE DES TABLEAUX.....	2
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	4
RESUME.....	10
INTRODUCTION.....	1
I EVOLUTION DE L'ECONOMIE BURKINABE AU PREMIER SEMESTRE 2019	2
II RESULTATS AU PREMIER SEMESTRE 2019 DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNDES PAR AXE 4	
II.1 Axe 1 : Réformer les institutions et moderniser l'administration.....	4
II.2 Axe 2 : Développer le capital humain	30
II.3 Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois	72
III DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PNDES A MI- PARCOURS 2019.....	120
III.1 Stratégie de communication	120
III.2 Cadre organisationnel du dispositif de suivi et d'évaluation	120
III.3 Financement du PNDES	120
IV PERSPECTIVES POUR LE SECOND SEMESTRE 2018 DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNDES 123	
IV.1 Axe 1 : Réformer les institutions et moderniser l'administration.....	123
IV.2 Axe 2 : Développer le capital humain	125
IV.3 Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois	131
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	137
ANNEXES	I
Annexe 1: Cadre de mesure de la performance globale de la mise en œuvre du PNDES	II
Annexe 2: Aperçu de quelques investissements réalisés par les collectivités territoriales dans les régions du Burkina.....	XVIII
TABLE DES MATIERES.....	I

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAUX

Tableau 1: Etat de mise en œuvre des investissements structurants de la sécurité au 30 juin 2019.	10
Tableau 2: Etat de mise en œuvre des différents CPD au 30 juin 2018.....	11
Tableau 3: Etat de mise en œuvre des réalisations au profit de la gendarmerie (BT/BR/PSIG).....	11
Tableau 4: Etat de mise en œuvre des réalisations au profit de la gendarmerie (BT/BR/PSIG).....	12
Tableau 5: Situation des recrutements dans la fonction publique de 2016 au 30 juin 2019	17
Tableau 6: Situation de mise en œuvre des produits qui vise à améliorer la gestion budgétaire.....	24
Tableau 7: Situation de mise en œuvre des projets structurants pour améliorer le climat des affaires	25
Tableau 8: Situation de mise en œuvre des produits pour renforcer la qualité des soins	34
Tableau 9: Produits livrés en matière de gratuité de soins	35
Tableau 10: Produits livrés en matière de lutte anti-paludisme et de prévention des maladies de l'enfant	35
Tableau 11: Produits livrés en matière de lutte contre le VIH.....	36
Tableau 12: Exécution des produits relatifs à l'accès aux enseignements préscolaire, primaire et post-primaire de qualité.....	40
Tableau 13: Exécution des produits relatifs à l'accès à l'enseignement secondaire	40
Tableau 14: Situation des recrutements de personnels	41
Tableau 15: Exécution des produits relatifs à l'accès aux enseignements secondaire	42
Tableau 16: Situation de mise en œuvre des produits pour l'atteinte d'un enseignement de qualité	45
Tableau 17: Exécution des produits relatifs à la recherche, à l'innovation et à la production scientifique en matière agro-sylvo-pastoral environnementale et faunique.....	52
Tableau 18: Exécution des produits relatifs à la recherche et de l'innovation en sciences appliquées et technologies.....	52
Tableau 19: Exécution des produits relatifs à la réinsertion socioéconomique des travailleurs déflatés et retraités	56
Tableau 20: Exécution des produits relatifs à l'accès à l'emploi de la main d'œuvre, notamment les jeunes, les femmes et les catégories sociales marginalisées	58
Tableau 21: Exécution des produits relatifs à la promotion des micro et petites entreprises	59
Tableau 22: Exécution des produits relatifs au renforcement de la protection de l'enfant	60
Tableau 23: Exécution des produits relatifs à l'autonomisation socio-économique de la femme.....	62
Tableau 24: Situation de réalisation des produits en matière de satisfaction durable des besoins en eau potable	64
Tableau 25: Situation des réalisations en milieu urbain et périurbain.....	64
Tableau 26: Situation de réalisation des produits en matière d'assainissement durable des eaux usées et excréta	65
Tableau 27: Situation des indicateurs du SEA 2.5.1.4 en 2018 et cibles 2019	66
Tableau 28: Etat de mise en œuvre de l'accessibilité de l'énergie	68
Tableau 29: Etat de mise en œuvre des projets d'électrification rurale	68
Tableau 30: Etat d'exécution des produits relatifs aux intrants et petits équipements agricoles.....	73
Tableau 31: Etat de réalisation des produits relatifs aux productions irriguées	75

Tableau 32: Situation de produits attendus en matière de culture et entrepreneuriat culturel.....	85
Tableau 33: Situation d'exécution des produits relatifs à l'entrepreneuriat culturel et touristique ...	86
Tableau 34: Situation d'exécution des produits relatifs au développement du sport, des activités physiques et des loisirs	87
Tableau 35: Etat d'exécution des tranches annuelles des barrages à construire.....	100
Tableau 36: Etat d'exécution des études de barrages à construire.....	101
Tableau 37: Etat d'exécution des infrastructures routières.....	103
Tableau 38: Etat d'exécution des voiries.....	104
Tableau 39: Etat d'exécution des produits relatifs à l'approvisionnement électrique et aux énergies renouvelables.....	107
Tableau 40: Niveau de mobilisation des ressources propres pour le financement du développement	121
Tableau 41: Récapitulatif des conventions signées en 2016, 2017 , 2018 et à mi-parcours 2019 ...	121

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABDH	: Approche basée sur les droits humains
ABNORM	: Agence burkinabé de normalisation, de la métrologie et de la qualité
AFP-PME	: Agence de financement et de promotion des petites et moyennes entreprises
ANEEMAS	: Agence nationale d'encadrement de l'exploitation artisanale et semi mécanisée
ANEREE	: l'Agence nationale des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
ANTR	: Agence nationale des terres rurales
ARV	: Antirétroviral
ASBC	: Agents de santé à base communautaire
ASPHF	: Agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique
BADF	: Banque pour le financement de l'agriculture
BD	: Bureaux domaniaux
CAIMA	: Centrale d'approvisionnement des intrants et matériels agricoles
CAMVET	: Centrale d'achat des médicaments vétérinaires
CATI	: Centre d'appui à la technologie et à l'innovation
CCA	: Chef de circonscription administrative
CGI-BF	: Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso
CCP	: Cadre de concertation provincial
CCR	: Cadre de concertation régional
CDC-BF	: Caisse des dépôts et consignations du Burkina Faso
CEDEAO	: Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDJ	: Centre d'écoute et de dialogue pour les jeunes
CEFAB	: Centre de facilitation des affaires de Bagré
CEFPO	: Centre de formation professionnelle de Ouagadougou
CELPAC	: Centre de lecture publique et d'animation culturelle
CENI	: Commission électorale nationale indépendante
CEN-SAD	: Communauté des États sahélo-sahariens
CEP	: Champs écoles de producteurs
CERAV/AFRIQUE	: Centre régional pour les arts vivants en Afrique
CERFITEX	: Centre de recherche et de formation pour l'industrie textile
CES/DRS	: Conservation des eaux et des sols/ Défense et la restauration des sols
CESF	: Centre d'éducation spécialisée et de formation
CESP	: Commission de l'enseignement supérieur privé
CFE	: Contribution financière en matière d'eau
CFP	: Centre de formation professionnelle
CHR	: Centre hospitalier régional
CHU	: Centre hospitalier universitaire
CM	: Centre médical
CMA	: Centre médical avec antenne chirurgicale
CMA-BF	: Chambre des métiers de l'artisanat du Burkina Faso
CNAA	: Centre national d'artisanat d'art
CNAMU	: Caisse nationale d'assurance maladie
CNATAC	: Centre national d'appui à la transformation artisanale du coton
CNPD	: Commission national de la planification du développement
CNRST	: Centre national de la recherche scientifique et technologique

CNSS	: Caisse nationale de sécurité sociale
COTEVAL	: Comité technique de vérification des avant-projets de loi
CPD	: Commissariat de police de district
CPN	: Consultation prénatale
CPS	: Chimio-prévention saisonnière
CQP	: Certificat de qualification professionnelle
CRD	: Cadre régional de dialogue
CSD	: Cadre sectoriel de dialogue
CSPS	: Centre de santé et de promotion sociale
CT	: Collectivités territoriales
DAO	: Dossier d'appel d'offres
DS	: District sanitaire
EA	: Effet attendu
EFTP	: Enseignement et formation techniques et professionnels
EHCVM	: Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages
EJSR	: Enfants et jeunes en situation de rue
ENO	: Espace numérique ouvert
EP	: Etablissements pénitentiaires
FAPEX	: Fonds d'appui à l'exportation
FDCT	: Fonds de développement culturel et touristique
FDE	: Fonds de développement de l'électrification
FIE	: Fonds d'intervention pour l'environnement
FIM-BF	: Fédération des industries de la mode du Burkina Faso
GDT	: Gestion durable des terres
GES	: Gaz à effet de serre
GIRE	: Gestion intégrée des ressources en eau
HCNRSI	: Haut conseil national de la recherche scientifique et de l'innovation
HIMO	: Haute intensité de main-d'œuvre
IAC	: Instituteurs adjoints certifiés
INESS	: Institut national d'excellence des soins de santé
LED	: Lampes à diode électroluminescente
LMD	: Licence-Master-Doctorat
LOLF	: Loi organique relative aux lois de finances
MAS	: Malnutrition aiguë sévère
MASA	: Marché des arts et du spectacle africain
MCIA	: Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat
MEG	: Médicaments essentiels génériques
MENA	: Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation
MESRSI	: Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation
MFPTPS	: Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale
MFSNF	: Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille
MINEFID	: Ministère de l'économie, des finances et du développement
MJDHPC	: Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique
MJFIP	: Ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelles
MOD	: Maître d'ouvrage délégué
MRSIS	: Matrice de réformes stratégiques et d'investissements structurants
MS	: Ministère de la santé
OCI	: Organisation de la conférence islamique

ODD	: Objectifs de développement durable
OEV	: Orphelins et enfants vulnérables
OHADA	: Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
ONAPREGECC	: Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires
ONEA	: Office national de l'eau et de l'assainissement
ONEDD	: Observatoire national de l'environnement et du développement durable
ORSEC	: Organisation des secours d'urgence
OSC	: Organisation de la société civile
OST	: Office de santé des travailleurs
PAA-BF	: Projet d'appui à l'artisanat au Burkina Faso
PACD-PME/PMI	: Projet d'appui à la création et au développement des petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries
PADDT	: Programme d'appui à l'aménagement et au développement durable du territoire
PADEL	: Programme d'appui au développement des économies locales
PAFESI	: Projet d'appui à la formalisation des entreprises du secteur informel
PAG	: Plan d'aménagement et de gestion
PAGIF	: Programme d'appui à la gestion intégrée des frontières
PAI	: Plans annuels d'investissement
PAO	: Plan d'action opérationnel
PARPED	: Programme augmentation de revenus et promotion de l'emploi décent
PASEL	: Projet d'appui au secteur de l'électricité
PATECE	: Projet d'appui à la transformation de l'économie et à la création de l'emploi
PAV	: Point d'atterrissage virtuel
PCD	: Plans communaux de développement
PCEE	: Pôle de croissance écotouristique de l'Est
PCIME	: Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant
PCS	: Pôle de croissance du Sahel
PD/UD	: Parcelle et unité de démonstration
PDEC	: Programme de développement des entreprises culturelles
PEFA	: Public Expenditure And Financial Accountability
PEPU	: Projet d'électrification des zones péri-urbaines
PF	: Planification familiale
PF/DS	: Promo-femmes/Développement solidarité
PFNL	: Produits forestiers non ligneux
PFTE	: Pires formes de travail des enfants
PGES	: Plan de gestion environnementale et sociale
PIB	: Produit intérieur brut
PIPHE-SA	: Projet de création et de mise en place d'incubateur, de pépinière et d'hôtel d'entreprises dans le secteur agro-alimentaire
PLD	: Plan local de développement
PMAP	: Programme de modernisation de l'administration publique
PME	: Petites et moyennes entreprises
PME/PMI	: Petites et moyennes entreprises/Petites et moyennes industries
PMI	: Petites et moyennes industries
PNA-PF	: Plan national d'accélération de la planification familiale
PNAS	: Politique nationale d'action sociale
PNCD	: Politique nationale de la coopération au développement
PNDD	: Politique nationale de développement durable

PNDES	: Plan national de développement économique et social
PNE	: Politique nationale de l'emploi
PNPS	: Politique nationale de protection sociale
POS	: Plans d'occupation des sols
PPA	: Power purchase agreement
PPM	: Plans de passation des marchés
PPP	: Partenariat public-privé
PRD	: Plans régionaux de développement
PRED	: Programme de restructuration des entreprises en difficulté
PRIELER	: Projet de renforcement des infrastructures électriques et d'électrification rurale
PRSPV	: Plan de réponse et de soutien aux personnes vulnérables
PSCE/JF	: Programme spécial de création d'emploi pour les jeunes et les femmes
PSDMS	: Plan de développement des mutuelles sociales
PSV-BF	: Projet sécurisation des visas
PTDIU	: Programme des transports et de développement des infrastructures urbaines
PTF	: Partenaires techniques et financiers
PTFM	: Plate-forme multifonctionnelle
PTME	: Prévention de la transmission mère-enfant du VIH/SIDA
PUS	: Programme d'urgence pour le Sahel
PVLP	: Programme de valorisation des produits locaux
PvVIH	: Personnes vivant avec le VIH
RAMS-BF	: Réseau d'appui aux mutuelles de santé au Burkina Faso
RAMU	: Régime d'assurance maladie universelle
RASPC	: Rencontre administration-secteur privé de la culture
RCD	: Rapport sur la coopération au développement
REDD+	: Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
RESINA	: Réseau informatique national de l'administration
RGPH	: Recensement général de la population et de l'habitat
RIME	: Répertoire interministériel des métiers et des emplois
RP	: Responsable de programme
RSCPM	: Régistre des sociétés civiles, des professions et des métiers
RSE	: Responsabilité sociétale des entreprises minières
SAMAO	: Semaine des activités minières de l'Afrique de l'Ouest
SDAGE	: Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau
SDAGO	: Schéma directeur d'aménagement du Grand Ouaga
SDAU	: Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme
SDDEP	: Schémas directeurs de drainage des eaux pluviales
SDGDU	: Schémas directeurs de gestion des déchets urbains
SEERA	: Semaine des énergies et des énergies renouvelables d'Afrique
SFR	: Services fonciers ruraux
SIAO	: Salon international de l'artisanat de Ouagadougou
SIG	: Service d'information du gouvernement
SIGU	: Système intégré de gestion des guichets uniques
SITHO	: Salon international du tourisme et de l'hôtellerie de Ouagadougou
SIU	: Système d'informations urbaines
SNADDT	: Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire
SNDA	: Stratégie nationale de déconcentration administrative
SNDL	: Stratégie nationale de développement du livre

SNEC	: Stratégie nationale de l'état civil
SN-PC :	: Stratégie nationale de promotion des pôles de croissance
SNPCTP/B	: Stratégie nationale de promotion d'une culture de la tolérance et de la paix au Burkina Faso
SNPG	: Stratégie nationale de la promotion de la bonne gouvernance
SNS	: Stock national de sécurité
SONABEL	: Société nationale d'électricité du Burkina
SONE	: Soins obstétricaux et néonataux essentiels
SONU	: Soins obstétricaux et néonataux d'urgence
SONU (B ou C)	: Soins obstétricaux et néonataux d'urgence (de base ou complémentaire)
SONUB	: Soins obstétricaux et néonataux d'urgence de base
SOPROSA	: Société de production de semences agricoles
SP/SEERA	: Secrétariat permanent de la Semaine des énergies et énergies renouvelables d'Afrique
SPAI	: Sous-produits agroindustriels
SPAO	: Système de production autonome d'oxygène
SP-CSM	: Secrétariat permanent du Conseil supérieur de la Magistrature
SPONG	: Secrétariat permanent des ONG
SP-PNDES	: Secrétariat permanent du Plan national de développement économique et social
SR	: Santé de la reproduction
SRADDT	: Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire
SST	: Sécurité et santé au travail
SSTE	: Système de surveillance du travail des enfants
STBV	: Stations de traitement de boue de vidange
STEP	: Station d'épuration
SWEDD	: Projet d'autonomisation des femmes dans le Sahel et dividende démographique
SYLVIE	: Système de liaison virtuelle pour les opérations d'importation et d'exportation
TAP	: Taux d'achèvement du primaire
TBA	: Taux brut d'admission
TBRH	: Tableau de bord des ressources humaines
TBS	: Taux brut de scolarisation
TD/TA	: Tribunal départemental/Tribunal d'arrondissement
TDH/L	: Terre des hommes Lausanne
TDR	: Termes de référence
TDR	: Test de dépistage rapide
TGI	: Tribunal de grande instance
THIMO	: Travaux à haute intensité de main-d'œuvre
TNT	: Télévision numérique de terre
TPEE	: Tableau prévisionnel des emplois et des effectifs
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest africaine
UNIVERSITICC	: Universités des industries culturelles et créatives
UV	: Unité de vérification
VAB	: Village artisanal de Bobo-Dioulasso
VBG	: Violence basée sur le genre
VIH	: Virus de l'immunodéficience humaine
VRD	: Voiries et réseaux divers
VRD	: Voiries et réseaux divers
ZACA	: Zone d'activités commerciales et administratives
ZACAS	: Zones d'activités artisanales spécialisées

ZES : Zones économiques spécialisées
ZOVIC : Zones villageoises d'intérêt cinétiques

RESUME

1. Le rapport de performance à mi-parcours 2019 du Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 a pour objectif d'informer les acteurs du développement économique et social, sur les tendances de réalisation des produits programmés en 2019, de relever les goulots d'étranglement et de proposer des solutions pour accélérer leur pleine réalisation. Il est établi sur la base des 14 rapports sectoriels et des 13 rapports régionaux de performance à mi-parcours 2019.
2. La mise en œuvre du PNDES au cours du premier semestre de l'année 2019, s'est déroulée dans un contexte marqué par la persistance des attaques terroristes entraînant un déplacement interne de populations et par la poursuite des revendications sociales dans le secteur public, aléas auxquels l'économie nationale résiste par une croissance attendu du PIB réel s'afficherait à 6,0% en 2019, en baisse tout de même par rapport à 2018 (6,8%).
3. La croissance attendue serait portée par le renforcement de l'ensemble des secteurs productifs, notamment le primaire (+ 3,8%) après une forte hausse en 2018, secondaire (+5,6%) et tertiaire (+6,9%).
4. ***S'agissant du niveau général des prix***, l'inflation est restée modérée au premier semestre 2019. A fin juin 2019, le taux d'inflation s'est établi à -3,9% en glissement annuel et à -0,4% en moyenne annuelle contre respectivement 3,6% et 1,9% à fin juin 2018.
5. **Au niveau des finances publiques**, l'exécution budgétaire est marquée au terme du premier semestre de l'année 2019 par un accroissement soutenu des ressources propres (+22,8%) et une exécution satisfaisante des dépenses publiques (+18,3%).
6. Cette situation s'est traduite par un déficit global (base engagement) de 73,7 milliards de FCFA à fin juin 2019 contre un déficit de 92,6 milliards de FCFA à la même période de 2018
7. **La quintessence du bilan de mise en œuvre à mi-parcours 2019 du PNDES se résume comme suit par axe et par objectif stratégique du Plan.**
8. **Pour ce qui est de la réforme des institutions et de la modernisation de l'administration (axe 1)**, les avancées en matière de promotion de la bonne gouvernance politique et administrative portent essentiellement sur la promotion des droits humains, l'accès à la justice, le renforcement des moyens et des capacités des forces de défense et de sécurité ainsi que le développement du système de redevabilité.
9. ***Ainsi, en matière de promotion des droits humains***, les acquis majeurs sont entre autres : (i) le renforcement des capacités de 50 acteurs judiciaires sur le droit international humanitaire sur l'Approche basée sur les droits humains et (ii), l'enregistrement, le traitement et le suivi par les services centraux et déconcentrés en charge des droits humains de plusieurs cas de violations des droits humains.
10. ***Concernant l'amélioration de l'accès aux services*** de la Justice, les acquis ont aussi concerné, le renforcement des capacités des acteurs des pôles économiques et financiers et du pôle de lutte contre le terrorisme, l'assistance judiciaire à 138 personnes sur un total de

300 demandes. Les adoptions du nouveau code de procédure pénale et de sa version révisée constituent également des acquis en matière d'amélioration du service de justice.

11. ***Dans les domaines de la défense et la sécurité***, les avancées issues de l'action du gouvernement ont porté sur : (i) le lancement par le Président du Faso de l'élaboration de la politique nationale de sécurité, par l'installation de la commission d'élaboration de la dite politique; (ii) la mise en place d'un système de passeport à puce électronique (e-passeport) ; (iii) les constructions des Commissariats de Police de District de Gorgadji et Thiou et (iv) la poursuite de l'exécution de la loi de programmation militaire (15%).
12. ***En matière de développement de système de redevabilité***, les acquis les plus importants portent sur : (i) l'élaboration des avant-projets de chartes sectorielles de qualité de trois (03) ministères qui promeuvent la responsabilité et la redevabilité des structures et des agents de l'administration pour une meilleure qualité des prestations de l'administration et (ii) l'élaboration du rapport sur le respect des principes de bonne gouvernance au Burkina Faso en 2018.
13. ***Concernant la promotion de la bonne gouvernance économique***, les acquis significatifs ont été constatés en matière de planification et de gestion de l'économie. Ainsi, pour l'opérationnalisation de la loi sur le pilotage de l'économie et la gestion du développement, les décrets N°2019-0573/PRES/PM/MINEFID portant création, attributions, composition et fonctionnement de la Commission nationale de la planification du développement (CNPD), N°2019-0492/PRES/PM/MINEFID portant, création, attributions, composition et fonctionnement de la Commission nationale de l'évaluation (CNE) et N°2019-0510/PRES/PM/MINEFID portant création, attributions, composition et fonctionnement du Conseil national de prospective et de planification stratégique (CNPPS) ont été adoptés respectivement le 5 juin 2019 pour les deux premiers et le 22 juin 2019 pour le 3^{ème}.
14. ***En matière de développement de nouveaux instruments pour le financement de l'économie***, les avancées ont concerné, les nominations du Directeur Général (DG) et du Caissier Général de la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDC), l'ouverture des guichets de la Banque pour le financement de l'agriculture à Ouagadougou, le 25 février 2019.
15. ***En matière d'amélioration du système de mobilisation des ressources***, les efforts du gouvernement ayant permis un accroissement significatif des recettes fiscales sont entre autres : (i) la poursuite de l'opérationnalisation de la facture normalisée dans de nouveaux segments d'entreprises et (ii) l'interconnexion des systèmes d'information de la DGD et des administrations des douanes de la Côte d'Ivoire et de la République du Togo.
16. ***S'agissant du climat des affaires***, les acquis portent sur l'allègement du pour accéder au bénéfice du code des investissements de 2018 (Décret 2019-00299/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 12/04/2019), sur la réduction du caractère discrétionnaire de l'octroi des agréments du code des investissements l'adoption du décret N°2019-0328/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 24 avril 2019 portant sur les attributions et le fonctionnement de la Commission Nationale de l'Investissement (CNI). Ils portent plus généralement sur la poursuite de la mise en œuvre des 08 réformes prioritaires du dispositif institutionnel de pilotage et du suivi de l'amélioration du climat des affaires.

17. ***En matière de renforcement de la décentralisation et de la promotion de la bonne gouvernance locale***, les acquis du premier semestre 2019, concernent : (i) la diffusion de la loi d'orientation en matière d'aménagement du territoire (LOADDT) ;(ii) la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'Urgence pour le Sahel, avec la tenue de la première session du COS/PUS-BF et des cadres de concertation régionaux (CCR) du Nord et du Sahel, l'adoption de la stratégie d'extension du PUS-BF ainsi que son plan d'actions en Conseil des ministres du 19 juin 2019 et l'adoption le 19 juin 2019, d'un décret portant allègement des conditions de recours à la procédure d'entente directe dans le cadre de la tranche 2019 du PUS ; (iii) la poursuite de la mise en œuvre du PADEL, par l'élaboration des plans d'investissements pour les sept (07) régions couvertes, l'élaboration d'un plan d'activités annuel 2019 et la réalisation des ateliers régionaux de sensibilisation, d'information et de programmations dans les six (06) régions restantes (Cascades, Centre, Centre-Ouest, Hauts Bassins, Plateau Central et Sud-Ouest).
18. Les résultats obtenus dans cet axe, auraient pu être plus importants, n'eut été les difficultés survenues relatives aux retards de déblocage des budgets, la scission de l'ex MJPDH, les mouvements d'humeurs des agents des finances, la non maîtrise des procédures de certains bailleurs de fonds.
19. Par ailleurs, afin d'accélérer l'atteinte des résultats du PNDES programmés dans cet, les défis suivants doivent être relevés : (i) reformer le système fiscal pour collecter plus de ressources propres ; (iii) augmenter la résilience des populations affectées par les attaques terroristes ; (ii) rationaliser le système de rémunération des agents publics.
20. **En matière de développement du capital humain (axe 2)**, les avancées significatives enregistrées à mi-parcours 2019 en matière de santé et nutrition des enfants, d'accès à l'éducation et à l'enseignement supérieur, d'insertion socioprofessionnelle des jeunes des jeunes et des femmes et d'accès à l'eau potable et à l'assainissement se présentent comme suit. Il s'agit en réalité de domaines en matière de développement du capital humain où les progrès ont été les plus palpables.
21. ***Ainsi, s'agissant de l'accès des populations aux services de santé et d'accélération de la transition démographique***, les acquis portent sur : (i) la poursuite de la gratuité des soins pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes ; (ii) la dotation suffisante des structures sanitaires en personnel de santé qualifié ; (iii) la construction de nouvelles infrastructures et (iv) le renforcement des centres de santé en équipements.
22. Toutefois, dans ce domaines des défis existent et se rapportent se rapportent à : (i) l'achèvement de la construction et de l'équipement des formations sanitaires entamées (1^{ère} et 2^{ème} tranche du CHR de Dédougou, unité de radiothérapie du centre de cancérologie de Ouagadougou, les travaux des infrastructures complémentaires du centre de soins spécialisé en neurochirurgie, centre d'hémodialyse de Ouahigouya) ; (ii) la mobilisation des ressources et (iii) l'opérationnalisation de la couverture de l'assurance maladie universelle.
23. Concernant l'amélioration de l'état nutritionnel de la population des actions multiformes ont été menées et ont généré des résultats, certes améliorables. A ce titre, le renforcement

de la prévention et de la PEC de la malnutrition est apparu comme étant un défi à relever sans délai.

En matière d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique, le défi clé à relever concerne la mise en œuvre effective de la mesure de gratuité de la planification familiale et la lutte contre le mariage d'enfants.

24. ***En matière d'éducation, de formation et d'enseignement supérieur***, les acquis majeurs enregistrés portent sur : (i) l'avancement des constructions des infrastructures démarrées en 2018 qui ont des niveaux de réalisation compris entre 50% et 100% même si les lycées scientifiques et professionnels, les centres de formation professionnelle de Bagré et Pô et le recrutement du personnel enseignant au profit du MENAPLN enregistrent des taux de réalisation relativement faibles ; (ii) la construction des amphithéâtres jumelés de 750 places à l'UO2 et de 750 places à l'UNZ ; (iii) la construction du bâtiment pédagogique en R+2 à l'Université Nazi Boni ; (iv) la construction et l'équipement de la cité universitaire de l'UNB et (v) la réalisation en cours des Espaces numériques ouverts.
25. Dans ce segment du secteur de l'éducation et de la formation, un certain nombre de difficultés affectent la réalisation des investissements structurants. Il s'agit notamment des régulations budgétaires, de l'insuffisance de la subvention de l'Etat, des retards de déblocage des ressources financières, de paiement des décomptes des entreprises, du non-respect des délais contractuels par les entreprises et la défaillance de certaines d'entre elles.
26. Pour ce qui est du secteur de la recherche scientifique et technologique, en raison de l'insuffisance des ressources financières et de leur déblocage tardif, des mouvements sociaux, du contexte sécuritaire, les progrès ont été faibles en matière de mise en œuvre des investissements structurants. Par ailleurs, de l'analyse de la performance enregistrée, il est apparu que la viabilité des cadres institutionnel et organisationnel du dispositif de valorisation des résultats de la recherche est indispensable au renforcement de la mise en œuvre des investissements structurants du secteur.
27. ***Au titre de la promotion de l'emploi décent et la protection sociale pour tous, notamment pour les jeunes et les femmes***, les principaux acquis concernent : (i) le financement des PME/PMI et de microprojets par les Fonds nationaux de financement, le PAE/JF et le programme Burkina STARTUP ; (ii) le recrutement de 13 000 brigadiers pour les THIMO en milieu urbain et de 7 500 brigadiers pour les THIMO en milieu rural ; (iii) l'amélioration de l'employabilité de 44 988 jeunes et femmes ; (iv) le retrait de 621 enfants et jeunes (dont 62 filles) en situation de rue ; (v) la prise en charge intégrée de 302 enfants victimes de traite ou à risque ; (vi) la formalisation de 263 entreprises de femmes et (viii) l'octroi de financement à 62 918 FAARF pour le développement de leur AGR.
28. Toutefois, les investissements structurants en matière de création d'emplois décents et de protection sociale pour tous, connaissent des difficultés liées au manque de ressources et aux régulations budgétaires qu'il importe de pallier notamment à travers les dotations budgétaires conséquentes.

29. ***En matière d'amélioration du cadre de vie, d'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité***, les progrès enregistrés ont trait à : (i) la réalisation des 50 systèmes d'adduction d'eau potable soit 6 Systèmes d'adduction d'eau potable simplifiée (AEPS) et 44 PEA ; (ii) la réalisation de 317 forages neufs et la réhabilitation de 158 forages et (iii) la construction de 11 105 nouvelles latrines familiales dont 8 807 en milieu rural et 2 298 en milieu urbain et de 222 latrines institutionnelles dont 200 en milieu rural et 22 en milieu urbain.
30. Les principales difficultés ayant entravé l'atteinte des résultats au cours du premier semestre concernent l'insuffisance des ressources financière pour l'obtention de certains produits, le retard accusé dans le lancement de certains marchés en raison des mouvements d'humeurs observés dans la chaîne de la dépense publique, la défaillance de certains prestataires et la situation sécuritaires difficile dans certaines zones.
31. Pour lever ces difficultés et accélérer la réalisation des différents produits et particulièrement ceux qui ont des taux d'exécutions faibles, il convient de doter les structures de ressources financières conséquentes pour la réalisation des investissements structurants et de veiller à la sélection de prestataires (entreprises et bureaux d'études) performants pour l'exécution des travaux.
32. **S'agissant de la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois, des résultats substantiels sont enregistrés en dépit du contexte interne difficile.**
33. Ainsi, en matière de développement du secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique, les acquis engrangés au cours du premier semestre ont trait à la réalisation de 53,02% des travaux d'aménagement de nouveaux bas-fonds et de 63,45% des superficies de périmètres irrigués programmés en 2019. Pour ce qui est de la mise à disposition des intrants et équipements à prix subventionnés, les réalisations de seulement 20% pour les engrais (NPK, Urée, DAP), 46% pour les semences améliorées et de 17,8% des équipements à tractions animales mis à la disposition des producteurs. En revanche, dans le cadre de la lutte contre les nuisibles, les interventions ont dépassé largement la cible prévu (180%) portant sur la quantité de pesticides contre les nuisibles mise à disposition des producteurs.
34. Relativement à la productivité animale, les acquis engrangés au cours du premier semestre sont modestes. Il en est de même pour ce qui est de l'accès équitable au foncier et de la sécurisation des investissements. En revanche la production halieutique atteinte 11 700 tonnes entretient l'espoir de l'atteinte à terme de la cible annuelle 25 000 tonnes.
35. Par ailleurs les efforts à l'endroit des ménages vulnérables se sont traduits par des appuis financiers directs à 62 902 personnes vulnérables, la distribution de 1 073,73 tonnes de vivres et de 2 500 tonnes de denrées alimentaires, même si la mise en place de l'assurance agricole, principale réforme identifiée pour réduire les risques de vulnérabilité, n'a pas connu d'avancées significatives.
36. En matière de développement industriel et artisanal, les progrès portent sur l'opérationnalisation du code des investissements et de la charte sur les PME/PMI à travers l'adoption de textes d'application, l'accompagnement des entreprises en difficultés et

l'implantation des PME/PMI et des unités industrielles (usine d'égrenage de coton bio à Koudougou, institut de génie industriel et textiles et réouverture de l'Ex-Faso Fani) qui enregistrent un niveau d'exécution au-dessus des 70%. En revanche, la réalisation des zones économiques spéciales et des zones franches peine à prendre forme.

37. Dans le secteur de l'artisanat, les progrès sont encourageants dans la conduite du renforcement du cadre législatif et institutionnel où les actions programmées ont été exécutées à hauteur de 75%. En revanche les avancées sont en deçà des attentes en matière d'amélioration de l'offre de formation et de perfectionnement des acteurs, où les projets de CNATAC, de centres de références des métiers de l'artisanat et de VAB sont réalisés respectivement à hauteur 30% et de 0% pour les deux autres.
38. En ce qui concerne à l'expansion des industries extractives, les progrès se rapportent à l'amélioration du cadre réglementaire, de la délivrance de 81 titres miniers, des résultats de la recherche géologique et à l'opérationnalisation du FMDL abondé à hauteur de 1 647 990 105 FCFA.
39. En matière de promotion du commerce et d'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée, les acquis les plus importants réalisés à mi-parcours 2019 concernent : (i) l'exécution à hauteur de 51,45% de la cible annuelle de la production de titres de transport, notamment les permis de conduire, l'acquisition de 35 nouveaux bus sur les 50 programmés, la poursuite des actions de sensibilisation et de contrôle de la charge à l'essieux. En revanche, l'effectivité de la production des autres titres de transports à savoir les cartes grises sécurisées et le renouvellement du parc auto constituent les centres d'intérêt devant retenir l'attention pour la seconde moitié de l'année 2019.
40. Par ailleurs, la spécialisation bancaire se consolide avec l'opérationnalisation de la banque agricole du Faso, de la caisse de dépôts et consignations. Au niveau des services de communication et de télécommunication les avancées se consolident avec le financement des entreprises de presse privée même si aucune nouvelle chaîne n'a été insérée sur le multiplex TNT et les efforts de déploiement des réseaux d'accès mobile (3G, 4G) et de fonctionnement du point d'échange internet.
41. En revanche, le développement des services du e-commerce et la mise en service de la banque postale démontrent des défis à relever pour renforcer la dynamisation des activités de services.
42. En matière de développement des infrastructures de soutien à la transformation structurelle de l'économie, d'importants résultats ont été enregistrés à mi-parcours 2019 en termes de développement d'infrastructures de mobilisation d'eau, de réalisation de voiries, de pistes rurales et d'entretien courant ainsi que de réalisation d'infrastructures de télécommunication et de fourniture d'énergie.
43. Ainsi, dans le domaine de la mobilisation des ressources en eau, les progrès les plus importants ont concerné la livraison de 2 barrages réhabilités, la réalisation à des niveaux appréciables des différentes études en cours, la réalisation d'une police de l'eau et le bon niveau d'avancement du SDAGE de Nakanbé (96%). En revanche, aucun nouveau barrage

n'a été réceptionné et la mobilisation de la CFE (33,52%) reste faible en cette première moitié de l'année 2019.

44. En matière d'infrastructures routières, les progrès continuent de se consolider avec l'achèvement de 107 km de nouvelles routes bitumées, portant ainsi la proportion des routes bitumées à 26,2%, en dépassant la cible annuelle (26,1%) et la mise en chantiers d'un linéaire de 364 km de routes. A cela s'ajoute, l'achèvement de la plupart des chantiers de voiries. S'agissant de la réalisation de pistes rurales, seulement 49,5 km de pistes ont été achevés pour des travaux couvrant 413,9 km. Toutefois, de plus en plus de chantiers d'infrastructures routières pâttissent de la situation sécuritaire difficile dans certaines zones.
45. En ce qui concerne la disponibilité et l'accessibilité de l'énergie, les résultats les plus nets ont concerné l'achèvement et la mise en service de la centrale électrique de 50 MW en collaboration avec AGREKO, l'exécution à hauteur de 94% de la construction de la centrale thermique à Fada N'Gourma de capacité 7,5 MW et le recrutement d'un privé pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale thermique de 150 MW fonctionnant au HFO/gaz sur le site de Ouaga Sud-Est ainsi que le processus en cours pour le développement de centrales solaires photovoltaïques dont la concrétisation demeure un défis majeur.
46. En matière de développement de l'économie numérique, les progrès portent sur l'accroissement du débit internet international à 44,18Gbps avec le déploiement de 736 km de fibre optique sur 1 942 km attendus en 2019 et la réalisation de 850 km de travaux de génie civil.
47. Dans le domaine de l'amélioration de la gestion de l'environnement et la promotion du développement durable, les efforts déployés ont permis de produire 2 442 878 plants pour la campagne de reboisement 2019-2020 sur une prévision de 11 000 000, de créer 12 nouveaux espaces de conservations sur 40 prévus. Toutefois, pour ce qui est de l'inversion de la tendance de dégradation accélérée de l'environnement et des ressources naturelles, les acquis somme toutes modestes concernent l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion sur 10 attendus, la récupération de seulement 475 ha terres dégradées sur une prévision annuelle de 10 000 ha et le statuquo dans le processus de sécurisation des 17 aires classés.
48. Relativement au renforcement de l'atténuation des émissions de GES et la résilience aux effets néfastes du changement climatique, le processus de transformation des 13 villages pilotes en éco-villages connaît des avancés avec un niveau de réalisation de 60% de la tranche annuelle, de même que pour l'élaboration de la stratégie de Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) exécutée à hauteur de 65%.
49. Accélérer les différents processus pour faire de la réalisation des investissements structurants et des réformes identifiées, une réalité au terme de la seconde moitié de 2019 reste tout de même un défi à relever.

INTRODUCTION

50. Conformément aux dispositions de l'article 8 du décret n°2017-004/PRES/PM/MINEFID portant dispositions, création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif de suivi et d'évaluation du Plan national de développement économique et social (PNDES), le Secrétariat permanent (SP/PNDES) élabore chaque année, un rapport de performance à mi-parcours à partir des rapports sectoriels et régionaux de performance à mi-parcours.
51. Les rapports sectoriels et régionaux de performance à mi-parcours de l'année 2019 rendent compte des états de réalisation à fin juin des produits, investissements et réformes programmés dans les cadres logiques et matrices de réformes stratégiques et d'investissements structurants sectorielles et régionales. Ils renseignent également, sur le fonctionnement des Cadres sectoriels et régionaux de dialogue (CSD et CRD), l'état de la mise en œuvre des recommandations des revues du PNDES, la mobilisation des ressources, les difficultés rencontrées et dégagent des perspectives pour le reste de l'année 2019.
52. Le rapport de performance à mi-parcours de 2019, rend compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du PNDES de janvier à juin 2019. Il met l'accent sur le niveau de réalisation des investissements structurants, des réformes stratégiques identifiées dans le cadre de la concrétisation des orientations du Plan. Il traite également des difficultés rencontrées, des perspectives pour le reste de l'année 2019 et de la gouvernance d'ensemble du suivi et d'évaluation du PNDES. En tant que rapport de suivi, il n'a pas pour vocation d'expliquer les causes sous-jacentes de l'ensemble des difficultés qui pourraient être explicitées par des études évaluatives plus adéquates.

I EVOLUTION DE L'ECONOMIE BURKINABE AU PREMIER SEMESTRE 2019

53. *L'activité économique nationale* se déroule dans un contexte international de ralentissement de la croissance économique et du commerce mondial, alimenté par une accentuation des tensions commerciales et des risques protectionnistes et par des politiques monétaires accommodantes de la FED, de la BCE et de la Chine. Ainsi, les prévisions tablent sur un fléchissement de la croissance économique mondiale en 2019 qui se situerait à 3,2% contre 3,6% en 2018. Cette décélération de l'activité économique se ressentirait aussi bien dans les pays avancés (1,9 % en 2019 après 2,2% en 2018) que dans le groupe des pays émergents et en développement (4,1% en 2019 contre 4,5% en 2018), même si la croissance de l'Afrique subsaharienne (3,4% en 2019 contre 3,1% en 2018) et celle des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (6,7% contre 6,5% en 2018) se confortent.
54. Au niveau national, en dépit d'un contexte marqué par la persistance des attaques terroristes entraînant un déplacement interne de populations et par la poursuite des revendications sociales dans le secteur public, l'économie continue de faire preuve de résilience en 2019. Le taux de croissance économique du PIB réel s'afficherait à 6,0% en 2019, en décélération par rapport à 2018 (6,8%), pâtissant de la normalisation de la production agricole.
55. La croissance attendue serait portée par le renforcement de l'ensemble des secteurs productifs, notamment le primaire (+ 3,8%), secondaire (+5,6%) et tertiaire (+6,9%), impulsé par la mise en œuvre des grands projets d'investissement. Du côté de la demande, la croissance du PIB réel en 2019 serait soutenue par la demande intérieure (consommation finale et investissement, avec respectivement 6,8 et 3,5 points de pourcentage de croissance).
56. Le PIB courant s'établirait à 8 547,2 milliards FCFA et le PIB réel à 5 583,9 milliards FCFA en 2018.
57. *S'agissant du niveau général des prix*, l'inflation est restée modérée au premier semestre 2019. A fin juin 2019, le taux d'inflation s'est établi à -3,9% en glissement annuel et à -0,4% en moyenne annuelle contre respectivement 3,6% et 1,9% à fin juin 2018. Cette baisse est due principalement au repli des prix au niveau des fonctions de consommation « communications », « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » et « loisirs, spectacles et cultures ». Sur l'ensemble de l'année, l'inflation devrait demeurer dans la limite de la norme communautaire de 3% maximum, sous l'effet de la poursuite des actions de maîtrise des prix des produits de grande consommation, du maintien de la politique de tarifs promotionnels au niveau de la communication et des perspectives d'une bonne campagne agricole 2019/2020.
58. *En matière de finances publiques*, l'exécution budgétaire est marquée au terme du premier semestre de l'année 2019 par un accroissement soutenu des ressources (+22,8%) et une exécution satisfaisante des dépenses publiques (+18,3%). Cette situation s'est traduite par un déficit global (base engagement) de 73,7 milliards FCFA à fin juin 2019 contre un déficit de 92,6 milliards FCFA à la même période de 2018.

59. Les recettes totales et dons ont été mobilisés à hauteur 986,1 milliards FCFA au cours du premier semestre 2019 contre 803,0 milliards FCFA à la même période en 2018, résultant essentiellement de la hausse des recettes propres (+196,6 milliards FCFA), les dons s'étant contractés (-13,6 milliards FCFA).
60. Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils ont été exécutés à hauteur de 1 059,8 milliards FCFA à fin juin 2019 contre 895,6 milliards FCFA à la même période en 2018, soit une progression de 164,1 milliards FCFA imputable à celles des dépenses courantes (+124,3 milliards FCFA) et des dépenses en capital (+ 38,1 milliards FCFA).
61. L'encours de la dette publique est ressorti à 3 546,8 milliards FCFA au 30 juin 2019 contre 3 366,0 milliards FCFA au 31 décembre 2018, soit une hausse de 5,4% imputable à ses deux (02) composantes extérieure (+1,6%, soit 29,8 milliards FCFA) et intérieure (+10,4%, correspondant à 151,0 milliards FCFA).
62. *S'agissant des échanges extérieurs*, marqués en 2019 par quasiment le même rythme de croissance des importations et des exportations, dans un contexte de bonne orientation des cours de l'or, de repli des prix mondiaux du coton fibre et d'une quasi-stagnation de ceux du pétrole, le déficit des transactions courantes avec le reste du monde s'aggraverait de 147,2 milliards FCFA par rapport à 2018, ressortant à 600,8 milliards FCFA en 2019. En pourcentage du PIB, il s'afficherait à 7,0% en 2019 contre 5,8% en 2018.

II RESULTATS AU PREMIER SEMESTRE 2019 DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNDES PAR AXE

II.1 Axe 1 : Réformer les institutions et moderniser l'administration

63. Ce premier axe d'intervention du PNDES se décline en trois Objectifs stratégiques (OS) qui visent la promotion de la bonne gouvernance politique et administrative, la bonne gouvernance économique et enfin, le renforcement de la décentralisation et la promotion de la bonne gouvernance locale. Le bilan à mi-parcours de l'année 2019 par objectif stratégique se présente comme suit.

II.1.1 Objectif stratégique 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative

64. A travers cet objectif, les changements qualitatifs attendus sont les suivants : (i) la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés ; (ii) la sécurité et la protection civile sont renforcées ; (iii) la défense est renforcée ; (iv) l'accès à l'information juste est assuré pour tous ; (v) les coopérations régionale et internationale sont améliorées ; (vi) l'administration publique est efficace et efficiente et (vii) le système de redevabilité est développé à tous les niveaux. Les réalisations au premier semestre 2019 par effet attendu sont ci-dessous présentées.

II.1.2 Effet attendu 1.1.1 : la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés

65. Les actions entrant dans le cadre du renforcement de la démocratie, des droits humains, de la justice et de la paix s'exécutent à travers la réalisation des produits mis en œuvre à travers les programmes budgétaires des politiques sectorielles Gouvernance administrative et locale (GAL) et Justice et droits humains (JDH).
66. **Dans le domaine du renforcement de la démocratie**, les actions entreprises par le gouvernement visent principalement à : (i) porter à 85 % le taux de présence des ministres aux interpellations du Parlement en 2019 ; (ii) porter à 60 % le taux de mise en œuvre des recommandations issues des cadres de concertation entre le gouvernement et le Parlement en 2019 et (iii) faire baisser la proportion des projets de loi retirés pour vice de forme de 7,2% en 2018 à 0% en 2019.
67. Pour l'atteinte de ces cibles de politique en 2019, 05 produits ont été prévus dans le cadre de l'exécution **du programme budgétaire administration du territoire**. A fin juin 2019, les niveaux de réalisation de ces produits se présentent comme suit : (i) pour le suivi du processus de rédaction et d'adoption des projets de lois, l'adoption de (43) projets de loi qui ont été déposés et suivis et le suivi de 24 questions et (ii) pour l'organisation de la rentrée parlementaire, la tenue de la conférence le 4 mars 2019 sous le thème « La confection de la loi au Burkina Faso : enjeux, limites et perspectives ».
68. Les 3 produits restants à savoir : (i) la tenue de la session du cadre permanent de concertation pour l'évaluation des sessions parlementaires ; (ii) l'organisation des rencontres de concertation avec les groupes parlementaires et (iii) la formation des cadres

de l'Administration à la légistique et aux techniques de rédaction des avant-projets de lois, n'a pas connu de début de réalisation en raison, entre autres, de l'insuffisance des ressources financières.

69. **Dans le domaine de la promotion des droits humains**, les cibles d'effet de la politique sectorielle visées en 2019, portent notamment sur : (i) l'accroissement de 32% en 2018 à 40% en 2019 de la proportion de ministères et institutions ayant bénéficié de renforcement de capacités en Approche basée sur les droits humains (ABDH) ; (ii) l'augmentation du taux de mise en œuvre des recommandations du nouveau cycle de l'EPU de 11% en 2018 à 25% en 2019 ; (iii) le passage de la proportion d'EP conformes au plan type de 7,69% en 2018 à 8% en 2019 et (iv) le passage de la proportion de commissariats et de brigades disposant de cellules de garde à vue conformes aux normes de 7% en 2018 à 9% en 2019.
70. **L'atteinte de ces cibles, est conditionnée par la réalisation de plusieurs produits inscrits au niveau des programmes administration pénitentiaire et droits humains.**
71. La réforme « introduction des droits humains dans différents ordres d'enseignement et dans les écoles professionnelles », n'a pas connu d'avancée majeure car des 4 produits attendus, seul celui relatif à la sensibilisation des groupes socioprofessionnels au droit international humanitaire a connu un début de réalisation, avec l'organisation de deux (2) ateliers de formation sur cinq (5), qui ont permis de former 50 acteurs judiciaires. Les trois produits restants ((le plan d'action de l'EDH est mis en œuvre ; le guide sur les droits humains et le civisme pour les encadreurs et des membres des clubs droits humains est disponible, les groupes socioprofessionnels sont sensibilisés aux droits humains), n'ont pas connu de début de mise en œuvre. La principale difficulté est la mise en place tardive du budget due à la scission du Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique (MJDHPC).
72. S'agissant de la réforme « Assurer l'appropriation de l'ABDH par les départements ministériels et les collectivités territoriales », on note qu'une rencontre d'échanges avec les 24 directeurs techniques des DGESS sur les stratégies de mise en œuvre de l'ABDH dans les activités quotidiennes a été organisée, pour un coût de 900 000 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 4%. La principale difficulté est la mise en place tardive des ressources financières.
73. Concernant la réforme «mettre en œuvre les recommandations de l'EPU», 03 produits ont été programmés pour être réalisés en 2019. A fin juin 2019, le bilan fait état de la participation du Burkina Faso à la 64^e session ordinaire de la CADHP à Sharm el Sheikh, en Egypte et aux 40^e et 41^e session du Conseil des droits de l'homme à Genève en Suisse pour un coût de 14 000 000 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 63,63%. Concernant le suivi des recommandations de l'EPU et des organes de traités, une collecte de données auprès des ministères et institutions a été réalisée de février à avril 2019 dans le cadre de la poursuite de l'élaboration du Plan d'actions national 2019-2022. Aussi, le comité de rédaction a organisé cinq séances de travail et une retraite qui ont permis d'élaborer le projet de matrice du plan d'actions. Quant à l'élaboration et à la présentation des rapports dus aux organes de traités, seuls les TDR ont été élaborés pour les deux

premières activités qui seront réalisées au cours du 2^e semestre 2019 dès le déblocage du budget de l'Etat.

74. La difficulté majeure qui a entravé la pleine réalisation de ces produits, demeure le déblocage tardif des ressources financières dû à la scission du MJDHPC.
75. Pour la mise en œuvre de la réforme «rendre effectifs les droits humains et crédibiliser la justice» en 2019, au 30 juin 2019, on note que plusieurs cas de violations des droits humains ont été enregistrés, traités et suivis par les services centraux et déconcentrés en charge des droits humains, et la compilation des données est en cours de traitement. La principale difficulté relevée est l'insuffisance des ressources financières. Concernant le deuxième produit, huit femmes ont été réinsérées dans leur famille et les termes de référence de l'étude ont été élaborés. Le taux d'exécution financière de cette activité est de 49,63% pour un coût de 8 868 000 FCFA.
76. **En matière d'humanisation des Etablissements pénitentiaires (EP)**, le bilan à mi-parcours de 2019 présente des niveaux de réalisation disparate des produits. Ainsi, concernant l'amélioration du respect des droits des détenus, les activités réalisées sont : (i) la formation de 250 détenus majeurs à la conduite auto, plomberie et électricité et (ii) l'organisation d'un atelier de sensibilisation, avec 40 directeurs et chefs de service greffe des prisons aux enjeux du suivi régulier des dossiers individuels des détenus. Les taux d'exécution physique et financière sont respectivement de 31,66% et de 71,66% pour un coût de 129 000 000 F CFA.
77. Le processus de réfection et de normalisation des services de polices judiciaires (commissariats et brigades) s'est poursuivi à travers l'achèvement des travaux de construction du commissariat de Police et de la brigade de Gendarmerie de Gorgadji. On note également l'avancement du processus d'attribution des marchés de construction de 2019. Le taux d'exécution physique est estimé à 11%, quant au taux d'exécution financière, il est de 0 % car rien n'a été dépensé.
78. La réforme « normaliser et réhabiliter des tribunaux et établissements pénitentiaires», concerne la réfection et la normalisation des EP. Au 30 juin 2019, les avancées portent sur : (i) le début des travaux de réfection de la MAC de Ziniaré et (ii) l'achèvement des travaux de réfection et de normalisation des MAC entamées en 2018 à l'exception de celles de Tenkodogo et de Djibo. Le taux d'exécution financière de ce produit est de 0% car aucun paiement n'a été effectué en raison des difficultés liées à la scission de l'ex-MJDHPC et le mouvement d'humeur des acteurs intervenant dans la chaîne de la dépense publique.
79. En plus de ces produits inscrits dans la MRSIS, le produit portant sur la réfection et la normalisation des services de polices judiciaires (commissariats et brigades) a connu un début de mise en œuvre par l'achèvement des Commissariats de police de district (CPD) de Gorgadji, le CPD de Thiou ainsi que le mur de clôture du CPD Kain.
80. Concernant la contribution des détenus à leur prise en charge, à travers la production pénitentiaire, les deux produits programmés en 2019 sont : (i) la production agricole est renforcée et (ii) la production animale est renforcée. Après les 6 premiers mois de mise en œuvre, pour la production animale, seul le marché d'acquisition de poussins d'un jour a

été exécuté pour un coût de 3 000 000 FCFA. Aucune activité n'a été réalisée dans le cadre du renforcement de production agricole. La principale difficulté est la mise en place tardive du budget en raison de la scission de l'ex-MJDHPC.

81. **Dans le domaine de la justice**, les grandes attentes des populations burkinabè sont relatives à l'amélioration de l'accessibilité physique, financière aux services de la justice et au renforcement du traitement des affaires civiles, commerciales, administratives, sociales et pénales.
82. Pour l'année 2019, les cibles des indicateurs d'effets de ce domaine sont les suivantes : (i) réduire le rayon moyen d'accès à un Tribunal de grande instance (TGI) de 59 km en 2017 à 58 km en 2019 ; (ii) porter à 90% en 2018, la proportion de justiciables éligibles assistés ; (iii) faire passer la proportion de TGI ayant tenu au moins une audience foraine de 48% en 2018 à 50% en 2019 ; (iv) réduire de 1 mois 21 jours en 2018 à 1 mois 15 jours en 2019, le temps moyen de traitement d'une affaire civile et (v) réduire de 7 mois 2 jours en 2018 à 04 mois en 2019, le temps moyen de traitement d'une affaire commerciale.
83. Au niveau du programme administration judiciaire, le bilan des 03 produits programmés en 2019, indique que les travaux de construction du TGI de Pô démarrés en 2017 sont en cours d'achèvement avec un taux d'exécution physique de 85%. Relativement au TGI Ouaga II, les travaux de la première phase sont achevés avec un taux d'exécution physique de 54%.
84. Quant à la construction du TGI de Boulsa, il convient de souligner que les travaux d'implantation et d'exécution de la première phase ont démarré au troisième trimestre de l'année 2018. Le taux d'exécution physique est de 25%. Le taux d'exécution physique global du produit au 30 juin 2019 est de 54,7%. Le taux d'exécution financière est de 60,18% car sur une prévision de 4 807 730 000 FCFA, en crédits de paiements, un montant de 2 893 377 000 FCFA a été consommé.
85. Pour l'amélioration du fonctionnement des TD/TA pilotes, au 30 juin 2019, aucune activité n'a été menée en raison entre autres, de l'indisponibilité des ressources financières due à la scission du MJDHPC.
86. Concernant le renforcement du fonctionnement des pôles économiques et financiers et du pôle de lutte contre le terrorisme, l'année 2019 est consacrée à l'équipement en matériel informatique au profit des trois pôles judiciaires spécialisés ainsi que l'organisation de six sessions de formation de leurs membres. Le bilan au premier semestre 2019, indique que les équipements en matériel informatique n'ont pas été rendus disponibles. Cependant deux formations ont été réalisées. Il s'agit de : (i) l'organisation d'un atelier d'échanges, au profil de 28 magistrats , du 08 au 10 avril 2019 et (ii) l'organisation d'un atelier d'échanges et de partage d'expérience entre les acteurs des pôles et les structures intervenant dans la lutte contre les crimes économiques et financiers, au profit de 28 magistrats du 08 au 10 avril 2019. Pour ce qui concerne le pôle anti terrorisme, aucune activité n'a été réalisée au cours du premier semestre 2019. Les taux d'exécution physique et financières sont respectivement de 28,57% et de 20,9%. Les principales difficultés pour ce produit sont notamment le non-recrutement des assistants judiciaires spécialisés dû à la non-adoption de leur régime indemnitaire et l'absence de locaux destinés auxdits pôles. Il est donc

nécessaire d'adopter le régime indemnitaire des assistants judiciaires spécialisés pour permettre leur recrutement.

87. En vue de contribuer à la mise en œuvre du Programme d'appui à la politique nationale de justice, le programme pilotage et soutien a prévu 04 produits dont le bilan au premier semestre 2019, présente des niveaux de réalisation diversifiés. Ainsi, concernant l'informatisation de la chaîne pénale, la finalisation de la phase 1 « Développement de la chaîne pénale et du casier judiciaire et déploiement sur les sites pilotes de Ouagadougou », n'a pas pu être effective du fait de la non-fourniture des équipements de sécurité devant garantir aux citoyens et aux acteurs judiciaires, la confidentialité des données échangées à travers le logiciel.
88. Pour ce qui concerne l'informatisation de la chaîne administrative, un cabinet a été recruté pour le développement du logiciel, pour la suite, un contrat sera signé entre le Cabinet et le SPMA-BG pour le démarrage effectif des travaux de développement du logiciel. Le taux d'exécution physique est de 20% et le taux d'exécution financière est de 13,5%.
89. Cependant, les deux produits relatifs à la mise en place des infrastructures réseaux judiciaires, et l'amélioration de l'archivage et de la gestion de la documentation, n'ont pas connu de début de mise en œuvre, en raison de la mise en place tardive du budget due à la scission de l'ex-MJDHPC.
90. En dehors de ces produits inscrits dans la MRSIS, le secteur Justice et Droits humains enregistre d'autres réalisations.
91. Il s'agit de l'assistance financière accordée à travers le fonds d'assistance judiciaire aux personnes vulnérables, pour la prise en charge de leurs frais de justice. Ainsi, 138 personnes ont été assistées sur une prévision de 300 personnes. La principale difficulté rencontrée par le fonds d'assistance judiciaire est l'insuffisance des ressources financières pour une prise en charge adéquate des activités d'information et de sensibilisation. De 2016 au 30 juin 2019, 25 commissions d'assistance judiciaire ont été créées et sont fonctionnelles et 752 personnes ont été assistées.
92. Dans le cadre du renforcement de l'intégrité des magistrats, un atelier de présentation du code sur la déontologie et sur la lutte contre la corruption prévu, a été organisé à Koupèla, le 05 mars 2019 au profit de 22 magistrats. De 2016 à fin juin 2019, 244 acteurs judiciaires ont bénéficié des sessions de sensibilisation au code de déontologie et à la lutte contre la corruption.
93. Pour le produit « Les audiences foraines sont organisées pour la délivrance des actes d'état civil », la tenue des audiences foraines a permis la délivrance de soixante mille (60 000) actes de naissance sur une prévision de quarante-sept mille (47 000).
94. Le processus d'élaboration et d'adoption du code de procédure pénale, qui a débuté en 2017 par la relecture dudit code, abouti à l'adoption par l'Assemblée nationale le 29 mai 2019 de la loi n°040-2019/AN portant code de procédure pénale. Le taux d'exécution financière est de 84,5% car pour un budget prévisionnel de 25 000 000 FCFA, 21 124 000 FCFA ont été dépensés.

95. Compte tenu de la non-prise en compte de certaines infractions, telles que la publication sur les réseaux sociaux et d'autres canaux de communication des images ou des informations jugées stratégiques ou démoralisantes pour nos forces de l'ordre dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, par le nouveau code pénal adopté le 31 mai 2018 de la loi n°025-2018/AN, un code pénal modifié a été adopté le 21 juin 2019 par la loi n°044-2019/AN.
96. **En matière de renforcement de la paix**, les actions menées par le gouvernement visent entre autres, la consolidation du tissu social et le maintien de la paix dans toutes les composantes de la nation. Le bilan des 6 premiers mois de 2019, montre différents niveaux de réalisation des 04 produits programmés. Ainsi, concernant le traitement des conflits individuels et collectifs, les activités réalisées ont porté sur (i) la réception et le traitement de 05 dossiers de conflits collectifs et (ii) la réception et le traitement de 2 626 dossiers de conflits individuels sur 2 474 dossiers. Le taux d'exécution physique est ressorti à 94,25% sans incidence financière.
97. Pour le produit « Les recours administratifs non contentieux formulés sont traités », 383 notes d'études ont été traitées sur un total de 648 dossiers enregistrés, soit un taux d'exécution physique de 59,10% sans incidence financière.
98. Quant aux deux autres produits relatifs à l'opérationnalisation des démembrements de l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires et la sensibilisation des différentes composantes sociales aux valeurs de tolérance et de paix, ils n'ont pas connu de début de mise en œuvre, en raison de la mise en place tardive du budget consécutive à la scission de l'ex-MJDHPC.

II.1.2.1 Effet attendu 1.1.2: la sécurité et la protection civile sont renforcées

99. Le renforcement de la sécurité et de la protection civile est tributaire de 02 effets sectoriels portant d'une part, sur le renforcement des capacités opérationnelles et organisationnelles des forces de sécurité et d'autre part, sur l'efficacité de la protection civile des populations.
100. **Dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles et organisationnelles des forces de sécurité**, plusieurs produits ont été planifiés au titre du programme budgétaire "Sécurité intérieure". La livraison des produits planifiés concourt à porter le taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels estimé à 65,81% en 2018 à 70% en 2019 et sur la même période, le ratio agent de sécurité/population de 1 agent/729 habitants à 1 agent /920 habitants pour une norme de 1 pour 400 habitants.
101. A la date du 30 juin 2019, l'état de mise en œuvre des produits dont 02 réformes stratégiques et une dizaine d'investissements se présente comme suit.
102. Au titre des deux réformes, la première relative au processus d'élaboration d'une politique de sécurité nationale a connu une amélioration significative. En effet, le Président du Faso a procédé à l'installation de la commission d'élaboration de ladite politique composée de 101 personnes et le lancement des travaux pour un délai de 100 jours. Le taux d'exécution physique du produit est estimé à 27% et le taux d'exécution financière à 23,56%. En revanche, la seconde réforme portant sur l'adoption de la stratégie de lutte contre le terrorisme n'a pas connu d'évolution car ledit document est toujours en cours d'adoption.

103. S'agissant des investissements, ceux inscrits dans la MRSIS souffrent dans leur mise en œuvre du fait des contraintes budgétaires et sécuritaires. Le tableau ci-dessous fait la situation des investissements inscrits dans la MRSIS au 30 juin 2019.

Tableau 1: Etat de mise en œuvre des investissements structurants de la sécurité au 30 juin 2019

	Investissement	Réalizations au 30 juin 2019	Taux cumulé de 2017 à juin 2019	
			TEP	TEF
1	Mettre en œuvre le Projet de Sécurisation des Visas du Burkina Faso (PSV)	- Attribution des marchés pour l'acquisition du matériel - Déploiement du matériel antérieurement sur les sites d'émission	32,25 %	22,48 %
2	Mettre en place un système de passeport à puce électronique (e-passeport)	- Installation achevée des équipements pour le site de Bobo Dioulasso. - Lancement officiel de la délivrance des visas en cours	90,00 %	35,00 %
3	Construire un camp BAC de Bobo-Dioulasso	Le chantier est stade d'achèvement des travaux de gros œuvres	15,00 %	30,00 %
4	Réaliser des infrastructures et équipements à l'Ecole Nationale des Sous-Officiers de Gendarmerie (ENSOG)	L'étude de réalisation a été bouclée	5,00 %	14,96 %.

Source : Rapport de performance à mi-parcours 2019 du CSD « Défense et Sécurité »

TP : Taux d'exécution physique

TEF : taux d'exécution financière

104. En plus des investissements inscrits dans la MRSIS, d'autres infrastructures ont été réalisées et contribuent à l'amélioration des indicateurs de sécurité et de protection civile. Il s'agit de la construction de Commissariats de police de district (CPD) et de Brigades territoriales (BT) ou de recherche (BR) et de Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) ainsi que des Postes de commandement (PC).

105. Au 30 juin 2019, 05 CPD (Falangountou, Banh, Gorgadji, Thiou, Sampèlga) sur 12 plus le mur de la clôture du CPD de Kain ont des taux d'exécution physique et/ou financière compris entre 50% et 100%. Les 07 autres CPD ont des taux compris entre 15% et 25%. L'état de réalisation des CPD est résumé dans le tableau ci-après.

Tableau 2: Etat de mise en œuvre des différents CPD au 30 juin 2018

N°	Localisation	Montant de l'attribution (en FCFA)	Source de financement	Taux d'exécution physique	Taux d'exécution financière
1	Gorgadji	159 168 309	Budget Etat	100,0 %	100,0 %
2	Thiou	193 188 529	ED/Appui du Danemark	100,0 %	100,0 %
3	Mur de clôture du CPD de Kain	44 237 020	ED/Appui du Danemark	100,0 %	100,0 %
4	Falangountou	200 000 000	Budget Etat	95,0 %	100,0 %
5	Banh	157 820 983	Budget Etat	95,0 %	90,0 %
6	Sampèlga	179 977 312	Budget Etat	65,0 %	30,0 %
7	Yargatenga	190 000 000	Budget Etat	22,5 %	30,0 %
8	Pâ	190 000 000	Budget Etat	17,0 %	30,0 %
9	Yaba	185 420 604	Budget Etat	17,0 %	30,0 %
10	Soudigui	220 000 000	Budget Etat	15,0 %	0,0 %
11	Matiacoali	220 000 000	Budget Etat	15,0 %	0,0 %
12	Comin-Yanga	220 000 000	Budget Etat	15,0 %	0,0 %
13	Namissiguima	100 000 000	ED/Appui du Danemark	15,0 %	0,0 %

Source : Rapport de performance à mi-parcours 2019 du CSD « Défense et Sécurité »

106. Les infrastructures à construire au profit de la gendarmerie ont des taux d'exécution inférieurs à 15% au 30 juin 2019. Les infrastructures concernées sont pour la plupart au stade de la sélection du prestataire ; ce qui explique le faible taux d'exécution physique et l'absence de taux d'exécution financière. Par ailleurs, la localisation de ces infrastructures dans une zone à défi sécuritaire rend difficile le début des travaux.

Tableau 3: Etat de mise en œuvre des réalisations au profit de la gendarmerie (BT/BR/PSIG)

N°	Localisation	Montant de l'attribution (en Millions de FCFA)	Source de financement	Taux d'exécution physique	Taux d'exécution financière
1.	Tin-Akoff	240	UE/ProGEF	10,0 %	0,0 %
2.	Seytenga	230	UE	-	-
3.	Bahn	120	ED/Appui du Danemark	15,0 %	0,0 %
4.	PSIG de Gorom-Gorom	200	UE/ProGEF	10,0 %	0%
5.	PC du Groupement départemental de la GN de Tenkodogo	300	Budget de l'Etat	15,0 %	0,0 %

Source : Rapport de performance à mi-parcours 2019 du CSD « Défense et Sécurité »

107. Au-delà des investissements et des réformes dont le bilan a été ci-dessus établi, le renforcement des effectifs en vue d'accroître le personnel des forces de sécurité et de

protection civile a été planifié. Au 30 juin 2019, la situation de ce produit est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4: Etat de mise en œuvre des réalisations au profit de la gendarmerie (BT/BR/PSIG)

N°	Type de personnel	Effectif prévu	Etat d'exécution
1	Personnel de Police nationale	450	Lancement du processus prévu en septembre
2	Personnel de Gendarmerie nationale	750	Diffusion du communiqué n°2019-724/MDNAC/SG du 23 mai 2019 portant organisation d'un concours pour le recrutement de 750 élèves sous-officiers de gendarmerie dont 25 de sexe féminin au titre de l'année 2019
3	Personnel de Sapeurs-pompiers	100	Processus de lancement des concours retardé à cause du mouvement d'humeur des gestionnaires des ressources humaines

Source : Rapport de performance à mi-parcours 2019 du CSD « Défense et Sécurité »

108. Au titre des moyens logistiques, les acquis se rapportent à l'acquisition de matériel opérationnel au profit des services de police (*Armement, Moyen roulant, Matériel MO et Matériel spécifique*), de gendarmerie et des **GSP** pour leur permettre de relever les défis sécuritaires.
109. En ce qui concerne l'amélioration de la protection civile des populations, les produits planifiés sous le programme budgétaire " Protection civile" visent à faire passer le taux de couverture des régions en plans ORSEC (Organisation des secours d'urgence) de 84,61% en 2018 à 100% en 2019 et le taux de couverture des régions en centres de secours des sapeurs-pompiers de 53,84% à 90% sur la même période. Au 30 juin 2019, l'état de réalisation des 04 produits attendus se présente comme suit.
110. En raison de la régulation budgétaire, la mise en place du plan ORSEC dans la région du Sud-Ouest programmé depuis 2017 et la construction du siège du Centre opérationnel de veille, d'alerte et de coordination de crise (COVACC) n'ont pas été réalisées. Quant à la construction des infrastructures de l'Institut supérieur d'études en protection civile (ISEPC), au 30 juin 2019, le produit a enregistré un taux d'exécution physique de 60% et un taux d'exécution financière de 77,81%.
111. Les chantiers de construction des casernes à Manga, Gaoua, Dori, Tenkodogo, Dédougou, Fada, Ziniaré dont l'objectif est d'augmenter la capacité organisationnelle et opérationnelle de la Brigade nationale de sapeurs-pompiers sont au stade des études architecturales et techniques. Le taux d'exécution physique est de 10% au 30 juin 2019. Enfin, la construction des infrastructures au sein de l'Ecole nationale des sapeurs-pompiers à Bobo-Dioulasso d'un coût global de 2 571 000 000 FCFA a enregistré un taux d'exécution physique de 45% et financière de 45 % au premier semestre 2019. Le taux d'exécution physique cumulé de 2017 à juin 2019 est de 65% et le taux d'exécution financière cumulé est de 65%.

II.1.2.2 Effet attendu 1.1.3 : la défense est renforcée

112. Le sous-effet concourant à l'atteinte de cet effet attendu est « les capacités opérationnelles sont renforcées ». Deux produits se rapportant à l'adoption de la loi de programmation militaire et de la mise en œuvre du projet de construction de la base militaire à l'aéroport de Donsin sont mis en œuvre afin de maintenir le taux de réalisation des exercices terrains à 100%.
113. Au 30 juin 2019, le produit relatif à la loi de programmation militaire d'un coût global de 725 253 753 080 FCFA a connu un niveau d'exécution de (15%) parce qu'avec le contexte sécuritaire difficile, le budget a été réaménagé pour prendre en compte des nouvelles priorités.
114. Quant au chantier de construction de la base militaire à l'aéroport de Donsin, le taux d'exécution physique est de 17% et celui financier de 26%. La principale difficulté est liée à l'opposition des populations affectées par le projet (PAP) qui a entraîné la suspension des travaux de janvier à juin 2018.

II.1.2.3 Effet attendu 1.1.4 : l'accès à l'information juste est assuré pour tous

115. L'accès des populations à l'information juste est assuré grâce à l'atteinte de 02 sous effets que sont : « les besoins d'information des populations sont satisfaits » et « la communication gouvernementale est renforcée ».
116. Le premier sous effet relatif à la satisfaction des besoins d'information des populations est capté au moyen des quatre témoins du changement suivants : (i) le taux de couverture du territoire par la télévision nationale estimé à 96% en 2018 et la cible de 98% en 2019 ; (ii) le taux de couverture du territoire par la radio nationale ressorti à 83,8% en 2018 et la cible de 85% en 2019 ; (iii) le taux de couverture du territoire national par la presse écrite publique évalué à 65% en 2018 et la cible visée en 2019 de 65% ; (iv) la proportion des entreprises de presse bénéficiaires de la subvention de l'Etat dont la cible de 100% visée en 2019.
117. Pour atteindre les cibles ci-dessus, trois principaux (03) produits ont été planifiés et mis en œuvre à travers le programme budgétaire « communication » décliné dans la politique sectorielle gouvernance administrative et locale. A la date du 30 juin 2019, le produit relatif à l'ouverture de nouveaux médias publics de proximité n'a pas connu d'évolution. Toutefois, le bilan cumulé depuis 2016 fait état de l'ouverture de 04 médias publics de proximité à savoir la Radio rurale, la RTB2/ Kaya, la RTB2/ Dédougou et la RTB2/ Ouahigouya.
118. Au titre du second produit qui a trait à l'implantation de nouvelles directions régionales des Editions Sidwaya, la construction du bâtiment pour la direction régionale des Editions Sidwaya à Tenkodogo est en cours. Les résultats du marché public sont déjà publiés et en attente de démarrage.
119. Enfin, concernant l'appui de la presse privée par l'Etat au 30 juin 2019, le Fonds d'appui à la presse privée (FAPP) a procédé à l'ouverture des candidatures le 18 mars 2019 et réceptionné les dossiers sur la période du 1er au 30 avril 2019. Ce sont 96 entreprises de

presse privée sur 124 candidates qui ont été retenues comme remplissant les conditions pour bénéficier du financement de l'Etat au second semestre. Sur la période 2016 à juin 2019, l'Etat a subventionné 80 entreprises de presse en 2016, 105 en 2017 et 96 en 2018, soit 281 candidatures satisfaites pour une enveloppe budgétaire de 1 200 000 000 FCFA.

120. Concernant le second sous-effet portant sur le renforcement de l'action gouvernementale, le bilan à fin juin 2019 se présente comme suit.
121. Au titre de la médiatisation de l'action gouvernementale, le SIG a rédigé et diffusé 187 communiqués de presse, vingt-deux (22) comptes rendus du conseil des ministres, quatre (04) conférences de presse, une (01) émission « Dialogue avec le gouvernement » et dix-huit (18) chroniques du gouvernement. Le taux d'exécution physique enregistré est de 54,41% et financière de 28,04%. Sur la période 2016 à juin 2019, le SIG a produit 1273 communiqués de presse, 166 comptes rendus du conseil des ministres, 35 conférences de presse, 30 émissions « Dialogue avec le gouvernement » et 140 chroniques du gouvernement.
122. S'agissant des activités de médiatisation initiées par le SIG, le SIG a produit et diffusé 02 plans médias, un film documentaire et 17 émissions Gouv.actions dont la finalité est de rendre plus visibles les actions et décisions majeures du Gouvernement dans un souci de redevabilité et de bonne gouvernance. Le taux d'exécution physique du produit est de 80% et le taux d'exécution financière de 37%. Sur la période 2016 à juin 2019, le SIG a réalisé et diffusé 118 documentaires (films documentaires et Gouv.Actions).

II.1.2.4 Effet attendu 1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées

123. L'amélioration de la coopération régionale et internationale se réalise grâce à la contribution des sous effets et produits définis dans la politique sectorielle gouvernance administrative et locale.
124. Les principaux produits planifiés pour atteindre les résultats escomptés dans le cadre de la mise en œuvre du programme "Défense des intérêts du Burkina Faso en Afrique et dans le monde" sont libellés comme suit : « la paix et la sécurité internationales sont assurées » et « l'accueil et la protection des réfugiés sont assurés ».
125. Afin de contribuer à la paix et la sécurité internationales, le Burkina Faso a participé à mi-parcours de l'année 2019, à 07 OMP sur 15, soit un taux de 46,67% et à 3 rencontres sur 11 prévues, soit un taux de 30%. Cependant, aucun accord ou traité en matière de paix et de sécurité n'a été signé ni ratifié à date. Aussi en termes de personnels, le pays a déployé sur les théâtres d'opérations un effectif de 2247 personnes et apporté sa contribution financière aux budgets des différentes missions de maintien de paix et de sécurité, institutions spécialisées et du G5 Sahel.
126. S'agissant de l'accueil et la protection des réfugiés, le Burkina Faso, par le biais de la Commission nationale pour les réfugiés et l'accompagnement du Haut-commissariat pour les réfugiés (HCR), on relève à mi-parcours que sur les 04 sessions du comité d'éligibilité prévues, une seule a été tenue pour un coût de 900 000 F CFA. En outre, une session de formation au profit des écoles professionnelles en droit des réfugiés a été organisée sur 03

prévues ainsi que la célébration de la Journée mondiale du réfugié. Le taux d'exécution physique de ce produit est de 21,66%.

127. Dans la perspective de renforcer les liens d'amitié et de coopération, 02 Commissions mixtes de coopération (Chine, Japon) et une réunion de suivi du Traité d'amitié et de coopération avec la Côte d'Ivoire (TAC) se sont tenues. En outre, (8) personnalités étrangères ont effectué des visites de travail et d'amitié au Burkina Faso prévues et des hautes personnalités burkinabè ont effectué 03 visites à l'étranger. Au niveau de la participation à d'autres formes de consultations, sur les 04 prévues, 05 ont été réalisées. Pour ce qui est du renforcement de la couverture diplomatique, il faut noter qu'à mi-parcours, aucune ouverture de mission diplomatique et consulaire n'a été réalisée.
128. Dans le cadre du placement des cadres burkinabè ainsi que la candidature du Burkina Faso dans les organes électifs ou nominatifs des institutions régionales et internationales, sur deux (02) dossiers de candidature individuelle, les efforts consentis ont permis l'élection en juin 2019 de la candidate du Burkina Faso au Comité pour la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles. Au titre des candidatures pays, le Burkina Faso a été élu dans 02 conseils d'administration. Il s'agit de l'Agence internationale des énergies renouvelables (IRENA) et de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Au titre de la contribution du Burkina Faso aux organisations internationales qui sont au nombre de 08, le montant total des versements effectués à mi-parcours est de 232 580 000 F CFA sur une estimation de 505 656 000 F CFA.
129. Concernant le renforcement de la coopération multilatérale, sur 27 rencontres prévues dans le cadre des organisations relevant du Système des Nations unies, la participation à 16 rencontres a été effective pour un coût de 22 281 500 F CFA, soit un taux de réalisation physique et financière de 59,25% et 74,88%. Quant aux réunions prévues dans le cadre des organisations transrégionales et des mécanismes de coopération Sud-Sud, notre pays a pris part à 07 réunions sur 10 prévues pour un coût de 8 680 660 FCFA sur une prévision de 37 600 000 F CFA, soit des taux de réalisation physique et financière de 70% et 23,08%.
130. A mi-parcours de l'année 2019, le produit « les affaires juridiques et consulaires sont gérées conformément aux normes en vigueur » a été mis en œuvre à travers plusieurs activités. Ainsi, 06 traités et accords bilatéraux sur les trente (30) prévus ont été signés. L'activité n'a engendré aucun coût financier ; 01 accord de siège sur les deux (02) prévus a été signé avec le Saint-Siège, sans une incidence financière également. Par ailleurs, 19 projets de ratification d'accords et traités multilatéraux ainsi que 17 traités et accords de financement ont été soumis à ratification. Sur les 05 ouvertures de consulats honoraires prévues, une a été effectivement ouverte sans incidence financière.
131. Pour l'amélioration de la promotion de l'intégration au Burkina Faso à travers le taux de mise en œuvre des actions de promotion de l'intégration régionale, sur 54 accords de la CEDEAO, 52 ont été ratifiés à la date du 30 juin 2019, soit un taux de ratification de 96%. Quant aux engagements financiers vis-à-vis des organisations d'intégration, les prélèvements communautaires sont les modes de règlement des contributions des Etats au niveau de la CEDEAO et de l'UEMOA. La contribution au budget de l'Union africaine est

estimée à plus de 2 000 000 000 F CFA due à des arriérés de paiement. Des efforts ont permis d'honorer une grande partie de cette somme, l'objectif étant de parvenir à l'horizon 2020 à la liquidation totale des arriérés de paiements. En outre, le Burkina Faso a participé aux Sommets des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Entente, de l'UEMOA, de la CEDEAO et de l'Union africaine ainsi que des réunions des ministres, des experts et des hauts fonctionnaires de ces organisations.

132. Au titre de la mise en œuvre des engagements communautaires, des ateliers de sensibilisation des corps de contrôle des frontières terrestres et de l'Aéroport de Bobo-Dioulasso sur la libre circulation des personnes et des biens ont été organisés ainsi que des conférences au profit des écoles et centres de formation professionnelle sur l'appartenance à la communauté. En ce qui concerne la réalisation des projets et programmes communautaires, des ateliers de sensibilisation des opérateurs économiques sur les agréments de la CEDEAO, la participation à la retraite annuelle des Institutions des Représentants permanents et des Bureaux nationaux CEDEAO, la célébration du mois de l'amnistie en Afrique pour la remise et la collecte des armes légères et de petits calibres ont été tenus. Afin de promouvoir l'intégration des communautés étrangères, des rencontres et des actions de sensibilisation et d'information sur l'intégration ont été réalisées par le Comité national de coordination des activités de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et le Comité national du système régional intégré d'information agricole de la CEDEAO.
133. S'agissant de la participation des Burkinabè de l'extérieur aux consultations électorales attendue aux élections de 2020, des missions consulaires spéciales ont été organisées en vue de fournir aux Burkinabè de l'extérieur des documents d'identités. Ainsi sur 25 missions prévues, 10 ont été réalisées à la date du 30 juin 2019. Le taux d'exécution physique est de 40%.
134. Enfin au titre de la protection des intérêts et des droits des Burkinabè de l'extérieur, de nombreux Burkinabè en détresse dans certains pays du nord de l'Afrique ont bénéficié de l'assistance du ministère. Il était prévu assister 90% des Burkinabè en détresse en 2019. Au 30 juin 2019, ce sont 70% qui ont été assistés.

II.1.2.5 Effet attendu 1.1.6 : l'administration publique est efficace et efficiente

135. Sept (07) sous-effets découlant de la politique sectorielle « Gouvernances administrative et locale » concourent à rendre l'administration publique plus efficace et efficiente.
136. Concernant le recrutement des agents au profit des administrations publiques, au titre de la session 2019, le conseil des ministres du 12 avril 2019 a autorisé l'ouverture de 305 concours, dont 94 concours directs, 131 concours professionnels, 02 concours sur mesures nouvelles spéciales et 78 concours sur mesures nouvelles ordinaires. Au 30 juin 2019, seul un concours sur mesures nouvelles spéciales pour le recrutement de 1000 Instituteurs adjoints certifiés (IAC) au profit du MENA est ouvert et 32 888 candidatures ont été reçues dans les 13 régions. Le reste du processus de recrutement est en cours. Le budget prévisionnel de l'organisation des concours directs et professionnels est de 1 870 530 000

FCFA. Pour ce qui concerne les recrutements sur mesures nouvelles (spéciales et ordinaires), les budgets alloués pour ces concours sont gérés par les Ministères bénéficiaires. Le résultat d'aucun concours n'a été publié au 30 juin 2019. Cela s'explique par le démarrage tardif de l'organisation des concours imputable aux mouvements sociaux du personnel chargé de l'organisation de ces concours. Le tableau ci-dessous présente le bilan cumulé des recrutements de 2017 à juin 2019.

Tableau 5: Situation des recrutements dans la fonction publique de 2016 au 30 juin 2019

Années	Nombre de concours autorisés			Nombre de postes à pourvoir			Nombre de postes pourvus			Niveau d'atteinte du produit
	CP	CD	MN	CP	CD	MN	CP	CD	MN	
2017	190	106	35	4 654	11 096	4 314	3 686	9 971	4 270	95,00%
2018	179	100	51	3977	6 688	2 898	3 095	6 326	2 533	48,38%
30 juin 2019	131	94	80	3232	5892	6 659	0	0	0	0,00%

Source : Rapport de performance à mi-parcours 2019 du CSD « Gouvernance administrative et locale »

CP : Concours professionnel

CD : Concours directs

MN : Concours sur mesures nouvelles

137. Dans le cadre de l'amélioration de la gestion des ressources humaines de l'Etat et de leur carrière (actes d'intégration, de reclassement et de mise à la retraite), au 30 juin 2019, les acquis suivants ont été engrangés : (i) 38 actes signés sur 104 dans un délai de 28 jours calendaires, représentant 36,54% pour une cible de 50% ; (ii) signature des actes de retraite de 26 agents sur de 227 dans un délai de 60 jours avant la date de départ à la retraite, soit 11,45% pour une cible de 60%. Le coût (budget Etat) est de 13 162 000 FCFA pour une prévision de 25 650 000 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 51,13%.
138. **Dans la poursuite de la culture d'offre de services publics de qualité**, les actions menées ont conduit aux résultats d'étapes suivants : (i) la ventilation d'une circulaire du ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale aux différents ministères les invitant à prendre les dispositions pour l'évaluation des différentes structures pour l'année 2018. ; (ii) la finalisation et la transmission au Secrétariat général du Gouvernement du projet d'organisation-type des départements ministériels en cohérence avec le budget-programme ; (iii) la conception d'une solution informatique constituée d'un système de contrôle des présences et d'un système d'enrôlement biométrique afin de renforcer le contrôle de présence des agents de l'administration publique par empreinte digitale.
139. **Concernant la digitalisation de l'administration de l'Etat**, les réalisations suivantes peuvent être capitalisées au premier semestre 2019 : (i) l'organisation d'une compétition regroupant les jeunes développeurs et portant sur la dématérialisation du tableau de bord des ressources humaines de l'administration publique sous le thème « Améliorons les performances de l'administration par l'automatisation du Tableau de bord RH » ; (ii) l'intégration de 108 procédures administratives sur la plateforme du guichet virtuel sur un total de 128, portant ce nombre à 667 et enfin, (iii) la disponibilité de trois (03) e-services sur le guichet virtuel.

140. **En vue de moderniser et de sécuriser le système d'état civil**, quelques actions ont été réalisées. Il s'agit de : (i) l'entame de la saisie et la numérisation des actes d'état civil ainsi que l'évaluation de l'environnement informatique et documentaire, (ii) l'élaboration des termes de références pour la supervision continue de tous les centres d'état civil et des TD/TA, l'élaboration du bilan à mi-parcours du deuxième plan d'actions 2017-2021 de mise en œuvre de la stratégie nationale de l'état civil et le renforcement des capacités des structures et des acteurs de l'état civil.
141. **Dans le cadre de l'efficacité de la déconcentration administrative**, au titre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de déconcentration administrative (SNDA), le processus d'élaboration du rapport général de l'état de mise en œuvre de la déconcentration administrative a été entamé. Par ailleurs, un avant-projet de loi d'orientation de l'administration du territoire et la charte de la déconcentration et son décret d'application ont été élaborés.
142. **En matière d'amélioration de la gestion des libertés publiques**, les produits réalisés ont porté sur l'encadrement juridique de l'exercice des libertés d'association et le renforcement du cadre juridique de l'exercice des libertés individuelles et collectives. Au 30 juin au titre des partis et formations politiques : (i) 17 requêtes de reconnaissance de partis et formations politiques sur 177 prévues ont été réceptionnées et traitées ; (ii) des termes de références pour l'élaboration et la vulgarisation du guide pratique de création et de gestion des partis et formations politiques auprès des acteurs politiques ont été élaborés.
143. **Les produits programmés pour améliorer la gestion des zones frontalières** a enregistré de faibles résultats du fait entre autres des contraintes liées à la mise en place tardive du budget, aux mouvements sociaux et à la dynamique sécuritaire aux différentes frontières.

II.1.2.6 EA 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux

144. Deux (02) indicateurs permettent de mesurer le seul sous-effet qu'est « Les principes de bonne gouvernance sont promus », responsable de l'atteinte de l'effet ci-dessus. Ce sont : l'Indice de perception de la corruption (IPC) établi à 42/100 en 2018 avec une cible de 60/100 en 2019 et l'indice Ibrahim pour la gouvernance en Afrique de 58/100 en 2018 à 65/100 en 2019.
145. Pour atteindre les cibles en 2019, 02 produits sont planifiés dans le cadre de la mise en œuvre du programme budgétaire "Réforme de l'administration" à savoir la réactivation des conseils de discipline au sein de l'administration publique et la promotion et coordination des actions de la bonne gouvernance. Au 30 juin 2019, au titre du premier produit, une (01) demande d'appui d'institution reçue a été satisfaite. L'institution a été assistée en matière de procédure disciplinaire et d'application des sanctions. De 2016 à 2019, trente-trois (33) ministères/institutions ont été appuyés, soit respectivement vingt-cinq (25) en 2016, cinq (05) en 2017 et deux (02) en 2018
146. Quant au second produit, les principales réalisations sont : (i) l'élaboration par trois (03) ministères (MCRP, MUH, MCIA) de leurs avant-projets de chartes sectorielles de qualité ; (ii) l'élaboration du draft de rapport d'évaluation du premier PAN/PGO 2017-2019 et (iii)

l'élaboration de l'avant-projet de rapport sur le respect des principes de bonne gouvernance au Burkina Faso en 2018.

II.1.2.7 Synthèse de la performance de l'objectif stratégique : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative

- 147. Les progrès au cours des 6 premiers mois de l'année, en matière de réforme des institutions et de modernisation de l'administration publique (axe 1), ont été recensés dans les domaines du renforcement de la démocratie, des droits humains, de la justice et de la paix, de la défense et sécurité et de l'accès de tous à une information juste. Dans le cadre du renforcement de la démocratie, les interventions du gouvernement ont permis l'adoption de (43) projets de loi déposés et suivis et le suivi de 24 questions et la tenue de la conférence le 4 mars 2019, pour la rentrée parlementaire, sous le thème « La confection de la loi au Burkina Faso : enjeux, limites et perspectives ».*
- 148. Quant à la promotion des droits humains, elle a été renforcée à travers essentiellement le renforcement des capacités des acteurs de développement sur l'Approche basée sur les droits humains. Dans le domaine de la justice, les acquis engrangés concernent entre autres : (i) l'assistance judiciaire accordée à 138 personnes sur 300, par l'intermédiaire du Fonds et (ii) l'adoption le 21 juin 2019 par la loi n°044-2019/AN, d'un nouveau pénal révisé prenant en compte de nouvelles infractions telles que la publication d'images d'attaques et de combattants, pouvant démoraliser nos troupes sur le terrain.*
- 149. Les acquis en matière de Justice, ont aussi concerné, le renforcement du fonctionnement des acteurs des pôles économiques et financiers et du pôle de lutte contre le terrorisme, à travers l'organisation d'un atelier d'échanges, au profil de 28 magistrats, et l'organisation d'un atelier d'échanges et de partage d'expérience entre les acteurs des pôles et les structures intervenant dans la lutte contre les crimes économiques et financiers, au profit 28 magistrats. L'assistance judiciaire a aussi été accordée à 138 personnes sur un total de 300 demandes. Les adoptions d'un nouveau code de procédure pénale et d'un nouveau code pénal révisé sont aussi à mettre à l'actif de notre justice au cours de ce semestre.*
- 150. Concernant le renforcement de la paix, les avancées ont porté entre autres sur (i) la réception et le traitement de 2 626 dossiers de conflits individuels sur 2 474 dossiers et (ii) le traitement de 383 notes d'études sur un total de 648 dossiers enregistrés.*
- 151. Les résultats obtenus ci-dessus auraient pu être plus importants n'eut été la survenue des principales difficultés suivantes : (i) les retards dans la mise en place du budget de l'Etat et (ii) la scission de l'ex-ministère de la Justice et des Droits humains.*
- 152. En matière de coopération régionale et internationale, des avancées ont été obtenues en matière de renforcement des liens d'amitié et de coopération et dans la consolidation de la présence et dans l'amélioration de la promotion de l'intégration au Burkina Faso. Cependant, concernant l'amélioration de la contribution à la promotion de la paix et de la sécurité internationales et la valorisation de l'expertise de la diaspora, les progrès enregistrés ont été faibles. La principale difficulté relevée est la difficile coordination avec les autres départements ministériels pour l'organisation des rencontres au niveau*

international. Il y a aussi la non-réalisation du centre d'accueil pour migrants due à l'insuffisance des moyens financiers.

153. En matière d'efficacité et d'efficience de l'administration publique, si les recrutements des IAC sur mesures nouvelles spéciales ont débuté comme prévus, les autres ont accusé des retards liés aux mouvements d'humeur de certains acteurs en charge du processus. Toutefois, l'administration a été dotée en ressources humaines qualifiées avec les sortants des écoles et centres de formation professionnelle de l'année. En outre, la mise à niveau de la plateforme informationnelle du Guichet virtuel unique de l'Administration publique a permis la saisie de 667 procédures administratives des ministères et institutions et de 03 e-services à savoir le système ALIAS/DIAN, SADINA et la plateforme du e-concours.

154. En termes d'amélioration de la redevabilité, on note des avancées significatives à travers l'élaboration des avant-projets de chartes sectorielles de qualité de trois (03) ministères qui promeuvent la responsabilité et la redevabilité des structures et des agents de l'administration pour une meilleure qualité des prestations de l'administration. En outre, on note l'élaboration du rapport sur le respect des principes de bonne gouvernance au Burkina Faso en 2018.

155. Au cours du 1er semestre de l'année 2019, les principales difficultés qui ont entravé l'exécution des activités sont essentiellement :

- (i) le déblocage tardif des ressources financières dû à la scission de l'ex-MJDHPC ;*
- (ii) les préoccupations sécuritaires dans certaines localités du pays ;*
- (iii) les paiements irréguliers des acomptes prévus par les contrats;*
- (iv) les problèmes de mobilisation des ressources financières;*
- (v) l'insuffisance des ressources financières ;*
- (vi) la faible capacité de certaines entreprises à respecter le délai d'exécution des travaux.*

156. Les recommandations suivantes ont été formulées pour y remédier:

- (i) renforcer les moyens de lutte contre l'insécurité et le terrorisme ;*
- (ii) mettre en place un dispositif pour sécuriser les entreprises et les investissements en cours de réalisation afin de répondre positivement aux préoccupations sécuritaires qui engendrent des suspensions temporaires de travaux et l'incapacité de certaines entreprises à finir les travaux dans les délais ;*
- (iii) développer des stratégies de mobilisation des ressources financières ;*
- (iv) assurer le paiement régulier des acomptes afin de permettre aux entreprises d'achever les travaux ;*
- (v) relativement à la construction de nouvelles juridictions, les travaux de construction du TGI de Pô doivent être accélérés afin de réduire le rayon moyen d'accès à un TGI dont la cible 2019 est de 58 km ;*
- (vi) s'agissant de l'informatisation des services judiciaires, il convient d'achever le processus d'informatisation de la chaîne pénale et du casier judiciaire dans les sites pilotes par l'acquisition du matériel de sécurisation nécessaire au déploiement de l'application ;*

- (vii) accélérer le processus de relecture de la loi portant protection de l'enfant en conflit avec la loi ou en danger pour tenir compte des insuffisances relevées ;*
- (viii) en vue d'atteindre les résultats en matière de modernisation de l'état civil, il pourrait être appliqué une procédure accélérée de passation des marchés pour l'acquisition de matériels informatiques et bureautiques dans le cadre de la mise en œuvre de la SNEC révisée afin de doter rapidement les structures de l'état civil ;*
- (ix) pour un fonctionnement adéquat des pôles spécialisés, il est nécessaire d'adopter le régime indemnitaire des assistants judiciaires spécialisés pour permettre leur recrutement et ;*
- (x) rendre effective l'autonomie financière et budgétaire de la CNDH dans le domaine des droits humains.*

II.1.3 Objectif stratégique 1.2 : promouvoir la bonne gouvernance économique

157. La bonne gouvernance économique est indispensable pour avoir des outils, des instruments adéquats et un plus grand espace budgétaire, pour accompagner le développement économique du pays. Ainsi, sa promotion se réalise à travers la mise en œuvre des deux effets attendus que sont : (i) la planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces ; ESA 1.1.2. : la création d'emploi est promue (EA 1.2.1) ; (ii) l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé, renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion (EA 1.2.2).

II.1.3.1 Effet attendu 1.2.1 : la planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces

158. L'effet attendu 1.2.1 se concrétise à travers la réalisation des produits issus de programmes budgétaires du secteur gouvernance économique.

159. En matière de renforcement de la planification, où l'action publique se conduit à travers le programme «macroéconomie et pilotage du développement», les objectifs quantitatifs prévus 2019 sont entre autres : (i) porter à 100% la proportion des référentiels de planification validés par la Commission nationale de la planification du développement (CNPD) et celle des départements ministériels appliquant le budget-programme et (iv) faire passer le taux d'exécution des opérations de recensement et d'enquête de 85% en 2018 à 100% en 2019.

160. Pour l'atteinte de ces indicateurs d'effets, 06 produits attendus ont été programmés en 2019 à savoir : (i) l'opérationnalisation de la loi sur le pilotage de l'économie et la gestion du développement est adoptée ; (ii) la réalisation du recensement général de la population ; (iii) la réalisation de l'enquête sur les conditions de vie des ménages ; (iv) la réalisation d'une programmation et d'un rapportage des activités conformément à l'approche Budget-programme et (v) d'adaptation du système d'information à la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

161. Après 6 mois de mise en œuvre en 2019, les niveaux de réalisation de ces produits sont les suivants. Concernant l'opérationnalisation de la loi sur le pilotage de l'économie et la gestion du développement, les décrets N°2019-0573/PRES/PM/MINEFID portant création,

attributions, composition et fonctionnement de la Commission nationale de la planification du développement (CNPD), N°2019-0492/PRES/PM/MINEFID portant, création, attributions, composition et fonctionnement de la Commission nationale de l'évaluation (CNE) et N°2019-0510/PRES/PM/MINEFID portant création, attributions, composition et fonctionnement du Conseil national de prospective et de planification stratégique (CNPPS) ont été adoptés respectivement le 5 juin 2019 pour les deux premiers et le 22 juin 2019 pour le troisième. Le taux d'exécution physique est de 60 %.

162. **Pour la réalisation du RGPH en 2019**, les activités suivantes ont été menées : (i) l'exploitation des données du recensement pilote ; (ii) la mise à jour des applications ; (iii) la réalisation de la formation des formateurs ; (iv) le recrutement des agences de communication avec l'appui de l'UNFPA, (v) la réalisation de l'actualisation du guide d'élaboration des plans et rapports d'analyse et (vi) le développement et la validation des outils de l'Enquête post censitaire (EPC) et la réalisation du test des applications de collecte et des missions exploratoires en vue de réaliser la cartographie complémentaire. Les taux d'exécution physique et financière sont de 30%.
163. Quant à la réalisation de l'enquête sur les conditions de vie des ménages, l'avancée majeure, après les 6 mois de l'année 2019, est la disponibilité de la base de données apurée de la première vague.
164. Dans le processus d'adaptation du système d'information à la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF), les acquis sont entre autres : (i) la formation des acteurs au niveau central et déconcentré sur le Circuit informatisé de la dépense (CID) et du SIGASPE et sur la liquidation en droits constatés ; (ii) la finalisation des travaux sur le bilan d'ouverture et (iii) l'adoption de la feuille de route interne pour la mise en œuvre de la LOLF (Budget et comptable). Le taux de réalisation physique au 30 juin 2019 est de 30%.
165. Concernant la réalisation d'une programmation et d'un rapportage des activités conformément à l'approche Budget-programme, le 28 mai 2019, s'est tenue une rencontre de partage d'informations avec les acteurs, notamment les DGESS sur les nouveaux canevas de programmation et de rapportage des activités. Les taux de réalisation physique et financière sont de 100%.
166. L'action publique dans les domaines de la gestion et du financement du développement économique, vise entre autres à : (i) faire passer le taux de pression fiscale de 17,25% en 2018 à 19,9% en 2019 ; (ii) faire passer le taux d'absorption des ressources, de 98,31% en 2018 à 100% en 2019 ; (iii) porter le taux de prévisibilité de l'aide à 75% en 2019 ; (iv) faire passer la proportion des PTF appliquant la division du travail de 31% en 2018 à 65 % et (iv) à annuler la proportion des dossiers judiciaires sur la fraude, le faux et le blanchiment classés sans suite.
167. Pour l'atteinte des cibles des indicateurs d'effets de politique gouvernance économique, 3 groupes de produits attendus sont inscrits dans le programme mobilisation des ressources et autres formes de financement.
168. Le premier groupe renferme 03 produits qui participent à la résolution de la problématique du financement de l'économie nationale par une diversification de l'offre

des instruments. Au premier semestre 2019, la situation de la réalisation de ces produits se présente comme suit.

169. Concernant l'opérationnalisation de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), qui est un puissant outil de mobilisation des ressources dormantes de certaines sociétés d'Etat à caractère stratégique telles que la CNSS, la CARFO, etc. le Directeur général (DG) et le Caissier général de la CDC ont été nommés. Le processus de recrutement du cabinet pour la réalisation du système d'information de la caisse est en cours. Le taux d'exécution physique est de 50%.
170. Pour le produit « Opérationnaliser la Banque pour le financement de l'agriculture (BFA) », qui contribue à la promotion du secteur agricole burkinabè à travers la collecte de l'épargne et le financement des actions du monde agricole avec des outils adaptés, l'ouverture des guichets à Ouagadougou est intervenue le 25 février 2019 et la cérémonie officielle d'ouverture a eu lieu le 29 mars 2019, avec la présence effective de son Excellence Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso.
171. Le processus de création de la banque pour le financement des PME/PMI, a connu plusieurs évolutions depuis 2017. Ainsi, la dernière option retenue est la transformation du statut du FBDES en une société d'Etat à vocation de société d'investissement en fonds propres au profit des PME/PMI et grandes entreprises. Après 6 mois de l'année 2019, des projets de textes portant transformations des statuts du fonds et un rapport ont été transmis au ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat pour soumission en conseil des ministres.
172. Le deuxième groupe de produits participe à l'amélioration du dispositif national de mobilisation des recettes fiscales. Les 02 produits programmés sont (i) la mise en place du projet cadastre fiscal et (ii) l'interconnexion des systèmes d'information de la DGD et des administrations des douanes de la Côte d'Ivoire et de la République du Togo.
173. Pour la mise en place du projet cadastre fiscal, dont l'objectif est le renforcement du cadre juridique et institutionnel du cadastre fiscal et la maîtrise de la matière imposable, les avancées majeures du premier semestre sont : (i) le dépouillement des offres pour la sélection du consultant chargé de l'audit du cadre juridique des textes régissant le cadastre et (ii) de celui chargé de proposer une méthode d'évaluation des biens. **Les taux d'exécution physique et financière sont respectivement de 13,5%.**
174. Concernant l'interconnexion des systèmes d'information de la DGD du Burkina Faso et des administrations des douanes de la Côte d'Ivoire et du Togo, les travaux sont très avancés, l'interconnexion entre ces trois pays est effective et des tests concluants ont été réalisés. Les taux d'exécution physique et financière sont respectivement de 68% et de 95%.
175. En plus de ces deux produits inscrits dans la MRSIS, d'autres produits importants contribuent à l'amélioration du recouvrement des ressources propres de l'Etat. Ainsi, concernant l'opérationnalisation de la facture normalisée, les avancées au premier semestre sont : (i) la signature d'une convention de concession entre la DGI et la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso (CCI-BF) pour le transfert de la gestion de la

facture normalisée, (ii) l'organisation de 6 sessions de formation sur le contrôle de la facture normalisée, au profit de deux cent cinquante (250) agents et chefs de service de contrôle de la DGI. Les taux d'exécution physique et financière sont respectivement de 15,23 % et 78 %.

176. Le dernier groupe de produits vise entre autres, l'amélioration de la gestion budgétaire. Les résultats atteints sont consignés dans le tableau ci-après.

Tableau 6: Situation de mise en œuvre des produits qui vise à améliorer la gestion budgétaire

Produits	Etats de mise en œuvre au 30 juin 2019	Taux d'exécution physique du produit
Le cadre juridique et institutionnel des PPP est relu	Projet de textes du nouveau cadre juridique des PPP a été élaboré	0%
Les documents du circuit de la dépense publique sont dématérialisés	Mandats de paiement, bons d'engagement et de liquidation, quittance d'enregistrement, attestation de non engagement, actualisés selon le BP	10%
Le RESINA est étendu aux services déconcentrés du MINEFID sur le territoire national	-Interconnexion des neuf (09) DCI du MINEFID par fibre optique, -Etablissement de la liste des nouveaux sites du MINEFID chargés du contrôle et transmission au MDENP, -Actualisation de la liste des services déconcentrés du MINEFID à interconnecter par fibre optique	25%
La stratégie globale de lutte contre la fraude est finalisée et mise en œuvre	-Relecture des textes portant création, attribution, organisation et fonctionnement de l'Autorité nationale de lutte contre la fraude (ANLF)	50%

Source : Rapport de performance à mi-parcours 2019 du CSD « Gouvernance économique »

177. La principale difficulté qui freine la réalisation du produit relatif à la relecture du cadre juridique des PPP, est l'élaboration en cours par l'UEMOA d'une stratégie communautaire sur le partenariat public-privé qui devrait avoir un impact sur le cadre juridique national en matière de PPP.

II.1.3.2 Effet attendu 1.2.2 : l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion

178. Cet effet attendu mesure les progrès enregistrés dans le domaine de l'environnement des affaires et du renforcement des capacités d'initiative et de gestion du secteur privé. Aussi, à travers la politique sectorielle « Transformation industrielle et artisanale », les principales cibles visées sont notamment se conduit dans le cadre de la politique sectorielle « Transformation industrielle et artisanale» sont notamment d'améliorer le classement de Doing Business du Burkina Faso de 151^e sur 190 en 2018 à 135^e en 2019 et de réduire la part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire de 19% en 2018 à 18% en 2019.

179. Au terme du 1^{er} semestre, les résultats s'apprécient différemment. Concernant l'amélioration de l'environnement des affaires, plusieurs produits ont été mis en œuvre notamment la (i) fonctionnalité du dispositif de suivi de l'amélioration du climat des affaires par les instances dirigeantes mais également par la validation des termes de référence pour la formulation du programme triennal de réformes et d'actions de communication et (ii) l'organisation de rencontres régionales Etat/Secteur privé, l'enregistrement de 496 demandes de permis de construire sur 1200 demandes prévues ; (iii) l'opérationnalisation du CEFAC de Tenkodogo avec le lancement officiel des activités tenu le 20 mai 2019 .
180. En outre, la situation de mise en œuvre des projets structurants pour améliorer le climat des affaires est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 7: Situation de mise en œuvre des projets structurants pour améliorer le climat des affaires

Produits	Réalisations au 30 juin 2019
Projet d'appui à la formalisation des entreprises du secteur informel (PAFESI)	-disponibilité d'un document de projet
Projet de création d'un port sec multimodal à Ouagadougou	-délimitation de (300 ha) Approbation par la BAD de la -finalisation du contrat avec CID Maroc/AGEIM Burkina Faso
Projet d'appui à la transformation économique et à la création d'emplois (PATECE)	-abondement de 100 millions pour l'acquisition des équipements IRCP, -abondement du FAPEX de 50 millions, le financement des activités de normalisation et de production de la marque nationale de conformité
Projet de création de deux zones économiques spéciales	-aucune réalisation
la propriété industrielle au Burkina Faso est promue et les résultats de la recherche exploités	-activités d'information et de sensibilisation sur la propriété intellectuelle dans les régions -accompagnement des acteurs économique dans la protection de leurs œuvres en collaboration avec la Maison de l'entreprise Burkina Faso et le Centre national de la propriété industrielle (CNPI) -mise en œuvre de labélisation des produits du terroir(Faso dan fani, le chapeau de Saponé, le beurre de karité et les cuirs et peaux de Kaya)

Source : Rapport de performance à mi-parcours 2019 du CSD « Transformation industrielle et artisanale »

181. S'agissant du renforcement des capacités des structures d'appui au secteur privé et des organisations faïtières, 22 PME bénéficiaires de Burkina Start-up ont été formées aux techniques de management d'entreprises et 1200 PMR à la thématique « gestion comptable, fiscale et marketing des entreprises ». Sur le projet de création des antennes de Centre de gestion agréé, des activités ont été réalisées au cours du premier semestre notamment l'élaboration d'une étude sur la création d'une entité de coordination nationale avec le statut d'utilité publique.

182. Enfin pour le renforcement d'une infrastructure de qualité de soutien à l'économie, des activités prévues pour le premier semestre ont été réalisées. Il s'agit de (i) l'analyse de 1050 échantillons et le contrôle de 77 unités de fabrication d'huile alimentaire et d'eau préemballée ; (ii) le contrôle de 148 commerçants de produits de grande consommation et l'étalonnage de 1710 instruments de mesure ; (iii) le démarrage du processus de formulation et de mise en œuvre de l'initiative 100 produits certifiés (I 100-PC). Toutefois, pour l'équipement du laboratoire de métrologie à travers le PATECE sur financement de la BAD, le marché s'est révélé infructueux et des recommandations ont été formulées par le partenaire en vue de la relance dudit marché.

II.1.3.3 Synthèse de la performance de l'objectif stratégique, promouvoir la bonne gouvernance économique

183. *Les avancées obtenues dans la réalisation des effets de cet objectif stratégique, ont permis d'avoir plusieurs acquis au cours des 6 premiers mois de cette année 2019. Parmi ces avancées, figurent : (i) l'adoption des 3 décrets N°2019-0573/PRES/PM/MINEFID , N°2019-0492/PRES/PM/MINEFID et N°2019-0510/PRES/PM/MINEFID, pour l'opérationnalisation de la loi sur le pilotage de l'économie et la gestion du développement; (ii) les nominations du Directeur général (DG) et du Caissier général de la Caisse de dépôts et de consignations (CDC), dans son opérationnalisation ;(iii) l'ouverture des guichets de la Banque pour le financement de l'agriculture à Ouagadougou ,le 25 février 2019 ; (iv) l'interconnexion des systèmes d'information de la DGD et des administrations des douanes de la Côte d'Ivoire et de la République du Togo ; (v) la poursuite de l'opérationnalisation de la facture normalisée dans de nouveaux segments d'entreprises et (vi) la relecture des textes portant création, attribution, organisation et fonctionnement de l'Autorité nationale de lutte contre la fraude (ANLF).*

184. *Concernant l'amélioration du climat des affaires, les avancées majeures obtenues concernent entre autres : (i) la mise en place et la fonctionnalité du dispositif de suivi de l'amélioration du climat des affaires et (ii) l'organisation de rencontres régionales Etat/Secteur privé, (iii) l'opérationnalisation du CEFAC de Tenkodogo avec le lancement officiel des activités tenu le 20 mai 2019.*

185. *Pour ce qui concerne le renforcement des capacités du secteur privé, 22 PME bénéficiaires de Burkina Start-up ont été formées aux techniques de management d'entreprises et 1200 PMR à la thématique « gestion comptable, fiscale et marketing des entreprises ».*

II.1.4 Objectif stratégique 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale

186. L'objectif stratégique 1.3 se poursuit à travers les effets attendus suivants : (i) l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée ; (ii) les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites notamment à travers un aménagement du territoire efficace.

II.1.4.1 Effet attendu 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée

187. Le cycle III de la décentralisation enclenché en 2018 sur la base de nouveaux référentiels visait à donner une impulsion dynamique et efficace à la gouvernance locale et partant, au développement local. Ainsi, l'ambition du gouvernement est de faire passer la part du budget de l'Etat transférée aux collectivités territoriales de 4,51 % en 2018 à 12,5 % en 2019, d'accroître le pourcentage d'usagers satisfaits des prestations des collectivités territoriales et d'augmenter de 100 le nombre de centres d'état civil secondaires en le faisant passer de 1 200 en 2018 à 1 300 en 2019.
188. Pour la réalisation des effets PNDES, plusieurs sous-effets et produits ont été programmés dans la politique sectorielle GAL. Les sous-effets attendus sont : la gestion foncière des collectivités territoriales est améliorée, l'exercice de la maîtrise d'ouvrage publique locale est amélioré, les ressources financières des collectivités territoriales sont accrues, les services publics locaux de qualité sont disponibles et accessibles aux populations, la gestion des ressources humaines des collectivités territoriales est améliorée, les principes de la bonne gouvernance sont promus au niveau local et la gestion du processus de décentralisation est efficace et efficiente. Une dizaine de produits a été définie pour la concrétisation des sous effets. L'état de réalisation de ces produits à mi-parcours 2019 n'a pu être fait convenablement à cause de la grève des agents du MATDC qui a entravé la collecte, le traitement et l'analyse des données y relatives. Selon le peu de données recueillies, seuls deux produits ont connu un début de mise en œuvre.
189. Au cours des 6 premiers mois de l'année 2019, les contributions des régions à la réalisation de cet effet, se sont faites à travers la livraison des produits suivants : (i) les capacités opérationnelles des services publics locaux sont renforcées , pour un montant de 522 357 263 FCFA ; (ii) les capacités des acteurs locaux sont renforcés, pour un montant de 2 600 000 FCFA ; (iii) construction des centres d'état civil , pour un montant de 172 856 605 FCFA ; (iv) constructions de bâtiments administratifs au niveau des mairies, pour un montant de 680 054 847 FCFA ; (v) réhabilitation des bâtiments administratifs des mairies, pour un montant de 1 651 123 397 FCFA; (vi) construction de bâtiments administratifs au niveau des conseils régionaux, pour un montant de 7 727 425 FCFA et (vii) l'équipement des bâtiments administratifs des mairies, pour un montant de 396 158 905 FCFA.

II.1.4.2 Effet attendu 1.3.2 : les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace

190. La dynamisation des économies locales et la réduction des disparités se concrétisent à travers deux effets attendus de la politique sectorielle gouvernance économique, que sont : (i) l'aménagement efficace du territoire est assuré et (ii) le développement local harmonieux est promu.
191. Un seul indicateur est prévu pour contribuer à l'atteinte de cet effet. Ainsi, l'objectif visé en 2019 est de porter à 04 le nombre de schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire élaborés. Pour l'atteinte de cet indicateur d'effet, 05 produits ont été inscrits dans le programme pilotage de l'économie et du développement,

de la politique sectorielle gouvernance économique. Les niveaux de réalisation de ces produits à fin juin 2019, se présentent comme suit.

192. La loi d'orientation en matière d'aménagement du territoire (LOADDT), ayant été adoptée le 28 mai 2018 par l'Assemblée nationale. L'année 2019, est consacrée à sa diffusion. Ainsi, le premier semestre a permis à la LOADDT d'être vulgarisée dans les 13 régions sur 05 régions prévues. Les taux d'exécution physique et financière sont respectivement de 100% et de 69 %.
193. Quant à l'élaboration des 13 schémas régionaux d'aménagement du territoire, le processus a démarré par la participation de la Direction générale du développement territorial (DGDТ) aux ateliers régionaux de rencontres de concertation, de cadrage et de lancement officiel du processus d'élaboration des Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) du Sahel, du Centre et de l'Est. Pour la région des Hauts-Bassins, seuls les TDR d'échanges et de recrutement du consultant ont été élaborés. Les taux d'exécution physique et financière sont respectivement 77,5% et 75%.
194. Pour la mise en œuvre du Programme d'urgence du Sahel (PUS), les acquis sont entre autres : (i) la disponibilité du rapport annuel 2018 et du PTBA 2019 ; (ii) la tenue de la première session du COS/PUS-BF et des cadres de concertation régionaux (CCR) du Nord et du Sahel ; (iii) l'adoption de la stratégie d'extension du PUS-BF ainsi que son plan d'actions en conseil des ministres du 19 juin 2019 ; (iv) l'adoption de l'arrêté n°2019-146/MINEFID/SG/DGESS portant création, objet, classification, gestion et fonctionnement du PUS-BF et (v) l'adoption le 19 juin 2019, d'un décret portant allègement des conditions de recours à la procédure d'entente directe dans le cadre de la tranche 2019 du PUS. Le taux d'exécution physique est de 50%.
195. Pour ce qui est de la mise en œuvre du PADEL, les réalisations ont été : (i) l'élaboration des plans d'investissements pour les sept (07) régions couvertes ; (ii) l'élaboration d'un plan d'activités annuel 2019 et l'organisation des ateliers régionaux d'information et de sensibilisation sur le PADEL dans les six (06) régions restantes (Cascades,
196. Concernant le transfert des ressources pour la prise en charge des compétences transférées, l'objectif de 2019, était de 12,5 %. A mi-parcours, le dossier de déblocage des ressources au profit des CT est dans le circuit. La réalisation est de 4,93 %. La faiblesse de ce taux peut être liée à la non-prise en compte de certains éléments supportés par l'Etat pour le compte des collectivités, tels que la fiscalité partagée et la redevance versée (les royalties) au profit des budgets des CT. Le taux de réalisation physique est de 60%.
197. Le retard observé dans le transfert des ressources aux collectivités est lié en partie aux mouvements d'humeur observés par les agents du MINEFID et à l'absence de réseau informatique dans les locaux de la DGDТ.
198. **Pour le projet de création du pôle de croissance du Sahel**, l'année 2019 est consacrée à la formulation du projet. A fin juin 2019, les TDR des missions de formulation sont disponibles. Les taux d'exécution physique et financière sont respectivement de 10% et 0%.

199. Concernant la création du pôle de croissance écotouristique de l'Est, il était attendu en 2019, la réalisation de l'étude de préfaisabilité. Après les 6 premiers mois, l'avancée majeure reste l'autorisation reçue du ministre de l'Economie, des Finances et du Développement pour reconduire le contrat de l'étude. Les taux d'exécution physique et financière sont respectivement de 10% et 0%.
200. Quant à La mise en place des pôles de croissance (Samandéni et Sourou), après la réalisation de l'étude de préfaisabilité en 2018, il était attendu en 2019, l'organisation de missions terrain et d'échanges avec les acteurs. A la date du 30 juin 2019, les concertations interministérielles sur le processus se sont tenues. Les taux d'exécution physique et financière sont respectivement de 50% et 0%.
201. Les régions ont contribué à l'atteinte des cibles des indicateurs de cet effet, au cours du premier semestre, par la réalisation des produits suivants : (i) l'élaboration d'un schéma communal d'aménagement du territoire, pour un montant de dix millions (10 000 000 FCFA) : (ii) l'élaboration d'un Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), pour un montant de soixante-dix-neuf millions deux cent sept mille cinq cents (79 207 500 FCFA) et (iii) l'actualisation des PCD, pour un montant de quatre-vingt-sept millions trois cent soixante-trois mille quatre cent soixante-sept (87 363 467 FCFA).

II.1.4.3 Synthèse de la performance de l'objectif stratégique : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale

202. *Au cours du premier semestre de l'année 2019, les acquis obtenus sont relativement faibles pour l'ensemble des produits. Seuls les deux (02) sous-effets à savoir « L'ingénierie de production et de délivrance des SPL de qualité et accessibles des CT est accrue » et « Les capacités des acteurs locaux dans l'élaboration des budgets locaux sont renforcées » ont connu un début de mise en œuvre.*
203. *La difficulté majeure rencontrée est le déblocage tardif des ressources budgétaires de l'Etat et la fronde sociale qui affecte la réalisation des activités concourant à la réalisation des produits.*

II.2 Axe 2 : Développer le capital humain

204. Les orientations en matière de développement du capital humain visent à rendre disponibles des ressources humaines en quantité et en qualité pour accompagner les efforts de développement.
205. A cet effet, 05 objectifs stratégiques sont définis à savoir: (i) promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique ; (ii) accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie ; (iii) promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie ; (iv) promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes et (v), améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité.

II.2.1 Objectif stratégique 2.1 : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique

206. Trois effets attendus opérationnalisent la promotion de la santé des populations et l'accélération de la transition démographique. L'état des progrès accomplis dans la réalisation de ces effets attendus se présente comme suit par effet et au regard des cibles de réalisation y relatives.

II.2.1.1 Effet attendu 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous

207. L'effet attendu 2.1.1 se concrétise à travers la mise en œuvre de 03 effets de la politique du secteur sectorielle santé que sont : (i) l'accès aux services de santé de qualité ; (ii) la promotion de la bonne gouvernance du secteur de la santé et (iii) la disponibilité des ressources humaines.
208. En matière d'accès aux services de santé de qualité, l'action publique en santé vise notamment à réduire à l'horizon 2020 : (i) le taux de mortalité maternelle de 330 en 2015 à 242 pour 100 000 naissances vivantes; (ii) le taux de mortalité infanto-juvénile de 81,6 décès à 54,7 décès pour 1 000 naissances vivantes ; (iii) le taux de létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans de 1,4% à moins de 1% ; (iv) le taux de mortalité intra- hospitalière de 63,1 en 2015 à moins de 50 pour 1 000 et (v) le taux de prévalence du VIH de 0,90% en 2015 à 0,77%.
209. Pour y arriver, 24 produits attendus portant sur l'accroissement des infrastructures sanitaires, le renforcement de la qualité des soins et des ressources humaines ont été planifiés pour être réalisés dans le cadre des programmes budgétaires «accès aux services de santé» et «prestation de services de santé».
210. La situation d'exécution de ces produits attendus, réformes et tranches annuelles de projets structurants, se présente ainsi que suit.
211. En ce qui concerne les réformes stratégiques, le **processus d'opérationnalisation de la Fonction publique hospitalière** se poursuit avec la réévaluation de l'incidence financière, la création de l'Agence nationale de gestion des soins de santé primaires depuis avril 2019 dont les cadres de gouvernance et d'administration sont en cours de mise en place.

212. ***Dans le cadre du renforcement du système national de la pharmacovigilance des produits de santé, les acquis engrangés au cours du premier semestre de l'année concernent le renforcement des capacités des acteurs du niveau central et périphérique, la conception et la mise en service du site web dédié et le démarrage de l'élaboration de la stratégie de renforcement du système national de pharmacovigilance. Le système a permis de déceler comme la sous-notification des effets indésirables des produits, comme étant une problématique à résoudre.***
213. ***L'opérationnalisation de la gratuité des soins et services de la planification familiale se fait de façon progressive et a débuté le 1er juin 2019 dans les régions du Centre-Est et du Centre-Ouest. La phase initiale durera deux mois puis interviendra l'extension à partir du 1er août selon le calendrier défini.***
214. **Depuis l'année 2016, la gratuité des soins au profit des femmes et des enfants de moins de 5 ans est effective et a permis d'offrir gratuitement, 2 859 177 d'actes de soins pour un coût total de 6 329 119 328 FCFA.**
215. ***L'opérationnalisation du Régime assurance maladie universelle (RAMU) se poursuit avec la mise en place des organes d'administration et de direction de la Caisse nationale d'assurance maladie universelle (CNAMU). La CNAMU travaille actuellement à disposer des textes d'application et des outils du RAMU pour le démarrage de ses activités en 2020 qui couvriront progressivement les indigents et le monde rural à travers les mutuelles sociales.***
216. **Concernant les investissements structurants, 16 d'entre eux sont en cours de réalisation dont le projet de construction et d'équipement de 15 nouveaux sièges de districts sanitaires et de 15 nouveaux CMA, qui enregistre comme acquis majeurs, la construction en cours du CMA de N'dorola et la mobilisation effective des ressources pour la réalisation de 7 sièges de CMA, d'où la nécessité de poursuivre le plaidoyer pour le financement des 8 autres sièges de HD/CMA et des 15 sièges de districts prévus.**
217. ***Relativement au projet de construction et d'équipement des CHR de Dédougou, Fada N'Gourma et Gaoua, au 30 juin 2019, le taux d'exécution physique global des trois CHR est estimé à 5% avec un taux d'exécution financière de 7,03% en raison de ce que pour contrainte de financement, seul le CHR de Dédougou est en construction. Son niveau de réalisation physique est estimé à 17,50% pour un taux d'exécution financière de 26,91%.***
218. **Concernant le projet de construction et d'équipement du Centre de cancérologie de Ouagadougou, la performance annuelle atteinte au 30 juin 2019 est de 6% pour un niveau d'exécution physique globale du projet de 36,5% et une exécution financière de 54,1%.**
219. ***Le projet de construction et d'équipement d'un Centre de soins spécialisés de haut niveau en neurochirurgie à Ouagadougou a connu également des difficultés de financement qui retardent le démarrage de la construction. Au 30 juin 2019 et à six mois de l'échéance du projet (décembre 2019), son exécution physique est estimée à 17% pour une exécution financière de 13%.***
220. ***Concernant la normalisation des Centres de santé et de promotion sociale (CSPS), aucune réalisation n'a été enregistrée au premier semestre 2019.***

221. **Concernant le projet de construction et d'équipement de 240 CSPS et de 11 CMA**, les acquis du premier semestre de l'année se rapportent à la réalisation des 02 CSPS de Diapakoro dans la commune du Poni et à Tiongo dans la commune de Sindou pour un coût total de 301 613 567 FCFA. Toujours dans le cadre de ce projet, la construction du CSPS urbain de Zabré a connu un niveau d'exécution physique de la tranche annuelle 2019 de 8,33% au 30 juin avec un taux global de 62,91%.
222. **La construction du centre d'hémodialyse de Ouahigouya** désormais intégrée dans le projet de transformation du CHR de Ouahigouya en CHU progresse, avec un taux d'exécution physique de 80%. Le centre de Bobo-Dioulasso a été réalisé et fonctionnel depuis le 27 mars 2018.
223. **Pour ce qui est du projet de transformation des CHR en CHU**, au 30 juin 2019, seul le CHR de Ouahigouya a été formellement transformé ; les textes réglementaires n'étant pas encore pris pour les autres CHR, à savoir ceux de Tenkodogo, Dori, Kaya, Banfora et Koudougou.
224. **Pour ce qui est de l'amélioration des évacuations sanitaires avec le projet d'acquisition des 300 nouvelles ambulances**, son exécution est au stade de signature de contrats avec un PTF pour un financement sous forme de crédit-bail et s'ajoute aux acquisitions annuelles de 10 ambulances couvertes par le budget du ministère de la Santé. Ce marché d'acquisition d'ambulances d'un montant de 300 millions est lancé et est au stade de délibération en juin 2019.
225. **Concernant le développement de l'e-santé au Burkina Faso**, un ensemble d'interventions immatérielles concourent à la mise en place de ce système de e-santé : le mHealth, RapidSMS, LegiSanté et MS courriel. Au 30 juin 2019, le projet mHealth est opérationnel et en phase d'extension dans vingt-deux (22) districts sanitaires en plus des six districts de la région du nord. Quant au projet RapidSMS, il est en phase de consolidation. Pour ce qui est du projet LegiSanté, plusieurs textes législatifs et réglementaires du ministère ont été numérisés pour être intégrés dans la plateforme dont l'implémentation est finalisée à l'image de la plateforme MS courriel. La pleine opérationnalité des différents projets de santé digitale, requiert la mise en service du réseau de la fibre optique en cours d'extension dans le cadre du projet BK-021 et relierait les provinces ainsi que la formation des acteurs.
226. **Le projet de construction et d'équipement de 2 centres de gériatrie à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso** a, quant à lui, connu la réalisation des études d'impact environnemental et social pour le centre de Ouagadougou et les devis estimatifs et quantitatifs ont été transmis (2 500 000 000 F CFA environ). Quant au centre de gériatrie de Bobo-Dioulasso, des négociations avec des PTF se poursuivent en vue du démarrage effectif de sa maturation (désignation d'un site, réalisation des études et des plans architecturaux).
227. **Peu de progrès n'a également été enregistré au cours du premier semestre concernant le projet de reconstruction et d'équipement du Centre hospitalier universitaire Yalgado OUEDRAOGO (CHU-YO)**, puisqu'aucune aucune activité n'a été menée dans le cadre de ce projet.

228. **La construction des CHR de Ziniaré et Manga** se poursuit et le niveau d'exécution physique au 30 juin 2019 est voisin de 100% pour le CHR de Ziniaré alors que juste la clôture de celui de Manga a été construite. L'inauguration de nouvel hôpital de Ziniaré est prévue courant le second semestre 2019, même si le projet rencontre des difficultés liées entre autres à la sous-estimation de l'ampleur et à la complexité des travaux, aux insuffisances du dossier d'appel d'offres, la faible capacité financière, d'organisation et de conception de l'entreprise, la faible capacité réelle de financement, toute chose qui retarde la finalisation des travaux de construction des bâtiments et qui pourrait retarder l'installation et l'essai de fonctionnement des équipements.
229. **Estimée initialement à 1,294 milliard FCFA, la construction du Centre de Médecine traditionnelle et de soins intégrés de Ouagadougou** a atteint au 30 juin 2019, un taux d'exécution financière des lot I et II de 90% pour une exécution physique de 98% avec toutefois des gaps pour l'achèvement du projet. Ces gaps concernent l'aménagement du jardin botanique, la construction du marché de plantes médicinales, l'aménagement interne du site et des installations de la SONABEL et de l'ONEA et l'acquisition des équipements spécifiques à la suite d'un appel d'offres infructueux.
230. **De même, évalué initialement à 914 197 432 francs CFA, le programme de renforcement des capacités en médecine physique et réadaptation** exécuté à hauteur de 100%, pâti de l'absence de clôture pour le Centre et qui n'est pas non plus raccordé à l'électricité et au réseau d'adduction d'eau potable.
231. **Quant au projet d'équipement de 6 CHU/CHRU et 8 CHR en Système de production autonome d'oxygène (SPAO)** au 30 juin 2019, aucun marché relatif au système de production n'a été lancé faute de ressources financières ; maintenant ainsi inchangé le nombre équipés d'une installation de production d'oxygène à sept sur quinze structures, soit un taux d'exécution physique de 46,7%. Le SPAO de Dédougou est intégré dans le plan de construction du nouveau CHR. Pour celui de Tenkodogo, il suffirait de réaliser des travaux supplémentaires afin de le rendre parfaitement fonctionnel.
232. Les autres projets sont en phase de démarrage ou en recherche de financement. Il s'agit :
- du **projet de construction et d'équipement d'un CHU à Sabtenga (ex-Bassinko)** d'un coût de 78,4 milliards F CFA en cours de mobilisation à l'image des études de faisabilité (architecturale, de sol, environnementale et sociale) qui sont en cours de réalisation tandis que l'arrêté de bornage est acquis ;
 - du **projet de construction et d'équipement du CHU de Bobo-Dioulasso**, pour lequel les études d'impacts environnemental et social pour son implantation éventuelle sur le site de Kua sont programmées.
233. **Les projets qui ne sont toujours qu'au stade de recherche de financement sont les suivants :** (i) le projet de renforcement des formations sanitaires en équipement ; (ii) le projet de transformation des CSPS des chefs-lieux de communes rurales en centres médicaux ; (iii) le projet de construction et d'équipement de l'hôpital de district de Boulmiougou.
234. L'amélioration de la qualité et l'accès des soins passe à la fois par le renforcement de la qualité des soins et la mise à disposition de ressources humaines en quantité.

235. La situation d'exécution des principaux produits attendus qui concourent au renforcement de la qualité des soins se présente comme indiqué dans le tableau ci-après.

Tableau 8: Situation de mise en œuvre des produits pour renforcer la qualité des soins

<i>Produits</i>	<i>Réal.2018</i>	<i>Réal. Juin 2019</i>	<i>Cible 2019</i>
Accouchements assistés en %	85,5	29,47	90
Césariennes réalisées en %	3,1	0,76	7
Couverture en CPN4 en %	39,25	15,64	50
Proportion des CMA disposant d'au moins 2 médecins formés à la chirurgie essentielle (%)	ND	ND	90

Source : Rapport de performance à mi-parcours 2019 du CSD « Santé »

236. Le nombre d'accouchements assistés au premier semestre est de 287 735, soit un taux d'accouchements assistés de 29,47% pour une cible annuelle de 90%.

237. A la fin du premier semestre, le taux de césarienne réalisée est de 0,76% contre 0,9% pour le premier semestre 2018. Comparativement à la cible de 2019 qui est de 10%, ce taux est nettement faible en dépit de la mesure de gratuité des soins des femmes enceintes. Le nombre de femmes vues en CPN4 est de 182 636 avec un taux de couverture au premier semestre 2019 de 15,64% pour une cible annuelle de 60%. Cette couverture était de 18,4% au premier semestre de 2018.

238. Les progrès en matière d'assistance des accouchements par du personnel qualifié sont importants, il n'en demeure pas moins que des efforts substantiels doivent être fournis dans la réalisation des autres produits attendus du programme budgétaire, pour lesquels les écarts par rapport aux cibles sont importants : le taux de réalisation des césariennes, la couverture en CPN4 et l'effectivité de la chirurgie essentielle dans les CMA.

239. Pour ce qui est des produits attendus du **programme budgétaire 056 « Santé publique »**, qu'il s'agisse de l'accès aux soins des femmes enceintes, des enfants de moins de 05 ans, des personnes vulnérables ou même de l'accès aux soins et à la prévention contre les maladies spécifiques tels le paludisme et le VIH/SIDA, leur état de mise en œuvre se présente comme indiqué dans les tableaux ci-après.

Tableau 9: Produits livrés en matière de gratuité de soins

<i>Produits</i>	<i>Réal.2018</i>	<i>Montant en 2018 (FCFA)</i>	<i>Réal. 2019</i>	<i>Juin</i>	<i>Montant au 30 juin 2019 (FCFA)</i>
Nombre de formations sanitaires appliquant la gratuité des soins de SMI	2 129			-	
Nombre d'actes de soins gratuits au profit des femmes	6 207 933	15 745 537 629	5 699 047		12 619 429 008
Nombre d'actes de soins gratuits au profit des enfants de moins de 5 ans	11 653 566	15 955 775 991	4 736 370		5 714 993 397
Nombre d'actes de soins gratuits au profit des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans	17 861 499	31 701 313 632	10 435 613		18 334 422 405
Nombre d'indigents pris en charge	206	47	100		46 583 110
Nombre d'indigents pris en charge dans 119 des 21 formations sanitaires prévues	2 500	ND	2600		ND

Source : Rapport de performance à mi-parcours 2019 du CSD « Santé »

240. La mise en œuvre des mesures de gratuité rencontre des difficultés dont les plus importantes sont : (i) les ruptures de médicaments ; (ii) l'insuffisance et le retard dans le remboursement des fonds aux formations sanitaires ; (iii) les irrégularités, abus et fraudes signalés ou constatés lors des contrôles (insuffisance de remplissage des outils de gestion, vente parallèle des médicaments, surfacturation); (iv) l'insuffisance de communication ; (v) l'insuffisance d'offre du dépistage et du traitement des lésions précancéreuses du col de l'utérus.
241. Concernant la lutte contre le paludisme chez l'enfant et la prévention des maladies de l'enfant par la vaccination, les principaux produits livrés sont indiqués dans le tableau 5 ci-dessous.

Tableau 10: Produits livrés en matière de lutte anti-paludisme et de prévention des maladies de l'enfant

	<i>Réal.2018</i>	<i>Réal. Juin 2019</i>	<i>Cible 2019</i>
Enfants de 0-5 ans malades, pris en charge selon l'approche PCIME en %	61,4	65,68	55,0
Enfants de 03-59 mois ayant bénéficié de 04 doses de CPS dans le cadre de prophylaxie anti-paludisme en %	93,2	-	95,0
Couverture vaccinale en DTC-Hep-Hib3 en %	100,0	41,62	100,0
Abandon de la DTC-Hep-Hib1/ DTC-Hep-Hib3 en %	3,5	4,93	< 3
Couverture en RR 2 en %	86,0	34,16	100,0
Couverture vaccinale en Méningite A en %	87,1	34,16	100,0
Couverture vaccinale en VAT2+ en %	100,0	*	98,0

Source : Rapport de performance à mi-parcours 2019 du CSD « Santé »

242. Au premier semestre, les activités de vaccination se sont poursuivies et la couverture en DTC-Hep-Hib3, RR2, MenA est globalement satisfaisante. La poursuite de la vaccination malgré le contexte d'insécurité a permis de maintenir les acquis dans la lutte contre les épidémies de méningite avec la quasi inexistence des cas de méningite à méningocoque A, la réduction des foyers épidémiques de rougeole, la réduction de l'incidence des diarrhées à rotavirus et le maintien du statut de pays libéré de la circulation du polio virus. **Le montant des coûts opérationnels liés à ce produit est 263 155 833 FCFA.**

243. Les différents produits livrés en matière de lutte contre le VIH se résument dans le tableau ci-après.

Tableau 11: Produits livrés en matière de lutte contre le VIH

Produits	Réal.2018	Réal juin.2019	Cible 2019
Prévalence du VIH en %	0,80	0,80	0,77
Femmes enceintes VIH+ recevant des ARV pour la eTME en %	96,33	107,1	99,00
Enfants nés de mère VIH+ ayant bénéficié de PCR à 6 semaines en %	57,95	59,50	90,00
Personnes atteintes du Sida justifiant du traitement par ARV sous ARV en %	94,60	91,00	-
Personnes vivant avec le VIH (PVVIH) traitées gratuitement par ARV (nombre)	61 487,00	-	-
Mesure de la charge virale au profit de PVVIH (nombre)	22 656,00	-	-

Source : Rapport de performance à mi-parcours 2019 du CSD « Santé »

244. Les résultats atteints ont été réalisés grâce à certaines activités tenues durant le premier semestre. Par ailleurs, les dotations des structures de prise en charge en médicaments antirétroviraux pour le traitement des infections opportunistes ainsi qu'en réactifs et consommables pour le suivi biologique ont été régulières et sans rupture ;

245. L'accès aux traitements de la maladie du VIH/SIDA se renforce. Toutefois, cela s'accompagne d'un certain nombre de difficultés à lever telles que la rupture en Kits DBS au niveau de la CAMEG, l'insuffisance de compétences pour les prélèvements DBS et l'insuffisance de suivi du couple mère-enfant.

246. **Concernant la disponibilité en nombre et en qualité des ressources humaines en santé,** le premier semestre 2019 a été marqué par le lancement des concours directs et le recrutement sur mesures nouvelles. **Ainsi,** pour les concours directs, au total, 421 postes ont été ouverts parmi lesquels 150 sages-femmes et maïeuticiens, 100 infirmiers, 50 adjoints de santé communautaire. Au titre des recrutements sur mesures nouvelles, au total **1 693** postes étaient à pourvoir dont 500 médecins, 10 médecins spécialistes, 45 pharmaciens, 400 infirmiers diplômés d'Etat et 400 sages-femmes/maïeuticiens d'Etat.

II.2.1.2 Effet attendu 2.1.2: L'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré

247. La réalisation de cet effet attendu résulte des efforts conjugués des interventions promotionnelles, préventives et curatives en nutrition. L'état de réalisation durant le premier semestre 2019 des produits contributifs se présente comme suit.
248. **En ce qui concerne la prise en charge des enfants de 0 – 59 mois malnutris aigus**, plusieurs activités sont en cours d'exécution. Ainsi, au titre du premier semestre 2019, celles qui ont été réalisées sont entre autres la dotation des structures de prise en charge en intrants nutritionnels, le dépistage actif de la malnutrition dans les zones à sécurité compromise suivi de l'offre de paquet systématique des interventions d'appui alimentaire, de dépistage, de supplémentation en vitamine A et de déparasitage. Ces efforts peuvent être évalués à **1 526 790 125** francs CFA. En termes de prise en charge de la malnutrition, pour **129 561** cas de MAS attendus, ce sont **67 008** enfants qui ont été pris en charge, soit un taux de **51,7%** avec **37 382** nouveaux cas dépistés donnant le taux de dépistage relativement bas de **28,9%**. Ce faible taux est en partie lié à la faible complétude des données (72,9%) et à la période relativement favorable pour une bonne alimentation. Quant à la performance de la PEC de la malnutrition, les taux de guérison et de décès sont dans les normes sphères (75% et moins de 10% de décès) et les objectifs fixés sur le plan national (90% et moins de 3% de décès) sont respectivement 91,0% et 1,6%.
249. En ce qui concerne **l'alimentation adéquate du nourrisson** et du jeune enfant, les actions prioritaires sont toujours en cours de réalisation, notamment le renforcement des compétences des prestataires, la poursuite de la promotion des pratiques optimales d'ANJE à travers les GASPA, la mise au sein précoce, le counseling post partum, etc.
250. **Le stock de sécurité alimentaire et nutritionnelle s'est également renforcé.** A ce titre, on a enregistré pour le compte de ce produit, la construction de 25 magasins de stockage pour le renforcement des capacités de stockage, l'augmentation du Stock national de sécurité (SNS) au cours du semestre pour le porter à 50 038,15 tonnes, permettant des sorties cumulées de 25 623,28 tonnes. Il a été également ouvert 135 boutiques témoins.
251. **La population vulnérable a aussi bénéficié d'un appui pour la production agricole dans les zones déficitaires.** En effet, au cours du semestre, 93 sites ont été appuyés pour la production maraîchère, 1765 producteurs ont été formés à la confection des fosses fumières, 1320 producteurs vulnérables ont été formés aux techniques de production maraîchère, 346,33 tonnes d'engrais distribuées à prix subventionné au profit des personnes vulnérables en appui à la production agricole, 27,65 tonnes d'engrais distribuées gratuitement au profit des personnes vulnérables en appui à la production agricole et 106,31 tonnes de semences de variétés améliorées ont été mises à la disposition des ménages vulnérables.
252. **Concernant le soutien à la mise en œuvre des activités à Haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) au profit des populations vulnérables** au 30 juin 2019, 925,93 tonnes de vivres ont été distribués gratuitement au profit des personnes vulnérables et 62 902 personnes vulnérables ont bénéficié de cash for work.

II.2.1.3 *Effet attendu 2.1.3* : le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement

253. Pour la réalisation de cet effet attendu, les produits programmés visent l'enclenchement du dividende démographique qui passe nécessairement par la maîtrise de l'accroissement de la population.
254. **Les produits contraceptifs ont été rendus disponibles** au niveau de la centrale, excepté le Jadelle et le dépo-provera qui sont actuellement à 5 mois de stock (en dessous du min=6 mois). Cette disponibilité est aussi effective au niveau des points de prestation. Quant au **couple-année protection**, il est de **19,6%** et si la même tendance est maintenue, la cible pourrait être atteinte en fin d'année. En plus, la mesure de gratuité totale de la planification est entrée en vigueur le 24 juin 2019 dans deux régions sanitaires des Cascades et le Centre-Ouest et va s'étendre progressivement aux autres régions sanitaires avec toutefois, un gap de financement des besoins en produits contraceptifs évalué en juin 2019 à **1 289 587 721 FCFA**.
255. **L'accélération de la transition démographique** passe également par l'élargissement de l'éventail des débouchés économiques des femmes (surtout chez les filles non scolarisées) et/ou leurs familles. Dans ce cadre, **683** personnes (des adolescentes, des femmes, des leaders communautaires et des membres d'organisation à base communautaire) ont bénéficié de renforcement de capacité sur le genre et foncier rural, de formation aux métiers, à la culture entrepreneuriale ou à l'aviculture.

II.2.1.4 *Synthèse de la performance de l'objectif stratégique : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique*

256. *Malgré la récurrence, voire la persistance des mouvements sociaux dans le secteur de la santé, à mi-parcours 2019, quelques avancées ont été réalisées en matière de promotion de la santé des populations et d'accélération de la transition démographique et se poursuivent. En effet, sur 24 réformes et projets structurants, seize (16) projets et cinq (05) réformes sont en cours de réalisation, les autres projets sont en instance de démarrage ou en recherche de financement.*
257. *Ainsi, en matière d'amélioration de l'accès des populations aux services de santé de qualité, si la gratuité des soins pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes, la dotation suffisante des structures sanitaires en personnel de santé qualifié, la construction de nouvelles infrastructures et le renforcement des centres de santé en équipements se sont poursuivis, les défis demeurent à relever à court et moyen terme.*
258. *Il s'agit de: (i) l'achèvement de la construction et de l'équipement des formations sanitaires entamées (1^{re} et 2^e tranche du CHR de Dédougou, unité de radiothérapie du centre de cancérologie de Ouagadougou, les travaux des infrastructures complémentaires du centre de soins spécialisé en neurochirurgie, centre d'hémodialyse de Ouahigouya); (ii) la mobilisation des ressources; (iii) l'opérationnalisation de la couverture de l'assurance maladie universelle.*

259. *En matière d'amélioration de l'état nutritionnel de la population, des actions multiformes ont concouru à l'atteinte de résultats certes, améliorables. Les principales difficultés et défis à relever à court terme demeurent le renforcement de la prévention et de la PEC de la malnutrition.*
260. *En matière d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique, le défi clé à relever concerne le passage à l'échelle de la mesure de gratuité de la planification familiale et la lutte contre le mariage d'enfants.*

II.2.2 Objectif stratégique 2.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie

261. Les avancées en matière d'accroissement de l'offre et d'amélioration de la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, sont poursuivies à travers 03 effets attendus du PNDES qui sont : (i) l'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré ; (ii) la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées ; (iii) l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie est assuré.

II.2.2.1 Effet attendu 2.2.1 : l'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré

262. **L'accès à une éducation de qualité** est suivi à travers les indicateurs relatifs au taux brut de scolarisation au préscolaire dont la cible 2019 est fixée à 6,69%, au taux d'achèvement au primaire avec une cible 2019 de 72,94%, au taux d'achèvement au post-primaire avec une cible 2019 de 36,61% et l'indice de parité du TBA au primaire, au post-primaire et au secondaire dont les cibles 2019 sont fixées à 1 ainsi que le nombre de classes sous paillote qui devra être réduit à 1 835.
263. Aussi, l'atteinte de ces cibles est poursuivie à travers la réalisation des produits attendus ci-après des ordres d'enseignement préscolaire, primaire et post-primaire.

Tableau 12: Exécution des produits relatifs à l'accès aux enseignements préscolaire, primaire et post-primaire de qualité

<i>Produits</i>	<i>Cible 2019</i>	<i>Réal. Juin 2019</i>
<i>Au niveau du préscolaire</i>		
Salles de classe en maîtrise d'ouvrage déléguée	26	Passation des marchés publics en cours
Salles de classe construits sur ressources transférées aux communes	24	Phase préparation des marchés publics
<i>Au niveau du primaire et au poste-primaire</i>		
180 SDC sur ressources transférées à 60 communes pour résorber les classes sous paillote	180	Transfert effectif des ressources
156 Salles de classe en maîtrise d'ouvrage déléguée pour 52 communes pour résorber les classes sous paillote	156	5 MOD recrutés
306 Salles de classe pour 46 communes sur ressources de la République populaire de Chine	306	6 SDC construits et installation d'entreprises pour les 300 autres SDC
12 Salles de classe du PA-PDSEB dont 6 au Centre, 3 au Centre-Nord et 3 au Centre-Est	12	démarrage des travaux sur le site du Centre-Nord
151 Salles de classe pour l'expansion du primaire, des CEG, des lycées et la normalisation d'écoles	151	marché de construction lancé pour 63 SDC
45 Salles de classe pour l'expansion du primaire, des CEG, des lycées et la normalisation d'écoles	45	MOD recrutés
1115 Salles de classe éclairées par système photovoltaïque	1115	100%

Source : Rapport de performance à mi-parcours 2019 du CSD « Education et formation »

264. *Au niveau du secondaire*, la situation d'exécution des principaux produits attendus se présente comme suit dans le tableau ci-après. :

Tableau 13: Exécution des produits relatifs à l'accès à l'enseignement secondaire

<i>Produits</i>	<i>Cible 2019</i>	<i>Réal. Juin 2019</i>
Construction des 04 lycées scientifiques sur Budget de l'Etat	4	Dédougou (77,6%) et Koudougou (50,6%), Kaya (7,5%), Ouahigouya (21%)
Construction des 02 lycées scientifiques sur ressources du PAAQE	2	Bobo-Dioulasso (17,5%), Ouagadougou (10,15%)
Construction des 02 lycées scientifiques sur ressources de la Fondation Orange Burkina	-	Achevés les gros œuvres sur le site de DARSALAMI et démarrage sur le site de Tenkodogo

Source : Rapport de performance à mi-parcours 2019 du CSD « Education et formation »

265. Les faibles niveaux de réalisation des lycées scientifiques de Kaya et de Ouahigouya, s'expliquent respectivement par les difficultés d'obtention de l'autorisation de construire par FASO BARA et le changement de site du lycée de Ouahigouya. Pour les lycées de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou, les bas niveaux d'exécution s'expliquent essentiellement par les délais d'approbation des plans d'exécution des travaux par le LNBTP, les entreprises et, le bureau d'architecte, si fait qu'il faudra revoir l'organisation de travail à tous les niveaux de ces projets de construction.

266. *Concernant la construction de 5 lycées professionnels*, en 2019, il est prévu l'achèvement des lycées professionnels de Manga, Tenkodogo, Kaya, Zorgho et Ouagadougou.

267. Au 30 juin 2019, les infrastructures pour le compte du lycée professionnel de Manga sont achevées à 100%. S'agissant des lycées professionnels de Kaya (82,68%), Tenkodogo

(81,58%) et Zorgho (62,02%), ils sont susceptibles d'être achevés en fin juillet 2019. Quant au lycée professionnel de Ouagadougou, les travaux n'ont pas encore démarré pour des raisons de stabilisation de son site d'implantation. Toutefois, les entreprises ont été sélectionnées et la notification des marchés a été faite le 28 juin 2019.

268. **Relativement à l'accroissement du nombre d'enseignants et/ou de formateurs à tous les niveaux**, les recrutements des personnels d'enseignement et d'encadrement au profit du MENAPLN sont en cours, même si l'organisation des différents concours accuse du retard imputable au mouvement d'humeur observé par les Gestionnaires des ressources humaines (GRH). Nonobstant cette situation, le niveau d'exécution des processus des recrutements des différents profils se présente comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14: Situation des recrutements de personnels

Produits	Cible 2019	Réal. Juin 2019
Recrutement sur mesures nouvelles d'instituteurs adjoints certifiés	1 000	lancé
Recrutement sur concours direct pour formation de nouveaux éducateurs et moniteurs de jeunes enfants	200	27%
Mise à disposition de nouveaux éducateurs et de moniteurs de jeunes enfants	75	0% 12 juillet
Recrutement sur concours direct pour formation dans les ENEP d'instituteurs adjoints	0	0
Mise à disposition d'IAC sortants des ENEP	2 740	En cours
Mise à disposition d'IAC issus du concours sur mesures nouvelles	1 000	Concours lancé (45%)
Mise à disposition de 900 professeurs de niveau Licence et de 450 de niveau DEUG issus de concours sur mesures nouvelles	1 000	Concours en lancement
Mise à disposition de professeurs de niveau Licence et DEUG, sortants de l'IDS et de l'ENS-UNZ	2 275	En cours
Recrutement et formation à l'IDS de professeurs certifiés des CEG (CAP-CEG/IDS)	300	27%
Recrutement et formation à l'ENS/UNZ de professeurs certifiés des CEG (CAP-CEG)	300	27%
Recrutement et formation à l'ENS/UNZ de professeurs certifiés des lycées et collèges	800	27%

Source : Rapport de performance à mi-parcours 2019 du CSD « Education et formation »

269. En somme, **l'ensemble des produits** relatifs à l'organisation des recrutements sur concours directs et professionnels seront livrés au second semestre 2019.

II.2.2.2 Effets attendus 2.2.2 : la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées

270. Plusieurs sous-effets attendus sectoriels concourent à l'amélioration de la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines en vue de faire passer la proportion des effectifs de la formation professionnelle dans l'effectif total des formés à 12% en 2019 et la proportion de la population en âge de travailler (18 ans et plus) formée dans les métiers agropastoraux à 7% en 2019. Par ailleurs, à mi-parcours 2019, l'état d'exécution des produits attendus se présente comme suit.

271. *En ce qui concerne les infrastructures d'EFTP*, plusieurs ouvrages ont été programmés en 2019 et sont en cours de réalisation. La situation d'exécution de ces ouvrages ou produits attendus est contenue dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15: Exécution des produits relatifs à l'accès aux enseignements secondaire

Produits	Cible 2019	Réal. Juin 2019
Construction des lycées techniques de Koudougou et de Tougan	Achèvement	Koudougou (73%)- Tougan (26%)
Construction et équipement de 5 collèges d'enseignement technique et de formation professionnelle (CEFTP)	Achèvement	Sebba (69%) - Kongoussi (60%)- Sindou (60%) -Sapouy(70%)- Gourcy (66%)
Réalisation sur transfert de ressources aux communes de 12 Centres pour la culture scientifique et technique (CST)	-	point attendu au second semestre
Réalisation sur transfert de ressources aux communes de 16 Centres permanents d'alphabétisation et de formation (CPAF)	-	point attendu au second semestre
Réalisation sur transfert de ressources aux communes d'un Centre d'éducation de base non formelle (CEBNF)	-	point attendu au second semestre
Construction de 2 centres de formation professionnelle à Sapouy et à Sebba	2	Report de la construction des 2 centres
Construction de 2 centres de formation professionnelle à Bagré à Pô	2	0%
Construction de 22 salles de classe pour l'ouverture de filières d'EFTP dans certains établissements d'enseignement général	-	-
Aménagement et équipement de 4 nouveaux ateliers en électrotechnique, électricité-électronique automobile, automatisme et plomberie sanitaire par le CEFPPO sur appui du projet PATECE	4	100%

Source : Rapport de performance à mi-parcours 2019 du CSD « Education et formation »

272. *Concernant la réalisation des lycées techniques*, celui de Tougan dont le taux de réalisation physique est de 25,89%, accuse un retard important dû à un problème d'approvisionnement en briques (BLT). Ce retard pourrait se rattraper suite à la réduction de la quantité de BLT au profit de celle des parpaings et au renforcement des équipes de travail. Quant au report d'exécution des projets de construction des centres de formation professionnelle, il est lié au manque de crédits pour ceux de Sapouy et Sebba et aux délais de passation des marchés pour les deux autres.

273. *S'agissant des recrutements de nouveaux formateurs* de l'EFTP, le recrutement et la formation à l'ENS/UNZ de 10 nouveaux professeurs certifiés des lycées et collèges de l'enseignement technique et professionnel (CAPET) et 300 nouveaux professeurs certifiés des collèges d'enseignement général et technique, option EPS sont en cours avec un taux de réalisation physique estimé à 27%.

274. En prévision de l'ouverture des nouveaux établissements d'EFTP, il est envisagé la mise à disposition de 51 nouveaux professeurs d'EFTP dont 20 professeurs de l'EFTP, soit 10 professeurs CAPET et 10 professeurs CAET à recruter sur mesures nouvelles pour le compte de l'Etat et la mise à disposition de 31 professeurs de l'EFTP de niveau CAET dans le cadre du projet de Formation des enseignants et conseillers pédagogiques de l'EFTP (FECOP/EFTP).

275. Pour le recrutement sur mesures nouvelles, le taux de réalisation physique au 30 juin 2019 est estimé à 27%. Quant à la mise à disposition des enseignants du projet FECOP/EFTP, la

sortie des professeurs en fin de formation est effective et ils seront affectés avant la rentrée scolaire 2019-2020.

276. En 2019, le recrutement et la formation de 42 nouveaux encadreurs de l'EFTP exclusivement pour le compte de l'Etat sont également prévus. A la date du 30 juin 2019, le taux d'exécution physique est de 27%.
277. En outre, il est prévu la mise à disposition du MENAPLN de 12 encadreurs de l'EFTP soit 8 recrutés et formés par l'Etat (6 CPES et 2 IES) et 4 CPES au titre du projet FECOP/EFTP. A la date du 30 juin 2019, la sortie des encadreurs en fin de formation est effective et ils seront affectés à la rentrée scolaire 2019-2020.
278. *Pour ce qui est de la création de nouvelles filières professionnalisantes*, en 2019, il est prévu l'ouverture d'une nouvelle filière dans les CFP du MJPEJ. A cet effet, la formation des formateurs est en cours. De 2016 au 30 juin 2019, le MJPEJ a ouvert une seule nouvelle filière professionnalisante à savoir la filière de coiffure et esthétique.
279. *Aussi, dans le cadre du développement de l'ingénierie de la formation professionnelle*, il est prévu en 2019, l'élaboration de 27 nouveaux référentiels de formation. Ces référentiels ont été élaborés avec l'appui financier du CFP de référence de Ziniaré (CFPR-Z) et d'Expertise France. Ainsi, le CFPR-Z a financé l'élaboration de deux (2) référentiels de formation de niveau BQP pour un montant de 20 000 000 FCFA et Expertise France, 20 référentiels de formation de niveau CQP et 5 référentiels de Formation modulaire qualifiante (FMQ) pour un montant de 250 000 000 FCFA. L'activité est réalisée à 100% avec un taux d'exécution financière de 100%. De 2016 au 30 juin 2019, le MJPEJ a élaboré ou relu 61 référentiels de formation.
280. *Dans le but d'accroître le nombre des apprenants bénéficiaires de bourse et l'accès à la formation professionnelle*, le MJPEJ a prévu en 2019 de recruter, de placer et de suivre 40 stagiaires boursiers en Tunisie et au Maroc. Au 30 juin 2019, l'activité n'a pas été mise en œuvre, elle le sera au deuxième semestre. De 2016 au 30 juin 2019, le MJPEJ totalise 120 apprenants qui ont bénéficié des bourses de formation au Maroc et en Tunisie.
281. *En vue de financer le développement du capital humain en soutien aux filières porteuses de croissance et d'emplois*, le Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA) a prévu financer en 2019 des actions de formation (élevage, agriculture, artisanat, etc.) au profit de 5 646 bénéficiaires pour un montant prévisionnel de 1 544 994 000 F CFA. Au premier semestre 2019, aucun formé n'a bénéficié de subvention.
282. *Les difficultés rencontrées sont liées au déblocage des ressources dû aux mouvements sociaux au ministère en charge des finances*. Les formations sont prévues pour le 2^{ème} semestre. De 2016 au 30 juin 2019, le FAFPA a financé la formation de 24 848 bénéficiaires dont 12 461 femmes, soit 50,14% de l'effectif total.
283. *Dans le cadre de la certification des formations professionnelles*, il est prévu en 2019 l'organisation des examens du Certificat de qualification professionnelle (CQP), du Brevet de qualification professionnelle (BQP), du Brevet professionnel de technicien (BPT) et du Brevet professionnel de technicien spécialisé (BPTS). Au 30 juin 2019, seul l'examen du

CQP est organisé. Cependant, les résultats ne sont pas disponibles. Les autres examens seront organisés aux mois de juillet-août-septembre 2019. De 2016 au 30 juin 2019, les taux d'admission moyens aux examens de certification sont respectivement de 66,07% en 2016, 76,08% en 2017, 84,85% en 2018.

284. *Pour promouvoir l'offre privée de formation tout en veillant sur la qualité des formations offertes*, il est prévu en 2019 l'organisation de 02 sessions de la CPEDA. Au 30 juin 2019, les deux (02) sessions n'ont pas été organisées, elles le seront au cours du deuxième semestre.
285. *En vue de renforcer le pilotage et la qualité de la formation professionnelle*, il est prévu l'élaboration de 2 textes règlementaires en 2019. A ce titre, le Secrétariat permanent de la Commission nationale de la certification (SP/CNC) a procédé à la relecture du décret portant création des titres de qualification professionnelle avec l'appui financier du Projet d'appui à l'éducation et à la formation technique et professionnelle / GIZ.
286. En outre, de nouveaux statuts du FAFPA ont été adoptés en conseil des ministres en sa séance du 27 juin 2019 par le décret portant modification du décret n°2015-1020/PRES-TRANS/PM/MJFPE/MEF du 24 août 2015 portant approbation des statuts particuliers du FAFPA. L'adoption de ce décret permet au FAFPA de bénéficier d'une forte implication du monde économique dans la rénovation de son dispositif de financement de la formation professionnelle et d'assurer convenablement ses missions, conformément au décret n°2014-610/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des fonds nationaux.
287. Au 30 juin 2019, le produit attendu a été entièrement exécuté. De 2016 au 30 juin, au total 7 textes ont été élaborés ou relus.
288. Les collectivités régionales participent activement à la poursuite de l'amélioration de l'accès de tous à l'éducation, à la formation et à l'enseignement supérieur de qualité à travers notamment la réalisation des infrastructures d'éducation et de formation telles que les écoles, les salles de classe pour la résorption des classes sous pailote et la normalisation des écoles multigrades, la construction de lycées et collèges et la réalisation d'infrastructures sanitaires au profits des élèves et apprenants. Le bilan de ces investissements se fera en fin d'année.

II.2.2.3 Effet attendu 2.2.3 : l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie est assuré

289. Les principaux résultats atteints à mi-parcours 2019 dans la mise en œuvre des produits attendus visant l'amélioration de l'accès de tous à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie se présentent dans le tableau ci-après.

Tableau 16: Situation de mise en œuvre des produits pour l'atteinte d'un enseignement de qualité

Produits	Cible 2019	Réal. Juin 2019	Observations
Création de nouvelles universités dans les régions et renforcement du vivier enseignant	-Equipements de la cité de l'UNB	100,00 %	-
	-Construction de la cité de l'UO2	72,00 %	
Création de l'université virtuelle et mise en place de 16 espaces numériques dans les régions	Poursuite des travaux	Siège de l'UV-BF (25,45%) ; ENO de Bobo-Dioulasso (60,05%) ; ENO de Ouagadougou (64,44%) ; ENO de Koudougou (70,48%)	-
Subvention du premier ordinateur des étudiants du cycle Licence	-	En cours	-
Opérationnalisation du site de Ouaga II	-Achèvement du restaurant, du centre médical, de l'amphi jumelé de 750 places -Poursuite de la construction des amphithéâtres de 1000 et 1500 places de la cité de 1500 lits de l'UFR/ST	Achevé 68,91 %.	Retard dans l'aménagement de la voirie interne ; lenteur dans le processus d'indemnisation et/ou de recasement des populations
Renforcement du système Licence -Master Doctorat (LMD)	Acquérir des équipements ; élaborer et validation du cadre juridique régissant la validation des acquis professionnels (VAP) et des acquis de l'expérience (VAE); relire et harmoniser les curricula des filières de licences des IPES ; relire et élaborer des syllabi des licences des IPES et relire les textes des IERS et des écoles doctorales	15 %	-
Autonomisation des centres universitaires	Poursuite travaux de l'université de Ouahigouya ; Bâtiment administratif de l'université de Fada N'Gourma ; bâtiment administratif de Dédougou ; réalisation des toilettes de l'université de Fada N'Gourma ; bornage du site du CUP de Dori ; adduction d'eau au CUP de Dédougou ; adduction d'eau au CUP de Fada N'Gourma.	60,21 %	-
Réalisation des amphithéâtres	Poursuite des travaux de construction d'amphithéâtres : amphithéâtre jumelé de 750 places chacun à l'UO II ; (02) amphithéâtres de 1000 et 1500 places à l'UO2 ; Bâtiment R+2 contenant 3 amphis de 500 places chacun à l'IDS ; achèvement de la construction de l'amphithéâtre de 750 places ; démarrage de la construction d'un complexe d'amphithéâtres de 500 et 300 places à l'UNZ.	42,50 %	Non-respect des délais contractuels; retard dans le paiement des décomptes ; mauvaises évaluations de base; faibles capacités financières et techniques de certaines MOD et/ou entreprises
Réalisation des bâtiments pédagogiques	Poursuite de la construction d'un bâtiment pédagogique en R+2 à l'UNZ, d'une UFR/ST (composée d'un bâtiment pédagogique en R+2 comportant des laboratoires, des salles de cours, une salle de conférence de 300 places et des bureaux pour enseignants) à l'UO 2 ; démarrage de la construction d'une UFR à l'UNZ.	48,91 %	Idem
Accroissement du nombre d'enseignants à tous les niveaux	Prise en charge des ATER ; recrutement de 100 assistants pour le compte des universités publiques	50,00 %	-

Source : Rapport de performance à mi-parcours 2019 du CSD « Education et formation »

II.2.3 Synthèse de la performance de l'objectif stratégique, accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie

290. *A mi-parcours 2019, des acquis majeurs ont été enregistrés dans la mise en œuvre des référentiels sectoriels visant à accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie.*
291. *En ce qui concerne l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité qui enregistre des taux d'exécution physique et financière 49,74% et 51,29%, les progrès enregistrés portent principalement sur l'avancement des constructions démarrées en 2018 qui ont des taux de réalisation compris entre 50% et 100%. Par contre, au 30 juin 2019, certains investissements présentent de faibles performances, notamment le lycée scientifique de Ouahigouya (21%), le lycée technique de Tougan (25,89%), le lycée scientifique de Ouagadougou (10,15%), le lycée scientifique de Bobo-Dioulasso (17, 53%) et le lycée professionnel de Ouagadougou (0%) enregistrent des taux de réalisation physique relativement faibles.*
292. *Il en est de même en ce qui concerne l'accroissement du nombre d'enseignants et/ou de formateurs à tous les niveaux dont le processus de recrutement du personnel enseignant au profit du MENAPLN n'a pas véritablement évolué dû aux manifestations des gestionnaires des ressources humaines.*
293. *Au titre de l'amélioration de la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines, des acquis significatifs ont été enregistrés avec des taux d'exécution physique de 54,02 % et financière de 42,85% expliqués par les progrès enregistrés au niveau des sous-effets relatifs à la formation du personnel enseignant et d'encadrement et au développement de l'ingénierie de la formation professionnelle avec des taux de réalisation physique et financière de 100%.*
294. *Par contre, la construction des centres de formation professionnelle de Bagré et Pô enregistre un niveau faible de réalisation de 20% dû à l'insuffisance des crédits alloués. Aussi, l'atteinte des résultats implique la mobilisation davantage de ressources ou de procéder par l'exécution en mode Partenariat public-privé (PPP) et d'anticiper la préparation des dossiers d'appel d'offres.*
295. *S'agissant de l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie, les taux de réalisation physique et financière au premier semestre de l'année 2019 sont respectivement de 45,76% et de 28%.*
296. *En termes de progrès enregistrés dans la mise en œuvre des actions, deux sous-effets connaissent des avancées significatives. Il s'agit des sous-effets attendus relatifs à l'accroissement des effectifs des étudiants avec un taux de réalisation physique de 68,91% et l'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiants avec un taux de réalisation*

physique de 55%. Les activités pour lesquelles les progrès sont remarquables concernent entre autres la construction de l'amphithéâtre jumelé de 750 places à l'UO2, de l'amphithéâtre de 750 places à l'UNZ, la construction du bâtiment pédagogique en R+2 à l'Université Nazi Boni, la construction et l'équipement de la cité universitaire de l'UNB et la réalisation des Espaces numériques ouverts.

297. *Cependant, le sous-effet relatif à l'évaluation et la certification des connaissances et des compétences enregistre un faible niveau d'avancement avec un taux de réalisation physique de 15 % au 30 juin 2019.*

298. *Les principales difficultés qui ont entravé les réalisations des activités en particulier les investissements structurants sont : les régulations budgétaires, l'insuffisance de la subvention de l'Etat et les retards de déblocage des ressources financières, le non-respect des délais contractuels par les entreprises, la défaillance de certaines entreprises.*

299. *Pour accélérer la réalisation des activités au second semestre de l'année 2019, il est nécessaire de diligenter la mise à disposition des ressources financières pour l'exécution des activités programmées, de relancer les entreprises retardataires afin qu'elles achèvent les travaux dans les délais, d'interpeller les MOD pour un suivi rigoureux des entreprises et d'accélérer les processus de paiement des décomptes déposés par les entreprises.*

II.2.4 Objectif stratégique 2.3 : promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie

300. Les efforts en matière de promotion d'une recherche et d'une innovation au service de la transformation structurelle de l'économie se poursuivent à travers la mise en œuvre d'actions visant la réalisation de l'effet attendu 2.3.1 : la recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie.

II.2.4.1 Effet attendu 2.3.1 : la recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie

301. L'effet attendu 2.3.1 est décliné dans les effets de la politique sectorielle, recherche et innovation, à savoir : (i) la gouvernance de la recherche scientifique et de l'innovation est améliorée ; (ii) la recherche scientifique et technologique est développée, (iii) les résultats de la recherche scientifique et technologique sont valorisés.

302. **Le premier de ces 03 sous-effets relatifs à l'amélioration de la gouvernance de la recherche scientifique et de l'innovation** se met en œuvre à travers les produits attendus du programme budgétaire «amélioration de la gouvernance de la recherche scientifique et de l'innovation». Parmi ces produits attendus, ceux figurant dans la MRSIS 2018 sont relatifs : (i) à l'amélioration du pilotage et de la coordination de la recherche scientifique et de l'innovation ; (ii) au renforcement de la coopération scientifique et technologique et (iii) au renforcement de la communication et de l'information scientifique.

303. Concernant l'amélioration du pilotage et de la coordination, les activités programmées en 2018 à savoir, la tenue de la première session du Haut conseil national de la recherche scientifique et de l'innovation (HCNRSI) et l'accroissement du taux de financement de la recherche et de l'innovation, on note qu'au terme du premier semestre, les dossiers

nécessaires à la tenue de la première session du HCNRSI ont été produits même si la session demeure à convoquer. Il s'agit des projets de règlement intérieur, de Document d'orientation stratégique (DOS) et de matrice des thèmes et des domaines de recherche et d'innovation. Pour ce qui est de l'accroissement du financement de la recherche et de l'innovation, grâce au plaidoyer mené auprès du MINEFID, sur une prévision d'accroissement de 20%, le budget du FONRID s'est accru de plus de 600% en 2018. Cet accroissement a permis de financer 63 projets sur une prévision de 54 dont 51 sur le budget de l'Etat et 12 projets par des conventions soutenues par des partenaires. Le coût de réalisation de ces projets s'établit à 1 407 036 107 FCFA sur une prévision de 1 620 000 000 FCFA.

304. En matière de coopération dans la valorisation des résultats de la recherche, sur une prévision d'une convention à signer en 2018, au 30 juin 2018, 02 conventions ont été signées, d'une part, entre l'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche (ANVAR) et l'ONG canadienne Desjardins en matière d'accélération de la diffusion des innovations technologiques en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et le niveau de vie des paysans et d'autre part, entre l'ANVAR et l'Institut de recherche-développement (IRD) dans le cadre du projet Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI).
305. Enfin, concernant le troisième produit, à savoir, le renforcement de la communication et de l'information scientifique, le niveau d'exécution des 4 activités programmées est satisfaisant. En effet, s'agissant de la réalisation du film documentaire sur les instituts de recherche, l'appel d'offres a été lancé. Quant à la réalisation des 04 bulletins d'information de valorisation des résultats de la recherche et de la réalisation programmée de 2 revues scientifiques en 2018, à mi-parcours, 2 bulletins ont été produits et un atelier de relance des revues scientifiques a été tenu.
306. **Le second sous-effet intitulé** «la recherche scientifique et technologique est développée» se met en œuvre à travers les produits attendus du programme budgétaire, «développer la recherche scientifique et technologique». Parmi ces produits attendus programmés en 2018 figurent ceux relatifs : (i) au développement de la recherche et de l'innovation dans les domaines agro-sylvo-pastoral et environnemental, en sciences appliquées et technologies, en santé et en sciences sociales et humaines ; (ii) à la création des 3 technopôles ; (iii) à la construction de 2 pôles d'excellence ; (iv) au développement de capacités infrastructurelles et humaines de la recherche du CNRST et (v), à l'implantation des parcs d'innovation sur les pôles de croissance du Burkina Faso.
307. Au terme du premier semestre de l'année, le niveau de réalisation des activités entrant dans le cadre de l'exécution du 1^{er} produit attendu est satisfaisant. En effet, les réalisations majeures concernent : (i) la définition des protocoles de recherche et le début des travaux requis pour l'établissement des 4 méthodes, technologies, procédés ou innovations en matière de recherche et d'innovation agro-sylvo-pastorale et environnementale ; (ii) l'élaboration réussie de la formule à base d'ingrédients locaux pour l'alimentation des poissons dans le cadre de la mise au point de technologies pour l'exploitation durable des ressources halieutiques et aquacoles.

308. De même, dans le cadre du développement des croisements améliorateurs en vue de l'amélioration du potentiel génétique des races locales, le premier semestre de l'année a vu la naissance en station de 13 bovins métis sur les 60 têtes de bovins attendus. Concernant la recherche et l'innovation en sciences appliquées et technologies, le premier semestre de l'année a vu la mise au point des 04 méthodes, procédés ou innovations programmées, à savoir, les techniques de pseudo labour, de production de lait et de farine de souchet, de production de couscous de sorgho enrichi et d'optimisation nutritionnelle des mets pour des dépenses engagées de 29 784 700 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 71%.
309. En matière de sciences sociales et humaines, où il est attendu la génération de 5 procédés, méthodes, technologies ou innovations, les acquis concernent le lancement de : (i) l'élaboration du lexique/manuel pour l'enseignement des mathématiques au primaire en langue nationale dioula ; (ii) l'étude exploratoire sur le langage de signes pour la scolarisation des enfants sourds au Burkina Faso et (iii) l'élaboration d'une méthode de délimitation des aires de santé autour des CSPS ayant permis de cartographier les aires de santé de 03 CSPS ainsi que leur subdivision.
310. En sciences de la santé, où il est attendu la mise au point de 2 méthodes, technologies, procédés ou innovations, les activités de recherches ci-après ont été engagées pour un coût de 536,98 millions FCFA, soit une exécution financière de 29%. Il s'agit : (i) des recherches sur le vaccin contre le paludisme avec l'étude comparative des vaccins candidats RTSS/AS01, CPS et RTSS/AS01 combiné avec CPS dans la prévention du paludisme saisonnier chez les enfants; (ii) de la production d'un moustique transgénique stérile destiné à contrôler la population de moustiques femelles; (iii) de l'étude sur l'efficacité du champignon *Metarhizium robertsii* (Mr) transgénique sur les populations de moustiques résistants aux insecticides usuels en milieu semi-naturel à Soumousso ; (iv) l'étude sur l'évaluation et l'optimisation des propriétés des graines de *Moringa oleifera* dans la phytoremédiation microbienne et chimique des eaux de consommation et eaux usées ayant permis d'obtenir un abattement microbien de 92 à 100% avec les graines de *Moringa oleifera* contre 84 à 100% pour les tourteaux.
311. Dans le domaine des phytomédicaments, on note le lancement de l'évaluation in vivo de l'efficacité de *Balanites aegyptiaca*, *Calotropis procera* et *Acanthospermum hispidum* pour leurs propriétés hépatoprotectrices et antifibrotiques qui a abouti au résultat que les extraits (décocté et éthanol) de *Acanthospermum hispidum* ont des propriétés hépatoprotecteurs chez le rat.
312. Au titre du deuxième produit attendu, à savoir la création des 3 technopôles orientés sur la transformation agroalimentaire, la transition énergétique et la production pharmaceutique, en raison de la non-disponibilité des ressources financières pour conduire l'étude d'évaluation préalable programmée en 2018 et estimée à 300 millions FCFA, aucune véritable avancée n'a été enregistrée.
313. En revanche, en ce qui concerne le produit attendu relatif à la construction des 2 pôles d'excellence de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou, le premier semestre 2018 a permis d'enregistrer comme avancées, le recrutement d'un cabinet pour la réalisation de l'étude

d'impact environnemental du plateau technique sur le site de Bobo-Dioulasso et l'élaboration du projet de document du PRONAFER en santé humaine et animale.

314. Concernant l'implantation de parcs d'innovation sur les pôles de croissance du Burkina Faso, il n'y a pas eu d'avancée en raison d'une réduction de l'enveloppe budgétaire allouée à cet investissement structurant en 2018 de 220 millions FCFA à 123 millions FCFA.
315. Les principales difficultés de réalisation des 02 précédents produits attendus sont relatives à l'insuffisance des financements, à la non-harmonisation des points de vue sur le projet de construction des pôles d'excellence, à l'absence d'unité de gestion pour le projet de création des parcs d'innovation dans les pôles de croissance ainsi qu'à l'absence de synergie entre acteurs dudit projet.
316. Enfin, concernant la mise en œuvre du produit attendu relatif au développement des capacités infrastructurelles et humaines de recherche du CNRST, les dépenses engagées sur la dotation budgétaire révisée de 1,494956 milliard FCFA correspondent à un taux d'exécution financière de 59% des activités réalisées que sont : (i) la poursuite de la construction des bâtiments administratifs et des nouveaux laboratoires ; (ii) l'acquisition d'équipements de laboratoire ; (iii) les formations de 28 acteurs à l'information des données des ressources humaines et de 51 nouvelles recrues sur l'éthique et la déontologie administratives.
317. **Le troisième et dernier sous-effet intitulé** «les résultats de recherche scientifique et technologique sont valorisés» se met en œuvre à travers les produits attendus du programme, «valoriser les résultats de la recherche et de l'innovation». Pour l'année 2018, 2 produits ont été programmés, à savoir: (i) la protection et le transfert des technologies et innovations sont assurés et (ii) la diffusion et l'utilisation des résultats de la recherche scientifique et de l'innovation sont accrues.
318. Ainsi, si aucune avancée n'a été enregistrée en ce qui concerne le premier produit, des acquis appréciables ont été enregistrés dans la diffusion et la promotion de l'utilisation des résultats de la recherche et de l'innovation.
319. Parmi ces acquis, on peut citer dans le domaine de la vulgarisation des résultats de recherche et d'innovation agro-sylvo-pastorale : (i) la production de semences de pré-base et de base pour 3 variétés de coton, 02 de maïs, 10 de riz, 6 de niébé, 2 de sorgho ainsi que des variétés de mil, d'arachide, de sésame, de soja et de voandzou pour une cible de diffusion de 20 technologies, inventions et innovations ; (ii) l'organisation de la 6^e foire aux semences de variétés améliorées ; (iii) l'organisation de 03 sessions de formation de producteurs sur les itinéraires techniques de production de semences de variétés améliorées ainsi que l'animation de vitrines et de plateformes de production. Le budget estimé à 130 millions FCFA a été engagé à hauteur de 27% avec une exécution physique estimée à 53%. En plus de la vulgarisation, la diffusion de 06 variétés de maïs à haut rendement et d'un paquet technologique de transformation de grains de maïs et des résidus culturaux en produits alimentaires a été entamée dans les magazines, radios et télévisions.

320. De même, concernant la diffusion de semences forestières, sur la cible de distribuer 5 000 kg de semences, 8 704,3 kg l'ont été au premier semestre pour un coût de 38 millions FCFA engagé à hauteur de 52,63%. 1 484 tonnes de semences ont été mises à la disposition des producteurs à prix subventionné sur une prévision de 81 555 tonnes, 259 Parcelles et Unités de démonstration (PD/UD) sur 3 164 prévues et 160 champs-écoles sur 1 917 prévus ont été mis en place correspondant à une exécution financière de 18,2% du budget qui remonte à 74,325 millions FCFA.
321. Toujours, en matière de diffusion et d'utilisation des résultats de l'innovation, au terme du premier semestre, les niveaux d'exécution de ces activités sont les suivants: (i) en raison de contraintes budgétaires, la mise en place de 04 cellules régionales d'associations burkinabè des inventeurs et innovateurs sur les 13 prévues; (ii) la disponibilité des TDR et le choix du site pour la mise en place de la plateforme de l'innovateur; (iii) la disponibilité des TDR et le choix des sites pour la mise en place des 2 boutiques à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso.
322. Les difficultés sont liées à l'insuffisance des ressources pour la réalisation de la plateforme et des boutiques de l'innovateur, pour la collecte des technologies et inventions à y exposer, pour le recrutement des personnels devant animer ces structures ainsi que pour assurer leur ouverture effective.
323. Les principales difficultés qui ont entaché la mise en œuvre des autres produits, les activités peuvent être résumées à travers l'insuffisance de ressources financières, les déblocages tardifs des ressources financières du fait des mouvements sociaux, des régulations budgétaires et les difficultés techniques et administratives liées au processus de passation des marchés. Les principaux acquis engrangés au cours du premier semestre 2019 dans la mise en œuvre des produits attendus dans les sous-domaines de la production scientifique, technologique et d'innovation, de sa valorisation et de la promotion de l'utilisation des résultats de la recherche se présentent comme suit.
324. En matière de production scientifique, technologique et d'innovation, les actions entreprises en 2018 se poursuivent avec l'objectif de générer 1022 technologies, procédés, innovations ou inventions en 2019 dans les différentes branches de la recherche scientifique, technologique et de l'innovation.
325. *Ainsi au titre de la recherche, de l'innovation et de la production scientifique dans les domaines agro-sylvo-pastoral*, les avancées au cours du premier semestre 2019, afin de faire passer le cumul de méthodes, technologies, procédés et innovations disponibles dans ce domaine, de 36 en 2018 à 40 en 2019, les innovations ont porté sur des définitions de protocoles, la mise en place d'essais agricoles et observations dans les domaines de l'environnement, des productions végétales, animales et forestières ainsi que de la gestion des ressources naturelles et des systèmes de production de technologies. La situation des principaux produits à livrer dans ce cadre se présente comme suit dans le tableau ci-après.

Tableau 17: Exécution des produits relatifs à la recherche, à l'innovation et à la production scientifique en matière agro-sylvo-pastoral environnementale et faunique

Produits	Réal. 2018	Cible 2019	Réal. Juin 2019
Production scientifique (articles, ouvrages, documents de vulgarisation) en matière agricole et environnementale en %	108%	117 %	-
Nombre de métis de bovins nés	-	50	9
Nombre de transferts d'embryons de bovins exotique (Tarentaise et Montbéliard) réussis		11	5
Nombre de publications scientifiques (articles, ouvrages, documents de vulgarisation) en matière forestière et faunique	-	29	13

Source : Rapport de performance à mi-parcours 2019 du CSD « Recherche et innovation »

326. Les difficultés rencontrées concernent essentiellement le programme de transfert d'embryons de bovins en vue de la production locale des reproductrices femelles de races pures exotiques. Il s'agit : de l'insuffisance d'aliments pour les vaches sélectionnées, de l'insuffisance d'effectif de vaches métisses en station, du coût élevé du contrat de location des utérus auprès des producteurs pour les Transferts d'embryons (TE) hors station et l'insuffisance de l'appui budgétaire de l'Etat. L'exécution du programme doit également tenir compte de contraintes physiologiques des vaches locales : la longueur de l'anoestrus et l'étroitesse de l'utérus.

327. *Au titre de la recherche et de l'innovation en sciences appliquées et technologies*, l'objectif principal en 2019 poursuivi est de générer quatre (04) méthodes, technologies, procédés ou innovations, de produire des revues scientifiques, de valoriser et de promouvoir l'utilisation des résultats. Les résultats atteints au cours du premier semestre portent essentiellement sur les inventions et l'innovation en matière d'énergie durable et de valorisation de substances naturelles et se présentent comme indiqué dans le tableau ci-après :

Tableau 18: Exécution des produits relatifs à la recherche et de l'innovation en sciences appliquées et technologies

Produits	Cible 2019	Réal. Juin 2019
Mise au point d'une couveuse solaire	Réalisation de la couveuse solaire	Couveuse en phase de test
Mise au point d'une cuisinière solaire cylindro-parabolique	Réalisation du de la cuisinière	Cuisinière mise au point
Mise au point d'un four à combustion de balle riz	Réalisation du four	Four mis au point
Mise au point de bio pesticides à base d'extraits	Réalisation des bio-pesticides	Tests des bios pesticides
Extraits d'huiles essentielles pour des produits cosmétiques	Réalisation de produits cosmétiques	Tests des produits
Mise au point de la bouillie « ben-saalga » enrichie en Vit B9	Mise au point de la bouillie	Caractérisation des deux souches de bactéries productrices du Vit B9

Source : Rapport de performance à mi-parcours 2019 du CSD « Recherche et innovation »

328. *Au titre de la recherche en sciences sociales et humaines*, pour l'année 2019, l'objectif des activités de recherche dans les domaines des sciences sociales et humaines est de générer cinq (05) méthodes, technologies, procédés et innovations, et de produire des documents scientifiques.
329. Concernant la mise au point de méthodes, technologies, procédés et innovations, les acquis majeurs engrangés ont trait à : (i) l'élaboration d'un lexique en langue nationale « jula » pour l'enseignement des mathématiques au primaire dont la collecte de données est en cours ; (ii) la conduite d'une étude exploratoire sur les langues de signes de scolarisation des enfants sourds au Burkina Faso et (iii) la réalisation des études sur les mécanismes de prévention de l'extrémisme violent dans les Hauts-Bassins et la cartographie des disparités de risques et résilience des populations rurales de l'ouest du Burkina Faso au paludisme. Cette dernière activité a permis de disposer d'un modèle graphique (cartes) des niveaux de risque du paludisme en fonction des facteurs géographiques.
330. *Au titre de la recherche et l'innovation en sciences de la santé*, la lutte contre le paludisme s'est poursuivie à travers notamment, la réalisation de l'étude visant à comparer le vaccin RTSS /AS01, CPS et RTSS/AS01 combiné avec CPS dans la prévention du paludisme saisonnier chez les enfants, la réception et le maintien au laboratoire d'une souche de moustiques génétiquement modifiés et l'obtention des autorisations nécessaires pour le maintien au laboratoire de la souche transgénique (N° 2016/070/MESRSI/SG/ANB) ainsi que pour le lâcher en milieu ouvert (arrêté N° 2018 453/MESRSI/SG/ANB), (N°2019_003/MEEVCC/CAB).
331. De même, ce domaine a connu l'accentuation de la lutte contre les zoonoses, les maladies cardiovasculaires, les risques sanitaires liés aux pesticides dans la culture cotonnière et le développement des phytomédicaments.
332. Des travaux sur la recherche des virus responsables de l'influenza A chez les humains et les porcs dans les sérums et dans les écouvillons oro et naso-pharyngés ont été également menés et ont montré que les virus ont été détectés dans les sérums et les écouvillons oro et naso-pharyngés mais qu'aucun cas d'influenza porcin n'a été détecté.
333. Des études portant sur la description des modes d'exposition des ménages de cotonculteurs aux pesticides et l'analyse des risques sanitaires et environnementaux liés à l'exposition aux insecticides chimiques utilisés en culture cotonnière au Burkina Faso ont été aussi engagées.
334. *Concernant la réalisation de trois technopoles*, au 30 juin 2019, des consultants ont été recrutés pour la réalisation d'études et des voyages d'étude en Italie (volet énergie) et en Tunisie (volet TIC) pour s'imprégner de l'expérience de ces pays en matière de gestion des technopoles. A cela, il faut ajouter l'élaboration des notes de cadrage par les cabinets et la disponibilité de l'étude de faisabilité détaillée validée.
335. *S'agissant du projet de création de deux pôles d'excellence* dont les deux volets portent sur la construction des plateaux techniques et l'élaboration des programmes nationaux fédérateurs de recherche, au 30 juin 2019, les documents diagnostics des PRONAFER «

Agriculture durable et Alimentation » et « Environnement et Changement climatique » ont été élaborés ainsi que les projets de PRONAFER. Aussi, l'étude architecturale complémentaire pour la construction des plateaux techniques de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso a été validée et est disponible.

336. *Le développement de la recherche et sa mise au service de la transformation de l'économie s'effectue également par la valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation.* Aussi, au 30 juin 2019, les réalisations concernent essentiellement la protection d'une technologie, le traitement en cours de plusieurs demandes de protection à l'OAPI et le déroulement en cours du processus d'incubation de 05 technologies à Bagré au profit des producteurs pour un taux de réalisation physique global de 20%.
337. Les principales difficultés se rapportent à l'insuffisance de compétences techniques en matière d'accompagnement à la protection et d'incubation de technologie et innovation.
338. **Dans le cadre de la diffusion et de l'utilisation des résultats de la recherche scientifique et de l'innovation**, les acquis majeurs à mi-parcours 2019 se présentent dans le tableau ci-dessous :

Tableau : Exécution des produits relatifs à la recherche et de l'innovation en sciences appliquées et technologies

Produits	Cible 2019	Réal. Juin 2019
Diffusion de technologies, inventions et innovations dont 30 dans le livret de recettes à base de grains de maïs	50,00	47,00
Diffusion de semences forestières améliorées en kg	8 000,00	5 219,13
Mise à la disposition de semences améliorées aux producteurs en tonnes	346,40	1 695,29
Mise en place de Parcelles et Unités de démonstration (PD/UD)	3 150,00	401,00
Mise en place de champs-écoles	1 747,00	3,00
Mise en place de parcelles vitrines des producteurs	-	185,00
Taux d'adoption en % des formules alimentaires par les producteurs privés pour la production piscicole	80,00 %	80,00 %
Nombre de technologies, inventions et innovations vulgarisées dans les régions via les plateformes d'innovation multi-acteurs	8,00	6,00

Source : Rapport de performance à mi-parcours 2019 du CSD « Recherche et innovation »

II.2.4.2 Synthèse de la performance de l'objectif stratégique, promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie

339. *S'il est tenu compte du contexte de mise en œuvre, la performance globale du secteur Recherche et Innovation, à mi-parcours 2019, est appréciable (42,51 % en ce qui concerne le taux de réalisation physique et 34,45% pour le taux d'exécution financière). Elle est sensiblement identique à celle de l'année 2018 à la même période qui était de 45,07% pour la réalisation physique et 33,74% pour la réalisation financière.*
340. *La mise en œuvre des activités au cours du premier semestre de l'année 2019, s'est faite non sans difficultés se résumant à l'insuffisance des ressources financières, aux déblocages tardifs des ressources financières du fait des mouvements sociaux, au contexte sécuritaire,*

aux régulations budgétaires et aux difficultés techniques et administratives liées au processus de passation des marchés.

341. *Le sous-effet attendu relatif à la valorisation des résultats de la recherche scientifique et technologique enregistre la plus faible performance au cours du premier semestre. En outre, le bilan de la mise en œuvre des investissements structurants révèle que l'ensemble de ces investissements affiche des taux de réalisation physique et financière relativement faibles expliqué entre autres par des contraintes financières et la complexité du processus de valorisation qui nécessite une bonne collaboration des acteurs de la chaîne, une amélioration des allocations des ressources financières, des cadres institutionnel et organisationnel du dispositif de valorisation des résultats de la recherche et le renforcement du suivi de la mise en œuvre des investissements structurants du secteur*

II.2.5 Objectif stratégique 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes

342. Dans le cadre de la promotion de l'emploi décent et de la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes, deux effets sont attendus de la mise en œuvre du PNDES. Il s'agit de : (i) l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous ; (ii) les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement.

II.2.5.1 Effet attendu 2.4.1 : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous

343. Le travail décent se définit au sens du Bureau international du travail (BIT) comme étant un emploi productif, librement choisi, respectant les droits fondamentaux au travail, procurant un revenu adéquat et assurant la sécurité inhérente à la protection sociale.
344. Au total, onze sous-effets sectoriels participent à la mise en œuvre de cet effet attendu.
345. Relativement **au renforcement du cadre juridique et institutionnel du travail décent** dans le cadre du programme budgétaire « Promotion de travail décent », il est poursuivi à travers deux principaux produits portant sur la relecture de la loi 028/2008/AN portant code du travail et la promotion de la réinsertion socioéconomique des travailleurs déflatés et retraités.
346. En ce qui concerne *la relecture de la loi 028/2008 /AN portant code du travail*, les trois principales 03 actions suivantes sont attendues en 2018.
347. L'organisation d'un atelier de concertation avec les partenaires sociaux sur les points non consensuels de l'avant-projet de loi portant Code du travail est en cours de réalisation. Programmée en 2018, la rencontre n'est encore pas tenue au terme du premier semestre 2019 pour des raisons organisationnelles internes (renouvellement des organes dirigeants) liées notamment au fait que le Conseil national du patronat burkinabè (CNPB) a sollicité et obtenu une période de suspension de sa participation aux activités d'élaboration du code du travail. La reprise du processus de révision est envisagée au second semestre.
348. L'élaboration et la validation de 76 textes d'application du code du travail sont en cours de réalisation. Au 30 juin 2019, ce sont toujours les 27 textes qui ont été élaborés et en attente

de validation. L'avancement du produit est subordonné à la concertation envisagée à l'issue de la tenue de l'atelier de validation en vue d'aplanir les divergences sur certains textes d'application figurant parmi les points non consensuels.

349. Pour la finalisation et la transmission de l'avant-projet de loi portant code du travail au COTEVAL, la non-adhésion effective de tous les partenaires sociaux constitue la difficulté majeure à la poursuite des actions entrant dans le cadre de la relecture du code du travail. Programmé depuis 2018, l'avant-projet de loi finalisé n'a pas encore été transmis au COTEVAL. Cependant, la reprise du processus de révision est prévue au second semestre.
350. Pour le compte de la **promotion de la réinsertion socioéconomique des travailleurs déflatés et retraités**, le tableau suivant récapitule le bilan des trois activités prévues.

Tableau 19: Exécution des produits relatifs à la réinsertion socioéconomique des travailleurs déflatés et retraités

Produits	Cible 2019	Réal. Juin 2019	Cible 2016-2020	Cumul 2016-Juin 2019
Information et sensibilisation des travailleurs déflatés et retraités sur les prestations du FONA-DR	1 310	262 (210 hommes et 52 femmes)	5 600	3 24
Formation des travailleurs déflatés et retraités dans les activités agro-sylvo-pastorales	300	0	1 406	3 562
Financement des microprojets des travailleurs déflatés et retraités	150	7 (05 hommes et 02 femmes)	802	325

Source : Rapport de performance à mi-parcours 2019 du CSD « Travail, emploi et protection sociale »

351. En ce qui concerne l'information et la sensibilisation des travailleurs déflatés et retraités sur les prestations du FONA-DR, la faible proportion de femmes s'explique par la cible même du projet qui ne prend en charge que les retraités et déflatés alors qu'on enregistre à peine 23% de femmes retraitées à la CNSS.
352. De même, la faible proportion des femmes déflatées et retraitées bénéficiaires des financements s'explique par leur faible nombre et la qualité des dossiers soumis. La contre-performance enregistrée dans la mise en œuvre de ce produit est due à la procédure infructueuse du recrutement du consultant pour la formation des promoteurs, à l'insécurité dans certaines zones du pays et à la vacance du poste du premier responsable. La prise de fonction du nouveau responsable permettra la réalisation des produits au second semestre.
353. **Au titre de la création d'emploi dans les différents secteurs de l'économie**, le recrutement de 10 537 agents au profit de l'Administration publique au titre de la session 2019 se réalisera au second. La résolution de la crise au sein du ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection sociale facilitera la réalisation effective du produit.
354. Aussi, pour le second semestre, l'installation de 160 jeunes formés dans les CPR, la formation de 50 jeunes dans les CPR et la mise à la disposition de 70 143 femmes de semences améliorées et de 5 485 femmes de matériel agricole permettront de créer des milliers d'emplois au profit de la main-d'œuvre.

355. Dans le cadre de **la promotion du dialogue social** relevant du programme budgétaire « Promotion du travail décent », la construction de 11 bourses régionales de travail dans les 11 régions non couvertes et la réfection et l'extension des inspections du travail dans chaque région ont été retenues.
356. Ainsi, en 2019, aucune activité entrant dans le cadre de *la construction de la Bourse de travail de Tenkodogo* prévue en 2019 n'a été réalisée, sauf que l'étude architecturale a été actualisée pour le démarrage des travaux. De 2016 au 30 juin 2019, ce sont les Bourses de travail de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso qui ont été réfectionnées sur une prévision de 13 à construire /réfectionner, soit un taux de réalisation physique de 15, 38%.
357. En ce qui concerne la construction de onze (11) bourses de travail et la réfection de deux (02) bourses de travail, seules celles de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso ont été réfectionnées sur toute la période 2016 au 30 juin 2019, aucune activité construction n'ayant pu être mise en œuvre réalisée.
358. Par ailleurs, la rencontre Gouvernement-syndicats des travailleurs, prévue se tenir en 2019 a été réalisée. Toutefois, elle a été suspendue du fait de la non-satisfaction des doléances posées en 2016 par les centrales syndicales portant sur la suppression des IUTS dans le privé. Le taux de réalisation physique est de 100% contre un taux de réalisation financière de 59,66%. De 2016 au 30 juin 2019, deux rencontres Gouvernement-Syndicats des travailleurs sur cinq ont été tenues, soit un taux de 40%. Cette faible performance est due à la non-réalisation du produit en 2018 pour des raisons organisationnelles.
359. En outre, pour la rencontre Gouvernement-Patronat qui est un nouveau cadre d'échanges institué en 2017 sur les préoccupations des employeurs, la première rencontre reprogrammée en 2019 n'a pu se tenir au 30 juin pour manque de ressources financières.
360. Il est également prévu de tenir deux (02) sessions de la Commission consultative du travail (CCT) en 2019. Au 30 juin 2019, une session a été tenue, soit un taux de réalisation physique de 50%. De janvier 2016 au 30 juin 2019, 05 sessions sur 10 prévues ont été tenues, soit un taux de réalisation physique de 50%.
361. Concernant la tenue de deux (02) sessions de la Commission consultative sur les normes internationales du travail (CCNIT), au 30 juin 2019, une session a été tenue, soit un taux de réalisation physique de 50%. De 2016 au 30 juin 2019, sept (07) sessions sur 10 sont tenues, soit un niveau d'exécution global de 70%.
362. S'agissant de la conduite de toutes les négociations des projets de conventions collectives soumises à travers l'accompagnement des partenaires sociaux, au 30 juin 2019, les négociations ont conduit à la signature de la convention collective des banques et établissements financiers le 6 mai 2019. Le processus se poursuivra avec les projets de conventions collectives de BRAKINA-SODIBO, des mines et des sociétés de gardiennage. Le taux d'exécution physique du produit est de 50%.
363. La difficulté majeure dans le processus de négociation porte sur le faible engagement des partenaires sociaux, l'absence d'allocation budgétaire aux Inspections du travail et le fait que certaines charges sont entièrement supportées par les partenaires sociaux.

364. De 2016 au 30 juin 2019, l'accompagnement des services du travail a porté sur 5 projets de conventions collectives ayant abouti à la signature de celle des enseignements privés laïcs, des boulangers et pâtisseries et des banques et établissements financiers.
365. Au titre du **renforcement du système d'information et du dispositif d'intermédiation sur le marché du travail**, mis en œuvre dans le cadre du programme budgétaire « Insertion professionnelle », la réforme de l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi (ANPE) entièrement exécutée en 2018, constitue la seule réforme stratégique mise en œuvre.
366. En plus de cette réforme, au 30 juin 2019, 5 532 offres d'emplois sur une prévision de 10000, ont été diffusées sur le site web de l'ONEF, soit un taux d'exécution physique de 55,32% et 31 697 offres d'emploi ont été diffusées sur la période de 2016 au 30 juin 2019 sur une prévision de 50 000 soit un niveau d'exécution physique de 63,39 %.
367. En outre, au 30 juin 2019, 5 919 demandeurs d'emplois sur 20 000 prévus ont été enregistrés dont 3 338 hommes et 2 581 femmes, soit un taux d'exécution physique de 29,59%. Cet écart entre les bénéficiaires hommes et femmes s'explique par le fait qu'il y ait eu moins de demandes chez les femmes. De 2016 au 30 juin 2019, 56 122 demandeurs d'emploi sur 90 163 prévus ont été enregistrés, soit un niveau d'exécution physique de 62,24%. La lenteur dans l'atteinte de la cible de ce produit s'explique par les difficultés de l'ANPE dans la capitalisation des statistiques des services privés de placement et la faible affluence des demandeurs d'emploi.
368. Concernant la promotion de **l'accès à l'emploi de la main d'œuvre, notamment les jeunes, les femmes et les catégories sociales marginalisées**, intégrée au programme budgétaire « Insertion professionnelle le bilan des produits de promotion de l'emploi de la main d'œuvre est dans le tableau ci-après.

Tableau 20: Exécution des produits relatifs à l'accès à l'emploi de la main d'œuvre, notamment les jeunes, les femmes et les catégories sociales marginalisées

Produits	Cible 2019	Réal. Juin 2019	Cible 2016-2020	Cumul 2019	2016-Juin
Recrutement de 4200 bénéficiaires du PEJEN	4200	0	16 800		7 417
Recrutement de brigadiers pour les THIMO en milieu rural	7500	25 279	7 500		25 279 (15 566 femmes)
Recrutement de brigadiers pour les THIMO en milieu urbain	13 000	14 000	13000		14 000 (11 914 femmes)
Formation à la demande et insertion des jeunes dans les entreprises	2 000	2 000	2 000		3 020

Source : Rapport de performance à mi-parcours 2019 du CSD « Travail, emploi et protection sociale »

369. Le faible niveau d'avancement du recrutement des bénéficiaires du PEJEN s'explique par l'insuffisance de candidatures enregistrées notamment dans les disciplines scientifiques due au fait que les bénéficiaires ne perçoivent pas ces offres d'emploi comme des emplois sécurisants. Il importe donc d'élaborer des textes d'intégration des bénéficiaires du PEJEN à la fonction publique et de fixer des quotas pour les femmes.

370. En outre, concernant le recrutement des brigadiers pour les THIMO en milieu rural et urbain, le fort taux d'exécution physique s'explique par le fait que la main d'œuvre étant moins chère, les entreprises abandonnent les machines au profit de la main d'œuvre, toute chose qui a accru les effectifs. De même, la révision à la baisse des cibles initiales lors de la restructuration du projet sans une baisse des ressources prévisionnelles initiales a contribué à l'augmentation des effectifs.
371. S'agissant de la formation à la demande et l'insertion des jeunes dans les entreprises, le dépassement dans le recrutement est dû à la forte expression des besoins en formation par les entreprises.
372. En matière **d'amélioration de l'employabilité des jeunes et des femmes**, dans le cadre des deux programmes budgétaires «Promotion de la jeunesse» et « Insertion professionnelle », les principales actions mises en œuvre de 2016 au 30 juin 2019 ont permis à 44 988 jeunes et femmes de bénéficier des actions d'amélioration de leur employabilité notamment, de stages d'initiation à la vie professionnelle et de pré-emploi, de l'engagement sur les chantiers de développement en qualité de volontaires, de placement dans les ateliers auprès des maîtres artisans pour une formation par apprentissage, de la formation en entrepreneuriat, du coaching pour le montage de plans d'affaires, de la formation dans les métiers des mines (dynamitage, traitement de minerais et conduite d'engins lourds) et de subventions pour l'acquisition de permis de conduire etc.
373. Pour le compte de la **promotion des micro et petites entreprises** toujours dans le cadre du programme « Emploi », les principales réalisations figurent dans le tableau suivant concourent à la promotion des micro et petites entreprises.

Tableau 21: Exécution des produits relatifs à la promotion des micro et petites entreprises

Produits	Cible 2019	Réal. Juin 2019	Cible 2016-2020	Cumul 2016-Juin 2019
Financement de microprojets par le PAE/JF	10 000	3 916	30 000	18 448
Financement de projets structurants à travers le fonds de garantie de la SOFIGIB	28	7	84	34
Financement de 6 500 microprojets de jeunes par le FAJ	200	191 (124 hommes et 67 femmes)	6 500	1 720

Source : Rapport de performance à mi-parcours 2019 du CSD « Travail, emploi et protection sociale »

374. Les principales difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre du PAE/JF sont le démarrage tardif des activités du programme et la réduction drastique du budget 2019.
375. L'ensemble des actions conduites a permis de 2016 à 2018 de financer 66 946 microprojets dont 14 607 promoteurs ont bénéficié d'activités de renforcement de capacités de gestion en vue du succès des entreprises créées.
376. S'agissant du **renforcement de l'organisation et du fonctionnement des unités économiques**, poursuivi à travers le programme budgétaire « Insertion professionnelle », les principales actions portent sur l'organisation de la 3^e édition du Forum national de l'économie informelle *et le suivi et l'appui conseil des 180 lauréats du Grand Prix de l'économie*

informelle conseils dont l'ensemble des activités programmées en 2019 et 2020 n'a pas connu un début de mise en œuvre.

377. En ce qui concerne la promotion du système national d'assurance maladie pour tous, objet du programme budgétaire « Promotion du travail décent », la réforme stratégique qui concourt à sa mise en œuvre porte sur la mise en place du Régime d'assurance maladie universelle (RAMU). Aussi, la quasi-totalité des actions sont toujours en attente de démarrage dans la mesure où elles sont tributaires de la réalisation de la table ronde des bailleurs de fonds, sauf le plan de transfert des fonctions d'achat et de contrôle des soins gratuits au profit des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans qui a été élaboré.

II.2.5.2 Effet attendu 2.4.2 : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement

378. La réalisation de l'effet attendu portant sur la réduction des inégalités sociales et de genre et la promotion de la femme comme acteur dynamique du développement est poursuivie par l'entremise de dix-sept sous-effets sectoriels.

379. Au titre du **renforcement de la protection de l'enfant**, poursuivi à travers le programme « Enfance et famille », la mise en œuvre du projet de Prise en charge intégrée des orphelins et autres enfants vulnérables (PECI-OEV) et l'achèvement du centre d'accueil et de formation des enfants et jeunes en difficulté de Ouahigouya, ont été retenus.

380. Pour le compte du renforcement de la protection de l'enfant, les acquis suivants ont été atteints à mi-parcours 2019.

Tableau 22: Exécution des produits relatifs au renforcement de la protection de l'enfant

<i>Produits</i>	<i>Cible 2019</i>	<i>Réal. Juin 2019</i>	<i>Cible 2016-2020</i>	<i>Cumul 2016-Juin 2019</i>
Ciblage et sensibilisation des communautés aux violences faites aux enfants	4050	2 080 (1278 femmes)	237 237	212 985 (117 731 femmes)
Retrait de la rue des enfants et jeunes en situation de rue	2360	621 (62 filles)	5 883	3 086 (362 filles)

Source : Rapport de performance à mi-parcours 2019 du CSD « Travail, emploi et protection sociale »

381. S'agissant du renouvellement de 59 organes du Parlement des enfants, la mise en place du Bureau exécutif national du Parlement des enfants, prévue en 2019, n'est pas encore effective et le sera au second semestre. Sur la période 2016 au 30 juin 2019, les bureaux provinciaux et régionaux ont été renouvelés, soit 58 instances mises en place sur 59, correspondant à un taux d'exécution physique de 98,31% et un taux d'exécution financière de 98,30%.

382. En outre, par rapport aux prévisions annuelles visant la prise en charge intégrée des orphelins et autres enfants vulnérables, ce sont : (i) 146 enfants (0 fille) sur 330 enfants qui ont été formés dans les deux centres de formation spécialisée que sont l'Institut d'éducation et de formation professionnelle (INEFPRO) et la Maison de l'enfance André

Dupont de Orodara (MEADO) ; (ii) 302 enfants (dont 103 filles) victimes de traite ou à risque enregistrés ont été pris en charge, soit des taux d'exécution physique de 38,97% ; (iii) 9 081 orphelins et enfants vulnérables (OEV) dont 8 143 filles ont été pris en charge (scolaire, alimentaire et vestimentaire) sur une prévision de 15 000 d'où un taux d'exécution physique de 60,54%.

383. Quant à *l'achèvement du centre d'accueil et de formation des enfants et jeunes en difficulté de Ouahigouya*, aucune action n'a encore démarré.
384. En ce qui concerne **la protection et la promotion des personnes handicapées** qui s'exécute à travers le programme budgétaire « Solidarité nationale », le Projet d'appui à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'entrepreneuriat des personnes handicapées au Burkina Faso et le Projet handicap et inclusion sociale, **ont été programmés** mais n'ont pas encore connu un début de mise en œuvre.
385. Toutefois, plusieurs actions programmées concourent à la **protection et la promotion des personnes handicapées**. Celles-ci portent essentiellement en 2019 sur : (i) la formation de 2500 bénéficiaires de l'appel à projet en gestion de projets de 2018 ; (ii) l'organisation dans les 45 provinces d'une séance d'information des Organisations des personnes handicapées (OPH) sur « l'opération une personne handicapée active sur deux, une occupation professionnelle » et (iii) la subvention de 2500 AGR des PH dont les dossiers ont été sélectionnés. Au 30 juin 2019, aucune activité n'a été réalisée en ce sens que la ligne budgétaire du projet d'appui à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'entrepreneuriat des personnes handicapées n'a pas été approvisionnée comme prévu. Cependant, une requête a été introduite auprès de MINEFID à la faveur de l'élaboration de la loi de finance rectificative gestion 2019 pour l'approvisionnement de cette ligne afin de former et de financer les bénéficiaires de 2018. De ce fait, 3025 personnes handicapées (dont 1408 femmes et 1617 hommes) sur une prévision de 40.000 PH ont été accompagnées pour leur insertion professionnelle depuis 2016, soit un taux d'exécution physique de 7,56 %.
386. Concernant *l'organisation de 02 fora nationaux des personnes handicapées*, au 30 juin 2019, un forum national a été organisé autour de la réflexion avec tous les acteurs nationaux sur la question de l'inclusion effective des personnes handicapées au Burkina Faso. Le prochain forum est prévu en 2020. Le taux d'exécution physique est de 50%.
387. S'agissant du *renseignement de la base de données sur les personnes handicapées*, au 30 juin 2019, ce sont 118 agents dont 21 femmes qui ont été formés et les outils de collecte des données ont également été révisés lors de cette formation. Le taux de réalisation physique est de 98,33 %.
388. Pour ce qui est de la disponibilité *d'un référentiel des emplois des personnes handicapées*, l'étude diagnostique de l'employabilité des personnes handicapées, planifiée en 2019 est en cours de réalisation. Grâce à un appui de l'Union européenne, un bureau d'étude a été engagé pour conduire l'étude. Deux rencontres de cadrage et de validation des outils ont été organisées. Les données terrain ont été collectées et sont en cours d'analyse. Il est attendu entre autres au terme de l'étude, une cartographie des structures spécialisées et inclusives en matière d'éducation et de formation professionnelle de même qu'un référentiel des emplois pouvant être prioritairement réservés aux personnes handicapées.

389. Pour ce qui est de la promotion de l'autonomisation socioéconomique de la femme qui s'opérationnalise à travers le programme budgétaire « Femme et genre », elle se traduit par la mise en œuvre du « Programme intégré d'autonomisation de la femme au Burkina Faso (PIAF-BF) » dont la réalisation de plusieurs produits concourt à sa mise en œuvre.

Tableau 23: Exécution des produits relatifs à l'autonomisation socio-économique de la femme

Produits	Cible 2019	Réal. Juin 2019	Cible 2020	2016-2019	Cumul 2016-Juin 2019
Immatriculation de 25 000 entreprises informelles de femmes	700	263	25 000		1 138
Octroi de fonds de roulement et des crédits d'investissement à 884 associations de femmes		0	884		500
Formation en entrepreneuriat des femmes	8 415	3 380	9 480		8 750
Dotation de 2 080 associations et groupements en technologies	500	0	2 080		400
Dotation de 6 500 femmes en engrais	2000	0	6 500		1000
Dotation de 774 700 femmes de crédits pour le financement de leurs AGR	165 000	62 918	774 700		500 578

Source : Rapport de performance à mi-parcours 2019 du CSD « Travail, emploi et protection sociale »

390. Concernant l'immatriculation de 25 000 entreprises informelles de femmes, la réticence des femmes en raison des frais connexes liés au dossier de l'immatriculation et les implications liées à la formalisation expliquent en partie ce faible taux.

391. Pour l'octroi d'un fonds de roulement et des crédits d'investissement à 884 associations de femmes, au premier semestre 2019, aucune association de femmes n'a bénéficié de fonds de roulement ou de crédits d'investissement du fait des déblocages tardifs des ressources.

II.2.5.3 Synthèse et enseignements en matière de promotion de l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes »

392. *En matière de promotion de l'emploi décent et la protection sociale pour tous, notamment pour les jeunes et les femmes, les actions menées à mi-parcours 2019 ont permis de réaliser des acquis significatifs notamment en termes de création d'emplois décents en raison du financement d'une multitude de PME/PMI et de microprojets par les Fonds nationaux de financement, le PAE/JF et le programme Burkina STARTUP. Les acquis concernent également l'amélioration de l'employabilité de la main-d'œuvre avec le recrutement de 14 000 brigadiers sur 13 000 prévus pour les THIMO en milieu urbain et de 25 279 7 500 brigadiers pour les THIMO en milieu rural. Aussi, 44 988 jeunes et femmes ont bénéficié des actions d'amélioration de leur employabilité notamment, de stages d'initiation à la vie professionnelle et de pré-emploi, de l'engagement sur les chantiers de développement en qualité de volontaires, de placement dans les ateliers auprès des maîtres artisans pour une formation par apprentissage, de la formation en entrepreneuriat et du coaching pour le montage de plans d'affaires et de la formation dans les métiers des mines.*

393. *En ce qui concerne la réduction des inégalités sociales et de genre et la promotion de la femme comme acteur dynamique du développement, les principaux résultats concernent : (i) le ciblage et la sensibilisation de 237 237 personnes des communautés aux violences faites aux enfants ; (ii) le retrait de 621 enfants et jeunes (dont 62 filles) en situation de rue ; (iii) le placement de 146 enfants dans des centres de formation spécialisée et (iv) la prise en charge intégrée de 302 enfants victimes de traite ou à risque. Par ailleurs, la promotion de l'entrepreneuriat féminin a été poursuivie avec la formalisation de 263 entreprises de femmes, la formation de 3380 femmes et jeunes filles en entrepreneuriat, l'octroi de financement à 62 918 FAARF pour le développement de leur AGR et la distribution de kits d'installation en tissage à 500 femmes.*

394. *Toutefois, les investissements structurants en matière de création d'emplois décents et de protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes, connaissent des difficultés liées au manque de ressources et aux régulations budgétaires. Aussi importe-t-il de renforcer les dotations budgétaires afin d'impulser les actions : (i) d'amélioration de l'employabilité et la promotion de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, des femmes et des jeunes ruraux ; (ii) de renforcement de l'appui à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'entrepreneuriat des personnes handicapées au Burkina Faso et (iii) de prise en charge intégrée des orphelins et autres enfants vulnérables.*

II.2.6 Objectif stratégique 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité

395. Au terme du premier semestre de l'année 2019, la situation de l'exécution des effets attendus concourant à la réalisation de l'OS 2.5 se présente comme suit.

II.2.6.1 Effet attendu 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti

396. L'effet attendu 2.5.1 se concrétise par la poursuite des 03 effets attendus de la politique sectorielle « Environnement, eau et assainissement » que sont: (i) les besoins en eau potable sont satisfaits durablement; (ii) un assainissement des eaux usées et excréta est assuré durablement et (iii) un environnement sain pour l'amélioration de la qualité du cadre de vie des populations est promu.

397. **En matière de satisfaction durable des besoins en eau potable**, dont la principale cible en 2019 est de porter le taux d'accès national à l'eau potable de 74% en 2018 à 74,6% dont 68% en milieu rural et 96% en milieu urbain, 04 produits sont programmés pour être livrés dans le cadre de l'exécution du programme budgétaire «Approvisionnement en eau potable (AEP)».

398. **L'état de réalisation des produits visant la satisfaction des besoins en eau potable en milieu rural est indiqué dans le tableau ci-après :**

Tableau 24: Situation de réalisation des produits en matière de satisfaction durable des besoins en eau potable

Produits attendus	Prévisions physiques 2019	Réalisations physiques 30/06/2019	Total réalisations Physiques 2016-30/06/2019	Coût prévisionnel 2019 en milliards FCFA	Montant dépensé milliards FCFA
Réaliser 611 AEP et	60	50 6 AEPS et 44 PEA	429	6	1,49
Réhabiliter 225 AEP	21	0	70	1	0,02
Réaliser 7500 forages neufs	1 269	317	6 763	7	2,10
Réhabiliter 3 020 forages	790	158	2 605	2	0,24
Réaliser 5 AEP multi-villages	Poursuite de l'extension de l'AEP multi-villages réalisé en 2017 à Koubri	0	-	0	
Adopter une politique tarifaire de l'eau potable en milieu rural et semi-urbain	Réduction du tarif de l'eau potable en milieu rural 2019-2030 au BF adoptée	En cours	-	-	-
Adopter une stratégie de PPP et un mécanisme réglementaire dans le secteur de l'eau dans les zones rurales et semi-urbaines	Guide pratique sur la délégation de service public en matière d'eau potable en milieu rural au BF adopté	En cours	-	-	-

Source : Rapport mi-parcours 2019, CSD « Environnement , Eau et Assainissement »

399. Pour le milieu urbain, la situation de la réalisation des produits est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 25: Situation des réalisations en milieu urbain et périurbain

Activités	2016	2017	2018	Juin 2019	Total
Pose de réseau (Km)	249,2	138,7	110,2	216,6	714,7
BP (Nombre)	27 677,0	35 615,0	19 482,0	7 662,0	90 437,0
BF (Nombre)	99,0	3,0	98,0	70,0	270,0
Augmentation de la capacité de stockage (m ³)	600,0	12 000,0	450,0	25,0	13 075,0
Augmentation de la capacité de production (m ³ /j)	4 884,0	151 584,0	7 658,0	1 248,0	165 374,0

Source : Rapport mi-parcours 2019, CSD « Environnement , Eau et Assainissement »

400. Les difficultés d'exécution de la tranche 2019 du programme «AEP» se rapportent essentiellement au retard dans le recrutement des prestataires qui s'explique en partie par les mouvements d'humeur des agents du circuit de la dépense publique, à l'insécurité dans certaines localités empêchant la réalisation des ouvrages et l'arrêt de certains chantiers, la multiplicité des forages négatifs liés aux zones difficiles sur le plan hydrogéologique, *la faible appropriation de la maîtrise d'ouvrage communale au niveau de certaines communes.*

401. Pour ce faire, il conviendrait de poursuivre les actions d'anticipation dans le recrutement des prestataires, d'approvisionner les populations des zones difficiles à partir des systèmes d'AEP multi-villages. Aussi, faut-il accélérer la mise en œuvre du plan d'action de l'AMOC et inciter les communes à prévoir un budget pour la mise en œuvre de la réforme de gestion des ouvrages d'AEP.
402. **Concernant l'assainissement durable des eaux usées et excréta**, les cibles d'effets de l'action en 2019 sont de porter : (i) le taux d'accès national à l'assainissement de 22,6% en 2018 à 24,1%, soit 18% pour le milieu rural et 40% pour le milieu urbain ; (ii) les taux d'équipement des écoles en latrines et des centres de santé en latrines respectivement de 72,4% en 2018 à 74% et de 77,3% à 89%.
403. Pour y arriver, 05 produits attendus sont prévus être livrés dans le cadre du programme «Assainissement des eaux usées et excréta (AEUE)». A mi-parcours de l'année 2019, l'état de réalisation desdits produits est celui indiqué dans le tableau ci-dessous :

Tableau 26: Situation de réalisation des produits en matière d'assainissement durable des eaux usées et excréta

Produits attendus	Prévisions physiques 2019	Réalisations physiques 30/06/2019	Total réalisations physiques 2016-30/06/2019	Coût prévisionnel 2019 en milliards FCFA	Montant dépensé 30/06/2019 en milliards FCFA
Réaliser 50km de réseau d'assainissement collectif dans les villes de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou	- 25 Km réalisés à Ouagadougou - 300 raccordements au réseau d'assainissement collectif	1 Km	-	2,95	-
Réaliser 238 081 latrines familiales	55 300 latrines familiales dont 25 000 en milieu urbain réalisées	11 105 nouvelles latrines familiales dont 8 807 en milieu rural et 2 298 en milieu urbain	128986 latrines familiales	5,02	1,693
Réaliser 5 440 latrines institutionnelles et publiques	1 038 latrines institutionnelles et publiques réalisées	222 latrines dont 200 en milieu rural et 22 en milieu urbain	3 951 latrines institutionnelles et publiques	2,46	0,25
Réaliser la station d'épuration (STEP) de Bobo-Dioulasso, phase II	-	-	-	-	-
Réaliser 07 Stations de traitement de boue de vidange (STBV).	-	-	-	-	-

Source : Rapport mi-parcours 2019, CSD « Environnement , Eau et Assainissement »

404. Au vu des résultats inscrits dans le tableau ci-dessus, il conviendrait de faire un suivi rapproché du prestataire recruté pour la réalisation de la tranche 2019 du réseau d'assainissement collectif dans les villes de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou ; cela afin de

rattraper, le retard accusé au démarrage de la prestation. Pour ce qui est de la réalisation des latrines, les principales difficultés sont relatives au délai accusé pour le recrutement des prestataires chargés de réaliser les latrines institutionnelles et publiques, dû aux mouvements d'humeur des agents du MINEFID, à la faible mobilisation de la part contributive des ménages pour la réalisation des superstructures des latrines familiales et l'inaccessibilité de certaines zones du fait de la situation sécuritaire. Aussi, des mesures appropriées devraient être prises afin d'anticiper sur le montage des dossiers et *d'intégrer l'intermédiation sociale dans le cycle de réalisation des ouvrages*.

405. **En matière de promotion d'un environnement sain pour l'amélioration de la qualité du cadre de vie des populations**, les principales cibles d'effets de la politique sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 27: Situation des indicateurs du SEA 2.5.1.4 en 2018 et cibles 2019

INDICATEURS	REALISATION 2018	CIBLE 2019
Pourcentage de communes disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides (%)	23,14	28
Superficie cumulée d'espaces verts reboisés dans les communes urbaines (hectares)	123,45	135
Proportion d'établissements d'enseignement primaires et secondaires ayant intégré l'éducation environnementale dans leur programme (%)	4,4,00	6
Nombre d'unités industrielles de traitement et de valorisation des déchets urbains	-	-
Nombre de centres de traitement et de valorisation des déchets plastiques créés dans les régions	1,00	3
Nombre cumulé de Plans de gestion environnementale et sociale (PGES) suivis	507,00	617

Source : Rapport mi-parcours 2019, CSD « Environnement , Eau et Assainissement »

406. En vue de l'atteinte de ces cibles, la réalisation des tranches 2019 des 04 produits attendus du programme «Assainissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie» se présente comme suit par produit attendu.
407. **Pour la création des 05 unités industrielles de traitement et de valorisation des déchets urbains**, l'année 2019 devrait consacrer la réalisation et la validation des études techniques et de faisabilité environnementale de deux unités industrielles (Koudougou et Bobo-Dioulasso). A mi-parcours de l'année, aucune réalisation n'a été enregistrée. La faible mobilisation des ressources financières et la lenteur de la création du projet devant opérationnaliser cette mesure demeurent les difficultés inhérentes à la réalisation de ce produit. Depuis 2016, aucune unité industrielle n'a été réalisée.
408. **Concernant la création de 13 Centres de traitements et de valorisation des déchets plastiques dans les régions**, l'exécution de la tranche 2019 s'est traduite par la poursuite des travaux de finalisation des centres de Dédougou et de Manga et le montage d'un dossier d'appel d'offres pour l'acquisition de groupes électrogènes. Le taux d'exécution physique de

ce produit au premier semestre est estimé à 25 % pour un taux d'exécution financière de 34,48%, soit 50 50 millions FCFA.

409. Le taux d'exécution physique cumulé de 2016 à juin 2019 du produit est estimé à 66,75% correspondant entre autres à la réception et à l'équipement des centres de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Dori et Tenkodogo.
410. Les difficultés rencontrées sont relatives à l'insuffisance et au déblocage tardif des moyens financiers alloués par le budget de l'Etat et la défaillance de certaines entreprises.
411. **La mise en œuvre du dernier produit portant sur la réglementation de l'importation des véhicules usagers et le renforcement des contrôles techniques afin de réduire les émissions par les véhicules à moteurs de polluants** a concerné la reprise des travaux d'élaboration du décret devant réglementer l'importation des véhicules d'occasions au Burkina Faso suspendus en 2015 pour des raisons d'incompatibilité avec le code des impôts en vigueur.
412. Au 30 juin 2019, un groupe de travail a été mis en place qui a élaboré et partagé les termes de référence assortis d'une feuille de route et tenue de l'atelier de revue juridique et l'élaboration des premiers projets du texte.
413. **Les principales contributions des collectivités territoriales** portent sur la réalisation de nouveaux forages et d'AEPS et la réhabilitation de forages et d'AEPS ainsi que la réalisation et la réhabilitation de latrines familiales et institutionnelles.

II.2.6.2 Effet attendu 2.5.2 : l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis

414. L'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont mesurés par les principaux indicateurs que sont : le taux d'électrification nationale qui était porté à 21,34% en 2018 pour une cible 2019 de 30%, le taux de couverture électrique nationale en 2018 de 35,94% pour une cible de 52,30% en fin 2019. Pour la mise en œuvre dudit effet, deux produits attendus ont été programmés en 2019 dans le cadre de la politique sectorielle «transformations industrielles et artisanales».
415. Au titre du sous-effet « l'accessibilité du service électrique est garantie », plusieurs investissements et réformes sont en cours de réalisation et sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 28: Etat de mise en œuvre de l'accessibilité de l'énergie

N°	Intitulé du projet	Cible	Réalisations au 30 juin 2019
1	Electrification des zones péri-urbaines de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso par le PEPU	Ouagadougou	- livraison à 96% des matériels et équipements électriques - travaux de montage des réseaux en
		Bobo-Dioulasso	- achèvement des travaux de construction des réseaux électriques
2	Projet d'extension et de renforcement des réseaux électriques (PERREL)	Extension de réseaux MT/BT à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Koudougou	Contrats mis en vigueur pour les lots 1 à 4 Lot 5 en attente de mise en vigueur
		Ligne 90 kV Kossodo-Ziniaré	Projet de DAO en attente de l'ANO de la BID
		Interconnexion 132 kV Zano-Koupela	Contrats pour les travaux (INEO pour la ligne et CEGELEC pour les postes) mis en vigueur en septembre 2018
3	Programme d'installation d'équipements solaires dans les bâtiments administratifs		Entreprises de suivi contrôle et d'exécution recrutées et dossiers validés en conseil des ministres
4	Opérationnalisation de la Loi n°014-2017 du 20 avril 2017	10 textes à élaborer	Elaboration et finalisation de trois (03) textes
5	Projet de promotion du jatropha curcas comme source de biocarburant durable au Burkina Faso	Mise à disposition d'équipements (équipements de décorticage et de pressage de graine) aux groupements de femmes	Processus de contractualisation d'acquisition de ces équipements en cours
6	Elaboration du schéma directeur national de production, transport et distribution		Avis à manifestation d'intérêt validé et demande de proposition pour ANO en cours d'élaboration

Source : CSD/TIA,2019

Tableau 29: Etat de mise en œuvre des projets d'électrification rurale

N°	Intitulé du projet	Cible	Réalisations au 30 juin 2019
1	Electrification de 10 localités par le Fonds de développement de l'électrification (FDE) sur financement de la Taxe de développement de l'électricité	10 localités prévues	10 localités électrifiées
2	Electrification de 57 chefs-lieux de communes rurales par la SONABEL		Poursuite des travaux
3	Electrification de 41 localités par le FDE sur financement de la Banque islamique de développement (BID)	03 lots de localités à électrifier en énergie renouvelable	02 lots en cours d'achèvement Reprise de l'attribution pour le dernier lot
4	Electrification de 229 localités rurales réparties en 4 lots (90, 79, 40 et 20 localités)	90 localités	En cours de démarrage
		79 localités	Travaux en phase d'achèvement
		20 localités	Entièrement électrifiées, raccordées au réseau national et intégralement mis en service
5	Electrification rurale décentralisée des provinces du Ziro et du Gourma (ERD ZIGO) de quarante-cinq (45) localités par le FDE sur financement de l'Union européenne		Travaux en cours d'achèvement sauf un lot (défaillance de l'attributaire)
6	Electrification des infrastructures sociocommunautaires dans 300 localités par système voltaïque	Infrastructures sociocommunautaires électrifiées dans 300 localités rurales bénéficiaires	Phase 1 : 175 localités rurales bénéficiaires : 450 kits solaires pour les écoles et CSPS, 150 chauffe-eaux solaires pour les CSPS, 1400 lampadaires solaires Phase 2 en cours de réalisation
7	Electrification de 100 localités rurales pour l'utilisation de systèmes solaires photovoltaïques hybrides ou isolés	Electrification de 20 localités	Travaux réceptionnés et systèmes électriques dans ces localités en état de fonctionnement

Source : CSD/TIA,2019

416. Enfin, d'autres projets de facilitation de l'accès à l'énergie enregistrent de faibles taux d'exécution voire nuls. Il s'agit : (i) du projet d'accompagnement des ménages pour l'installation de systèmes solaires photovoltaïques chez les particuliers, les ménages et les PME non connectés au réseau SONABEL ; (ii) du projet d'électrification de 300 localités par le système solaire photovoltaïque (PERD-V) ou par système PV hybride en phase de recherche de financement soit des taux de réalisation de 0% ; (iii) du Projet d'électrification de 500 localités rurales du Burkina Faso et (iv) de l'élaboration en cours d'une loi règlementant le sous-secteur des hydrocarbures et définissant les spécifications techniques nationales pour les produits pétroliers et divers.
417. En matière de progrès dans la promotion des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, des résultats divers ont été enregistrés avec notamment : (i) l'installation de 869 304 Lampes à diode électroluminescente (LED) en remplacement des lampes à tube fluorescents dans les ménages ; (ii) l'installation effective de 4 108 lampadaires dans le cadre du projet d'acquisition et d'installation de 10 500 lampadaires LED en remplacement de tous les lampadaires à haute pression de sodium pour l'éclairage public ; (iii) l'acquisition de 8 000 lampes certifiées prévues en 2019 dans le cadre du projet de diffusion de 25 000 lampes certifiées Lighting Africa. En sus de ces projets, des activités de promotion des énergies renouvelables ont été menées au premier semestre notamment la tenue de la Semaine des énergies et énergies renouvelables d'Afrique (SEERA). Toutefois, le projet de promotion d'une production durable et d'une utilisation des systèmes solaires thermiques basse température au Burkina Faso est toujours en phase de recherche de financement.
418. Quant à la gestion de la demande du bois énergie et la promotion des énergies de substitution, une action majeure avait été programmée pour l'année notamment l'installation de 500 foyers à gaz de grande dimension pour la préparation de la bière traditionnelle (dolo). Toutefois, cette action n'a pas encore connu un début de mise en œuvre

II.2.6.3 Effet attendu 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée

419. L'effet attendu 2.5.3 se réalise essentiellement par le biais de l'effet attendu « le développement urbain national est maîtrisé » de la politique sectorielle « Environnement eau et assainissement (EEA) ».
420. L'ambition pour l'année 2019 est de : (i) porter à 33 le nombre de villes disposant de Schémas directeurs d'aménagement urbain (SDAU) opérationnels ; (ii) porter à 14 le nombre de villes disposant de Schémas directeurs de drainage des eaux pluviales (SDDEP) et à 6 le nombre de ville disposant de Schémas directeurs de gestion des déchets urbains (SDGDU) opérationnels ; (iii) aménager 40 km de voies primaires et secondaires en 2019 et (iv) porter la proportion des populations urbaines vivant en zone non loties à 14%.
421. Pour la concrétisation de cette ambition, 05 produits relevant du programme « planification et aménagements urbains » de la politique du secteur EEA ont été programmés.

422. Au cours du premier semestre 2019, l'état de réalisation de ces produits attendus est diversement apprécié.
423. En ce qui concerne l'élaboration des SDDEP des 47 villes, dont 12 prévus pour 2019, le niveau d'exécution physique est de 15%, correspondant à l'examen et à la soumission pour approbation des offres techniques. Pour la période 2016 au 30 juin 2019, aucune ville supplémentaire n'a été dotée de SDDEP
424. Relativement à l'élaboration des SDAU, 10 rapports d'Evaluation environnementale stratégiques (EES) sont disponibles, ouvrant ainsi la voie à l'adoption des 11 SDAU validés antérieurement par la Commission communale d'urbanisme et de construction (CCUC) et la Commission régionale d'urbanisme et de construction (CRUC). Cependant, le Schéma directeur d'aménagement du grand Ouaga (SDAGO) n'a pas été adopté en conseil des ministres, en raison des réserves formulées par le Gouvernement sur les options d'aménagement.
425. Quant à l'élaboration des 05 SDAU dont l'achèvement est prévu pour cette année, les rapports provisoires de 03 sont en cours de validation.
426. S'agissant de la réalisation des travaux de voies primaires et secondaires aménagées, la performance est faible avec l'achèvement de 14,1 km de travaux et l'exécution en cours de 68,96 km.
427. En ce qui concerne la réalisation de caniveaux d'assainissement pluvial, un linéaire de 43,775 km est attendu pour 2019. A la date du 30 juin 2019, seuls les travaux d'assainissement pluvial du site du projet indien à Bassinko et les travaux d'aménagement de l'exécutoire à l'intérieur et en aval du Parc urbain Bangr-Wéogo ont démarré avec des taux d'exécution physiques respectifs de 15,7% et 8%. Depuis 2016, seulement 7,06 km de caniveaux ont été réalisés.
428. Relativement à la proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie, l'expérience de restructuration du site pilote de Tengandogo à Ouagadougou, suite aux scénarii retenus dans l'étude sur la résorption de l'habitat spontané dans les 13 capitales régionales et à Pouytenga, peine à démarrer (taux d'exécution 10%) en raison de la réticence des populations.
429. Les défis majeurs restent l'adoption des SDAU déjà élaborés et de l'élaboration des autres instruments de planification urbaines (SDAU, SDGDU, SDDEP, etc.) ainsi que l'accélération des travaux d'assainissement pluvial.
430. Les principales difficultés ayant entravé la réalisation des produits du sous-effet sont l'insuffisance des crédits budgétaires et le retard accusé dans le recrutement des entreprises dû au mouvement d'humeur dans la chaîne de la dépense publique, la contre-performance des entreprises et la réticence de certaines populations à des opérations d'aménagement.

II.2.6.4 Effet attendu 2.5.4 : l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics est assuré pour tous

431. L'effet attendu 2.5.4 est décliné dans l'effet « les besoins en logements décents des populations sont satisfaits » de la politique sectorielle, infrastructures de transport, de communication et d'habitat et porté par le programme budgétaire « Accès aux logements décents ».
432. Les résultats attendus à travers ce sous-effet s'apprécient à travers les indicateurs dont les cibles 2019 se présentent comme suit : porter le nombre de ménages ayant accès à un logement décent de 2 879 en 2018 à 10 000 en 2019 et (ii) le nombre de ménages assistés dans l'auto-construction à 1000 en 2019.
433. L'état de réalisation des produits attendus dans le programme accès aux logements décents, au premier semestre 2019 de cet sous effet attendu se présente comme suit.
434. Au titre de la construction de 40 000 logements sociaux et économiques, le défi reste encore énorme malgré de bonnes perspectives avec d'importants acteurs non encore abouties. En effet, la situation d'exécution de la première moitié de l'année 2019 se présente comme suit: (i) la construction en cours de 100 logements à Banfora exécutée à hauteur de 85% ; (ii) le lancement de la souscription pour les logements sociaux et économique ainsi que la signature de convention pour la construction de 100 logements à Tenkodogo et 50 à Koupéla dans le cadre du 11 décembre et la négociation en cours avec trois promoteurs immobiliers internationaux pour la construction de 26 110 logements sociaux et économique. De 2016 au 30 juin 2019, au total 4 078 logements ont été livrés.
435. Concernant l'assistance à l'auto-construction, au 30 juin 2019, aucune demande n'a été traitée expliquée par une suspension des activités pour des besoins de réformes du dispositif en vue d'améliorer l'offre de service, maintenant à seulement 100 le nombre de demande d'assistance traitées depuis 2016.
436. Les principales difficultés plombant l'avancement des actions de ce sous-effet sont entre autres : (i) la faiblesse de l'assiette foncière ; (ii) la faiblesse des ressources pour l'acquisition, l'aménagement et la viabilisation des sites de construction des logements ainsi que la faible capacité technique et financière des entreprises.

II.3 Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois

437. L'opérationnalisation de cet axe vise à influencer positivement la dynamique de la transformation de l'économie à travers les secteurs qui regorgent de fortes potentialités durables dont les actions sont définies dans les cinq objectifs stratégiques suivants : (i) développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable ; (ii) développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents ; (iii) promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents ; (iv) développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie et (v) ; inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et l'assurance durable de la gestion des ressources naturelles et environnementales.

II.3.1 Objectif stratégique 3.1 : développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché

438. L'objectif stratégique 3.1 du PNDES est opérationnalisé à travers, 02 effets attendus de politiques dont l'état d'exécution se présente comme suit par effet.

II.3.1.1 Effet attendu 3.1.1 : le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable

439. Les actions visant à concrétiser les ambitions de l'effet attendu 3.1.1 se retrouvent dans les effets ci-après de la politique sectorielle «Production agro-sylvo-pastorale» : (i) la production et la productivité du secteur Agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique (ASPHF) sont augmentées de façon durable ; (ii) les productions irriguées se sont accrues ; (iii) l'accès équitable au foncier et la sécurisation des investissements des acteurs ASPHF sont garantis ; (iv) l'accès des producteurs aux marchés des produits agricoles est amélioré ; (v) l'accès des producteurs au crédit est renforcé ; (vi) l'accès à une formation professionnelle de qualité et adaptée aux besoins du secteur ASPFH est assuré ; (vii) les acteurs ASPHF sont organisés suivant les textes et lois appropriés en vigueur.

440. La situation d'exécution de ces produits attendus en fin juin 2019 se présente comme suit par effet sectoriel.

441. **En matière de production végétale**, 05 produits, soutenus par le programme budgétaire «développement durable des productions agricoles», ont été programmés pour accroître durablement la production et la productivité agricoles et sylvicoles. Il s'agit de : (i) la mise à disposition aux producteurs des intrants et équipements à prix subventionnés ; (ii) la création de la Centrale d'approvisionnement des intrants et matériels agricoles (CAIMA) ; (iii) la mise en place d'une unité de production d'engrais minéraux à base de phosphate naturel ; (iv) la création d'une unité de montage de tracteurs et motoculteurs, (v) l'adoption d'un code des investissements dans le secteur ASPHF et ses décrets d'application.

442. Concernant le produit relatif à la mise à disposition des producteurs des intrants et équipements à prix subventionnés, son exécution qui a été contrariée par la réduction des crédits alloués et les mouvements sociaux est présentée dans le tableau xx ci-dessous.

Tableau 30: Etat d'exécution des produits relatifs aux intrants et petits équipements agricoles

Produits	Cible 2019	Réal mi 2019	Taux d'exécution	Cible touchée (producteurs)	Cumul en 2016 et mi 2019
Engrais (Urée, NPK, DAP) en tonnes	35 151,00	6 949,350	20,00 %	9 628 dont 3 478 femmes	50 057,39
Semences améliorées (tonnes)	4 914,37	2 296,196	46,72 %	32 457 dont 41% de femmes	17 790,70
Equipements à traction animale (charrettes, charrues, etc.)	21 183,00	3 918,000	18,17 %	–	46 398,00
Pesticides contre les nuisibles (litres)	19 700,00	35 516,000	180,00 %	–	135 524,00

Source : Rapport mi-parcours 2019, CSD « Production agro sylvo pastoral »

443. Pour ce qui est des équipements, s'ajoute aux subventions des équipements de traction animale, la vente à prix subventionné à travers la SONATER de 19 tracteurs avec accessoires, 10 motoculteurs, 10 semoirs et 10 égreneuses de maïs.
444. En terme budgétaire, seulement 2,9 milliards FCFA des crédits budgétaires dédiés à l'appui des producteurs pour l'accès aux intrants et équipements (23%) ont été exécutés.
445. Outre ce produit en cours d'exécution, les autres, longtemps retardés par les options initiales de financement pour leur mise en œuvre, se mettent progressivement en place. Il s'agit notamment de : (i) la mise en place de la CAIMA finalement en mode associatif dont les projets de textes de statuts et de règlements intérieurs disponibles ne sont toujours pas adoptés ; (ii) l'unité de production d'engrais minéraux à base de phosphate naturel, dont le processus est dans l'impasse avec l'Office chérifien des phosphates suite aux conclusions peu concluantes en termes de rentabilité économique. Aussi, des réflexions sont en cours pour la mise en place de l'unité sous la forme étatique. Toutefois, dans l'attente de l'approfondissement de cette option, une dotation budgétaire de 1 000 000 000 FCFA a été prévue au titre du budget 2019 pour démarrer la mise place d'une petite unité de type «blinder» à Koupèla pour la fabrique d'engrais estimée à 2 000 000 000 FCFA.
446. En ce qui concerne la création de l'unité de montage des tracteurs, avec l'entreprise TROPIC AGRO INDUSTRIE sélectionnée pour sa réalisation en mode PPP et dont le projet de contrat est en attente de signature suite à l'autorisation du conseil des ministres, la situation n'a pas connu d'évolution au premier semestre 2019.
447. Enfin, s'agissant de l'opérationnalisation du Code des investissements dans le secteur agricole adopté en mai 2018, les efforts se sont concentrés au cours du premier semestre 2019 sur l'adoption de deux (02) projets de textes d'application à savoir : (i) un (01) projet de décret portant condition de bénéfice des avantages prévus aux articles 33 et 34 de la loi et (ii) un (01) projet d'arrêté conjoint fixant la liste des matières premières admises à la catégorie 1 du tarif des douanes au taux de 7,3% conformément à l'article 27 de la loi.

448. Les principales difficultés ayant contrarié la bonne exécution des actions visant l'amélioration de la production et de la productivité agricole et sylvicole au cours du premier semestre 2019 sont entre autres : la situation sécuritaire difficile entraînant des mouvements de populations agricoles et d'abandon de zones de productions limitant les interventions sur le terrain, les remous sociaux aussi bien au sein des départements ministériels du secteur que des ministères partenaires en occurrence le MINEFID, retardant la mise en œuvre des actions notamment les dossiers de déblocage des allocations et de passation des marchés, la faiblesse des dotations budgétaires au niveau des ministères, l'installation difficile de la pluviométrie et la lenteur dans la mise en œuvre des investissements structurants.
449. **En vue de renforcer la productivité animale et halieutique**, les principaux livrables portés par le programme budgétaire « Compétitivité et productivité des productions animales » visent principalement à stabiliser le taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel à 77% en 2019, à porter le taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle de 52,8% en 2018 à 65% en 2019 et à augmenter la quantité de poisson produite de 27 700 tonnes en 2018 à 28 000 tonnes 2019. Ainsi, au cours du premier semestre 2019, les actions sont plus perceptibles dans le domaine halieutique qu'animale.
450. En termes de résultats, la situation se présente comme suit: (i) la mise à disposition des éleveurs d'à peine 171 tonnes de SPAI pour une prévision de 22 000 tonnes, expliquée en partie par la non-remontée des informations en lien avec les mouvements sociaux au sein du département des ressources animales et de 670 équipements composés de charrettes, broyeurs polyvalents, faucheuses mécaniques et mélangeurs équipés de presses mixtes solaires sur une prévision de 1000 ; (ii) la production de 2 146,34 tonnes de fourrages sur une prévision de 23 000 tonnes ; (iii) l'aménagement de seulement 8 km de pistes à bétail sur une prévision 1 500 km de pistes à réaliser dans le cadre du programme budgétaire «Sécurisation et gestion durable des ressources pastorales», portant ainsi à 1 861 km la longueur totale de pistes réalisées.
451. **Relativement à l'amélioration de la santé animale**, la dynamique reste orientée essentiellement sur les campagnes de vaccination contre les principales maladies prioritaires, dans le cadre du programme budgétaire « Santé animale et santé publique vétérinaire ». Ainsi, au 30 juin 2019, ce sont 978 414 têtes de bovins qui ont été vaccinées contre la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB) pour une cible de 5 545 616 têtes, 2 454 106 têtes de petits ruminants vaccinées contre la peste des petits ruminants (PPR) pour une prévision de 6 849 097 têtes et 8 903 688 têtes de volaille vaccinées contre la maladie de Newcastle (MNC) pour une cible de 35 289 171 têtes. Spécifiquement pour les investissements structurants, la situation n'a pas connu d'évolution au premier semestre 2019. Il s'agit de la mise en place d'une Centrale d'achat de médicaments vétérinaires (CAMVET), en attente de l'actualisation des études de faisabilité et d'un début de réalisation en 2019 et du projet de création d'une unité de production de vaccins pour animaux au Laboratoire national d'élevage de Ouagadougou, toujours au stade de préparation et recherche de financement.

452. Au titre de l'accroissement de la production piscicole, les efforts se poursuivent avec la production de 11 700 tonnes au cours du premier semestre 2019 pour une cible annuelle de 28 000 tonnes inscrite dans le programme budgétaire «Développement de la production halieutique et aquacole». Ce résultat s'explique par la production et l'ensemencement des plans d'eau avec 6 500 000 alevins sur une prévision de 12 millions d'alevins et la réalisation de 30 étangs sur une cible de 20. Au total, entre 2016 et juin 2019, ce sont 87 050 tonnes de poisson qui ont été produites.
453. S'agissant de la production et de l'exploitation durable des forêts et de la faune, les produits livrés au cours du premier semestre 2019 ont concerné la réalisation de 02 inventaires fauniques dans le Ranch de Gibier de Nazinga et dans la mare aux hippopotames, la mise en place de 104 jardins nutritifs sur les 100 programmés, la sensibilisation de 5 179 acteurs aux techniques et technologies améliorées de cueillette, de stockage, de conservation, de conditionnement et de transformation des PFNL, la formation de 313 à la gestion durable des ressources fauniques. Cependant, la dégradation de la situation sécuritaire n'a pas permis de rendre effective la chasse dans les aires fauniques.
454. En matière d'accroissement de la production irriguée (sous effet 2), où la cible d'effet de la politique est de porter la part des productions irriguées dans la production agricole totale de 11,03% en 2018 à 22% en 2019, 4 principaux produits ont été programmés dans le cadre de l'exécution du programme budgétaire «Aménagements hydro-agricoles et irrigation». Il s'agit de : (i) la réalisation de périmètres aménagés et de bas-fonds, (ii) la réhabilitation des périmètres aménagés et de bas-fonds, (iii) la réalisation de petits ouvrages de mobilisation d'eau, (iv) la mise à disposition d'équipements d'exhaure à prix subventionnés dont la situation de mise en œuvre au 30 juin 2019 se présente dans le tableau ci-après.

Tableau 31: Etat de réalisation des produits relatifs aux productions irriguées

Produits	Situation au 30 juin 2019			Cumul PNDES (2016 – 30 juin 2019)
	Prévisions	Réalisations	Taux (%)	Réalisations
Superficie (en ha) de nouveaux bas-fonds aménagés	5 003,31	2 652,80	53,02	16 303,00
Superficie (en ha) de nouveaux périmètres irrigués aménagés	2 031,00	1 288,65	63,45	6 218,00
Superficie (en ha) de périmètres maraîchers aménagés	735,00	79,00	10,75	681,00
Superficie (en ha) de bas-fonds réhabilités	471,00	360,00	76,40	4 699,00
Superficie (en ha) de périmètres réhabilités	898,35	135,00	15,00	1 966,00
Nombre de motopompes mises à la disposition des producteurs	88,00	90,00	102,30	884,00
Nombre de Bassins de collecte des eaux de ruissellement (BCER)	391,00	527,00	134,78	991,00
Nombre de puits maraîchers	295,00	187,00	63,40	1 243,00

Source : Rapport mi-parcours 2019, CSD « Production agro-sylvo-pastorale »

455. Les produits attendus du tableau xx ont bénéficié à 94 057 producteurs dont 30 463 femmes. Les interventions relatives aux aménagements et réhabilitations des périmètres et bas-fonds ont coûté 3 261 220 245 FCFA, représentant 44,1% des crédits disponibles.
456. Par ailleurs, dans le cadre de la restauration, conservation et récupération des terres agricoles, 17 259,38 ha ont été réalisés, 2133 kits de CES/DRS ont été mis à la disposition des producteurs, même si l'exécution financière reste faible avec à peine 99 402 643 FCFA engagés sur une dotation de 3 094 012 055 FCFA.
457. Outre les efforts en cours dans le cadre du projet d'aménagement des 35 000 ha de bas-fonds, les autres projets d'aménagements tardent à se concrétiser. C'est le cas : (i) de l'aménagement de 1 000 ha de périmètres ASPH en quête de financement ; (ii) de la réhabilitation de 1 812 ha de périmètres hydro-agricoles à Sono-Kouria dont la signature de la convention de financement avec la Chine populaire qui a marqué son intérêt se fait toujours attendre ; (iii) de l'aménagement de 2 000 ha de périmètres hydro-agricoles pour la culture du blé qui est au statu quo depuis la manifestation de la Chine populaire pour le financement du projet en mode PPP ; (iv) de l'aménagement de 2 000 hectares de périmètres hydro-agricoles à Dangoumana, dont la convention de financement en attente de signature avec la Banque mondiale et la BID se fait toujours attendre ; (v) de l'aménagement de 1 500 ha de périmètres hydro-agricoles à Bissan qui a également recueilli l'avis favorable de financement de la Banque mondiale ; (vi) de la réhabilitation de 3 818 ha de périmètres irrigués dans la vallée du Sourou qui n'a connu aucun aménagement au cours du semestre, maintenant ainsi le cumul à 2 395 ha réhabilités et (vii) de l'aménagement de 1 000 ha dans la plaine de Noufila Douna dont 170 ha sont en cours d'aménagement sous financement de l'Etat et les financements acquis avec la Banque africaine de développement (BAD) et le Fonds international de développement Agricole (FIDA) pour la mise en œuvre totale de cet investissement.
458. La mise en œuvre de ces investissements reste confrontée à plusieurs difficultés dont les principales sont : la défaillance des entreprises chargées de la réalisation des ouvrages, la faible mobilisation des ressources financières, la lenteur dans la signature des accords de financement et dans le processus de passation des marchés et le blocage des procédures de passation des marchés dû aux différentes grèves observées au MINEFID.
459. L'accès équitable au foncier et la sécurisation des investissements des acteurs constitue un sous-effet attendu du développement du secteur ASPHF. Dans ce domaine, la livraison des principaux produits attendus vise à porter la proportion des actes fonciers délivrés sur les demandes d'actes de 22,86% en 2018 à 40% en 2019. A cet effet, 4 produits sont prévus être livrés, dans le cadre du programme budgétaire «Sécurisation foncière, formation professionnelle agricole et organisation du monde rural» dont l'état de réalisation est présenté ci-après.
460. Au premier semestre 2019, 32 Attestations de possession foncière rurale (APFR) ont été délivrées aux producteurs sur une prévision de 5 000 pour l'année 2019, 20 Services fonciers ruraux (SRF) ont été mis en place portant à 138 le nombre total de SFR mis en place, 727 dossiers de demandes d'APFR ont été réceptionnés, 119 CCFV et 119 CFV ont été mises en place. Par ailleurs, 1 275 acteurs ont bénéficié des séances d'information et de

sensibilisation sur les textes portant régime foncier rural. Sur le plan budgétaire, ces opérations ont été exécutées à hauteur de 772 555 000 FCFA, soit un taux d'exécution de 20,9% du montant disponible de 3 703 909 000 FCFA.

461. En outre, la mise en place de l'Agence nationale des terres rurales (ANTR) accuse toujours un délai malgré l'élaboration des documents préparatifs (projets de texte pour la création d'un EPE) et la tenue de la commission interministérielle d'examen dudit dossier depuis le 06 février 2019.
462. Les principales difficultés dans la mise en œuvre de ce sous-effet sont entre autres l'insuffisance et la faible fonctionnalité des structures de gestion foncière au niveau communal.
463. En matière d'amélioration de l'accès des producteurs aux marchés des produits agricoles, où les cibles quantitatives de l'effet des interventions sont de porter le taux de commercialisation des produits agricoles (y compris les cultures de rentes) à 33% en 2019 et de couvrir 35% des besoins d'approvisionnement de l'agro-industrie en produits locaux, 06 produits attendus ont été programmés pour être réalisés dans le cadre du programme budgétaire «Economie agricole».
464. Au cours du premier semestre, quelques résultats relativement moyens sont enregistrés et se présentent comme suit : (i) la réalisation de seulement 25 magasins de stockage et d'aires de séchage sur 110 prévus, en vue de rendre disponibles les infrastructures agricoles post-récoltes ; (ii) la mise en place d'au moins une unité de transformation de produits agricoles dans les zones de forte production par un privé, même si aucune réalisation n'a été enregistrée au premier semestre rentrant dans le cadre de la réalisation des 31 unités prévues dans le programme, maintenant à 17 le nombre d'unités mises en place ; (iii) la création de 04 unités de transformation de PFLN dans la région de la Boucle du Mouhoun ; (iv) l'organisation de 8 journées promotionnelles sur 37 prévues et la tenue de la 21^e Journée nationale du paysan sous le thème « Défis de la sécurité alimentaire dans un contexte d'insécurité : quelles stratégies d'accompagnement des exploitations ASPHF ? ».
465. Toutefois, aucune évolution n'a été constatée en ce qui concerne la finition de l'abattoir moderne de Kaya qui a été repoussée pour cette année. Il en est de même pour les autres projets d'abattoirs (Pouytenga, Fada N'Gourma, Banfora, et Ouahigouya), des unités de transformation du lait dans le bassin laitier de Ouagadougou en cours de mise en œuvre et de Bobo-Dioulasso ainsi que la mise en place d'un laboratoire d'analyse des produits agroalimentaires bénéficiant d'une allocation budgétaire de 400 millions FCFA où des discussions sont en cours avec FASO BAARA pour sa mise en œuvre effective.
466. En matière d'appui aux producteurs pour l'accès au crédit (sous-effet 5), ce sont au total, 75 entreprises agricoles (TPE, PME) qui ont été appuyées pour l'accès au crédit d'un montant de 1 538 748 000 F CFA, 109 promoteurs de micro-projets financés, 64 micro-projets bénéficiaires de crédit (FODEL) d'un montant de 82 280 000 FCFA, 332 producteurs formés à la gestion de crédits et à la négociation avec les institutions bancaires et 24 dossiers de fonds de roulement octroyés. Par ailleurs, la finalisation du processus de mise en place du Fonds de développement agricole (FDA) à travers l'adoption par le conseil des ministres du décret portant sa création n'est toujours pas effective.

467. S'agissant de la promotion de la formation professionnelle de qualité et son adaptation aux besoins du secteur ASPFH, aucune avancée n'a été enregistrée dans la mise en œuvre des principaux produits portés par le programme budgétaire « sécurisation foncière, formation professionnelle agricole et organisation du monde rural » au 30 juin 2019. Il s'agit notamment de la création de centres de formation agricole dans les 05 régions du Centre, du Plateau central, du Nord, du Centre-Est et des Cascades, de la construction de 4 lycées agricoles et du développement du programme de dynamisation des Centres de promotion rurale (CPR) dont le statu quo est observé en termes de délais, expliqué par les difficultés de mobilisation des ressources et le faible degré de maturité des projets. En revanche, 140 jeunes sortis des CPR ont été installés pour une cible de 300 et 380 et 3 557 jeunes producteurs ont bénéficié respectivement de formations initiales et formations continues en agriculture.
468. Enfin, en matière d'organisation des acteurs du secteur ASPHF suivant les textes et lois en vigueur, où les principaux produits attendus de l'action publique concernent la formation de membres des organisations aux différents textes, la mise en conformité des organisations de producteurs avec les textes en vigueur et le renforcement des capacités des structures en charge de la délivrance des actes de reconnaissance, les progrès forts appréciables au premier semestre 2019 sont les suivantes : (i) la formation de 365 agents d'encadrement aux dispositions de l'acte uniforme de l'OHADA ; (ii) la formation de 2 542 membres de coopératives et (iii) la sensibilisation de 1 172 dirigeants des OP à l'acte uniforme OHADA.
469. Ces réalisations ont permis l'immatriculation de 1 480 coopératives et la mise en conformité de 996 sociétés coopératives avec l'acte uniforme OHADA pour une cible de 350.
470. Au 30 juin 2019, les actions programmées par les collectivités territoriales et contribuant à améliorer la productivité du secteur ASPHF ont porté sur (i) la construction de 07 magasins de stockage de SPAI sur 41 de prévus correspondant à une exécution financière de 658 059 787 FCFA ; (ii) la réalisation de 07 boulis pastoraux sur une cible de 09 pour un montant de 167 472 510 FCFA ; (iii) la construction de 20 parcs à vaccination pour une prévision de 76 pour une réalisation financière de 145 895 519 FCFA ; (iv) la réalisation de 20 forages pastoraux pour une cible de 59 pour un montant de 131 741 270 FCFA ; (v) la réalisation de 02 actions de conservation des eaux et des sols (CES)/ Défense et restauration des sols (DRS) sur une cible de 02 pour un montant de 2 540 000 FCFA ; (vi) la création d'une zone de pâturage pour une cible de 49 correspondant à 200 000 FCFA et (vii) aucun aménagement d'aires de séchage sur une prévision de 02. Au total, sur une prévision de 2 963 763 626 FCFA, les réalisations des collectivités se sont chiffrées à 1 120 132 856 FCFA, soit 37,8%.
471. Les principales difficultés rencontrées ont trait à l'allocation tardive du budget suite aux difficultés survenues sur la chaîne de la dépense, la faiblesse des allocations et la situation sécuritaire.

II.3.1.2 Effet attendu 3.1.2 : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée

472. Le *renforcement de la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques (ASPHF) aux risques, à travers les* interventions des différents partenaires, *visent à faire passer la* proportion des ménages vulnérables structurels de 29,4% en 2018 à 5% en 2019 et celle des ménages agricoles non résilients à 25%. Les principaux produits contribuant à la réalisation du présent sous-effet relèvent du programme budgétaire « Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles » de la politique sectorielle PASP auquel contribue par ailleurs, le Plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition (PRSPV-2018).
473. La mise en œuvre des produits attendus dudit programme budgétaire a permis d'enregistrer les résultats suivants : (i) 62 902 personnes vulnérables bénéficiant de cash ; 1 073,73 tonnes de vivres distribuées dans le cadre de l'aide alimentaire et 2 500 tonnes de denrées alimentaires distribuées aux personnes vulnérables malnutries. A cela s'ajoute, la mise à disposition des producteurs de 543 tonnes d'aliments pour bétail, de 30 tonnes de semences fourragères et 1 812 tonnes de semences des producteurs, la dotation de 2 452 ménages vulnérables en petits ruminants et volaille, 30 tonnes de semences fourragères et 1 812 tonnes de semences dans le cadre de l'appui à la production dans les zones structurellement déficitaires.
474. Par ailleurs, la situation de mise en place de l'assurance agricole, principale réforme identifiée pour réduire les risques de vulnérabilité, n'a pas connu d'avancées significatives et se traduit par : (i) la signature effective d'une convention entre MAMDA assurance du Maroc, le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements hydrauliques (MAAH) et la SONAR, (ii) la prise de l'arrêté portant création du projet de gestion des risques agricoles et la transmission des données à MAMDA pour l'élaboration des indices qui se fait toujours attendre.
475. Les principales difficultés rencontrées demeurent la dégradation de la situation sécuritaire avec son corollaire de crise humanitaire et l'insuffisance des ressources financières pour la mise en œuvre du PRSPV.

II.3.1.3 Synthèse et enseignements de l'objectif stratégique 3.1

476. *A mi-parcours 2019, quelques résultats ont été engrangés dans le cadre du développement du secteur ASPHF productif et résilient.*
477. *En ce qui concerne l'amélioration de la production végétale, les actions les significatives portent sur l'aménagement des 35 000 ha de bas-fonds à terme où le niveau d'exécution à mi-parcours 2019 des cibles annuelles dépasse les 50%, notamment pour les aménagements de nouveaux bas-fonds (53,02%) et périmètres irrigués (63,45%). En outre, les efforts sont substantiels en matière de lutte contre les nuisibles avec la réalisation de 180% de la cible portant sur la quantité de pesticides contre les nuisibles mise à disposition des producteurs. En revanche, la situation d'exécution des intrants et équipements à prix subventionnés reste faible avec seulement 20% des engrais (NPK, Urée, DAP), 46% des semences améliorées et 17,8% des équipements à traction animale mis à la disposition des*

producteurs. Il est en de même du niveau d'exécution des investissements identifiés pour booster la production à savoir les autres projets aménagements (1 812 ha à Sono-Kouria, 2 000 ha au Sourou, 2000 ha à Dangoumana, 1000 ha à Noufila Douna, 1 500 ha à Bissan) et l'unité de montage des tracteurs, même si les lignes bougent pour la mise en place de la CAIMA et d'une petite unité de type « blinder » à Koupèla pour la fabrique d'engrais et l'opérationnalisation du Code des investissements.

478. Au titre de l'amélioration de la productivité animale et halieutique, le niveau de réalisation des principaux produits est mitigé en matière de production animale notamment en termes de mise à disposition de l'aliment de bétail (SPAI et fourrage), de santé animale où la réalisation des cibles de vaccination contre les principales maladies prioritaires est de 17,6% pour le PPCB, 35,8% pour le PPR et 25,2% pour le MNC et des autres investissements structurants (CAMVET) qui n'enregistrent aucune évolution. En revanche, des signes d'espoir restent perceptibles dans le domaine de la production halieutique avec l'atteinte de 41% de l'objectif de production de poisson à mi-parcours 2019.
479. S'agissant de l'accès équitable au foncier et la sécurisation des investissements des acteurs, les résultats restent en deçà des attentes, expliqué entre autres par l'insuffisance et la faible fonctionnalité des structures de gestion foncière au niveau communal. Seulement 32 Attestations de possession foncière rurale (APFR) ont été délivrées aux producteurs sur une prévision de 5 000, 20 Services fonciers ruraux (SRF) mis en place et l'Agence nationale des terres rurales (ANTR) accuse toujours un délai dans sa mise en place.
480. En matière d'amélioration de l'accès des producteurs aux marchés des produits agricoles, les acquis enregistrés sont la réalisation 25 magasins de stockage et d'aires de séchage, la mise en place d'une unité de transformation de produits agricoles, la création de 04 unités de transformation de PFLN. Toutefois, aucune évolution n'a été constatée en ce qui concerne l'ensemble des projets d'abattoirs.
481. En termes d'appui aux producteurs pour l'accès au crédit (sous-effet 5), les progrès sont encourageants avec l'accompagnement de 75 entreprises agricoles (TPE, PME) à hauteur de 1 538 748 000 de F CFA, de 109 promoteurs de micro-projets et 64 micro-projets bénéficiaires de crédit (FODEL).
482. S'agissant de la promotion de la formation professionnelle de qualité et son adaptation aux besoins du secteur ASPFH, aucune avancée n'a été enregistrée dans la création de 5 centres de formation agricole, la construction de 4 lycées agricoles et le développement du programme de dynamisation des Centres de promotion rurale (CPR) qui accuse des délais, expliqués par les difficultés de mobilisation des ressources et le faible degré de maturité des projets.
483. En outre, relativement au **renforcement de la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques (ASPHF) aux risques**, les efforts se sont traduits par **l'accompagnement de 62 902 personnes vulnérables en cash**, la distribution de 1 073,73 tonnes de vivres et 2 500 tonnes de denrées alimentaires aux personnes vulnérables malnutries dans le cadre de la mise en œuvre du PRSPV-2018. En revanche, la mise en

place de l'assurance agricole, principale réforme identifiée pour réduire les risques de vulnérabilité, n'a pas connu d'avancées significatives.

484. *Les principales difficultés qui ont entravé les réalisations des activités en particulier les investissements structurants au cours du premier semestre de l'année 2019 sont : les régulations budgétaires, l'insuffisance de ressources financières, les retards de déblocage des ressources financières, la lenteur dans la signature des accords de financement, la défaillance de certaines entreprises chargées de la réalisation des ouvrages et la situation sécuritaire difficile.*
485. *Pour la seconde moitié de l'année 2019, les diligences dans la mise à disposition des ressources financières, l'adoption des différents textes achevant la concrétisation de certains projets (CAIMA, FDA, unité de montage de tracteurs, aménagements hydro-agricole etc.), l'accélération du processus de mise à disposition des intrants et équipements agricoles de même que l'accompagnement des ménages vulnérables s'imposent.*

II.3.2 Objectif stratégique 3.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents

486. La recherche du développement d'un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents, se poursuit à travers la mise en œuvre des 03 effets attendus dont l'état d'exécution se présente comme suit au premier semestre de l'année.

II.3.2.1 Effet attendu 3.2.1 : le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations

487. L'effet attendu 3.2.1 se traduit dans la politique sectorielle par la réalisation de 04 sous-effets relatifs : (i) au développement d'une industrie intégrée et compétitive tournée vers la transformation des matières premières locales et exploitant des technologies émergentes ; (ii) au développement du secteur de l'artisanat ; (iii) au développement de l'entrepreneuriat et des industries culturelles et créatives et (iv) au renforcement (soutien) de la création, de la production et de la diffusion des œuvres littéraires et artistiques.
488. L'appréciation de la performance du sous-effet 1 se mesure par la mise en œuvre des indicateurs et vise notamment à : (i) faire passer la part de l'industrie manufacturière dans le PIB à 8% pour une réalisation 2018 de 5,4% ; (ii) accroître par an les exportations des produits industriels agréées sous les schémas UEMOA/CEDEAO pour une cible attendue 2019 de 17%, la valeur 2018 n'étant pas connue ; (iii) faire passer à 11 550 en 2019 le nombre de PME créées et (iii) aménager des zones industrielles avec un niveau de réalisation de 70% en 2018 pour une cible de 72,24% en 2019.
489. Pour la réalisation de ce sous-effet, 04 produits attendus ont été programmés et portent sur : (i) l'amélioration de la compétitivité des entreprises industrielles ; (ii) la promotion de l'implantation des PME/PMI ou d'industries de transformation ; (iii) la disponibilisation d'infrastructures de soutien à l'industrie et (iv) la mise en œuvre du plan d'industrialisation accélérée.

490. Concernant l'amélioration de la compétitivité des entreprises industrielles et la promotion de l'implantation des PME/PMI, des progrès ont été enregistrés en matière d'investissements et de réformes. Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de restructuration et de mise à niveau des entreprises en difficulté, les activités menées exécutées à 40% ont porté sur : (i) la réalisation de trois (03) diagnostics stratégiques et plans de restructuration et de mise à niveau (KARILOR INTERNATIONAL, SIATOL, Tam-Tam Groupe Presse) ; la réalisation d'un pré-diagnostic (SN-MAVICO) ; (iii) le désintéressement de l'ex coordonnateur de BRAFASO, (iv) le suivi du processus de sortie du Fonds de restructuration dans le capital de DANFANI ; (v) l'élaboration des termes de référence pour la réalisation d'un plan de restructuration pour la SOGEO sur instruction du MCIA ; (vi) la poursuite du suivi en interne du portefeuille d'entreprises sur treize d'entre elles dont onze suivies exclusivement en interne par l'équipe technique et deux avec l'appui des bureaux d'étude recrutés à cet effet.
491. En outre, en matière d'implantation des PME/PMI, six (06) projets d'investissements ont enregistré des progrès plus ou moins avancés. Il s'agit de : (i) Projet de création et de mise en place d'incubateurs, de pépinières et d'hôtels d'entreprises dans le secteur agro-alimentaire (PIPHE-SA) où 25 porteurs de projets ont été sélectionnés au premier semestre 2019 et bénéficié du PATECE d'un financement de 100 millions et d'un accompagnement à la participation aux manifestations commerciales et aux voyages d'immersion ; (ii) Projet d'appui à la création et au développement des Petites et moyennes entreprises et Petites et moyennes industries (PACD-PME/PMI) phase 1 où il a été décidé dès décembre de le clôturer pour absence de financement et procédé à une reformulation en micro-projets ; (iii) projet d'implantation d'une usine de filature classique à Bobo-Dioulasso où les études de faisabilité sont en cours de finalisation, soit un taux d'exécution de 45%.
492. Toujours au titre de l'implantation des industries de transformation, (i) le projet d'implantation de l'usine d'égrainage de coton bio à Koudougou a atteint 70% d'exécution et les activités au premier semestre ont porté sur les niveaux de construction des bâtiments administratifs, ateliers et plateformes de l'usine devant être finalisés courant juillet 2019, l'acquisition de l'accord de la DGD pour l'exonération par anticipation des équipements importés et les missions de recouvrement courant juin 2019 des recettes techniques (constat effectif et vérification de conformité) des équipements commandés en Inde, USA et Europe, conformément à l'agenda arrêté avec les différents fournisseurs et en référence à l'agenda d'exécution du projet ; (ii) le projet de réouverture de l'ex-Faso Fani avec la validation de l'étude de faisabilité technique du nouveau projet d'une usine textile de type FASO FANI (entre Jain Shawls, FASOTEX et le pool bancaire) courant juin 2019 et la poursuite des négociations pour l'achèvement du montage financier du projet soit un taux d'exécution de 75% et (iii) le projet d'opérationnalisation de l'Institut de génie industriel et textiles réalisé à 70% qui a vu au premier semestre la validation de l'étude de faisabilité de l'institut (22 mars 2019), la tenue de concertation sur son modèle économique (6 mai 2019) et les travaux d'élaboration des curricula du 10 au 15 juin 2019 et d'examen des propositions de type de gouvernance impliquant fortement le secteur privé.

493. De même, pour renforcer la compétitivité des entreprises évoluant dans le domaine de la valorisation des produits locaux, le projet de renforcement du capital productif des PME se met en place progressivement avec notamment la sélection de 60 PME dans les régions des Cascades, du Centre-Est, du Centre-Sud, des Hauts-Bassins, du Plateau central et du Sud-Ouest, soit 10 par région, la remise des équipements des PME de la région du Sahel le 03 mai 2019 et l'identification des fournisseurs pour l'acquisition des équipements conformément aux besoins exprimés par les PME des régions du Nord et Centre-Nord, soit un taux d'exécution physique global du projet ressorti à 40% contre une exécution financière de 10%.
494. Les principales réformes conduites ont porté sur : (i) l'exécution à 75% de l'opérationnalisation de la loi N°038-2018 portant Code des investissements au Burkina Faso avec l'adoption des deux (02) principaux décrets d'application notamment le décret 2019-00299/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 12/04/2019, portant fixation des conditions d'application de la loi portant nouveau Code des investissements au Burkina Faso et le Décret N°2019-0328/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 24 avril 2019, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission nationale de l'investissement (CNI), les séances d'information à l'endroit des conseillers économiques des ambassades et représentations diplomatiques du pays à l'étranger (26 février 2019) et membres de la CNI sur les innovations du nouveau code (21 mars 2019) ; (ii) l'exécution à 25% de l'opérationnalisation du fonds d'industrialisation par l'élaboration et la mise en attente de signature de textes règlementaires portant opérationnalisation de la redevance destinée au financement des activités de promotion de l'industrialisation et (iii) l'exécution à 35% de la loi d'orientation pour la promotion des PME avec la diffusion de la loi et de la charte des PME aux acteurs de la région du Plateau central, à Zorgho le 19 janvier 2019, la tenue de deux (02) sessions de la Commission nationale des PME (CN-PME) qui a permis l'adoption des outils de reconnaissance de statut de la PME (arrêté de reconnaissance et fiche d'adhésion) par la Commission nationale des PME et la désignation des membres des structures concernées pour la déclinaison du plan pluriannuel en fiches de projets.
495. En matière de réalisation des infrastructures de soutien à l'industrie, les acquis enregistrés sont les suivants : (i) la finalisation des travaux de la phase I exécutée à 70% ; (ii) la réalisation sur les 10,161km de routes et de caniveaux des travaux de terrassements généraux, d'installation de chantier et d'assainissement de la deuxième phase du projet d'aménagement et de viabilisation de la zone industrielle de Bobo-Dioulasso ; (iii) la délimitation de l'extension de la zone industrielle de Kossodo et le recensement des occupants de ladite zone ; (iv) la validation par le comité le 27 mars 2019 des termes de référence relatifs à la réalisation de l'étude environnementale stratégique et (v) l'élaboration des projets d'arrêtés pour la déclaration d'utilité publique. Pour ce qui concerne la création des zones franches industrielles pour le développement des PME-PMI exportatrices, aucune activité n'a pu être entreprise au premier semestre 2019.
496. Enfin, pour ce qui est de l'opérationnalisation du plan d'industrialisation accélérée, il s'est agi de : (i) l'examen et l'approbation du document de la Stratégie nationale d'industrialisation par la Commission nationale de la planification et du développement (CNPD) et l'adoption de l'arrêté n°2019-0137/MCIA/SG du 08 avril 2019 de la SNI portant

à 40% le taux d'exécution physique ; (ii) la nomination du Secrétaire technique du programme d'industrialisation accélérée (ST-PIA) en conseil des ministres du 27 mars 2019 et son installation, soit un taux d'exécution physique de 80%.

497. Concernant la mise en œuvre du 2^e sous-effet sur la promotion de l'artisanat, 03 produits ont été définis pour être réalisés en 2019 notamment : (i) le cadre législatif et institutionnel du secteur de l'artisanat est renforcé ; (ii) l'offre de formation et de perfectionnement des artisans est améliorée et (iii) les actions de promotion et de commercialisation des produits de l'artisanat sont mises en œuvre.
498. Au terme du 1^{er} semestre, l'état de réalisation des produits attendus se présente comme suit. S'agissant du renforcement du cadre législatif et institutionnel du secteur de l'artisanat, un projet cadre entre le Gouvernement et la Chambre des métiers de l'artisanat du Burkina Faso (CMA-BF) sur le mécanisme de facilitation de l'accès des artisans à la commande publique a été élaboré, deux décrets sur les statuts et le régime électoral de la CMA-BF ont été adoptés en conseil des ministres du 24 avril 2019 et les projets de textes sur les conditions d'acquisition du statut de maître artisan au Burkina Faso, les critères de classification des artisans au Burkina Faso et le statut du conjoint de l'artisan élaborés en 2018 sont en cours d'adoption.
499. Concernant le second produit attendu portant sur l'amélioration de l'offre de formation et de perfectionnement des artisans, les activités réalisées ont concerné le plaidoyer en vue de l'obtention d'un site pour les centres de référence.
500. Quant au produit relatif à la mise en œuvre d'actions de promotion et de commercialisation des produits de l'artisanat, les activités programmées ont été exécutées comme suit : (i) la poursuite de la construction et de l'équipement du Village artisanal de Bobo-Dioulasso (VAB) avec un redimensionnement du contrat passé avec ACOMOD-Burkina ; (ii) la soumission aux autorités pour visa et signature du projet de texte portant création, classification et fonctionnement du Centre national d'appui à la transformation artisanale du coton (CNATAC) ; (iii) l'évaluation finale, la dévolution des biens et les activités résiduelles du Projet d'appui à l'artisanat au Burkina Faso (PAA-BF) conformément à la clôture d'un projet et (iv) l'organisation des missions d'information, de sensibilisation au profit des artisans et la recherche de financement pour l'organisation de la deuxième édition du Salon régional de l'artisanat (SARA).
501. Les difficultés enregistrées et qui ont été un frein à la bonne mise en œuvre de l'effet attendu portent notamment sur l'insuffisance des ressources financières, les difficultés techniques rencontrées par les entreprises, les questions sécuritaires pour les visites-terrains et le retard dans la mise en œuvre de certains projets conformément à la nouvelle réglementation des projets et programmes.

II.3.2.2 Effet attendu 3.2.2 : la contribution des industries culturelles, touristiques et sportives à l'économie est améliorée

502. L'EA 3.2.2 se concrétise par les effets attendus de la politique sectorielle «Culture, tourisme, sport et loisirs» se rapportant : (i) à la protection et à la promotion des biens et expressions culturels; (ii) à l'attractivité de la destination Burkina ; (iii) au développement

de l'entrepreneuriat culturel et touristique; (iii) au développement du sport, des activités physiques et des loisirs et (iv) au renforcement de la promotion et la consommation nationale et internationale des produits culturels et touristiques burkinabè.

503. En matière de protection et de promotion des biens et expressions culturels et de la promotion de l'entrepreneuriat culturel, l'ambition ultime est de porter la part de 2,3% en 2015 à 6% en 2020. Dans ce sens et concernant le volet protection et promotion des biens, éléments et expression culturelle, l'état d'exécution des principaux produits attendus est indiqué dans le tableau xx1 ci-après qui fournit par ailleurs, les réalisations cumulées pour la période allant de 2016 au 30 juin 2019 au regard des cibles. Mis à part les produits relatifs à la publication de numéros de «Sidwaya mag plus» en vue de promouvoir les acteurs culturels, les « production et diffusion d'émissions culturelles » et la couverture par la presse écrite de grandes manifestations culturelles (FESPACO 2019), qui connaissent des progrès en termes de réalisation, en raison de la mise à disposition tardive des ressources, les autres produits n'ont pas connu de réalisation au cours du premier semestre 2019. A la mise à disposition tardive des crédits budgétaires née du mouvement d'humeur qui a sévi au ministère en charge des finances jusqu'au début du second trimestre de l'année, s'est ajoutée une situation similaire au niveau du ministère en charge de la culture. Ces deux facteurs ont affecté la performance du semestre sous-revue.

Tableau 32: Situation de produits attendus en matière de culture et entrepreneuriat culturel

Produits attendus	Cible 2019	Réal. 2019	Réal. 2016-2019
Responsables d'écoles sensibilisés à la fréquentation des musées	60	0	112
Biens inscrits dans les registres d'inventaire des musées	25 000	0	32 846
Sites du patrimoine culturel classés sur la liste nationale	31	0	14
Eléments du patrimoine culturel immatériel sauvegardés et promus	80	0	
Textes juridiques régissant le patrimoine culturel relus et adoptés	4	0	
Numéros de «Sidwaya mag plus» publiés en vue de promouvoir les acteurs culturels	52	120	
Emissions culturelles produites et diffusées au moins par an	11	7	34
Grandes manifestations culturelles couvertes par la presse écrite	5	1	17

Source : Rapport de performance à mi-parcours 2019 du CSD CSL

504. Concernant la *promotion de l'attractivité de la destination Burkina Faso et le développement de l'offre touristique originelle*, la situation de la mise en œuvre des produits attendus programmés se présente comme suit par domaine. Pour la promotion de la destination Burkina Faso, les produits attendus en 2019, à savoir le Plan d'action opérationnel de repositionnement de l'ONTB et l'organisation de la 12^e édition du SITHO, le premier programmé pour le premier semestre n'est pas encore réalisé en raison du déblocage tardif de la subvention de l'Etat allouée à l'ONTB. Relativement au second produit attendu, à savoir, l'élaboration du Plan stratégique de développement, d'aménagement et de valorisation touristique, en raison de la mise à disposition tardive des

ressources, il n'a pu être entamé. En revanche, pour le produit relatif à l'implantation de panneaux signalétiques dans la zone touristique de l'Ouest, le prestataire a été recruté et le niveau d'exécution physique du produit est estimé à 20%.

505. Participe de l'amélioration de la **contribution des industries culturelles, touristiques et sportives à l'économie** (EA 3.2.2.), le *développement de l'entrepreneuriat culturel et touristique*, qui est porté la mise en œuvre des produits du tableau xx 2 ci-après qui fournit par ailleurs la situation d'exécution de ces produits au regard des cibles fixées pour 2019. Il apparaît que les produits relatifs à l'appui aux projets culturels et touristiques privés, aux productions cinématographiques et audiovisuelles et la formation de ces acteurs sont en bonne voie de réalisation. En revanche, la mise en place de la pépinière des entreprises touristiques avait atteint en juin 2019, un niveau de réalisation nettement en dessous de la cible. Deux produits attendus n'avaient pas encore connu le début de leur réalisation. Il s'agit de l'élaboration du plan stratégique de dynamisation de la filière voyage et circuit et son plan d'actions ainsi que la sensibilisation des entrepreneurs culturels sur la réglementation élaborée.

Tableau 33: Situation d'exécution des produits relatifs à l'entrepreneuriat culturel et touristique

Produits attendus	Cible 2019	Réal. 2019	Réal. 2016-2019
Projets culturels et touristiques structurants appuyés financièrement et techniquement	77	103 dossiers en examen	105
Entrepreneurs culturels sensibilisés à la réglementation	55	0	111
Productions cinématographiques et audiovisuelles soutenues	15	19	46
Acteurs du cinéma et de l'audiovisuel formés aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel	63	12 12 professionnels	
Un plan stratégique assorti d'un plan d'actions opérationnel de dynamisation de la filière voyage et circuit élaboré	1	0	
Une pépinière des entreprises touristiques mise en place	1	10%	

Source : Rapport de performance à mi-parcours 2019 du CSD-CSL

506. S'agissant de l'opérationnalisation du statut de l'artiste, les activités réalisées au premier semestre ont porté sur la conclusion d'un accord de principe entre la CENI et la CNA en vue de la confection des cartes professionnelles biométriques d'artistes et la validation avec les acteurs sur les éléments constitutifs des dossiers d'obtention desdites cartes. Pour ce qui est du deuxième produit sur la lutte contre la piraterie, les résultats sont assez satisfaisants et ont concerné (i) la tenue de rencontres d'informations et de sensibilisation sur le droit d'auteur et les droits voisins au profit des forces de l'ordre et des artistes ; (ii) la participation du BBDA aux réflexions sur l'application du droit de suite dans les pays membre de l'OAPI lors de la 38^e session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes ; (iii) l'organisation de la 2^e édition de la Rentrée du droit d'auteur (RDA) à Koudougou. Quant au dernier livrable, ce sont le cahier des charges des participants et les termes de référence de la résidence d'écriture qui ont été élaborés.

507. Développer le sport, les activités physiques et de loisirs participe également à la concrétisation de l'EA 3.2.2. La situation d'exécution des principaux produits attendus programmés en 2019 dans ce cadre est résumée dans le tableau xx 3 ci-dessous. Il apparaît que mis à part le produit attendu « 55 structures éducatives dotées en matériel de sport et de culture » qui a enregistré en juin 2019, la dotation effective de 40 structures éducatives en matériel, pour diverses raisons, les 8 autres produits attendus n'ont connu la réalisation d'aucun livrable, en raison de la mise à disposition tardive des crédits du budget de l'Etat et le mouvement d'humeur dans le secteur. Pour ce qui du cas particulier de l'évaluation et de la relecture des textes sur le sport, les activités physiques et les loisirs, si l'adoption et la promulgation de la loi d'orientation du sport et des loisirs sont une condition à leur finalisation, il n'en demeure pas moins qu'aucun projet de texte relu n'a été rendu disponible. En revanche, l'absence de réalisation au niveau du produit relatif à la dotation des structures éducatives en infrastructures sportives qui devrait se faire grâce à l'appui du projet Ecoles de qualité, amies des enfants (EQAME) de l'UNICEF est liée au fait que la zone d'intervention du projet, située à l'Est du pays est une zone à défi sécuritaire.

Tableau 34: Situation d'exécution des produits relatifs au développement du sport, des activités physiques et des loisirs

Produits attendus	Cible 2019	Réal. 2019	Réal. 2016-2020
Deux facilités de création des industries de sports et de loisirs mises en place	2	0	0
61 talents sportifs sont développés et valorisés	61	0	158
18 textes existants sont évalués et relus	18	0	23
52 industries de sports et de loisirs sont mises en place	52	0	-
Quatre (04) structures de loisirs sont mises en place	4	0	3
17 infrastructures construites et réhabilitées aux normes internationales sont réalisées	17	0	40
45 structures éducatives sont dotées en infrastructures sportives	45	0	40
55 structures éducatives dotées en matériel de sport et de culture	55	40	80
04 sorties de supervision sur le fonctionnement des CEDJ sont organisées	4	0	-
12 CEDJ sont équipés	12	0	-

Source : Rapport de performance à mi-parcours 2019 du CSD-CSL

508. Enfin, concernant le *renforcement de la promotion et la consommation nationale et internationale des produits culturels et touristiques burkinabè*, l'exécution des principaux produits attendus se présente comme suit : (i) pour la réhabilitation de 2 salles de cinéma et d'audiovisuel, la salle de Gaoua (Ciné Poni) l'a été ; (ii) pour la réalisation et la diffusion de 10 publi-reportages et émissions radiophoniques de promotion des sites, le contenu des publi-reportages a été défini et enfin (iii) pour le repérage de 10 plateformes numériques de promotion de produits culturels, un répertoire des 10 plateformes a été élaboré grâce au soutien de l'Agence de communication Afriyelba.
509. Les efforts des régions pour l'atteinte de l'objectif de cet effet attendu ont concerné essentiellement l'aménagement d'un terrain de sport sur un de prévu et la construction

d'un établissement touristique et d'hébergement sur une prévision de 12 pour une exécution budgétaire totale de 37 050 575 FCFA, soit un taux de réalisation de 97%.

510. La performance enregistrée au premier semestre en matière de réalisation des produits attendus du secteur Culture, sport et loisirs est en deçà des attentes. L'ensemble des crédits destinés aux investissements structurants du secteur ont été régulés. A cela se sont ajoutées, la mise à disposition tardive des ressources budgétaires pour l'exécution de certains produits attendus importants pour l'atteinte de l'EA3.2.2 et les lourdeurs liées aux mouvements d'humeur qui ont sévi dans le secteur. L'équipement des structures éducatives en infrastructures éducatives a été freiné dans certaines localités par la situation d'insécurité qui y sévit. En revanche, malgré ces contraintes, les acteurs du CSD devraient engager les travaux de préparation des réformes, qui ne nécessitent pas de disposer et d'exécuter d'importantes ressources budgétaires.

II.3.2.3 Effet attendu 3.2.3 : l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru

511. La mise en œuvre de l'effet attendu 3.2.3 s'opère à travers la concrétisation des 04 effets de la politique sectorielle Transformations industrielles et artisanales à savoir : (i) le secteur minier est créateur de valeur ajoutée ; (ii) le secteur minier est attractif et compétitif ; (iii) la diversification des substances exploitables est assurée et (iv) la gouvernance du secteur est améliorée.
512. En matière d'amélioration de la contribution du secteur minier à la création de valeur ajoutée, l'ambition de la politique publique consiste notamment à : (i) porter la part des industries extractive dans le PIB de 10,6% en 2018 pour une cible de 9,5% en 2019 ; (ii) porter à 23% en 2019, la part des achats locaux dans la consommation des industries extractives ; (iii) porter à 4,5 milliards FCFA en 2019, le montant moyen des investissements locaux réalisés par les industries extractives et (iv) créer en moyenne 18 000 emplois directs dans le secteur en 2019 pour une réalisation 2018 de 10 350 emplois directs créés.
513. Pour ce faire, 05 produits attendus ont été identifiés pour 2019 à savoir : (i) la promotion de l'exploitation minière industrielle est assurée ; (ii) le suivi-contrôle des activités et des infrastructures des mines est assuré ; (iii) la promotion de la fourniture des biens et services miniers et la responsabilité sociale des entreprises sont renforcées; (iv) la promotion du développement communautaire durable dans les zones minières est assurée et (v) l'encadrement de l'artisanat minier et la promotion de l'exploitation minière semi-mécanisée sont effectifs.
514. L'état d'exécution de ces produits à mi-parcours fait ressortir les progrès suivants. Concernant la promotion de l'exploitation minière industrielle, le premier semestre a vu la mise à jour du cadastre minier, la mise en ligne d'un portail web (www.minesburkina.bf), la tenue de la Semaine nationale de la santé et sécurité au travail dans les mines par la CMB et la session de formation de 30 jeunes à la conduite d'engins miniers et de BTP à Fada N'Gourma. En outre, le premier semestre a vu la délivrance de 81 titres miniers et autorisations valides.

515. S'agissant du suivi-contrôle des activités et des infrastructures des mines, il est dénombré l'inspection de quatre sociétés d'exploitations minières et trois permis de recherche, le suivi-contrôle de six sociétés d'exploitations minières et 69 permis de recherche. Dans le cadre de l'exploitation semi-mécanisée, ce sont 26 sites répartis dans huit régions qui ont reçu la visite d'inspections à savoir le Plateau central, le Nord, le Centre-Nord, le Centre-Sud, le Centre-Ouest, les Hauts-Bassins, les Cascades et le Sud-Ouest. Toutefois, les permis d'exploitations semi-mécanisées délivrés dans les régions du Sahel, de l'Est et du Centre-Est n'ont pu être visités pour cause d'insécurité.
516. Pour ce qui est du renforcement de la promotion de la fourniture des biens et services miniers et de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE), une seule activité a connu un début de réalisation sur les cinq prévues. Il s'agit de la mise en place d'un groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie nationale de développement et de promotion de fourniture locale.
517. Concernant la promotion du développement communautaire durable dans les zones minières, les acquis enregistrés se rapportent à : (i) l'installation des membres du comité national de suivi de collecte, de la répartition et de l'utilisation du Fonds minier de développement local (FMDL) et (ii) la prise d'un arrêté en vue de la formalisation du reversement des taxes aux collectivités.
518. Quant à l'encadrement de l'artisanat minier et la promotion de l'exploitation minière semi-mécanisée, le premier semestre de 2019 a connu les avancées suivantes : (i) la fonctionnalité de l'Agence nationale de l'encadrement de l'exploitation minière artisanale et semi-mécanisée (ANEEMAS) ; (ii) l'ouverture de quatre bureaux d'encadrement au Sud-Ouest ; et (iii) l'élaboration d'un projet d'arrêté instituant le Forum national sur l'artisanat minier.
519. Relativement à l'effet sectoriel portant sur l'amélioration de l'attractivité et de la compétitivité du secteur minier, cinq produits attendus ont été programmés pour être réalisés. Ces produits ont trait à : (i) l'amélioration de la réglementation minière ; (ii) la promotion de l'exploitation minière industrielle ; (iii) l'encadrement de l'artisanat minier et la promotion des exploitations minières semi-mécanisées ; (iv) l'amélioration de la réglementation et du suivi-contrôle des activités et des infrastructures des carrières ; (v) la promotion de l'exploitation des substances de carrières.
520. En vue d'améliorer la réglementation des mines, ce sont trois projets de textes qui ont été élaborés dans le cadre de la loi portant fixation du régime des substances explosives à usage civil au Burkina Faso.
521. Pour ce qui est de la promotion de l'exploitation minière industrielle, l'activité majeure réalisée au premier semestre porte sur la mise en place d'un Comité national d'organisation en vue d'organiser la 4^e édition de la Semaine des activités minières d'Afrique de l'Ouest (SAMAO) prévue en septembre 2019 en vue de promouvoir l'exploitation minière industrielle. Pour l'encadrement de l'artisanat minier et la promotion des exploitations minières semi mécanisées, l'état de mise en œuvre des activités se présente comme suit : (i) l'identification des sociétés de fabrication de matériel de traitement de minerais ; (ii) l'identification de 1433 artisans miniers et la formalisation

intégrale en cours des exploitations minières artisanales et (iii) le lancement d'une étude de faisabilité pour l'installation de sites pilotes.

522. En matière de réglementation et de suivi-contrôle des activités et des infrastructures des carrières, trois activités ont été exécutées au premier semestre notamment (i) l'élaboration d'un projet d'arrêté portant institution d'une consultation publique dénommée « enquête commodo-incommodo » dans le processus d'octroi d'une autorisation d'exploitation industrielle de substances de carrières au Burkina Faso ; (ii) le contrôle de deux dépôts d'explosifs ; (iii) la délivrance de 42 autorisations et (iv) le traitement en cours de trois demandes d'exploitation de dépôts d'explosifs. Quant à la promotion de l'exploitation des substances de carrières, les acquis concernent : (i) la disponibilité de terme de références pour réaliser et diffuser un documentaire sur les substances utiles au Burkina Faso ; (ii) l'organisation de cérémonies de lancement de trois (03) sites d'exploitation de carrières identifiés et (iii) la disponibilité d'un projet de document du projet d'appui au développement durable du secteur des minéraux de développement au Burkina Faso assorti d'une note conceptuelle d'une analyse des partenaires potentiels et d'une stratégie de mobilisation des ressources.
523. En vue d'atteindre les effets attendus de la politique de diversification des substances exploitables, trois produits ont été programmés pour être livrés. Il s'agit du développement de la recherche des substances stratégiques et énergétiques, du suivi-contrôle des activités et des infrastructures des mines et de la promotion de l'exploitation des substances de carrières.
524. Au cours du 1^{er} semestre 2019, l'état de réalisation des produits ci-dessus cités se présente comme suit. Pour le premier produit relatif au développement de la recherche des substances stratégiques et énergétiques, les acquis concernent (i) la réalisation du levé géophysique aéroporté en magnétisme et spectrométrie gamma haute résolution du quart sud-est du pays ainsi que le levé géochimique en sédiments de ruisseau ; (ii) la restructuration du système d'information géologique et minière en créant un géo-portail permettant la mise en ligne des données géologiques et minières et consultables sur le site web : www.bumigeb.bf
525. Concernant le second produit attendu relatif au suivi-contrôle des activités et des infrastructures des mines, des contrôles géologiques et géophysiques au sol, des anomalies aérospectométriques ont été réalisées au cours du premier semestre 2019. Enfin sur le dernier livrable, des sensibilisations sur 30 sites d'exploitation de carrières ont été menées.
526. Afin d'assurer un secteur minier prospère, la gouvernance reste primordiale d'où la définition de cet effet sectoriel. Pour l'atteinte dudit effet, quatre produits ont été programmés : (i) le suivi-contrôle des activités, des infrastructures minières et des impacts de l'exploitation des mines et des carrières sur l'environnement est assuré ; (ii) la gestion transparente et efficace des autorisations et titres miniers est assurée et (iii) la lutte contre la fraude dans la commercialisation des produits miniers artisanaux est renforcée.
527. Au premier semestre 2019, l'état de réalisation des produits se présente comme suit. Pour le produit 1, les résultats enregistrés portent sur le lancement de l'avis de recrutement d'un consultant pour l'élaboration du plan d'actions de l'inspection des mines et la mise en

œuvre à 61% des recommandations sur l'enquête parlementaire sur le secteur minier. Concernant la gestion des autorisations et titres miniers, ce sont trois sites qui ont été contrôlés sur une programmation de 40 sites. Enfin pour ce qui est du renforcement de la lutte contre la fraude, les acquis suivants ont été enregistrés : (i) le contrôle de 46 comptoirs légaux ; (ii) le démantèlement de huit comptoirs illégaux et (iii) la tenue de trois ateliers de formation au profit de l'ENAM, de l'école des douanes et de celui de la police.

II.3.2.4 Synthèse et enseignements de l'objectif stratégique 3.2

528. *La mise en œuvre des actions visant à consolider le développement d'un tissu industriel s'est poursuivie au premier semestre 2019 avec des résultats tangibles enregistrés dans certains domaines mais également des défis pour optimiser l'atteinte des résultats escomptés.*
529. *En matière de renforcement de l'industrie manufacturière, les efforts ont porté sur l'amélioration de la compétitivité des entreprises et la promotion de l'implantation des PME/PM aussi bien en termes d'investissement que de réformes. Ainsi, avec une exécution à hauteur de 40%, le programme de restructuration et de mise à niveau des entreprises en difficulté a permis de réaliser trois (03) diagnostics stratégiques et plans de restructuration (KARILOR INTERNATIONAL, SIATOL, Tam-Tam Groupe Presse). De plus, l'opérationnalisation des réformes majeures a été amorcée suite à leur adoption, traduite par l'exécution à hauteur de 75% de la loi N°038-2018 portant Code des investissements au Burkina Faso avec l'adoption des deux (02) principaux décrets d'application et de 35% de la Loi d'orientation pour la promotion des PME avec la diffusion de la loi et de la charte des PME aux acteurs.*
530. *Relativement à l'implantation des PME/PMI et des unités industrielles, des acquis significatifs ont été enregistrés dans l'implantation de l'usine d'égrenage de coton bio à Koudougou avec un niveau d'exécution estimé à 70%, l'opérationnalisation de l'institut de génie industriel et textiles avec un taux d'exécution physique de 75%, la poursuite du processus de réouverture de l'ex-Faso Fani dont le niveau de réalisation est estimé à 70%.*
531. *Les principales difficultés qui ont entravé les réalisations des activités en particulier les investissements structurants au cours de la première moitié de l'année 2019 sont : l'insuffisance des ressources financières, la mobilisation des sites devant accueillir le projet PIPHE-SA, la situation sécuritaire.*
532. *Pour ce qui est de l'artisanat, les progrès sont encourageants dans la conduite du renforcement du cadre législatif et institutionnel dont les actions ont été exécutées à hauteur de 75%. En revanche, dans le cadre l'amélioration de l'offre de formation et de perfectionnement des acteurs, la réalisation physique reste faible et concerne notamment la mise en place des centres de références des métiers de l'artisanat (0%), le VAB (0%) et le CNATAC (30%) en lien avec la défaillance de ACOMOD-Burkina maître d'ouvrage délégué, les difficultés techniques rencontrées par les entreprises, l'insuffisance de ressources.*
533. *Pour ce qui est du développement des industries extractives, les acquis restent majeurs et se sont traduits par la délivrance de 81 titres miniers et autorisations valides, le suivi-*

contrôle de 06 sociétés d'exploitations minières et 69 permis de recherche, l'installation des membres du comité national de suivi de collecte, la répartition et l'utilisation du Fonds minier de développement local (FMDL) qui a été abondé à hauteur de 1 647 990 105 FCFA. En outre, dans le cadre de l'amélioration de l'attractivité et de la compétitivité, les efforts d'amélioration du cadre réglementaire se sont poursuivis avec l'élaboration de 03 projets de textes dans le cadre de la loi portant fixation du régime des substances explosives à usage civil au Burkina Faso. A cela s'ajoutent la réalisation du levé géophysique aéroporté en magnétisme et spectrométrie gamma haute résolution du quart sud-est du pays et le levé géochimique en sédiments de ruisseau ainsi que l'exécution à hauteur de 61% des recommandations sur l'enquête parlementaire sur le secteur minier.

534. *En termes de résultats, ce sont 25,37 tonnes d'or, 113 000,37 tonnes de zinc et 300 000 m³ de carrières qui ont été produits au premier semestre 2019 pour un volume d'emplois directs généré de 885 dans l'industrie minière et les sociétés de carrières.*
535. *Au cours du second semestre de l'année 2019, les efforts vont s'intensifier pour l'opérationnalisation du FMDL, l'amélioration du cadre réglementaire afin d'améliorer les résultats quantitatifs engrangés dans la première moitié de l'année 2019.*

II.3.3 Objectif stratégique 3.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents

536. L'atteinte de l'objectif stratégique 3.3 du PNDES se conduit à travers la mise en œuvre de deux effets attendus que sont : «le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents» et «la mise en marché des produits nationaux est renforcée» dont l'état de réalisation est présenté ci-dessous.

II.3.3.1 Effet attendu 3.3.1 : le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents

537. L'effet attendu 3.3.1 s'opérationnalise grâce à la mise en œuvre de produits attendus relevant d'effets attendus de la politique sectorielle «Commerce et services marchands».
538. Pour ce qui est de l'effet attendu sectoriel relatif à la modernisation de la professionnalisation du secteur des transports et au renforcement de la mobilité urbaine et rurale qui visent notamment : (i) à porter le pourcentage de titres de transports sécurisés de 15% en 2018 à 35% en 2019 ; (ii) à faire baisser l'âge moyen des véhicules affectés au transport de marchandises à 19 ans ; (iii) à réduire de 60 mn en 2018 à 30 mn en 2019, le temps moyen d'attente à un arrêt de bus et (iv) à accroître le nombre de promoteurs d'un transport fluvial professionnel respectant les normes de sécurité et de l'environnement de 5% en 2020, la situation de l'exécution au cours du semestre des principaux produits attendus y relatifs se résume comme suit par produit attendu, au nombre de six.
539. Pour le premier d'entre eux, à savoir *la production de titres de transport (permis et cartes grises) sécurisés*, les réalisations concernent: (i) la délivrance de 59 687 permis de conduire sécurisés dont Ouagadougou 38 689, Bobo-Dioulasso 10 046, Koudougou 1 744, Tenkodogo 2 749, Fada N'Gourma 1 253, Ouahigouya 2 253, Dori 690, Dédougou 1 133 et

Gaoua 1 130, soit un taux de 29,40% et; (ii) la sélection définitive en cours des concessionnaires de plaques d'immatriculation (12 au 30 juin 2019), la réalisation des tests de fonctionnalité et la validation partielle du module de carte grise, la préparation du lancement de la production de cartes grises sécurisées.

540. Concernant *le renouvellement du parc automobile poids lourds*, les acquis se rapportent à la définition d'un mécanisme pérenne d'accès au financement pour le renouvellement du parc de véhicule de transport de marchandises au Burkina Faso validé en atelier en juin 2019 et à la sélection du bureau d'études chargé d'élaborer le manuel de procédures de renouvellement du parc automobile.
541. Pour ce qui est du produit relatif au *renforcement du parc de bus pour le transport commun urbain*, les acquis ont porté sur la mise à disposition de 35 nouveaux bus pour une cible annuelle de 50.
542. Concernant deux des six produits, la conduite des missions d'échange, *d'informations et de sensibilisation des acteurs du transport fluvial*, et *la réalisation de l'étude sur la navigabilité des plans d'eau du Burkina Faso*, les acquis du premier semestre ne concernent que l'élaboration de TDR en vue de la conduite en juillet de la mission de sensibilisation dans la région de la Boucle du Mouhoun où l'activité est prépondérante et des TDR pour la sélection du consultant chargé de conduire l'étude sur la navigabilité des plans d'eau.
543. Enfin, quant à *la construction de terminus périphériques pour le transport urbain en commun*, il n'a pas connu de progrès tangibles au cours du premier semestre.
544. La mise en œuvre du produit attendu relatif à la production de titres de transport sécurisés a été affectée par des difficultés au nombre desquelles, les insuffisances du dossier d'appel à candidature et du contrat du prestataire, dont le changement de nature du projet en PPP pendant le processus de passation, la non-prise en compte de cinq directions régionales dans le contrat (Cascades, Centre, Centre-Nord, Centre-Sud et le Plateau central), et les délais de réalisation des aménagements, câblages, équipements et de livraison du module de cartes grises.
545. A propos du renforcement de la sécurité routière, l'action publique conduite vise (i) à porter de 10% en 2018 à 17,5% en 2019, le taux de réduction du nombre d'accidents survenus sur l'ensemble du territoire national et (ii) à réduire de 65% en 2018 à 60% en 2019, le pourcentage de véhicules en surcharge sur les axes routiers. Pour y parvenir, 02 produits attendus ont été programmés dont la situation est la suivante.
546. Concernant le premier produit, à savoir, la réduction du seuil de tolérance de la surcharge, c'est le seuil de 20% qui a été maintenu lors des contrôles de la surcharge par l'ONASER au lieu de 15% et cela par souci d'harmonie avec le seuil en vigueur dans les autres pays membres de la zone UEMOA. Aussi, à fin juin 2019, ce sont 163 sorties de contrôle de vitesse à l'aide de radars sur les axes routiers interurbains, 06 missions d'inspection de la signalisation routière, 06 sorties foraines de sensibilisation, 75 sorties de sensibilisation de sécurité au profit de 9 124 élèves des lycées et collèges, 06 émissions télévisuelles et 08 radiophoniques sur les comportements à risque d'accidents en circulation ; 02 sessions de

- retrait de permis de conduire, 02 sessions de formation à l'endroit de 50 femmes leaders d'association et 50 conducteurs routiers sur les bonnes pratiques en la matière.
547. Par ailleurs, dans un souci de contribuer à fluidifier le trafic routier, 579 ralentisseurs hors normes étaient en cours de démolition sur 1 061 identifiés.
548. Quant au deuxième produit, les acquis en termes de réalisation portent sur : (i) le contrôle de 90 777 véhicules lourds de transport de marchandises ; (ii) la diffusion en français et mooré d'un spot télévisuel (RTB, BF1 et Burkina Infos) et la réalisation d'un dépliant d'informations sur l'application du nouveau seuil de tolérance 15% ; (iii) la formation des chauffeurs routiers sur le règlement 14 ; (iv) l'organisation de séances de travail avec l'Agence burkinabè de normalisation de la métrologie et de la qualité (ABNORM) en vue de procéder à la vérification de la conformité des équipements de pesage et (v) l'organisation des missions d'inspection de 10 plateformes émettrices de fret de plus de 200 000 tonnes de marchandises.
549. Par ailleurs, la politique a défini des indicateurs en vue d'améliorer les conditions de transport international et de transit à savoir le nombre de postes de contrôle par corridor qui était de 9 en 2018 pour une cible de 5 en 2020 et le temps mis pour les formalités de transit au niveau des frontières de 3 jours en 2018 reste stable sur l'année 2019.
550. S'agissant de l'amélioration de la performance du système ferroviaire et des services de transport aérien, les activités suivantes sont mises en œuvre : (i) le transport de 510 093 tonnes de marchandises avec un temps de parcours de 36 heures ; (ii) 29 ralentissements sur 56 corrigés ; (iii) la disponibilité de 822 wagons marchandises ; (iv) la signature d'un accord de services aériens avec le Bénin ; (v) l'enregistrement de cinq fréquences de vol sur la ligne Bobo-Dioulasso
551. Concernant l'effet sectoriel relatif à l'amélioration de l'offre de services financiers, où les cibles quantitatives des indicateurs d'effet sont de porter : (i) le taux du crédit à l'économie de 33,10% en 2018 à 35% en 2019 et (ii), le taux d'accès à la microfinance de 20% en 2018 à 23% en 2019.
552. Pour ce faire, outre les produits relatifs à la création et à l'opérationnalisation de la Caisse des dépôts et consignations (CDC-BF), de la BADF et de la Banque pour le financement des PME/PMI à présent entièrement exécutés, 03 autres produits attendus avaient été programmés pour être mis en œuvre. L'état d'exécution desdits produits à mi-parcours de l'année se présente comme suit : (i) l'analyse de l'offre de la structure Fintech suite à l'avis à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet conseil, chargé d'accompagner les SFD pour son implémentation ; (ii) la formation 748 personnes pour le renforcement de leur niveau d'éducation financière et (iii) le démarrage de la collecte de données, en vue de l'élaboration du rapport annuel sur la microfinance.
553. S'agissant de l'amélioration des services numériques postaux et l'inclusion financière, les interventions menées visent notamment à porter la contribution des postes et télécommunications au PIB de 3% en 2018 à 4% en 2019. Afin de contribuer à l'atteinte de la cible de cet indicateur, 04 produits attendus ont été programmés pour être réalisés. L'état d'exécution desdits produits attendus se présente comme suit : (i) pour la mise en

service de la banque postale, l'étude de faisabilité du modèle d'établissement de crédit est en cours d'élaboration ; (ii) pour l'extension du réseau postal et sa modernisation, 08 agences de poste ont été connectées au réseau informatique ; (iii) pour le lancement du projet e-postal rebaptisé projet i'doc, il a été effectué et des activités telles que la mise en place d'une équipe projet pour la conception de la plateforme i'doc, la signature d'une convention avec l'Agence nationale des TIC (ANPTIC) pour la conception et l'hébergement de ladite plateforme et la réalisation module de commande de document administratif en ligne de la plateforme et (iv), pour la mise en service de la boîte postale numérique, la Smart BP est disponible et une campagne de communication dédiée est en cours de préparation.

554. Pour ce qui est de la professionnalisation des opérateurs de communication en vue d'une meilleure qualité d'offre de service, les cibles quantitatives visées par les actions engagées en la matière dans le cadre de la politique sectorielle, Commerce et services marchands sont les suivantes : (i) porter le taux d'accroissement des professionnels de l'information et de la communication formés à 3% en 2018 ; (ii) porter le taux de satisfaction des besoins de financement des entreprises de presse privée par l'Etat à 7% en 2019; (iii) porter à 18, le nombre de chaînes de télévisions nationales émettant en mode TNT et (iv), faire passer le taux d'accroissement des recettes publicitaires des médias publics de 4% en 2018 à 5% en 2019.
555. A mi-parcours de l'année, les acquis se présentent comme suit par produit attendu lié au sous-effet : (i) pour le financement des entreprises de presse privée, un appel à projet pour le financement de 20 d'entre elles a été lancé avec une réception des dossiers prévue pour le 22 juillet 2019 ; (ii) pour ce qui de l'accroissement des chaînes nationales émettant en mode TNT, aucune nouvelle chaîne n'a été insérée sur le multiplex TNT ; (iii) pour le renforcement des capacités professionnelles des médias, 74 journalistes et techniciens de médias ont été formés et mis sur le marché du travail par le secteur public.
556. En termes d'amélioration de la distribution des produits SIDWAYA, ce sont 548 560 journaux (Sidwaya quotidien, Sidwaya sport et Carrefour africain) qui ont été distribués sur une cible de 1 350 000.
557. Concernant l'effet sectoriel relatif à l'amélioration de l'accès à internet, de la qualité et de la compétitivité des services de communication électroniques, les cibles quantitatives des effets de la politique publique menées en la matière sont de porter : (i) la bande passante internationale par abonné de 0,75 bits/seconde/habitant en 2019 avec une réalisation de 2,49 bits ; (ii) le forfait mensuel d'un abonnement à internet haut débit à 1 Mbps à 65 000 FCFA en 2019 ; (iii) de 70% en 2018 à 72% en 2019, le taux de satisfaction des usagers des réseaux de la téléphonie mobile et (iv) de 10% en 2018 à 14% en 2019, la proportion des entreprises utilisant internet. La cible du forfait mensuel d'un abonnement à internet haut débit à 1 Mbps est déjà largement réalisée, car il était de 22 000 FCFA en 2018.
558. Afin d'assurer l'atteinte des cibles des indicateurs de cet effet, les produits attendus mis en œuvre sont relatifs à la mise en place des réseaux d'accès mobile (3G, 4G) et au fonctionnement du point d'échange internet.

559. Enfin, pour le développement des services du e-commerce, l'acquis notable en termes d'exécution des produits attendus est relatif à la validation des termes de référence et à l'érection par arrêté ministériel, du comité d'organisation du forum de la poste et du commerce électronique destiné à mieux sensibiliser les acteurs au e-commerce. En revanche, concernant la lutte contre la cybercriminalité et la réalisation du plan national d'adressage, les avancées demeurent à effectuer.

II.3.3.2 Effet attendu 3.3.2 : la mise en marché des produits nationaux est renforcée

560. L'effet attendu 3.3.2 se met en œuvre à travers l'atteinte des résultats quantitatifs visés par l'action publique dans le cadre de la politique sectorielle «Commerce et services marchands» notamment : (i) réduire la part des produits alimentaires de consommation dans les importations de biens de 8% en 2018 à 7% en 2019 ; (ii) réduire la part des 02 premiers produits d'exportation dans le total des exportations de 75% en 2018 à 70% en 2019 ; (iii) accroître la part des produits manufacturés dans les exportations de biens à 15% en 2019 et (iv) porter la quantité de viande exportée à 1 000 tonnes en 2018.

561. Ainsi, en vue de consolider la diversification des produits d'exportation et d'accroître leur part dans le marché régional, plusieurs activités ont été réalisées au premier semestre. Il s'agit : (i) l'accompagnement de 26 exportateurs à trois foires internationales ; (ii) la digitalisation des produits exportables et la sélection-accompagnement de cinq nouveaux exportateurs ; (iii) la mutation du projet de développement intégré de la filière karité pour l'autonomisation des femmes au Burkina Faso (PADIFK) vers une approche intégrant les produits dérivés du karité pouvant créer des nouvelles parts de marché ; (iv) la réalisation d'une mission d'inspection à Lomé pour les acteurs de la filière oignon ; (v) la relecture de la Stratégie nationale de promotion des exportations (SNE) et de son adoption ; (vi) l'élaboration de la note conceptuelle du Projet d'appui au développement intégré des filières prioritaires de la SNE ; (vii) l'organisation d'une galerie marchande à la faveur de la 23^e édition du FESPACO et (viii) le renforcement des capacités en commerce international de 80 exportateurs des Produits forestiers non ligneux (PFNL).

562. S'agissant de la préservation des intérêts commerciaux et économiques, les acquis par produit attendu se présentent comme suit.

563. Pour ce qui est de la promotion de la participation du Burkina Faso aux négociations commerciales, les acquis concernent : (i) la participation du Burkina Faso à la 6^e réunion du Groupe technique de travail (GTT) sur le commerce à Addis-Abéba dans le cadre du processus de négociation sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ; (ii) la revue à mi-parcours du Programme d'action de Vienne pour la région Afrique (2014-2024) ; (iii) le forum de négociation sur la ZELCAf ; (iv) la réunion du comité de suivi des décisions et recommandations du Traité d'amitié et de coopération (TAC) ivoiro-burkinabè ; (v) les réunions de consultations bilatérales Burkina Faso-Japon et (vi) la réunion de la première commission mixte de coopération Burkina Faso-République populaire de Chine.

564. Concernant la préservation des intérêts économiques du Burkina Faso, ils sont relatifs aux tournées de sensibilisation des cotonculteurs effectuées par le Comité de haut niveau des

zones cotonnières, à la soumission en conseil des ministres des rapports relatifs au bilan de la campagne 2018-2019 et les perspectives 2019-2020, à l'appui en intrants en soutien au prix d'achat du coton graine et à l'apurement des impayés internes des producteurs.

565. En ce qui concerne la promotion des produits locaux, les actions ont été centrées en 2019 sur la valorisation et la consommation des produits locaux et se présentent comme suit. Pour la valorisation des produits locaux, il s'agit : (i) de la formulation d'un projet de document d'initiative mettant en place un système d'identification des produits « made in Burkina » ; (ii) de l'organisation de la mission préparatoire pour la tenue de la 3^e édition des Journées de promotion économique et commerciale (JPEC) du Burkina à l'extérieur ; (iii) de la création du site web JPEC www.jpecburkina.com; (iv) de la sélection de 50 exposants dans les domaines artisanat, agroalimentaire et textile-habillement ; (v) de l'élaboration des statuts et règlement intérieur de la Centrale d'achat des produits de grande consommation et (vi) de l'organisation de séances de dégustation de mets locaux.
566. Concernant la promotion de la consommation des produits locaux, les actions majeures ont été la réunion-bilan de l'arrêté portant achat des produits alimentaires locaux par l'administration publique et l'élaboration d'un arrêté autorisant son extension à une large gamme de produits locaux. Au premier semestre, déjà un montant de 32 504 709 000 FCFA a été injecté dans la consommation des produits locaux par l'administration publique.
567. Enfin, concernant la promotion d'une concurrence saine et loyale au Burkina Faso et la disponibilité d'informations commerciales afin de renforcer la mise en marché des produits nationaux, 04 produits attendus sont programmés pour être réalisés en 2019, à savoir : (i) la régulation de la concurrence est effective ; (ii) les prix, le poids et la qualité des produits de grande consommation sont contrôlés ; (iii) l'analyse des informations est assurée et (iv) le dispositif d'alerte de la fraude est mis en place. A mi-parcours, les acquis enregistrés en matière de contrôle du respect des règles de concurrence et de protection des consommateurs se rapportent à l'instruction de huit dossiers de saisines et d'auto-saisines sur des affaires contentieuses en matière de concurrence, à la réforme du système de contrôle avec la restructuration de la Direction générale du contrôle économique et de la répression des fraudes (DGRCF) en Brigade mobile de contrôle et de la répression des fraudes (BMCRF) et en Direction générale du contrôle de la réglementation des prix (DGCRP) et à l'élaboration d'une stratégie de recherches de financement du projet de mise en place de la veille concurrentielle. Par ailleurs, des sessions d'information et de sensibilisation sur la réglementation de la concurrence ainsi que 13 ateliers régionaux de vulgarisation de la réglementation ont été organisés. En outre, dans le cadre de l'opérationnalisation de la loi n°016-2017/AN portant organisation de la concurrence au Burkina Faso, 03 projets de décrets d'application ont été élaborés ainsi que 02 projets d'arrêtés.
568. Pour ce qui concerne le contrôle des prix, du poids et de la qualité des produits, 5 000 commerçants ont été contrôlés sur le territoire national dont 2 500 commerçants dans les secteurs des huileries, eaux minérales, tabac et produits alimentaires. Pour assurer l'analyse des informations, un guide de création et d'implantation de vitrines de produits

burkinabè a été élaboré et des visites de prospection pour la mise en place de la vitrine d'Abidjan effectuées. En outre, deux serveurs ont été acquis pour assurer une connexion permanente de la base de données des produits de grande consommation et une formation dispensée au profit des agents commis à son utilisation. Toujours dans un souci d'améliorer la mise en marché des produits nationaux, il a été mis en place un dispositif d'alerte de la fraude par le mécanisme de numéros verts, ce qui permet l'enregistrement de 30 plaintes liées aux pratiques illicites en matière de commerce.

569. Pour ce qui est des collectivités territoriales, au premier semestre de l'année, leurs contributions au renforcement de la mise en marché des produits nationaux se sont traduites par la réalisation d'investissements d'un coût total de 1 851 466 500 FCFA contre un budget prévisionnel de 9 390 046 776 FCFA, soit un taux de 19,7%. Ces investissements ont permis entre autres : (i) la réhabilitation d'une gare routière pour un montant de 812 539 082 FCFA contre une prévision de 6 030 566 409 FCFA ; (ii) la construction de 60 marchés et de 66 boutiques de rue pour un coût total de 480 008 912 FCFA contre une prévision de 2 018 939 415 FCFA et (iii) la construction/réhabilitation de 3 aires d'abattage pour un coût total de 11 376 000 FCFA contre un budget prévisionnel de 155 028 296 FCFA.

II.3.3.3 Synthèse et enseignements de l'objectif stratégique 3.3

570. *Au cours du premier semestre de l'année 2019, des progrès ont été enregistrés dans la promotion du commerce et des services marchands.*
571. *Ainsi dans le cadre des services de transports, le niveau de réalisation de la production de titres de transport, notamment des permis de construire reste satisfaisant après un début timide avec un taux d'exécution physique de 29,40% même si des actions d'accélération dans la délivrance de ces titres s'imposent. Quant aux cartes grises sécurisées, la production qui n'est pas encore effective ne saurait tarder, en témoigne le niveau d'avancement des activités préalables. Les principales difficultés rencontrées sont entre autres les insuffisances du dossier d'appel à candidature et du contrat du prestataire et les délais de réalisation des aménagements, câblages, équipements et de livraison du module de cartes grises.*
572. *De plus, dans le cadre du renforcement du parc de bus pour le transport commun urbain, la cible visée est atteinte à hauteur de 70% avec l'acquisition de 35 nouveaux bus sur les 50 programmés. Cependant, pour ce qui est du renouvellement du parc automobile poids lourds, le processus de révision de l'approche n'a pas encore abouti pour une solution pérenne. Il est de même pour la construction de terminus périphériques pour le transport urbain en commun qui n'a pas connu de progrès tangibles au cours du premier semestre.*
573. *A propos du renforcement de la sécurité routière, les acquis ont trait essentiellement aux actions de sensibilisation et de contrôle notamment sur le règlement 14 avec la réalisation de 163 sorties de contrôle de vitesse à l'aide de radars sur les axes routiers interurbains et 06 missions d'inspection de la signalisation routière, le contrôle de 90 777 véhicules lourds de transport de marchandises ainsi que la formation des chauffeurs routiers.*

574. *En ce qui concerne l'accroissement de l'offre de services financiers, des progrès ont été engrangés avec l'effectivité de la création et l'opérationnalisation de la Caisse des dépôts et consignations (CDC-BF), de la BADF et de la Banque pour le financement des PME/PMI. Quant à l'amélioration des services numériques postaux et l'inclusion financière, quelques actions sont en cours à savoir, l'étude de faisabilité du modèle d'établissement de crédit dans le cadre de la mise en service de la banque postale, la connexion de 08 agences de poste au réseau informatique et le lancement du projet e-postal rebaptisé projet i 'doc. Toutefois, des marges de progrès existent pour accélérer la réalisation de ces produits.*
575. *Concernant la dynamisation des services de communications et les télécommunications, les acquis restent le financement des entreprises de presse privée tandis qu'aucune nouvelle chaîne n'a été insérée sur le multiplex TNT et les efforts de déploiement des réseaux d'accès mobile (3G, 4G) et de fonctionnement du point d'échange internet.*
576. *De plus, même si des signes sont perceptibles dans le développement des services du e-commerce, la mise en œuvre rencontre des délais.*
577. *Pour ce qui est de la mise en marché des produits nationaux, les efforts déployés se sont traduits par l'accompagnement de 26 exportateurs à trois foires internationales, la mutation du Projet de développement intégré de la filière karité pour l'autonomisation des femmes au Burkina Faso (PADIFK) vers une approche intégrant les produits dérivés du karité pouvant créer des nouvelles parts de marché, la participation du Burkina Faso à plusieurs négociations commerciales, l'organisation de la mission préparatoire pour la tenue de la 3^e édition des Journées de promotion économique et commerciales (JPEC) et les actions de contrôle de prix ayant porté sur 5 000 commerçants et de promotion de la concurrence saine avec l'opérationnalisation de la loi n°016-2017/AN.*
578. *Par ailleurs, la promotion de la consommation des produits locaux s'est traduite par l'injection au premier semestre d'un montant de 32 504 709 000 FCFA dans la consommation des produits locaux par l'administration publique.*

Les difficultés rencontrées dans l'atteinte des cibles restent l'allocation tardive des ressources financières, les régulations et la lenteur dans la conduite de certains projets d'investissements auxquels des solutions apportées devraient permettre d'améliorer l'élan engagé en matière d'amélioration des services et du commerce.

II.3.4 Objectif stratégique 3.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes pour favoriser la transformation structurelle de l'économie

579. L'objectif stratégique 3.4 du PNDES se met en œuvre à travers les 03 effets attendus ci-après présentés ensemble avec leur état d'exécution au cours du premier semestre de l'année.

II.3.4.1 Effet attendu 3.4.1 : les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées

580. L'effet attendu 3.4.1 se réalise à travers les 02 effets ci-après de la politique du secteur Environnement, eau et assainissement, portant respectivement sur la disponibilité durable des ressources en eau et la satisfaction durable des besoins en eau des usagers et des écosystèmes aquatiques.
581. **Concernant la disponibilité durable des ressources en eau**, la politique menée vise à améliorer la fonctionnalité des infrastructures hydrauliques et la capacité de stockage en eau de surface. Pour ce faire, 02 produits attendus ont été programmés pour être réalisés dans le cadre du programme « Mobilisation des ressources en eau ». Ils portent respectivement sur la réalisation de nouveaux barrages et la réhabilitation d'anciens barrages. La situation de la mise en œuvre du produit relatif à la réalisation des nouveaux barrages programmés se présente dans le tableau ci-après.

Tableau 35:Etat d'exécution des tranches annuelles des barrages à construire

Produits attendus	Cible 2019	Réal. 2019	Réal. 2016-2019	Réal. 2018
Construction du barrage de Bambari/Tin-Akoff, phase 2	100%	38,9%	27,8%	20%
Démarrage de la construction de 09 nouveaux barrages dans le cadre du programme « construire/réhabiliter 50 retenues d'eau dans les 13 régions »	100%	25,5%		
Achèvement de la construction du barrage de Samendeni	100%	38,8%	96,3%	

Source : A partir du rapport CSD-EEA

582. Les réalisations sur le projet du barrage de Samendeni se rapportent aux travaux de confortement du barrage et du bâtiment devant abriter la centrale hydro-électrique ainsi qu'à l'indemnisation des terres agricoles de 45 personnes affectées. Les principales difficultés rencontrées dans la réalisation des chantiers présentés dans le tableau ci-dessus sont entre autres : (i) le retard dans la signature des bureaux en charge du contrôle des travaux des barrages, l'insuffisance constatée dans les études APD de certains barrages (Guiba, Guidissi), l'insécurité dans la zone de certains projets (Sahel, Est) et l'insuffisance du financement des Plans de gestion environnementale et sociale (PGES).
583. Outre les travaux de construction, d'autres projets hydrauliques sont au stade d'études techniques détaillées de faisabilité. L'état d'exécution desdits études est résumé dans le tableau xx ci-après.

Tableau 36: Etat d'exécution des études de barrages à construire

Produits attendus	Cible 2019	Réal. 2019	Réal. 2016-2019
Etude détaillée de faisabilité du projet d'aménagements hydro-agricoles à Banwaly dans la province du Houet	100%	90,1%	95%
Avant-projet sommaire du projet de barrage hydro-agricole et hydro-électrique de la Bougouriba	100%	45%	
Etude détaillée de faisabilité du projet de barrage hydro-agricole et hydro-électrique de Ouessa phase 1	100%	27,7%	60%
Etude détaillée de faisabilité du projet de barrage de Bassiéri dans la région de l'Est	100%	50%	80%

Source : A partir du rapport CSD-EEA

584. Concernant la conduite des études de faisabilité, celles relatives au barrage de Bassiéri dans la région de l'Est, est affectée dans son exécution la situation sécuritaire qui a prévalu dans la région au cours du premier semestre.
585. Outre les projets de nouveaux barrages, assurer la disponibilité durable des ressources en eau requiert de réhabiliter certains ouvrages hydrauliques. En la matière, les progrès sont bien plus nets en matière de réalisation des études programmées que d'exécution des chantiers de réhabilitation. Aussi, les situations d'exécution des produits relatifs à la réhabilitation des barrages et aux études pour les réhabilitations se présentent comme suit : (i) à peine les 02 barrages du Yaïka et de Goumogho sur 15 programmés ont été réhabilités, portant à 22 le nombre de barrages dégradés réhabilités ; (ii) l'exécution physique à hauteur de 13,3% de la tranche annuelle 2019 des travaux de restauration, de protection et de valorisation du lac Bam, correspondant à la réalisation de 15%, respectivement 20% des travaux d'achèvement du rehaussement du seuil du lac et de construction de la piste reliant la RN15 au quartier Saint Paul pour un montant décaissé de 719,31 millions sur une prévision financière de 3,38 milliards de FCFA ; (iii) l'achèvement des études intégrées de valorisation du barrage souterrain de Naré ainsi que la réhabilitation des infrastructures connexes (6 piézomètres, forage) correspondant à un taux d'exécution physique de 47,8% de la tranche annuelle 2019, portant à 70% le taux cumulé pour un montant total des dépenses engagées de 432 millions FCFA et (iv) l'achèvement des études des travaux de restauration, de protection et de valorisation du lac Dem.
586. La délocalisation des sites initiaux des travaux du lot de 282 ha, la suspension des travaux d'aménagement du lot de 240 ha à l'aval suite à des manifestations diverses des populations, la réticence des propriétaires terriens à céder leur terre pour les aménagements ainsi que l'insécurité dans la zone sont entre autres les facteurs retardant l'avancement de la restauration du lac Bam.
587. *Afin de satisfaire durablement les besoins en eau des usagers et des écosystèmes aquatiques*, les objectifs quantitatifs de l'action entrant dans le cadre du programme «Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)» sont de porter : (i) à 20 % le pourcentage des retenues d'eau de surface avec protection des berges et (ii) à 60% la proportion des agences de l'eau disposant d'un SDAGE.

588. La réalisation de ces cibles d'effets attendus du programme GIRE se poursuit à travers 03 produits attendus dont la situation de mise en œuvre se présente comme suit : (i) la mise en place d'une police de l'eau additionnelle, notamment celle de région de la Boucle du Mouhoun, portant à 11 le nombre de services de police de l'eau fonctionnels pour une cible de 11 fixée en 2019 ; (ii) le recouvrement de seulement 33,52% en fin juin de la prévision de contribution financière de l'eau estimée à 761 680 000 FCFA et (iii) la validation par le Conseil national de l'eau et la Commission nationale d'aménagement et de développement durable (CNADDT) du Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) de l'Agence de l'eau du Nakanbé, portant à 96% le taux d'exécution physique global tandis que les processus d'élaboration du SDAGE de l'Agence de l'eau du Gourma et de l'Agence de l'eau du Liptako sont au stade de la validation des différentes études thématiques (socioéconomique, hydraulique minière et industrielle, hydraulique agricole et hydrauliques pastorale et halieutique) et de l'état des lieux de l'environnement.
589. Pour le premier semestre 2019, les contributions des collectivités en vue de renforcer les capacités de mobilisation et de gestion intégrée des ressources en eau ont concerné des investissements relatifs à la réhabilitation d'un barrage sur une prévision de deux pour un montant de 11 480 000 FCFA sur un budget prévisionnel de 76 830 000 FCFA, soit 14,9% de réalisation.

II.3.4.2 Effet attendu 3.4.2 : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité aux infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie

590. Le développement d'infrastructures de qualité et le renforcement de leur accessibilité se poursuivent à travers les effets de la politique sectorielle « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat » relatifs aux infrastructures routières et ferroviaires, à l'énergie, aux télécommunications et aux infrastructures d'habitat.
591. Ainsi, s'agissant du développement et de l'accessibilité des infrastructures routières, 03 effets sectoriels contribuent à sa réalisation : (i) la mobilité sur le réseau routier classé et urbain est améliorée ; (ii) l'accessibilité des zones rurales est améliorée et (iii) la maintenance du réseau routier en bon état.
592. L'état de réalisation des produits attendus relatifs à l'amélioration de la mobilité sur le réseau routier classé et urbain qui s'exécutent dans le cadre du programme budgétaire « Développement du réseau routier classé, de la voirie urbaine, des infrastructures ferroviaires, aéroportuaires, maritimes et cartographiques », figure dans le tableau xx ci-dessous, qui contient également l'évolution de l'indicateur d'effet y relatif et au regard de sa cible 2019.

Tableau 37: Etat d'exécution des infrastructures routières

Produits attendus	Cible 2019	Réal. 2019	Réal. 2019	2016-	Réal. 2018
<i>Achèvement de 107 km de nouvelles routes sur un linéaire de 620 km de routes en bitumage</i>	620,0	107,0			
dont Dédougou- Tougan (91 km)				91	
dont Kongoussi Yalga (16km)				16	
dont Dydir-Toma-Tougan	100,0%	12,5%	51,63 %		44,75%
dont Kongoussi- Djibo (96km)	100,0%	26,8%		76%	67,2%
don Manga-Zabré (79km)	100,0%			30,77%	
dont Kantchari-Diapaga-Tansarga-Frontière du Bénin (145 km)	30,0%	10,4%		10,4%	
Indicateur d'effet					
Proportion de routes bitumées (soit 4 019 km de routes)	26 ,1%	26,2%		26,2%	25,61%

Source : A partir du rapport de performance à mi-parcours 2019 du CSD-ITCH

593. L'exécution de certains livrables de ce premier produit est affectée par l'insécurité. Il s'agit des chantiers de construction des routes Dydir-Toma-Tougan, Kongoussi-Djibo et Kantchari-Diapaga-Tansarga-Frontière du Bénin. A cette difficulté, se greffe la faiblesse des capacités des entreprises attributaires du projet de construction des routes Dydir-Toma-Tougan et Manga-Zabré de même que les délais d'obtention des avis de non objection du bailleur sur le contrat de la mission de contrôle du chantier de construction de la route Kantchari-Diapaga-Tansarga-Frontière du Bénin.
594. A propos des travaux d'aménagement et de bitumage des voies de contournement de la ville de Ouagadougou d'un linéaire de 125 km, le projet est au stade de libération des emprises et d'indemnisations des personnes affectées par le projet après son lancement. Au total, de 2016 à juin 2019, 170 km de routes ont été nouvellement bitumés, portant le linéaire total de routes bitumées du réseau classé à 4 019 km.
595. De plus, concernant les études de faisabilité des routes, la situation au 30 juin 2019 fait état de 12 études en cours dont 7 portent sur un linéaire total de 506 km. Quant aux 5 autres, le niveau de réalisation est compris entre 0 et 60% et se présente comme suit : (i) la réalisation à 60% des études de la route Ouessa-Léo et Nébou-Pô-Zabré-Bittou ainsi que de la route Tibga-Diabo-Comin-Yanga et Comin-Yanga-Ouargaye ; (ii) la réalisation à peine de 10% des études de la route Djibo-Arbinda-Gorgadji-Dori en raison de l'insécurité et de la route Ouahigouya-Kongoussi-Kaya-Boulsa et (iii), les études des routes Cinkansé-Sangha-Soudougui-Diabiga et Diapaga-Namounou-arli-Tindangou en instance de démarrage, soit 0%.
596. S'agissant du bitumage des voiries urbaines et de leur réhabilitation, les réalisations enregistrées à mi-parcours 2019 sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 38: Etat d'exécution des voiries

Produits attendus	Cible 2019	Réal. 2019	Réal. 2016-2019
Achèvement des travaux de bitumage de la voie de l'INSSA de Bobo-Dioulasso (4,3 km)	100%	100%	100%
Achèvement des travaux de réhabilitation de voiries à Ouagadougou	100%	100%	100%
Achèvement des travaux de réhabilitation de voiries à Koudougou (9Km)	100%	100%	100%
Aménagement de voiries dans le relais-cité de Dapelgo (55 km de voiries réalisées et 14 km de voie recherchées)		36,25%	36,25%
Aménagement de la section urbaine de la RN4 allant du croisement RN3/RN4 à l'échangeur de l'Est et le prolongement à l'avenue de la Liberté (4,4km)	100%	75%	75%
aménagement de l'aval du dalot sur le boulevard circulaire au quartier Patte d'oie	100%	97,4%	
Aménagement de 5,16 km de voiries en pavés à Tenkodogo	100%	21,5%	
<i>Aménagement de 2,6 km de voiries en pavés à Ouagadougou, Rue Dapoya</i>	<i>100%</i>	<i>0</i>	<i>85%</i>
<i>Démarrage des travaux d'aménagement et de bitumage de voiries dans les villes du Centre-Est pour la commémoration du 11-December 2019 à Tenkodogo</i>			

Source : A partir du rapport de performance à mi-parcours 2019 du CSD-ITCH

597. L'exécution des travaux d'aménagement de la section urbaine de la RN4 allant du croisement RN3/RN4 à l'échangeur de l'Est et le prolongement jusqu'à l'avenue de la Liberté (4,4 km) a été affectée par les délais accusés par les concessionnaires que sont l'ONATEL, l'ONEA et la SONABEL pour déplacer les réseaux afin de libérer l'emprise des travaux. De même, le faible niveau d'exécution de la voirie en pavé à Tenkodogo est lié à l'obtention tardive de l'avis de non-objection tandis que le statu quo observé dans l'exécution des travaux d'aménagement de voiries en pavés de la Rue Dapoya à Ouagadougou (2,6km), s'explique par le délai d'obtention de l'avenant au contrat du prestataire.
598. En termes d'études de faisabilité pour la réalisation de voirie urbaine, celles relatives aux travaux de construction du bouclage du boulevard circulaire entre le rond-point de Kossodo et l'échangeur du nord ont été achevées.
599. Concernant le projet de construction de l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou, après la signature du mémorandum d'entente avec l'entreprise chinoise « CHEC » pour la réalisation du tronçon Ouagadougou-Bobo Dioulasso en 2018, le progrès tangible porte sur le démarrage en 2018 de l'étude de faisabilité du tronçon Bobo-Dioulasso-Banfora-Frontière de la Côte d'Ivoire et qui est exécuté à hauteur de 15% en fin juin 2019 pour une cible annuelle de 50%.
600. Quant au produit 3 relatif au renforcement et/ou à la réhabilitation des routes bitumées, même si aucune réalisation n'est attendue pour 2019, maintenant à 331 km le linéaire de

routes bitumés renforcées et/ou réhabilitées, deux études de faisabilité ont été achevées au premier semestre 2019, notamment pour les tronçons Bobo-Orodara-Frontière du Mali pour un coût total de 292 373 544 FCFA et Bobo-Banfora-Frontière Côte d'Ivoire pour un montant de 308 769 156 FCFA.

601. Au total, entre 2016 et mi-parcours 2019, les actions d'entretien, de réhabilitation, de développement et d'extension ont permis d'achever 378,55 km de linéaire de routes tandis que celles des voiries ont concerné 236,69km.
602. Pour l'amélioration de l'accessibilité aux zones rurales, deuxième sous-effet sectoriel, l'ambition est de porter à 36% en 2019 contre 32,6% en 2018, la proportion de pistes rurales aménagées. Le produit identifié à cette fin et porté par le programme budgétaire «infrastructure routière» est l'aménagement de pistes rurales.
603. A la date du 30 juin 2019, à peine 49,5 km de pistes rurales ont été achevés pour des travaux couvrant 413,9 km dont 364, 47 km en cours d'exécution dans le cadre du programme de réalisation de 400 km de pistes rurales du Programme d'urgence pour le Sahel et des travaux connexes de grands projets routiers.
604. A cela s'ajoute le démarrage des études techniques d'aménagement d'environ 200 km par la méthode mécanisée exécutées à hauteur de 215,792 millions de FCFA et de 100 km par la méthode Haute intensité de main d'œuvre pour un coût estimé à 129,0 millions de FCFA. Ces réalisations ont permis de porter à 1 927,83 km, le linéaire total de pistes rurales aménagées entre 2016 et le 30 juin 2019.
605. Pour ce qui est du *troisième sous-effet, à savoir les infrastructures de transports terrestres sont maintenues en bon état*, l'ambition affichée pour le secteur est de porter la proportion de routes du réseau classé en bon état, de 86% en 2018 à 88% en 2019 et le pourcentage de véhicules poids lourds contrôlés en surcharge sur les axes à 60% en 2019.
606. Pour ce faire 03 produits attendus ont été programmés à savoir : (i) l'entretien courant des routes ; (ii) l'entretien périodique de routes et (iii) la sauvegarde du patrimoine routier.
607. Concernant l'entretien courant, l'ambition est de couvrir un linéaire de 15 000 km de routes par an contre une référence de 13 000 km. Au 30 juin 2019, les activités menées ont concerné l'entretien de 11 000 km de routes classées et se répartissent comme suit : (i) la poursuite des travaux d'urgence d'entretien courant du programme 2016-2017 d'un linéaire de 5 834 km, exécutés à 82% et (ii) celle du programme entretien courant 2017-2018 couvrant 5 169 km, réalisée à hauteur de 85% au 30 juin 2019. Ces niveaux d'avancement se sont traduits par l'entretien courant de 869,18 km de routes au premier semestre 2019, soit 231,36 km pour la tranche 2016-2017 et 637,82 km pour la tranche 2017-2018.
608. En matière de travaux d'entretien périodique de routes dont l'achèvement est attendu pour cette année 2019, l'état d'exécution des travaux se présente comme suit au 30 juin 2019 : (i) l'exécution à hauteur de 84% des travaux d'entretien périodique de 911 km couvrant les 13 régions contre 71% à fin 2018 ; (ii) la réalisation à hauteur de 80% des travaux sur la route régionale n°11 entre Fara et Poura longue 31,45 km et (iii) l'exécution à hauteur de 91% des travaux de la Route nationale n°24, Dori-Sebba longue de 90km.

609. Concernant le dernier produit portant sur la sauvegarde du patrimoine routier, réalisé dans le cadre du programme budgétaire « Mobilité et sécurisation routière », les principales actions engagées pour l'application intégrale et concomitante du Règlement 14 de l'UEMOA, se sont traduites au premier semestre entre autres par : (i) le contrôle de 90 777 véhicules lourds de transport de marchandises diverses sur la base du Poids total autorisé en charge (PTAC) et du seuil de tolérance de 15% du Règlement 14 UEMOA ; (ii) l'organisation de 10 missions d'inspections des plateformes émettant plus de 200 000 tonnes de fret par an ; (iii) la poursuite des actions de certification des équipements de pesage de l'Office national de sécurité routière (ONASER) par l'ABNORM ; (iv) le renforcement de la communication à travers la réalisation et la diffusion de spot-télé, de téléfilm, la confection de dépliant et la formation au profit des chauffeurs routiers sur le règlement 14. Malgré les efforts fournis, la mise en œuvre de ce texte communautaire rencontre des difficultés au rang desquelles : (i) le non-respect de la concomitance dans l'application ; (ii) le risque de rupture de l'approvisionnement de certains pays en produits stratégiques tels que les hydrocarbures et (iii) la hausse des tarifs de transport et des prix des produits de première nécessité.
610. S'agissant du développement des infrastructures ferroviaires, l'état d'exécution des actions programmées portées par les programmes budgétaires « Transport et météorologie » et « infrastructures ferroviaires, aéroportuaires et maritimes » concernent : (i) la ratification de la convention de concession révisée a été effective par décret n°2019-0304/PRES/PM/MAEC/MTMUSR du 15 avril 2019, ouvrant ainsi la phase de discussion sur le contrat avec le Groupe Bolloré pour le démarrage des travaux de réhabilitation de la réhabilitation de la voie ferrée frontière Côte d'Ivoire-Ouagadougou-Kaya ; (ii) le lancement des études de faisabilités depuis le 4 février 2019 dans la partie burkinabè avec un délai d'exécution de 8 mois et la sélection de 4 entreprises soumissionnaires sur les 12 à la suite de la procédure de préqualification pour ce qui est de l'interconnexion ferroviaire Burkina-Ghana.
611. Pour les autres liaisons ferroviaires, notamment le Niger et le Mali, les progrès restent entièrement à fournir.
612. *En ce qui concerne l'énergie*, un seul sous-effet sectoriel a été défini notamment la disponibilité et l'accessibilité de l'énergie à tous. Les progrès en la matière sont cernés par les 02 indicateurs que sont : (i) la puissance électrique installée qu'il faut porter à 359,547 MW en 2018 à 1000 MW en 2020 et (ii) la part des énergies renouvelables dans la production totale qu'il faut porter à 30% en 2020. Pour la réalisation de ce sous-effet, 03 produits attendus sont programmés et leur situation d'exécution se présente comme suit.
613. Pour ce qui est des deux produits relatifs à l'approvisionnement en énergie électrique et à la promotion des énergies renouvelables, les réalisations sont résumées dans le tableau ci-après.

Tableau 39: Etat d'exécution des produits relatifs à l'approvisionnement électrique et aux énergies renouvelables

Produits attendus	Cible 2019	Réal. 2019
Construction de la centrale électrique de 50 MW en collaboration avec AGREKO	achèvement	100% mise en service
Renforcement de la capacité de la centrale thermique de Fada N'Gourma		54%
Construction d'une centrale thermique à Fada N'Gourma de capacité 7,5 MW	achèvement 100%	94%
Recrutement d'un privé pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale thermique de 150 MW fonctionnant au HFO/gaz sur le site de Ouaga Sud-Est	100%	100% prestataire recruté
Réalisation des DAO pour le recrutement de sociétés chargées de la construction de la ligne d'interconnexion de 330KV Nigeria-Niger-Bénin-Burkina Faso (Dorsale nord)	validation des DAO	DAO validés par le WAPP et les sociétés
Renforcement de la ligne 225 KV Pâ-Diéébougou		25%
Renforcement de la ligne 225 KV Ziniaré-Kaya		25%
Renforcement de la ligne de 90 KV Wona-Dédougou		25%
Construction et équipement de 3 postes sur les lignes Pâ-Diéébougou, Ziniaré-Kaya, Wona-Dédougou		
Projet d'interconnexion de 225 KV Han (Ghana)-Bobo-Dioulasso-Sikasso-Bamako		Etudes de faisabilité technique réalisées à 80% et impact environnemental en cours

Source : A partir du rapport de performance à mi-parcours 2019 du CSD-ITCH

614. Concernant spécifiquement **l'accroissement de la part du renouvelable dans le mix énergétique**, les investissements en cours de réalisation portent à la fois sur l'énergie hydroélectrique et l'énergie solaire photovoltaïque. Pour ce qui est des projets de barrages hydroélectriques, en plus des travaux en cours pour la construction des mini-centrales à Bontioli et Gongourou, le site de Folonzo, il faut ajouter le projet de centrale hydroélectrique Bagré-Aval qui est en recherche de financement, suite à la réalisation des études de faisabilités nécessaires.
615. Relativement aux projets de centrales solaires photovoltaïques la situation de l'exécution des projets est la suivante : (i) l'installation de 14 mini-centrales solaires représentant un taux d'exécution physique de 30% pour une réalisation financière de 100% du projet de construction des mini-centrales solaires photovoltaïques avec stockage dans les Centres médicaux avec antenne chirurgicale (CMA) ; (ii) la finalisation du DAO et sa publication en vue de la construction de 02 centrales solaires photovoltaïques de 20 MWc à Koudougou et de 10 MWc à Kaya ; (iii) l'approbation des documents contractuels de la centrale solaire photovoltaïque de 26 MWc à Zina ; (iv) la finalisation des négociations et la signature des contrats dont un PPA avec la SONABEL pour la construction de cinq centrales solaires photovoltaïques (68,4 MW) et de huit autres d'une puissance de 100 MW ; (v) la réalisation des études de faisabilité technique, économique, financière,

environnementale et sociale régionale de la centrale solaire photovoltaïque à vocation régionale dont la mise en œuvre par le WAPP permettrait au Burkina Faso de contribuer à hauteur d'une puissance de 150 MWc à 300 MW; (vi) le lancement de l'appel d'offres pour l'extension de 33 à 50 MWc de la centrale solaire photovoltaïque de Zagtouli.

616. S'ajoute aux projets de centrales solaires et hydroélectriques, le projet de centrale thermique à biomasse-déchets de 10 MW à Ouagadougou pour l'exécution duquel, ont été entamées les démarches auprès de la commune de Ouagadougou pour une évaluation du potentiel en intrants.
617. Enfin s'agissant du dernier produit « *l'approvisionnement en hydrocarbures est assuré* », la mise en œuvre des actions contribuant à sa réalisation n'est guère avancée. Elles portent sur : (i) la construction du pipeline Ouaga-Ferkessedougou en phase de négociations dans la cadre du TAC Burkina Faso-Côte d'Ivoire et (ii) la construction du pipeline de transport d'hydrocarbures entre Bolgatanga (Ghana)-Ouagadougou (Burkina Faso) en phase de réalisation des études de faisabilité et d'avant-projet détaillé (étude d'impact environnemental, étude de dangers, étude économique et financière, étude technique de faisabilité).
618. *Pour ce qui est du développement des infrastructures de télécommunications*, l'effet recherché par l'intervention publique est l'accroissement de la capacité de la bande passante internationale ainsi que l'accès des populations à internet. A ce titre, les cibles quantitatives de l'effet de politique visé sont de faire passer le débit Internet de 42,89 GBps en 2018 à 50 Gbps en 2019 et de porter la proportion de personnes ayant utilisé Internet au cours des 12 derniers mois au-delà du niveau de 2018 (31,26%) en 2019.
619. S'agissant de l'amélioration du débit Internet, 02 produits attendus ont été planifiés dans le cadre du programme budgétaire «Télécom/TIC». Ils se rapportent à :(i) l'interconnexion des provinces en fibre optique et (ii) la mise en place du point d'atterrissage virtuel dont les progrès sont perceptibles dans leur mise en œuvre au premier semestre 2019.
620. Concernant l'interconnexion des provinces en fibre optique, la situation d'exécution du projet BackBone national qui y est consacré fait état de : (i) 736 km de fibre optique déployés sur 1 942 km attendus en 2019 et de 850 km de travaux de génie civil réalisés ; (ii) l'acquisition de 10 terrains pour l'implantation des sites techniques sur une prévision de 30 et (iii), la réalisation d'une étude d'impacts environnemental et social, d'un plan de gestion environnementale et sociale et d'un plan d'action de réinstallation. Ces actions ont porté le taux d'exécution physique cumulé du projet à hauteur de 37,53%. Toutefois, la mise en œuvre de ce projet sur le territoire national rencontre quelques difficultés au rang desquelles, l'insécurité dans la région du Sahel entraînant un arrêt des travaux et la non-signature de la convention de financement bloquant ainsi l'appui de la contrepartie nationale pour le suivi des travaux.
621. Au total entre 2016 et juin 2019, le linéaire total de fibre optique implantée sur le territoire national est de 1 679 km, portant à 3 279 km le linéaire total disponible.

622. A propos du point d'atterrissage virtuel, mis en place depuis 2017, sa fonctionnalité continue permet à plusieurs fournisseurs d'accès internet d'accéder à la bande passante à moindre coût.
623. S'agissant de l'amélioration de l'accès des personnes à Internet, 03 produits concourent à l'atteinte de cette cible, à savoir : (i) l'extension et le renforcement du RESINA, (ii) la mise en place du point d'échange Internet et (iii) la mise en place de réseaux d'accès Internet (3G et 4G).
624. Relativement à l'extension et au renforcement du RESINA, l'objectif est de porter le débit de connectivité à 3 000 Mbps en 2019 contre 1 550 Mbps en 2018. L'atteinte de cette cible passe par la mise en œuvre de 3 projets majeurs dont la situation se présente comme suit au 30 juin 2019. Le premier concerne le projet G-Cloud, dont la tranche annuelle a été exécutée à hauteur de 56,13%, portant à 81,44%, son taux global d'exécution et cela, grâce au remplacement de 2 routeurs, au déploiement de 16 services et à la formation de 104 techniciens et 310 apprenants sur 7 900 au profit du CFPO sur la plateforme e-learning.
625. Le second projet est le Projet de renforcement et d'extension du RESINA (PRE/RESINA) dont le taux d'exécution physique est estimé à 36% au 30 juin 2019 avec comme principale réalisation, l'élaboration du Dossier d'appel d'offres (DAO) pour le renforcement du réseau de distribution du Nœud Faso et de celle pour la mise en place d'un SOC dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de sécurité du RESINA.
626. Enfin, le troisième projet a trait au Projet d'appui au développement des TIC au Burkina Faso (PADTIC/BF-021), exécuté à hauteur de 43,37% avec comme principales réalisations le déploiement de 34 pylônes pour les liaisons sans fil, de 45 stations LTE sur 94 prévues et de 15 liaisons sans fil point à point fin sur 56 prévues ainsi que le déploiement de l'outil de supervision du réseau au niveau des sites O3B de Bobo-Dioulasso, Tenkodogo, Dori et Ouagadougou, l'acquisition d'une capacité Internet satellitaire de 60 Mbps et la mise en place en cours de solutions énergétiques et d'abris techniques des sites O3B et des 34 sites pylônes.
627. Les principales difficultés rencontrées sont relatives à la faible dotation financière, le retard dans la mise en œuvre de certaines activités comme la formation sur la plateforme e-learning, l'insécurité dans la zone d'intervention et le retard dans les importations des équipements imputables aux procédures douanières.
628. Enfin, concernant les deux derniers produits attendus, à savoir la fonctionnalité du point d'échange Internet et la fonctionnalité des réseaux d'accès Internet (3G et 4G), les progrès, remarquables, se consolident quand bien même les différentes cibles ont été largement dépassées depuis 2017. Ainsi la capacité du trafic interne est passée de 2 150 Mbps en 2018 à 4 684 Mbps en juin 2019, expliquée par le dépôt dans le serveur du cache facebook et son utilisation de plus en plus accrue par plusieurs personnes pour se connecter à Internet. Tout de même, la non adhésion de tous les fournisseurs d'accès Internet constitue le risque principal de fonctionnalité de la plateforme. Quant à l'accès des populations à Internet avec la technologie 3G et 4G, le taux de pénétration est passé de 29,18% en 2018 à 30,45% en mars 2019, expliqué par l'extension de ces réseaux dans les localités ayant permis un accès plus étendu des services de téléphonie aux populations.

629. Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation des investissements de base pour la transformation structurelle, en lien avec le respect des normes environnementales, la situation des principaux produits se présente comme suit : (i) 07 arrêtés d'avis de faisabilité délivrés sur une prévision de 20 au 30 juin 2019, portant à 23 le nombre d'avis de faisabilité délivrés entre 2016 et juin 2019 ; (ii) 05 avis de conformité environnementale délivrés suite à la réalisation d'audits environnementaux de projets sur 10 prévus portant à 12 le nombre d'avis de conformité délivrés sous la période sous revue et (iii) le suivi de 02 Plans de gestion environnementale et sociale (PGES) pour une cible de 20, portant également à 12 le nombre de PGES suivis dans le secteur ITCH.
630. Pour une amélioration de la qualité, de la fiabilité et de l'accessibilité aux infrastructures, les efforts des collectivités territoriales se sont poursuivis au premier semestre 2019 et ont concerné : (i) l'acquisition de 02 engins lourds pour un montant de 1 977 149 300 FCFA ; (ii) la construction de 16 dalots/radiers pour un coût de 499 216 858 FCFA ; (iii) la réhabilitation d'une route dans la région des Hauts-Bassins pour une exécution de 39 766 472 FCFA ; (iv) l'aménagement de 02 kilomètres de pistes rurales pour un montant de 5 454 700 FCFA et (v) la réhabilitation de 05 kilomètres de pistes rurales à hauteur de 4 375 000 FCFA. Ces interventions se sont chiffrées à 2 525 962 330 FCFA pour un budget prévisionnel de 23 301 113 222 FCFA, soit un taux d'exécution de 10,8%.

II.3.4.3 Effet attendu 3.4.3 : la contribution des pôles de croissance et de compétitivité (agropoles, technopoles, ZES) à l'économie est accrue

631. La politique menée dans le cadre de l'effet attendu 3.4.3 vise notamment : (i) à porter la part des pôles de croissance et de compétitivité dans le PIB à plus de 2% en 2019 et (ii) à créer par le biais des pôles de croissance et de compétitivité, plus de 15 000 emplois locaux dans les régions. Pour ce faire, 03 produits attendus ont été programmés pour être mis en œuvre. L'état d'exécution desdits produits se présente comme suit.
632. Concernant la mise en place du PCS (produit attendu 1), les acquis enregistrés à ce jour se sont les suivants : (i) la réalisation de 05 études de sauvegarde environnementale et sociale et 4 études socioéconomiques devant permettre de rédiger le document du pôle ; (ii) le recrutement d'un consultant pour apporter une assistance technique à la formulation du projet de pôle et (iii) la tenue d'une mission d'information et de relance du processus de formulation du projet Pôle de croissance du Sahel du 25 au 28 août 2019 à Dori.
633. A propos du second produit attendu, à savoir, la mise en place du Pôle de croissance écotouristique de l'Est, l'étude de préfaisabilité est en cours de réalisation après l'adoption par le Comité national de pilotage des pôles de croissance d'un projet de document de cadrage dudit pôle.
634. Pour ce qui est de l'implantation des agropoles de Sourou et de Samendéni, l'étude de préfaisabilité a été réalisée et a proposé des options de construction de ces deux agropoles qui ont été examinées le 25 juin 2019 à Ouagadougou lors d'une rencontre tripartite entre le ministère de l'Economie, des Finances et du Développement, le ministère de l'Agriculture et des Aménagements hydro-agricoles et le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement. A l'issue de la concertation, les parties prenantes ont affirmé la

pertinence de l'option 1 : « Sourou et Samendeni forment deux agropoles distincts ». Pour accélérer le processus, un rapport sera introduit en conseil des ministres pour soumettre les options et obtenir les orientations nécessaires pour la formulation des deux agropoles.

635. Outre ces acquis enregistrés dans la mise en place de 03 nouveaux pôles de croissance, l'opérationnalisation du Pôle de croissance de Bagré a induit les résultats suivants : (i) l'enregistrement de 27 174 bénéficiaires dont 36% de femmes ; (ii) la création de 256 unités économiques avec environ 12 milliards FCFA d'investissements privés ; (iii) la création de 27 330 emplois.
636. En plus des actions ci-dessus menées au cours du premier semestre 2019, le budget de l'Etat a permis de financer l'étude de formulation du Projet d'appui à la promotion des Pôles de croissance et des systèmes productifs régionaux au Burkina Faso (PAP-PCSPR/BF). Toutes ces actions sont sous-tendues par la Stratégie nationale de promotion des Pôles de croissance (SNP-PC) adoptée par arrêté N°2019-00194/PRES/PM/MINEFID du 20 mai 2019 du ministre de l'Economie, des Finances et du Développement.
637. Malgré ces acquis, il apparaît nécessaire d'accélérer la mise en place de ces pôles dans les délais afin de générer rapidement les résultats escomptés.

II.3.4.4 Synthèse et enseignements de l'objectif stratégique 3.4

638. *Des résultats encourageants ont été engrangés dans le cadre de la réalisation des infrastructures pour asseoir la transformation de l'économie, même si des efforts sont à consentir pour plus d'effets.*
639. *Ainsi, en matière de développement des infrastructures hydrauliques, les progrès ont été enregistrés en matière de réhabilitation des infrastructures où 2 barrages ont été livrés. De plus, l'état d'avancement des différentes études est appréciable pour les barrages de Banwaly (90%), de Bassiéri (50%), de Naré (100%) et du lac Dem (100%) tandis que celui de la Bougouriba (45%) et de Ouessa (27,7%) reste faible. Quant au projet de barrage en cours de réalisation, le niveau d'exécution reste mitigé, notamment pour le barrage Bambari/Tin-Akoff, phase 2 (39,8%) et du programme « construire/réhabiliter 50 retenues d'eau dans les 13 régions » (25,5%). Il est de même pour les travaux de réhabilitation du lac Bam (13,3%). A cela s'ajoutent la réalisation d'une police de l'eau et le bon niveau d'avancement du SDAGE de Nakanbé (96%) même si la réalisation des deux autres SDAGE marque le pas ainsi que la mobilisation de la CFE qui reste faible (33,52%).*
640. *A propos des infrastructures routières, les progrès continuent de se consolider avec l'achèvement de 107 km de nouvelles routes, portant ainsi la proportion des routes bitumées à 26,2%, en dépassant la cible annuelle (26,1%) et les travaux en cours portant sur un linéaire de 364 km. Relativement aux études de faisabilité des routes, 12 études en cours dont 7 portent sur un linéaire total de 506 km.*
641. *Les progrès sont aussi perceptibles en matière de travaux de voirie où la plupart des chantiers sont soit achevés ou ont des niveaux d'exécution satisfaisants même si les délais restent persistants dans l'achèvement des travaux d'aménagement de la section urbaine de la RN4 allant du croisement RN3/RN4 à l'échangeur de l'Est et aménagement de 2,6 km de voiries en pavés à Ouagadougou, Rue Dapoya.*

642. *Aussi, même si aucune réalisation n'est attendue en matière de renforcement et/ou de réhabilitation des routes bitumées, pour 2019, maintenant à 331 km, 02 études de faisabilité ont été achevées au premier semestre 2019.*
643. *S'agissant de la réalisation de pistes rurales, les résultats sont faibles avec l'achèvement d'à peine 49,5 km de pistes rurales pour des travaux couvrant 413,9 km.*
644. *Quant aux travaux d'entretien périodique de routes dont l'achèvement est attendu pour cette année 2019, le niveau d'exécution est de 84% des travaux couvrant 911 km dans les 13 régions, de 80% sur la route régionale n°11 entre Fara et Poura et de 91% sur la Route nationale n°24, Dori-Sebba longue de 90km.*
645. *L'état d'avancement des projets routiers reste plombé par l'insécurité (routes Dydir-Toma-Tougan, Kongoussi-Djibo et Kantchari-Diapaga-Tansarga-Frontière du Bénin), et par la faiblesse des capacités des entreprises attributaires (routes Dydir-Toma-Tougan et Manga-Zabré) et par les délais d'obtention des avis de non-objection du bailleur sur le contrat de la mission de contrôle du chantier de construction de la route Kantchari-Diapaga-Tansarga-Frontière du Bénin.*
646. *S'agissant du développement des infrastructures ferroviaires, les avancées sont notées dans l'exécution du projet d'interconnexion entre le Burkina et le Ghana avec le lancement de l'étude de faisabilité et la sélection de 4 partenaires pour la suite de procédure de contractualisation. Quant au projet de réhabilitation de la voie ferrée frontière Côte d'Ivoire-Ouagadougou-Kaya, le décret portant ratification de la convention a été signé par le Burkina.*
647. *En ce qui concerne la disponibilité et l'accessibilité de l'énergie, les résultats les plus nets ont concerné l'achèvement et la mise en service de la centrale électrique de 50 MW en collaboration avec AGREKO, l'exécution à hauteur de 94% de la construction de la centrale thermique à Fada N'Gourma de capacité 7,5 MW et le recrutement d'un privé pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale thermique de 150 MW fonctionnant au HFO/gaz sur le site de Ouaga Sud-Est.*
648. *Quant aux projets de centrales solaires photovoltaïques, la situation de l'exécution est à des stades variés avec l'exécution à hauteur de 30% du projet d'installation de 14 mini-centrales solaires, la finalisation du DAO et sa publication en vue de la construction de 02 centrales solaires photovoltaïques de 20 MWc à Koudougou et de 10 MWc à Kaya ; l'approbation des documents contractuels de la centrale solaire photovoltaïque de 26 MWc à Zina ; (iv) la finalisation des négociations et la signature des contrats dont un PPA avec la SONABEL pour la construction de cinq centrales solaires photovoltaïques (68,4 MW) et de huit autres d'une puissance de 100 MW.*
649. *En outre, aucune avancée n'est enregistrée dans le cadre des investissements visant le renforcement de l'approvisionnement en hydrocarbures à savoir la construction du pipeline Ouaga-Ferkessedougou et la construction du pipeline de transport d'hydrocarbures entre Bolgatanga (Ghana)-Ouagadougou (Burkina Faso).*
650. *En matière de développement de l'économie numérique, les progrès sont tangibles avec l'accroissement du débit Internet international à 44,18Gbps avec le déploiement de 736*

km de fibre optique sur 1 942 km attendus en 2019 et la réalisation de 850 km de travaux de génie civil. A cela s'ajoute le bon niveau d'exécution des projets G-Cloud (56,13%), RESINA (36%) et PADTIC/BF-021 (43,37%) visant à porter le débit de connectivité à 3 000 Mbps en 2019.

651. *Pour ce qui est du développement des pôles de croissance et de compétitivité, il est noté la réalisation de l'étude de préféabilité du pôle de croissance Sourou-Samendeni, la réalisation de 05 études de sauvegarde environnementale et sociale et 4 études socioéconomiques dans le cadre du PCS et la poursuite de l'opérationnalisation de l'agropôle de Bagré.*
652. *Les principales difficultés rencontrées sont relatives à la faible dotation financière, à l'insécurité dans la zone d'intervention et le retard dans les importations des équipements imputables aux procédures douanières.*
653. *Pour la seconde tranche de l'année 2019, les efforts vont accélérer la livraison des infrastructures routières, énergétiques, de télécommunications.*

II.3.5 Objectif stratégique 3.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales

654. L'atteinte de l'objectif stratégique 3.5 est réalisée à travers 02 effets attendus programmés dans le PNDES. Il s'agit de : (i) l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement et (ii) les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte.

II.3.5.1 Effet attendu 3.5.1 : l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement

655. La gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles se concrétise par la mise en œuvre de 04 effets attendus sectoriels que sont : (i) le couvert forestier s'est accru ; (ii) la tendance actuelle de dégradation accélérée de l'environnement et des ressources naturelles est inversée ; (iii) les espaces pastoraux sont aménagés et mis en valeur et (iv) l'accès aux ressources fourragères est amélioré et les conflits entre éleveurs et autres utilisateurs des ressources naturelles sont réduits. Il est également attendu de cet effet PNDES, la prise en compte des études d'évaluation environnementale et sociale, la délivrance de l'avis de faisabilité environnementale et le suivi des Plans de gestion environnementale et sociale (PGES). La réalisation des effets sectoriels passe par le suivi des réformes stratégiques et des investissements structurants retenus.
656. *S'agissant de l'effet sectoriel relatif à l'accroissement du couvert végétal, apprécié à travers l'évolution des indicateurs « Nombre d'espaces de conservation créé » dont la cible de 2019 est de 40 et « Taux de survie des plants mis en terre » pour une cible fixée en 2019 de 50%, les produits identifiés pour sa concrétisation sont : (i) la production des plants et (ii) l'appui aux collectivités territoriales à la création de nouveaux espaces de conservation.*

657. La situation d'exécution de ces produits au 1er semestre 2019 fait ressortir que (i) 2 442 878 plants ont été produits pour la campagne de reboisement 2019-2020 sur une prévision de 11 000 000 même si aucune statistique en matière de mise en terre n' a été enregistrée du fait que cette dernière activité s'effectue essentiellement en début du deuxième semestre et (ii) la création de 12 nouveaux espaces de conservation sur 40 prévus dans le cadre de l'appui aux collectivités territoriales pour un montant engagé de 271 millions FCFA sur une dotation budgétaire de 904 millions de FCFA.
658. Pour ce qui est du sous-effet relatif à l'inversion de la tendance actuelle de dégradation accélérée de l'environnement et des ressources naturelles, mesurée par la proportion des aires classées immatriculées dont la cible est 22% en 2019 contre 1,3% en 2018, la proportion des aires classées apurées pour une cible de 20% fixée pour 2019 et la proportion des terres dégradées récupérées pour une cible de 40%, les produits attendus se rapportent : (i) aux sorties de police forestières, (ii) aux inventaires forestiers et à la vulgarisation des bonnes pratiques de Gestion durable des terres (GDT).
659. Les principales réalisations au 30 juin 2019 en vue de l'inversion de la tendance de dégradation accélérée de l'environnement et des ressources naturelles sont : (i) l'organisation de 4 251 sorties forestières pour la sécurisation des ressources forestières et fauniques ; (ii) l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion sur les 10 attendus en 2019, portant à 88,57% le taux d'exécution cumulé de cet investissement et (iii) la sensibilisation de 18 376 personnes aux bonnes pratiques de GDT.
660. Par ailleurs, les réalisations des autres produits restent mitigés, notamment : (i) la récupération de terres dégradées avec seulement 475 ha sur une prévision annuelle de 10 000 ha, portant à 45,03% l'exécution cumulée du programme de récupération de 50 000 ha de terres dégradées des espaces de conservation (aires classées, zones humides, forêts des collectivités, berges des cours d'eau) du fait de l'insuffisance et du déblocage tardif des ressources budgétaire (14 millions exécutés sur 304 millions prévus), (ii) la sécurisation des 17 aires classés qui n'a enregistré aucune évolution, depuis les travaux de délimitation effectués, dans le cadre de la concrétisation de la dernière étape du processus qu'est la création du cadastre forestier maintenant à 85% le taux d'exécution global pour aucun montant engagé sur 490 millions programmés et (iii) la construction de postes de contrôle et des postes forestiers avec le recrutement d'un architecte pour proposer des plans types de ces infrastructures, maintenant à 12% le taux d'exécution physique cumulé pour aucun montant engagé sur 216 millions prévus.
661. Concernant la concrétisation du sous-effet attendu se rapportant à l'aménagement et la mise en valeur des espaces pastoraux, les produits attendus définis dans ce sens sont en lien avec l'aménagement des espaces pastoraux, la construction des parcs de vaccination et la récupération des espaces pastoraux et l'aménagement des aires d'abattage.
662. Au cours du 1er semestre 2019, la situation d'exécution de ces produits reste faible et se présente comme suit : (i) aucun aménagement des espaces pastoraux réalisé dû à l'insuffisance de dotation budgétaire ; (ii) aucune récupération des espaces pastoraux enregistrée ; (iii) la construction de 06 parcs de vaccination dans les espaces pastoraux dont 5 dans la Boucle du Mouhoun et 01 dans les Hauts Bassins.

663. Quant au sous-effet « l'accès aux ressources fourragères est amélioré et les conflits entre éleveurs et autres utilisateurs des ressources naturelles sont réduits », la situation d'exécution des produits identifiés à mi-parcours 2019 est la suivante : (i) à peine 8 km de pistes à bétail réalisés ; (ii) la poursuite des actions d'information et de sensibilisation sur la prévention de la survenue de conflit à travers la diffusion de 100 exemplaires de la Loi d'orientation relative au pastoralisme (LORP) et de ses textes d'application auprès des acteurs et (iii) la délivrance de 190 certificats internationaux de transhumance aux éleveurs sur une cible de 1 139 dans l'objectif d'assurer une transhumance apaisée.
664. Les efforts des collectivités territoriales à l'atteinte de cet effet attendu ont porté essentiellement sur : (i) le reboisement de 4 ha sur une prévision de 29 146 ha correspondant à une exécution financière de 26 839 680 FCFA sur une dotation prévisionnelle de 102 690 690 FCFA, soit un taux de réalisation de 26,1%, (ii) la création de 02 forêts communales pour une cible de 05 estimée à 32 628 700 FCFA contre une dotation budgétaire de 78 907 300 FCFA ; (iii) la création de pépinières communales pour un montant exécuté de 13 189 000 FCFA contre une prévision de 27 309 000 FCFA et (iv) la délimitation de 02 ha pour une cible de 22 ha pour une réalisation de 1 218 000 FCFA contre une prévision budgétaire de 26 220 000 FCFA.

II.3.5.2 Effet attendu 3.5.2 : les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte

665. Le renforcement des capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique dans une optique de transition vers l'économie verte est poursuivi à travers la mise en œuvre de 02 effets attendus sectoriels que sont : (i) les règles, les pratiques et institutions entourant la gestion de l'environnement sont renforcées en vue d'un développement durable et (ii) l'atténuation des émissions de GES et la résilience aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées tout en promouvant l'économie verte.
666. **Pour le compte de l'effet sectoriel relatif au renforcement des règles, des pratiques et institutions entourant la gestion de l'environnement en vue d'un développement durable**, apprécié à travers l'évolution des indicateurs «Proportion de politiques sectorielles, de PRD et de PCD intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement durable» dont la cible en 2019 est de 40% ; «Taux de renseignement des indicateurs de l'ONEDD » pour une cible fixée en 2018 de 80% ; « Nombre d'organes de mise en œuvre de la PNDD mis en place dans les institutions publiques et privées » avec une cible 2019 de 3 et « Taux de mise en œuvre des recommandations de la conférence du CONADD » avec une cible 2019 de 85% ; les produits identifiés pour sa concrétisation sont : (i) treize cibles régionales de la Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) sont définies, (ii) des entités nationales sont accréditées pour faciliter l'accès au fonds climat, (iii) la prise en compte de l'environnement et du développement durable dans les référentiels sectoriels et les plans locaux de développement est renforcée et (iv) l'Observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD) est opérationnalisé.

667. La situation d'exécution de ces produits au 1^{er} semestre 2019 se présente comme suit.
668. *Pour ce qui est de la définition de treize (13) cibles régionales NDT*, au premier semestre de l'année 2019, le processus de définition des cibles régionales est effectif pour onze (11) régions et est en cours pour deux (02) régions (Sahel et Centre). En outre, un module de formation sur la NDT en vue de sa prise en compte dans les PRD et PCD a été élaboré ainsi qu'un plan national de gestion de la sécheresse.
669. Le taux d'exécution physique à mi-parcours de ce produit est estimé à 25%. Sur une prévision financière annuelle de 1,34 milliard de francs CFA, 130 millions de francs CFA ont été engagés pour la mise en œuvre des activités, soit un taux d'exécution financière de 10 %.
670. Les taux d'exécution physique et financière cumulés du produit depuis le début de sa mise en œuvre sont estimés respectivement à 50% et à 48,30%. Par ailleurs, le processus est retardé par l'insuffisance des ressources financières
671. *Concernant l'accréditation des entités nationales pour faciliter l'accès au fonds climat*, les acquis engrangés à mi-parcours 2019 concernent : (i) la transmission de la lettre de la soumission de la candidature du FIE à l'accréditation au FVC par l'autorité nationale désignée ; (ii) la désignation d'un point focal FVC au FIE ; (iii) la mise en place d'une équipe interne chargée de conduire le processus d'accréditation ; (iv) la publication de la manifestation d'intérêt dans la revue de marché pour l'élaboration du plan stratégique et la révision du manuel des procédures et (v) la poursuite du processus d'identification des grands projets d'adaptation et d'atténuation au changement climatique (énergie, agriculture, environnement, etc.). Par ailleurs, la mise en œuvre des microprojets issus des appels à projets se poursuit sur le terrain.
672. Le taux d'exécution physique au premier semestre est de 60%. Sur une prévision annuelle de 122,6 millions de francs CFA, 14,7 millions de francs CFA (hors financement liés à la mise en œuvre des activités FIE) ont été engagés pour la mise en œuvre des activités, soit un taux d'exécution financière de 12%.
673. Les taux d'exécution physique et financière cumulés du produit depuis son début de mise en œuvre sont estimés respectivement à 40% et à 12,05%.
674. *Au titre du renforcement de la prise en compte de l'environnement et du développement durable dans les référentiels sectoriels et les plans locaux de développement*, la mise en œuvre des référentiels de planification a permis au 30 juin 2019, d'élaborer quatre (04) modules de formation des acteurs des collectivités territoriales sur la NDT, le changement climatique, la biodiversité, l'intégration et la budgétisation de la durabilité et de réviser et valider le guide d'intégration des thématiques « environnement et développement durable » dans les PRD et PCD et le plan de formation des acteurs à ces thématiques.
675. Le taux d'exécution physique de ce produit au premier semestre est de 20%. Sur une prévision annuelle de 200 millions de francs CFA, 20 millions de francs CFA ont été engagés, soit un taux d'exécution financière de 10 %.

676. Les taux cumulés d'exécution physique et financière de ce produit sont respectivement de 85% et de 65,20%. L'insuffisance des ressources financières est la principale difficulté rencontrée pour l'exécution de ce produit.
677. *S'agissant de l'opérationnalisation de l'Observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD)*, au premier semestre 2019, toutes les activités prévues sont en cours de mise en œuvre. En effet, une formation des partenaires (PNGIM, SP/CPSA, SE/CNSA, CRA) a été réalisée pour le suivi de la campagne et des ressources naturelles avec les produits MESA e-Station et SPIRITS. En outre, une rencontre d'échanges sur le Projet SERVIR Afrique de l'Ouest a été organisée.
678. Par ailleurs, des équipements ont été acquis pour la reconfiguration du serveur de l'ONEDD afin de faciliter l'accès aux indicateurs, aux données de la E-station ainsi que l'exploitation des logiciels de modélisation à distance par les autres ministères et les universités. Quant à l'animation du site Web, il se poursuit par la mise à jour des indicateurs à travers la collecte des données de base auprès des partenaires.
679. Le taux d'exécution physique de ce produit est de 40%. Sur une prévision annuelle de 50,4 millions de francs CFA, 20 millions de francs CFA ont été engagés, soit un taux d'exécution financière de 39,68%. Les taux d'exécution physique et financière cumulés du produit sont respectivement de 75% et de 61,50%.
680. **En ce qui concerne le renforcement de l'atténuation des émissions de GES et la résilience aux effets néfastes de changement climatique tout en promouvant l'économie verte**, mesuré par les indicateurs « Nombre d'emplois verts décents créés » dont la cible 2019 est de 1000 ; « Existence de la stratégie REDD+ » ; « Nombre annuel de programmes spécifiques d'investissement prioritaire élaboré pour les éco-villages » ; « Nombre de villages en transformation en éco-villages » avec en prévision en 2019 la transformation de 13 villages en éco-villages et « Quantité de carbone séquestré (en millions de tonnes) », les trois (03) produits attendus concernent : (i) 2000 villages sont transformés en éco-villages, (ii) la stratégie de Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) est élaborée et (iii) un programme d'appui au développement de l'économie verte au Burkina Faso accompagné d'une réforme institutionnelle porteuse de notre ambition avec la création d'une structure à part entière pour la promotion de l'économie verte est élaboré.
681. Les principales avancées à mi-parcours 2019 dans la mise en œuvre de chacun de ces produits se présentent comme suit :
682. *S'agissant de la transformation de 2000 villages en éco-villages* dont la prévision 2019 concerne la poursuite du processus de transformation des 13 villages pilotes en éco-villages, au premier semestre de l'année, la stratégie nationale de création des éco-villages et son premier plan d'actions 2018-2020 ont été adoptés, les activités de lancement des projets ont été tenues, la note conceptuelle sur la résilience climatique a été élaborée, les acteurs ont été sensibilisés au concept "éco-village" et 1716 villages complémentaires ont été identifiés. Par ailleurs, les marchés liés aux investissements dans les 13 éco-villages pilotes ont été lancés.

683. Le taux d'exécution physique au premier semestre est de 60%. Aucun décaissement n'a été effectué au cours du semestre. Les taux d'exécution physique et financière cumulés sont respectivement de 35,13% et de 2,73% depuis la mise en œuvre du produit.
684. L'insuffisance des ressources financières allouées par l'Etat et l'absence de partenaires stratégiques constituent les principales difficultés rencontrées dans le cadre de la réalisation de ce produit. L'allocation de crédits budgétaires conséquents et le renforcement du plaidoyer auprès des bailleurs de fonds pourraient pallier ces insuffisances.
685. *Relativement à l'élaboration la stratégie de Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+)*, les réalisations majeures ont trait à la validation des études sur les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts et les options stratégiques, de 6 rapports d'études thématiques, d'un rapport-synthèse et d'un rapport sur les options stratégiques. De même, l'analyse du droit carbone a été réalisée, les données sur le sol de la nouvelle BDMNV_REDD+ ont été produites et le système MNV a été élaboré.
686. Le taux d'exécution physique au premier semestre est de 65%. Sur un montant prévisionnel de 2,53 milliards de francs CFA, 583,76 millions de francs CFA ont été engagés, correspondant à un taux d'exécution financière de 23%.
687. Les taux d'exécution physique et financière cumulés sont respectivement de 70% et de 56,10%.
688. Les retards dans les paiements des prestataires, dans la signature des contrats des experts nouvellement recrutés et dans l'exécution de certaines études ainsi que la mobilité des représentants des parties prenantes constituent les handicaps majeurs dans le cadre de la mise en œuvre de ce produit.
689. Aussi, l'amélioration des capacités techniques et humaines de l'équipe fiduciaire pour faciliter l'exécution des activités pourrait pallier les difficultés rencontrées.
690. *Enfin, le processus d'élaboration d'un programme d'appui au développement de l'économie verte au Burkina Faso accompagné d'une réforme institutionnelle porteuse de notre ambition avec la création d'une structure à part entière pour la promotion de l'économie verte* est en cours avec l'avis favorable de la CNPD sur différents documents élaborés. Le taux d'exécution physique est de 80% et le taux d'exécution cumulé de ce produit depuis sa mise en œuvre est de 98%.

II.3.5.3 Synthèse et enseignements de l'objectif stratégique 3.5

691. *Les actions menées en matière de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles se sont concrétisées au premier semestre 2019 par la mise en œuvre de 04 effets sectoriels restent diversement appréciables. Ainsi, concernant l'accroissement du couvert végétal, ce sont 2 442 878 plants produits pour la campagne de reboisement 2019-2020 sur une prévision de 11 000 000 et 12 nouveaux espaces de conservations créés sur 40 prévus. Pour ce qui est de l'inversion de la tendance de dégradation accélérée de l'environnement et des ressources naturelles, la situation reste mitigée avec l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion sur les 10 attendus en 2019, la récupération de seulement*

475 ha de terres dégradées sur une prévision annuelle de 10 000 ha et le statu quo dans le processus de sécurisation des 17 aires classées. Il est de même pour l'aménagement et la mise en valeur des espaces pastoraux où aucune réalisation n'a été enregistrée.

692. *Pour ce qui est du sous-effet portant sur le renforcement des règles, des pratiques et institutions entourant la gestion de l'environnement en vue d'un développement durable, les acquis sont entre autres le démarrage du processus de définition des cibles régionales pour onze (11) régions avec un niveau de réalisation de 25%, l'exécution à hauteur de 60% du produit relatif à l'accréditation des entités nationales pour faciliter l'accès aux fonds climat, l'exécution à hauteur de 40% de l'opérationnalisation de l'Observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD).*
693. *Quant au sous-effet relatif au renforcement de l'atténuation des émissions de GES et la résilience aux effets néfastes du changement climatique tout en promouvant l'économie verte, l'état de mise en œuvre des produits est satisfaisant avec l'exécution à hauteur de 60% de la tranche annuelle pour aucun décaissement effectué du processus de transformation des 13 villages pilotes en éco-villages. Il en est de même de l'élaboration de la stratégie de Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+), avec un niveau de réalisation est de 65% pour une exécution financière de 583,76 millions de francs CFA.*

Toutefois, la mise en œuvre de ces actions a été contrariée par l'insuffisance de ressources financières, l'absence de partenaires stratégiques et la défaillance de certains prestataires constituant ainsi les principales difficultés rencontrées pour lesquelles des solutions devront être apportées pour plus de résultats des actions en cours au second semestre.

III DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PNDES A MI-PARCOURS 2019

Dans cette section, l'accent a été mis sur la stratégie de communication, le fonctionnement des CSD et CRD ainsi que le financement du PNDES.

III.1 Stratégie de communication

694. Au titre de la communication, les principaux acquis sont : (i) l'élaboration d'une stratégie de communication assortie de plan de communication budgétisé, grâce à un plaidoyer auprès de la Délégation de l'Union européenne ; (ii) la conception d'un site Web destiné au suivi du PNDES ainsi que la récupération des droits d'administration du site Web de la conférence internationale des partenaires du Burkina Faso pour le financement du PNDES organisée à Paris ; (iii) la conduite d'une campagne de communication en français traduite simultanément en langues nationales dans 22 provinces ; (iv) l'élaboration de fiches comportant des éléments de langage de communication sur le PNDES pour chaque ministère ; (v) la conception de prospectus sur les réalisations du PNDES ; (vi) à la demande du Service d'information du gouvernement, la conception d'un nouveau format de compte rendu du conseil des ministres suivant les axes stratégiques du PNDES et la formation des cadres du SIG à son utilisation ; (vii) la réalisation de plus 60 activités de communication sur le PNDES dont au moins 20 activités médias.

III.2 Cadre organisationnel du dispositif de suivi et d'évaluation

695. L'ensemble des organes du dispositif de suivi et d'évaluation du PNDES ont régulièrement fonctionné au cours du premier semestre 2019. Les présidents des CSD et CRD ont par ailleurs pris des arrêtés pour mieux préciser et organiser le fonctionnement des différents cadres.
696. Les revues sectorielles et régionales à mi-parcours 2019 se sont toutes tenues. Les produits de ces travaux ont permis l'élaboration du rapport global de performance soumis à l'examen de la session extraordinaire du Comité technique national du PNDES.

III.3 Financement du PNDES

III.3.1 Financement sur ressources propres

697. Les ressources propres mobilisées au cours du premier semestre 2019 s'élèvent à 929,83 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 1 687, 84 milliards FCFA, soit un taux de recouvrement de 50,09 %. De façon globale, le niveau de mobilisation des ressources propres projetées par le PNDES, de 2016 au 30 juin 2019, ressort à 5 100, 67 milliards FCFA représentant 51, 93 % de la part globale des ressources propres prévisionnelles du PNDES qui est de 9 825,2 milliards FCFA.

Tableau 40: Niveau de mobilisation des ressources propres pour le financement du développement

	Réalisation 2016 (LR)	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation au 30 juin 2019	Cible PNDES 2019	Montants cumulés
Ressources propres	1 201,80	1 438,27	1 530,77	929,83	2 242,9	5 100,67
Recettes courantes	1 200,30	1 434,51	1 530,77	929,83	-	5 095,41
Recettes fiscales	1 040,30	1 315,50	1 354,24	720,32	-	4 430,36
Recettes non fiscales	160,10	119,02	176,51	209,51	-	665,14
Recettes en capital	1,5	3,75	0	0	-	5,25

Source : MINEFID/DGTCP, Août 2019

III.3.2 Financement sur ressources extérieures

698. Pour compléter les efforts que fait le gouvernement, des ressources propres doivent être mobilisées pour parvenir à un financement optimal du PNDES. Pour le premier semestre de l'année 2019, soixante-trois (63) conventions de financement ont été signées entre le Burkina Faso et ses PTF pour un montant global de 582,24 milliards FCFA. Ce montant est composé de dons et de prêts dans des proportions respectives de 42,45% et de 57,54%. Ces financements ont été alloués par des partenaires bilatéraux (31,06%) et multilatéraux (37,55%), les ONG (07,19%) et les PPP (24,18%).

699. Au 30 juin 2019, le montant cumulé des ressources extérieures mobilisées pour le financement du PNDES s'élève à 3601,85 milliards FCFA. Ce montant total représente 64,66 % du gap à rechercher pour le financement du PNDES qui s'élève à 5 570,2 milliards FCFA.

Tableau 41: Récapitulatif des conventions signées en 2016, 2017, 2018 et à mi-parcours 2019

Type de coopération	Conventions 2016			Conventions 2017			Conventions 2018			Conventions au 30 juin 2019		
	Prêts	Dons	Total	Prêts	Dons	Total	Prêts	Dons	Total	Prêts	Dons	Total
Coopération bilatérale	36,30	163,73	200,03	74,68	167,86	242,54	93,27	192,98	286,25	51,87	129	180,87
Coopération multilatérale	352,62	229,79	582,41	493,00	208,06	701,06	357,98	318,35	676,31	142,36	76,32	218,68
Partenariat Public Privé	15,32	-	15,32	9,59	-	9,59	181,07	-	181,07	140,80	-	140,80
ONG	-	69,01	69,01	-	23,55	23,55	-	32,47	32,47	-	41,88	41,88
Total	404,24	462,53	866,77	577,27	399,47	976,74	632,32	543,8	1176,1	335,03	247,20	582,24

Source : MINEFID/DGCOOP, Août 2018

III.3.2.1 Aide projet

700. Les appuis projets se composent des dons projets et des prêts projets. Selon TOFE à fin juin 2019, 49,93 milliards FCFA ont été mobilisés au titre des dons projets et 69,39 milliards au titre des prêts projets, soit un total de 119,32 milliards FCFA mobilisés sur une prévision annuelle de 394,99 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 30,21 %.

III.3.2.2 Appuis budgétaires

701. Les appuis budgétaires sont des ressources provenant des budgets de nos partenaires techniques et financiers, composés de dons et prêts, et qui vont directement dans le budget de l'Etat, sans être directement affectés à la réalisation d'un projet spécifique. Ces appuis peuvent prendre deux formes, les appuis budgétaires généraux, où le dialogue se fait autour de l'ensemble des secteurs de développement et les appuis budgétaires sectoriels, où le dialogue se focalise uniquement sur le secteur concerné par l'appui budgétaire.
702. Au premier semestre 2019, quatre (04) décaissements d'un montant total de 43,45 milliards FCFA ont été effectués dont 6,31 milliards de dons et 37,14 milliards de prêts. Il s'agit de l'Allemagne, du Danemark, de la BAD, et du FMI, pour des montants respectifs de 3,94 milliards FCFA, de 2,37 milliards FCFA, de 8,03 milliards FCFA et 29,11 milliards FCFA.

IV PERSPECTIVES POUR LE SECOND SEMESTRE 2018 DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNDES

703. Les perspectives de mise en œuvre du PNDES au cours du reste de l'année et au-delà se présentent comme suit par axe stratégique.

IV.1 Axe 1 : Réformer les institutions et moderniser l'administration

704. Au cours du second semestre de l'année, l'action en matière de réforme des institutions et de modernisation de l'administration sera consacrée à l'achèvement des investissements et les réformes engagées et au démarrage des autres actions planifiées. Par objectif stratégique, les principaux produits et/ou actions restants à conduire sont indiqués ci-après.

IV.1.1 Objectif stratégique 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative

En matière de promotion de la bonne gouvernance politique et administrative, l'accent sera porté sur les principales actions suivantes : (i) la tenue de la session du cadre permanent de concertation pour l'évaluation des sessions parlementaires, l'organisation des rencontres de concertation avec les groupes parlementaires ; (ii) la réception des équipements de l'imprimerie de Dori et Tenkodogo dans le cadre de l'implantation de nouvelles directions régionales des Editions Sidwaya ; (iii) la poursuite de la protection des réfugiés par la tenue des sessions du comité d'éligibilité et l'organisation des séances de formation au profit des écoles professionnelles en droit des réfugiés ; (iv) la poursuite des recrutements avec l'organisation des 304 concours et la finalisation du concours de recrutement de 1000 IAC ; (v) l'actualisation et le suivi de l'opérationnalisation du Répertoire interministériel des métiers de l'Etat (RIME) ; (vi) la tenue de la session du cadre de concertation et de dialogue Etat-OSC ; (vii) l'organisation de la session ordinaire du COMGEC-K ; et enfin (viii) la finalisation du rapport de suivi évaluation du plan d'actions PGO 2017-2019 et le lancement du processus d'élaboration du 2^e plan d'actions PGO 2019-2021.

705. **Par ailleurs au plan sécuritaire**, un accent particulier devra être accordé à : (i) la poursuite de la construction de nouveaux services de sécurité (Police et Gendarmerie) et les rendre fonctionnels ; (ii) la réception du matériel opérationnel au profit des services de Police et de Gendarmerie ainsi que la Garde de sécurité pénitentiaire ; (iii) la poursuite du recrutement et la formation des agents de sécurité ; (iv) le lancement officiel des enrôlements et de la délivrance de e-passeport pour le site de Bobo-Dioulasso ; (v) la poursuite du déploiement de l'outil IRAPOL dans les services de sécurité ; (vi) la poursuite du développement de l'application e-visa et sa mise en ligne ; (vii) la poursuite de la construction et l'équipement des dortoirs, ainsi que de l'infirmerie de l'Ecole nationale des sapeurs-Pompiers ; et enfin ; (viii) la poursuite de la mise en œuvre de la loi de programmation militaire quinquennale 2018-2022 à travers les réalisations d'infrastructures et l'acquisition d'équipements stratégiques.

IV.1.2 Objectif stratégique 1.2 : promouvoir la bonne gouvernance économique

706. Afin de promouvoir la bonne gouvernance économique, le reste de l'année 2019 sera consacré à la mise en œuvre d'importantes réalisations telles que : (i) Réaliser le dénombrement, numériser les données, réaliser des enquêtes post-censitaires et faire le plan d'analyse ; (ii)) accélérer la transformation du statut du FBDES en une société d'Etat à vocation de société d'investissement en fonds propres au profit des PME/PMI et des grandes entreprises et (iii) finaliser la relecture de la loi et des textes d'application relative au cadre juridique et institutionnel des PPP.
707. Concernant les investissements, il s'agira de : (i) opérationnaliser la Caisse de Dépôts et de Consignations (CDC) ; (ii) opérationnaliser le projet cadastre fiscal à travers le renforcement du cadre juridique et institutionnel du cadastre fiscal et la maîtrise de la matière imposable.
708. *S'agissant de l'amélioration du climat des affaires*, il s'agira pour le second semestre de : (i) renforcer les capacités managériales et entrepreneuriales des PME et des acteurs de l'économie informelle ; (ii) poursuivre le processus de labélisation des produits du terroir et de l'initiative 100 produits certifiés (I 100-PC) ; (iii) assurer le fonctionnement du dispositif de suivi de l'amélioration du climat des affaires ; (iv) poursuivre la mise en œuvre du PATECE. Les efforts se poursuivront dans la mise en œuvre des investissements par l'intensification des démarches pour une mobilisation du foncier pour les projets port sec multimodal à Ouagadougou et les deux ZES.

IV.1.3 Objectif stratégique 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale

1. **Dans le domaine du renforcement de la décentralisation et la promotion de la bonne gouvernance locale**, le second semestre sera principalement consacré aux actions suivantes : (i) la réforme du fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales en vue d'opérationnaliser le guichet et garantir les emprunts, organiser un atelier de réflexion et de plaider pour la mise à disposition des appuis sectoriels et du fonds minier pour le développement des collectivités ; (ii) la vulgarisation du guide pour l'exercice des compétences et des ressources transférées en vue d'outiller les services techniques au niveau des CT ; (iii) l'établissement d'une situation de référence de la fourniture des SPL dans chaque collectivité territoriale, l'élaboration et l'adoption des normes et standards de qualité ; (iv) la formation des gestionnaires des ressources humaines des collectivités territoriales à la gestion des ressources humaines et l'organisation des missions d'appui-conseil à leur profit ; (v) la poursuite de l'élaboration des textes d'application de l'avant-projet du CGCT en vue de faciliter son adoption en conseil des ministres et par l'Assemblée nationale.
709. Pour ce qui est des investissements, les actions porteront entre autres sur : (i) la réalisation des investissements prévus dans les plans annuels de travail régionaux dans le cadre du PADEL, dans toutes les 13 régions ; (ii) la poursuite de la mise en œuvre du PUS élargi aux nouvelles régions ; (iii) la poursuite des travaux entrant dans le cadre de la mise en place

du pôle de croissance du Sahel, du pôle écotouristique de l'Est et des agropoles de Samendeni et de Sourou.

IV.2 Axe 2 : Développer le capital humain

710. Pour le développement du capital humain, les perspectives d'action à court terme se présentent comme suit par objectif stratégique.

IV.2.1 Objectif stratégique 2.1 : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique

711. En matière de promotion de la santé et d'accélération de la transition démographique, d'infrastructures sanitaires, le reste de l'année et les mois à venir devront être consacrés à la poursuite et à l'accélération des chantiers de construction de bâtiments pour habiter les centres de santé des différents ordres, normaliser des centres de santé et accroître l'offre de services.

712. En matière de réformes stratégiques, les principales actions à conduire demeurent: (i) la poursuite de la mise en œuvre de la gratuité des soins et l'amélioration de sa gestion; (ii) la poursuite de l'opérationnalisation de la fonction publique hospitalière; (iii) le renforcement du système national de pharmacovigilance des produits de santé; (iv) l'accréditation des formations sanitaires publiques et privées pour la mise en œuvre de l'assurance maladie universelle ; (v) le développement de la pharmacie hospitalière et (vii) la poursuite du recrutement et de la formation des personnels de santé.

713. En ce qui concerne l'amélioration de l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, il s'agira notamment : (i) de poursuivre la prise en charge des cas de malnutrition aiguë à travers les 13 régions ; (ii) de renforcer la gestion du Stock national de la sécurité alimentaire (SNS) et du Stock d'intervention (SI) et (iii) de conduire des interventions adaptées et ciblées en vue de réduire la vulnérabilité des populations dans les zones structurellement déficitaires.

714. Dans le cadre du processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique, la principale action à entreprendre concerne la poursuite de l'application effective de la gratuité de la planification familiale.

IV.2.2 Objectif stratégique 2.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie

715. En matière d'accès de tous à une éducation de qualité, les perspectives pour le second semestre 2019 portent essentiellement sur la poursuite des actions entamées au premier semestre et la mobilisation des ressources financières pour de nouvelles programmations. Il s'agira d'accélérer la réalisation des infrastructures par le renforcement des équipes de travail en vue d'achever la construction des 6 lycées scientifiques dont la réalisation a démarré en 2018 et des 2 lycées scientifiques en cours de réalisation par la fondation Orange.

716. Au titre de la disponibilité et de l'employabilité des ressources humaines, les perspectives concernent principalement la réallocation du budget de 400 000 000 FCFA alloué à la construction de deux nouveaux centres de formation professionnelle et la poursuite des travaux de construction des CFP de Bagré et Pô entamés en 2018.
717. Concernant l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie, les principales actions à mettre en œuvre au second semestre portent sur : (i) la poursuite de la construction et l'équipement des infrastructures déjà entamées ; (ii) le démarrage de l'opération de subvention du premier ordinateur aux étudiants du cycle Licence ; (iii) la prise en charge des 96 ATER dans le cadre du renforcement du vivier enseignant ; (iv) la poursuite des travaux de réalisation des gros œuvres de la cité de l'Université Ouaga II ; (v) le démarrage des travaux de construction de la cité de 1500 lits de l'UNZ et (vi) la poursuite du service dans les restaurants universitaires et l'octroi des bourses, prêts et aides aux étudiants.

IV.2.3 Objectif stratégique 2.3 : promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie

718. En matière de recherche et d'innovation, les perspectives d'action au cours du second semestre se présentent comme suit par sous-effet.
719. **Au titre de l'amélioration de la gouvernance de la recherche scientifique et de l'innovation**, il s'agira entre autres de : (i) poursuivre le financement des projets en cours d'exécution ; (ii) poursuivre le plaidoyer pour l'adoption des textes d'application de la Loi d'orientation (LORSI) ; (iv) valider le plan stratégique de la recherche sur les ressources génétiques forestières et de (v) réaliser les bulletins d'information de valorisation des résultats de la recherche du premier semestre et ceux du deuxième semestre de 2019.
720. **Pour le développement des capacités infrastructurelles et humaines du CNRST**, il s'agira de : (i) conclure les avenants aux contrats de clôture de Farako-Bâ afin de permettre le démarrage des travaux de clôture de Kamboinsé dans le cadre de la sécurisation des sites de recherche ; (ii) poursuivre les travaux de construction du laboratoire de l'IRSS/Kaya et l'achèvement du siège de l'INSS et (iii) achever les travaux de réhabilitation de l'atelier de l'IRSAT et d'aménagement du parc botanique OUNETIAN BOGNOUNOU et démarrer ceux du siège de l'INERA.
721. **S'agissant du développement de la recherche et l'innovation, dans le domaine agro-sylvo-pastorale et environnemental**, il est attendu au second semestre de l'année 2019 : (i) la publication de 16 documents résultant de la recherche forestière et faunique ; (ii) le suivi et l'évaluation des essais de la mise au point des technologies appropriées pour l'exploitation durable des ressources halieutiques et aquacoles ; (iii) la mobilisation des ressources financières pour l'analyse bromatologique et le test sur le terrain de la formule alimentaire à base d'ingrédients locaux et (iv) l'acquisition de l'aliment pour bétail pour réaliser le programme de développement des croisements améliorateurs pour l'amélioration du potentiel génétique des races locales.
722. **Quant à la valorisation des résultats de la recherche scientifique et technologique**, il s'agira notamment de poursuivre la mise en place des champs-écoles, des parcelles et unités de

démonstration, des parcelles vitrines des producteurs, la diffusion des semences forestières améliorées et la mise en place des vitrines vivantes au niveau du parc d'innovation de Bagré.

IV.2.4 Objectif stratégique 2.4: promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes

723. Les perspectives pour les années 2019 et 2020 consistent essentiellement à l'accélération des interventions pour rattraper les retards accusés et atteindre les cibles prévues. Les prévisions pour chaque effet visant la promotion de l'emploi décent et la protection sociale pour tous se présentent ainsi qu'il suit.
724. En vue de garantir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, les perspectives 2019-2020 visent à poursuivre les actions entamées au cours du 1^{er} semestre et à engager la mise en œuvre de celles programmées afin d'atteindre les performances dans chaque domaine.
725. Dans le cadre du renforcement *du cadre juridique et institutionnel du travail décent et des financements des micro et des petites entreprises*, il est attendu : (i) l'élaboration de 50% des textes d'application du code du travail ; (ii) la finalisation et la transmission de l'avant-projet de loi portant code du travail au COTEVAL ; (iii) la validation du Programme pays de promotion du travail décent (PPTD) ; (iv) le contrôle de 8309 établissements sur le respect de la législation du travail ; (v) la sélection de 10 000 promoteurs de microprojets ; (iii) l'amélioration de l'employabilité des demandeurs d'emploi et (vi) l'accroissement des dotations financières des fonds nationaux de financement.
726. *Relativement à la promotion du dialogue social et de la sécurité et santé au travail par l'amélioration du dispositif réglementaire et institutionnel*, les prévisions portent sur : (i) la tenue des différents cadres de concertation ; (ii) la poursuite des efforts d'accompagnement de négociations des conventions collectives avec les secteurs d'activités ; (iii) la construction de la bourse de travail de Tenkodogo ; (iv) l'élaboration et la validation d'un programme de promotion du dialogue social ; (v) la sensibilisation à la sécurité et santé au travail (SST) et (vi) la garantie du respect de la réglementation en matière de SST dans les établissements et les entreprises.
727. *Au titre du renforcement du système d'information, du dispositif d'intermédiation sur le marché du travail et de la réinsertion socio-économique des travailleurs déflatés et retraités*, il s'agira : (i) d'organiser les concours directs et sur mesures nouvelles et des concours professionnels au profit des demandeurs d'emploi ; (ii) de collecter et de publier 5 532 offres d'emplois sur le site de l'ONEF ; (iii) d'enregistrer 34 941 demandeurs d'emplois à l'ANPE ; (v) de former 300 travailleurs déflatés et retraités aux activités agro sylvo pastorales et (vi) de financer 143 projets des travailleurs déflatés et retraités.
728. *En ce qui concerne l'accès à l'emploi de la main-d'œuvre, notamment des jeunes, des femmes et des catégories sociales marginalisées et l'amélioration de l'employabilité des jeunes et des femmes*, il sera question de : (i) recruter 4 200 jeunes diplômés au profit du PEJEN ; (ii) recruter des contingents pour les THIMO urbains et ruraux ; (iii) promouvoir l'insertion socioprofessionnelle des jeunes ruraux dans les métiers agricoles et (vi)

poursuivre le placement et le suivi des jeunes diplômés et des jeunes formés aux métiers en stage d'initiation à la vie professionnelle et de pré-emploi et la formation de milliers de demandeurs d'emplois en entrepreneuriat, en TRE, en TIC, en permis de conduire, etc.

729. *Pour ce qui est de l'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle*, il s'agira d'organiser une table ronde des PTF pour le financement du RAMU, d'organiser des rencontres de concertations avec les partenaires sociaux pour définir les conditions de financement du RAMU et d'élaborer le texte sur le taux d'appel des cotisations.
730. Les perspectives 2018-2020 pour réduire les inégalités sociales et de genre et promouvoir la femme comme acteur dynamique du développement portent sur la mise en œuvre des actions suivantes par domaine.
731. En ce qui concerne le renforcement de la protection de l'enfant et l'amélioration de l'offre éducative/encadrement de la prime enfance, il est prévu :(i) la mobilisation des ressources pour la sensibilisation de 1978 personnes aux violences faites aux enfants ; (iii) la poursuite des plaidoyers auprès des PTF pour le financement du projet d'appui à la lutte contre le phénomène des enfants et femmes en situation de rue ; (iv) la prise en charge intégrée de 5 919 OEV (filles et garçons) et des enfants victimes de traite ou à risque ; (v) le retrait de 1739 enfants de la rue ; (vi) la mise en œuvre du Programme national d'encadrement de la prime enfance et l'organisation de séances de plaidoyer pour la promotion des structures de l'encadrement de la prime enfance.
732. La promotion de la famille et de de l'éducation sociale se traduira par la résolution des conflits familiaux/conjugaux, la résolution des difficultés de fonctionnement du PAPSA et du CFAF, le financement de 90 filles-mères pour la réalisation d'AGR, la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables, la relecture des textes régissant l'organisation et le fonctionnement des activités socioéducatives et l'élaboration des outils harmonisés de suivi-supervision des services sociaux spécialisés et des services sociaux communaux.
733. S'agissant de la protection et de la promotion des personnes handicapées et des personnes âgées, les actions porteront sur la Formation et le financement des personnes handicapées, l'opérationnalisation des recommandations du forum national des personnes handicapées de 2018, l'accompagnement des personnes handicapées pour leur insertion professionnelle, la prise en charge intégrée de 2 000 enfants handicapés, l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre l'exclusion sociale 2020-2024 et l'adoption des décrets d'application de la loi portant protection des personnes âgées.
734. Le renforcement de la solidarité nationale impliquera la poursuite de la mise en place du registre unique des personnes vulnérables, l'octroi d'un d'appui financier et/ou matériel aux structures caritatives et aux familles d'accueil, et la prise en charge intégrée des ménages vulnérables ciblés.
735. Les actions d'autonomisation économique de la femme seront promues avec : (i) l'immatriculation de 8 550 entreprises informelles des femmes ; (ii) l'octroi de fonds de roulement et de crédits d'investissement aux associations de femmes ; (iv) la dotation en

technologie de 520 associations et groupements féminins et en engrais à 1 900 femmes et (v) la poursuite de l'autonomisation sociopolitique de la femme.

IV.2.5 Objectif stratégique 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité

736. **Pour le second semestre** de l'année, les produits attendus et les activités à réaliser en ce qui concerne l'amélioration du cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité sont les suivants.
737. **En matière d'eau potable**, il s'agira de : (i) réaliser 10 nouvelles AEPs et réhabiliter 21 autres ; (ii) réaliser 952 nouveaux forages et d'en réhabiliter 632 au second semestre ; (iii) de finaliser la vingtaine d'études d'adduction d'eau potable en cours de réalisation dans le cadre de la réalisation des AEP-MV et (iv) de suivre l'adoption des deux documents « guide pratique sur la délégation du service public en matière d'eau potable en milieu rural au Burkina Faso » et « réduction du tarif de l'eau potable en milieu rural pour la période 2019-2030 au Burkina Faso » et d'en assurer la diffusion.
738. **Au titre de l'assainissement**, les attentes phares du second semestre portent sur: (i) la réalisation des 24 km restant d'extension du réseau collectif à Ouagadougou pour l'année et le raccordement de 289 autres ménages au réseau ; (ii) la réalisation de 44 195 latrines familiales avec 21 493 en milieu rural et 22 702 en milieu urbain et la réalisation de 960 latrines institutionnelles et publiques.
739. **S'agissant de l'accès de tous à un cadre de vie décent**, il s'agira de procéder à l'opérationnalisation des centres de traitement et de valorisation des déchets plastiques de Bobo-Dioulasso, de Dori et de Tenkodogo, de réceptionner le centre de Gaoua, de poursuivre l'achèvement des travaux de construction des centres de Dédougou et de Manga, d'acquérir et installer les équipements et finaliser et valider les projets de textes sur la législation sur l'importation des véhicules usagers et le renforcement des contrôles techniques afin de réglementer le secteur des transports qui est le secteur le plus polluant.
740. **En matière d'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique, le reste de l'année sera consacré** à la poursuite des projets d'électrification, de promotion d'économie d'énergie et de l'efficacité énergétique, au renforcement et à l'extension du réseau par la mise en œuvre du Projet d'extension et de renforcement des réseaux électriques (PERREL).
741. Ainsi au deuxième semestre, les actions consisteront en la poursuite de la mise en œuvre des réformes stratégiques et investissements structurants afin d'améliorer le taux d'accès. Il s'agira de : (i) élaborer les textes d'application de la loi n°014-2017/AN du 20 avril 2017 sur le secteur de l'énergie ; (ii) achever les travaux du programme d'électrification de 229 localités ; (iii) poursuivre le Projet Bac up solaire et les travaux d'électrification d'infrastructures sociocommunitaires ; (iv) achever les travaux d'électrification rurale décentralisée de 41 localités par le système solaire photovoltaïque ; (v) achever les travaux d'électrification de 57 chefs-lieux de communes ; (vi) achever l'Electrification rurale décentralisée des provinces du Ziro et du Gourma (ERD-ZIGO) de 45 localités ; (vii) poursuivre les travaux d'électrification des zones péri-urbaines de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso par le Projet d'électrification des zones péri-urbaines (PEPU) et (viii) mettre en œuvre le PERREL.

IV.3 Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois

IV.3.1 Objectif stratégique 3.1 : développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché

742. Le second semestre sera consacré pour intensifier la mise en œuvre des actions identifiées en vue d'une part, de renforcer la part contributive du secteur primaire à la sécurité alimentaire, à la création d'emplois décents et à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale ; et d'autre part, de mettre en œuvre le plan de réponse et de soutien aux personnes vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition.
743. Ainsi, dans le cadre de l'amélioration de la production agricole et piscicole, les actions à mettre en œuvre porteront sur : (i) la réalisation et la réhabilitation des aménagements des bas-fonds et de périmètres irrigués ainsi que la concrétisation du financement des autres investissements de ce type ; (ii) l'accélération de la mise à disposition des intrants (1 461 tonnes de semences et 33 431 tonnes d'engrais) et équipements agricoles au profit des producteurs; (iii) le renforcement de la dotation des producteurs en appareils de traitement phytosanitaire, en kits de protection individuelle et en pesticides ; (iv) la mise à disposition d'équipements aux producteurs et la construction d'infrastructures adéquates et de magasins de stockage afin de réduire les pertes à la récolte et post-récoltes et (v) la délivrance d'actes de possession foncière rurale et la diffusion des textes relatifs au foncier rural au profit des producteurs.
744. En matière d'amélioration de la production d'élevage, il s'agira de poursuivre la lutte contre les maladies animales prioritaires à travers les campagnes de vaccination et l'organisation de la campagne de fauche et conservation du fourrage naturel.
745. Concernant les investissements structurants et les réformes stratégiques, il s'agira de : (i) concrétiser la création de la CAIMA, la mise en place de l'ANTR et des petites unités de transformation du phosphate en attendant la mise en place de l'usine de transformation de phosphate et la mise en place de l'assurance agricole et (ii) d'accélérer la création de la CAMVET et de l'unité de montage de tracteurs.
746. Par ailleurs, les efforts seront déployés pour assister les personnes vulnérables en lien avec la crise humanitaire exacerbée par la dégradation de la situation sécuritaire à travers la poursuite de la mise en œuvre du plan de réponse et de soutien aux personnes vulnérables à l'insécurité et à la malnutrition de l'année 2019.

IV.3.2 Objectif stratégique 3.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents

747. Les perspectives d'action en vue du renforcement du secteur industriel et artisanal se présentent comme suit par domaine.
748. En matière **d'industrie**, les investissements structurants et les réformes stratégiques à engager et/ou à poursuivre concerneront : (i) le projet de relance des entreprises en difficulté ; (ii) l'adoption de quatre autres textes d'application complémentaires de la loi

portant Code des investissements ; (iii) la mise en œuvre du plan pluriannuel de la Charte des PME en fiches de projets ; (iv) la finalisation de l'élaboration des curricula en vue d'opérationnaliser l'Institut de génie industriel et textiles ; (v) le démarrage des travaux de construction de la nouvelle unité dans le cadre du processus de réouverture de l'Ex-Faso Fani ; (vi) la réception de l'usine d'égrainage de coton bio à Koudougou pour fin 2019 ; (vii) le lancement officiel de la Stratégie nationale d'industrialisation (SNI) et la réalisation d'un film documentaire sur la SNI ; (viii) l'opérationnalisation du ST-PIA ; (ix) la mise en œuvre de l'IRCP et (x) la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de la stratégie de création de zones franches industrielles.

749. **Relativement à l'artisanat**, il s'agira : (i) de poursuivre la mise en œuvre des activités du projet de construction du Village artisanal de Bobo-Dioulasso (VAB) ; (ii) de valider au cours d'un atelier les projets de textes d'application du Code de l'artisanat ; (iii) de poursuivre le processus d'opérationnalisation du CNATAC à Bobo-Dioulasso ; (iv) poursuivre la mobilisation des ressources financières au profit du Centre de référence aux métiers de l'artisanat ; (v) poursuivre la mobilisation des exposants et autres partenaires pour la réussite du SARA et (vi) achever la production et la distribution des métiers à tisser aux unités et associations artisanales. Toutefois, des actions sont programmées pour le reste de l'année dans le domaine de l'industrie littéraire et d'artisanat d'art. Elles porteront sur : (i) l'organisation de la résidence d'écriture au profit de 20 jeunes auteurs ; (ii) le soutien à l'édition des œuvres littéraires des jeunes auteurs ; (iii) la formation des acteurs et forces de l'ordre à la thématique du droit d'auteur et droits voisins et la lutte contre la piraterie des œuvres littéraires et artistiques et (iv) la tenue de la deuxième session du CNLPOLA.
750. En matière **de culture et de tourisme**, le second semestre de l'année 2019 sera consacré notamment à : (i) la poursuite de l'appui financier et technique à 77 projets culturels structurants par le FDCT ; (ii) l'élaboration et la validation des plans d'actions opérationnels de relance du SITHO et du repositionnement de l'ONTB ; (iii) l'élaboration et l'adoption du Plan stratégique de dynamisation de la filière voyage et son plan d'actions ; (iv) l'organisation de la session de formation des acteurs privés de la culture sur les thématiques culturelles et artistiques ; (v) la poursuite de l'implantation des panneaux de signalisation touristique dans la zone de l'Ouest e ; (vi) la finalisation du Plan d'actions opérationnel de repositionnement de l'ONTB ; la mise en place de plateformes de promotion des produits culturels locaux et (vii) l'achèvement de la production et de la diffusion de 10 publi-reportages et émissions culturels radiophoniques.
751. **S'agissant du sport et des loisirs**, pour le reste de l'année 2019, il s'agira d'œuvrer notamment à la mise en œuvre des produits attendus dont : (i) la création de 02 facilités de création des industries de sports et loisirs et (ii) l'adoption de la loi d'orientation sur les sports et loisirs.
752. **Dans le domaine des mines**, les actions à mener en vue d'accroître l'impact du secteur sur le reste de l'économie concerneront l'amélioration du cadre réglementaire et institutionnel, de la connaissance géologique et minière, de la promotion des mines et carrières, du suivi-contrôle des activités et des infrastructures minières, de l'encadrement

de l'activité minière artisanale et de la promotion du développement communautaire durable dans les zones minières. Ces actions permettront de stabiliser la part des industries extractives dans le PIB au moins à 10%, d'atteindre un niveau de financement du Fonds minier de développement local (FMDL) de 28,6 milliards FCFA dont 2,22 milliards de taxes au profit des collectivités territoriales, de générer 15 000 emplois et de produire 60 tonnes d'or et 690 000 m³ de substances de carrières.

IV.3.3 Objectif stratégique 3.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents

753. En vue de promouvoir le commerce et de renforcer les industries de services à forte valeur ajoutée pour le second semestre de l'année 2019, les perspectives d'actions se présentent comme suit par domaine.
754. Dans le domaine des **transports et de la météorologie**, les efforts seront déployés notamment vers les activités de sécurisation des titres de transport et de renouvellement du parc automobile poids lourds que sont : (i) le lancement de la production des cartes grises sécurisées suivi de la production en masse dans toutes les directions régionales et la mise en place des immatriculations provisoires ; (ii) la mise en œuvre d'un mécanisme pérenne de renouvellement du parc de véhicules automobiles ; (iv) l'organisation de séances d'échanges avec les acteurs du transport fluvial en vue de recueillir leurs préoccupations et vision pour une émergence du transport fluvial et (v) l'organisation d'une rencontre de concertation entre le CBC et la DGTTM sur l'étude à réaliser sur les plans d'eaux navigables.
755. En matière de **mobilité urbaine et de sécurité routière**, il s'agira de (i) signer l'accord sur le projet de mobilité urbaine du Grand Ouaga par validation par les parties prenantes ; (ii) lancer l'élaboration de la stratégie de réduction des pratiques anormales et la poursuite des activités dans le cadre de l'OPA et de l'Alliance Bordeless ; (iii) lever les conditions suspensives et l'effectivité du démarrage des travaux de la Convention de concession révisée (CCR) et (iv) d'organiser des séances de sensibilisation, des missions d'inspection de la signalisation routière et des sessions de la commission de retrait du permis de conduire, des sorties de contrôle de vitesse et de destruction des ralentisseurs hors normes. Concernant les **services financiers et postaux**, le second semestre verra la poursuite des actions entamées au cours des six premiers mois de l'année. Elles se concrétiseront avec (i) la prestation de serment du Directeur général de la CDC-BF et l'opérationnalisation de la caisse ; (ii) le renforcement des capacités des populations en éducation financière ; (iii) la publication des résultats de la sélection de la Fintech pour réaliser la plateforme de la finance digitale ; (iv) la disponibilité du rapport sur la microfinance ; (v) la construction de quatre nouvelles agences, la poursuite de l'extension du réseau et l'interconnexion de toutes les agences ; (vi) la signature de convention avec les mairies et le ministère en charge de la justice et le lancement du projet e-postal et (vii) la validation de la stratégie nationale de cyber-sécurité et l'adoption de la loi de lutte contre la cybercriminalité .
756. Dans le **domaine des services des TICs** en vue d'améliorer l'Internet haut débit, les actions envisagées pour le second semestre concerneront la poursuite des travaux de la première

phase du projet Backbone et la pose de la fibre optique par les réseaux de téléphonie mobile qui sera renforcée par l'augmentation de la capacité du PAV de 5 Gbps. Outre le domaine de l'Internet, d'autres actions à réaliser pour améliorer les TICS porteront sur (i) la tenue du forum de la poste et du commerce électronique ainsi que la finalisation du plan national d'adressage ; (ii) la réception, la sélection des projets à financer et le déblocage des fonds pour les bénéficiaires ; (iii) l'achèvement de la formation de 38 professionnels des médias et (iv) le développement d'actions de marketing des Editions SIDWAYA.

757. **Concernant la mise en marché des produits nationaux**, les actions prévues pour la seconde moitié de 2018 portent entre autres sur : (i) l'élaboration du texte de création du Conseil national de l'exportation ; (ii) la poursuite de l'opérationnalisation du FAPEX ; (iii) l'opérationnalisation de la bourse du commerce ; (iv) la mise en place des infrastructures et la poursuite de l'opérationnalisation de la Centrale d'achat ainsi que de la base de données des produits de grande consommation et la création de vitrines des produits burkinabè à l'étranger ; (v) la poursuite de la promotion des exportations aux USA sous AGOA et le suivi des travaux dans le cadre de la ZLECAf ; (vi) la mise à jour du guide de l'exportateur et le renforcement des capacités de ceux-ci ; (vii) la poursuite de l'instruction des dossiers de saisines et d'auto-saisines en matière de concurrence ; (viii) la poursuite des actions de contrôle des prix, du poids et de la qualité des produits et (ix) l'opérationnalisation de la BMCRF et DGCRP.

IV.3.4 Objectif stratégique 3.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie

758. La seconde moitié de l'année 2019 verra une poursuite d'actions spécifiques en matière de développement des infrastructures pour asseoir les bases de la transformation structurelle de l'économie.
759. Ainsi, il s'agira d'achever : (i) les travaux de rehaussement du seuil et l'exécution de la piste dans le cadre du projet lac BAM, (ii) les travaux d'injection dans les fondations, de terrassement, de construction de la digue du barrage de Bambakari ; (iii) les études techniques de grands barrages tels que Ouessa, Banwaly et (iv) les travaux de réhabilitation des barrages de Tanghin, Pabré, Houndé, Nako ; Goinré, Tiéfora, Ouargaye, Baskouré, Seboun, Doulou, La, Boulpon, Goumoghho et de Goghin Poedgo. De plus, dans le cadre du programme « construire/réhabiliter 50 retenues d'eau dans les 13 régions », les efforts seront orientés vers la poursuite des réalisations des autres barrages en cours du programme.
760. Par ailleurs, l'accent sera également mis pour opérationnaliser le service police de l'eau et atteindre l'objectif 100% de recouvrement de la CFE, rendre disponible SDAGE du Nakanbé et poursuivre le processus de ceux du Gourma et du Liptako.
761. Dans le **domaine des infrastructures routières**, le reste de l'année sera consacré : (i) à la poursuite des travaux Didyr-Toma-Tougan, Manga-Zabré et Kantchari-Diapaga-Tansarga-Frontière du Bénin ; (ii) au démarrage des travaux de 7 nouvelles routes portant sur un linéaire total de 558,5 km et la poursuite des travaux de voiries dans le cadre du 11 Décembre 2019 dans la région du Centre-Est. En outre, il est attendu le démarrage des

travaux d'entretien courant du réseau classé portant sur un linéaire de 12 558 km et sur 3 170 km de pistes rurales ainsi que des travaux d'entretien périodique de routes bitumées d'un linéaire total de 244,5 km. Par ailleurs, en matière d'études de construction et de bitumage, 6 seront engagées couvrant plus de 600 km.

762. Relativement aux **infrastructures ferroviaires**, les efforts seront consentis pour la signature du procès-verbal de ratification entre les Etats du Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et SITARAIL, marquant ainsi le début des travaux de réhabilitation et pour terminer les études de faisabilités, valider et sélectionner le partenaire pour la mise en œuvre du projet d'interconnexion entre le Burkina et le Ghana.
763. En **matière d'énergie**, les actions prévues pour le second semestre vont permettre d'augmenter sensiblement la puissance électrique installée et d'accroître la part des énergies renouvelables dans la production totale d'électricité par la mise en service des projets d'interconnexion par la coopération sous régionale notamment dans la production en passant par le renforcement de la capacité de la centrale thermique de Kossodo de 50 MW et des travaux d'extension de 33 à 50 MWc de la centrale de Zagtouli ainsi que les travaux d'achèvement de la construction et la mise en service de la centrale thermique de Fada N'Gourma. Toutefois, dans le cadre de l'accroissement de la part des énergies renouvelables, il s'agira de démarrer les travaux de construction des six centrales solaires photovoltaïques en PPP d'une puissance cumulée de 176 MWc.
764. Concernant le **domaine des TIC**, il s'agira d'accélérer l'exécution des projets majeurs tels que : (i) le projet G Cloud au profit de l'Administration, des entreprises et des citoyens (G-Cloud) avec la finalisation du déploiement de 420 km de fibre optique, la poursuite du déploiement des services sur la plateforme ; (ii) le projet Backbone (PBNT) avec la réalisation de l'étude sur le modèle de gestion de l'infrastructure, la pose de 1 522 km de fibre optique et l'opérationnalisation de la structure d'exploitation du réseau Backbone ; (iii) du projet d'appui au développement des TIC au Burkina Faso (PADTIC/BKF) avec le déploiement de 31 pylônes par liaisons sans fil, de 49 stations LTE et 41 liaisons sans fil, l'interconnexion de 300 nouveaux bâtiments, etc.
765. Aussi, il est attendu l'augmentation de la capacité du point d'atterrissage virtuel de 5 Gbps et la finalisation de la couverture de l'ensemble des zones blanches dans le Sahel par la technologie 3G et 4G.
766. *En vue d'accroître la contribution des pôles de croissance et de compétitivité à l'économie, le second semestre de l'année 2018 sera consacré au maintien des actions entamées pour la mise en place : (i) du Pôle de croissance du Sahel (PCS) ; (ii) du pôle de croissance écotouristique de l'Est et (iii) des agropoles de Sourou et Samendéni et pour l'opérationnalisation du pôle de croissance de Bagré.*

IV.3.5 Objectif stratégique 3.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales

767. Les perspectives pour le reste de l'année en vue d'inverser durablement la tendance de la dégradation de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, environnementales concernent la poursuite des actions entamées dans la première moitié de l'année.
768. En matière de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, plusieurs actions seront engagées et porteront notamment sur : (i) l'élaboration de 9 PAG ; (ii) la mise en place du cadastre forestier pour la sécurisation des 17 aires classées ; (iii) la réalisation de 09 postes de contrôle et 09 postes forestiers ; (iv) la récupération de 9 525 ha de terres dégradées et (v) la mise en terre de 10 500 000 plants, portée par la première édition de la journée de l'arbre prévue le 03 août 2019. Elles seront renforcées par la poursuite des activités de suivi des PGES et leur contrôle.
769. Aussi, il s'agira de : (i) poursuivre le processus de définition des cibles régionales entamées dans les onze (11) régions par l'élaboration des rapports régionaux sur les situations de référence des cibles et mesures NDT ; (ii) élaborer le plan stratégique du FIE et de procéder à la révision du manuel des procédures administratives, financières et comptables ; (iii) poursuivre l'élaboration des projets à soumettre au Fonds vert climat et de suivre les microprojets sur le terrain ; (iv) poursuivre l'accompagnement des collectivités territoriales pour la prise en compte des thématiques émergentes de développement durable dans les planifications et (v) d'organiser les réunions thématiques avec les différents partenaires en vue de la collecte des données pour poursuivre la mise à jour de la base de données des indicateurs.
770. S'agissant du renforcement de l'atténuation des émissions de GES et la résilience aux effets néfastes des changements climatiques tout en promouvant l'économie verte, les principales perspectives concernent : (i) la poursuite des investissements dans les villages pilotes à travers l'implantation de 26 forages équipés de pompes solaires et simples, de 13 jardins nutritifs, de 13 biodigesteurs, de 13 latrines publiques et d'éclairage ; (ii) de réaliser l'EESS, d'opérationnaliser les organes de la REDD+, de valider les études sur le droit carbone, les co-bénéfices et les bénéfices non carbone, de disposer d'une version provisoire du document de la stratégie et (iii) d'adopter la Stratégie nationale d'économie verte au Burkina Faso et son premier plan d'actions.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

771. La mise en œuvre de la tranche 2019 du PNDES s'est effectuée dans un environnement international empreint de risques économiques liés aux bouleversements des politiques commerciales, aux tensions inflationnistes et aux durcissements des conditions monétaires des pays émergents et en développement. L'environnement national reste marqué par des attaques terroristes et la poursuite des revendications sociales principalement dans les administrations publiques.
772. La situation de la mise en œuvre du Plan au cours du 1^{er} semestre 2019 a permis de mettre en exergue, aussi bien des acquis que des difficultés par axe stratégiques et qui se présentent comme suit.
773. **En matière de modernisation de l'Administration publique et de réformes institutionnelles (axe1), les principaux acquis engrangés ont porté sur :** (i) le renforcement de la promotion des droits humains à travers le renforcement des capacités de 50 acteurs judiciaires au droit international humanitaire et à l'Approche basée sur les droits humains ; (ii) l'amélioration de l'accès des populations notamment les personnes à faible revenu à la justice ; (iii) le renforcement des domaines de la défense et de la sécurité avec la construction de nouveaux Commissariats de police de district et la poursuite de l'exécution de la loi de programmation militaire (15%) ; (iv) l'élaboration du rapport sur le respect des principes de bonne gouvernance au Burkina Faso en 2018 ; (v) l'ouverture des guichets de la Banque pour le financement de l'agriculture à Ouagadougou ; (vi) l'opérationnalisation de la loi sur le pilotage de l'économie et la gestion du développement avec la prise de deux décrets d'application ; (vii)) l'interconnexion des systèmes d'information de la DGD et des administrations des douanes de la Côte d'Ivoire et de la République du Togo ; (viii) la poursuite de la mise en œuvre du PADEL, par l'élaboration des plans d'investissements pour les sept (07) régions couvertes.
774. Les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des actions liées aux reformes institutionnelles et à la modernisation de l'administration sont : (i) les retards de déblocage des budget ; (ii) la scission de l'ex-MJPDH ; (iii) les mouvements d'humeurs des agents du Ministère de l'économie, des finances et du développement ; (iii) la non-maîtrise des procédures de certains bailleurs de fonds.
775. **Dans le domaine du développement du capital humain (axe2),** les principaux acquis de la mise en œuvre des politiques au cours du 1^{er} semestre 2019 se résument comme suit : (i) la poursuite de la gratuité des soins pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes et la construction de nouvelles formations sanitaires; (ii) l'avancement des constructions des infrastructures démarrées en 2018 qui ont des niveaux de réalisation compris entre 50% et 100% ; (iii) la construction des amphithéâtres jumelés de 750 places à l'UO2 et de 750 places à l'UNZ et du bâtiment pédagogique en R+2 à l'Université Nazi Boni ; (iv) la construction et l'équipement de la cité universitaire de l'UNB ; (iv) le recrutement de 13 000 brigadiers pour les THIMO en milieu urbain et de 7 500 brigadiers pour les THIMO en milieu rural ; (v) la réalisation des 50 systèmes d'adduction d'eau potable ; (vi) la réalisation de 317 forages neufs ; (vii) la construction de 11 105 nouvelles latrines familiales et de 222 latrines institutionnelles.

776. Les principales difficultés ayant entravé l'atteinte des résultats au cours du premier semestre concernent l'insuffisance des ressources financière pour l'obtention de certains produits, le retard accusé dans le lancement de certains marchés en raison des mouvements d'humeurs observés dans la chaîne de la dépense publique, la défaillance de certains prestataires et la situation sécuritaires difficile dans certaines zones.
777. **En matière de dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois, les principaux acquis concernent :** (i) la réalisation de 53,02% des travaux d'aménagement de nouveaux bas-fonds et de 63,45% des superficies de périmètres irrigués ; (ii) l'appui financier direct à 62 902 personnes vulnérables et la distribution de 1 073,73 tonnes de vivres et de 2 500 tonnes de denrées alimentaires ; (iii) l'opérationnalisation du code des investissements et de la charte sur les PME/PMI à travers l'adoption de textes d'application, l'accompagnement des entreprises ; (iv) la délivrance de 81 titres miniers ; (v) l'acquisition de 35 nouveaux bus ; (vi) l'opérationnalisation de la banque agricole du Faso, de la caisse de dépôts et consignations ; (vii) l'achèvement de 107 km de nouvelles routes bitumées ; (viii) l'accroissement du débit internet international à 44,18Gbps avec le déploiement de 736 km de fibre optique sur 1 942 km attendus en 2019 et la réalisation de 850 km de travaux de génie civil.
778. Concernant le dispositif de suivi et d'évaluation, en dépit du fonctionnement régulier des organes et la tenue des instances, les secrétariats techniques continuent d'être sous financés occasionnant des difficultés dans leur fonctionnement notamment pour faire fonctionner les groupes thématiques, produire les rapports et autres outils de suivi.
779. Pour consolider les actions mises en œuvre dans le cadre du PNDES les recommandations suivantes sont proposées :
- prendre des mesures pour sécuriser les infrastructures déjà réalisées ;
 - développer des stratégies pour la sécurisation des entreprises qui réalisent les infrastructures dans les zones à risque sécuritaire ;
 - prendre des dispositions pour le remplacement des entreprises défaillantes sur le terrain et appliquer les sanctions en la matière.

Annexe 1: Cadre de mesure de la performance globale de la mise en œuvre du PNDES

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	30 Juin 2019	2020	2018	2020
					Impacts attendus : l'émergence d'une économie moderne basée sur un secteur primaire évolutif, plus compétitif et des industries de transformation et de services de plus en plus dynamiques, permettant de réaliser un taux de croissance économique annuel moyen de 7,7%, de créer au moins 50 000 emplois décents par an, de faire baisser l'incidence de la pauvreté à moins de 35% et de ramener la croissance démographique annuelle à 2,7% en 2020	Incidence de la pauvreté	Enquête ménage	INSD	40,10%	38%	<35%	ND	
Incidence de la pauvreté en milieu rural	Enquête ménage	INSD	47,50%	44%		<38%	ND						
Profondeur de la pauvreté	Enquête ménage	INSD	3,30%	2,70%		1,60%	ND						
Taux de croissance économique	IAP	DGEP	4,00%	8,20%		8,00%	5,90%						
	Comptes nationaux	INSD											
Part de l'industrie manufacturière dans le PIB	IAP	DGEP	6,60%	8%		12%	6,20%						
	Comptes nationaux	INSD											
Part des produits manufacturés dans les exportations de biens	IAP	DGEP	10,6% (2014)	15%		20%	ND						
	Comptes nationaux	INSD											
Productivité de la main-d'œuvre occupée (en milliers de FCFA)	IAP	DGEP	818,6	950		1050	ND						
	Comptes nationaux	INSD											
Nombre moyen d'emplois décents créés par an (en milliers)	Enquête ménages	INSD	53, 2	80	130	ND							
Taux de croissance démographique	Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH)	INSD	3,1% (2006)	2,80%	2,70%	ND							
EFFETS ATTENDUS													
EA 1.1.1 : la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés	Qualité globale des institutions nationales (CPIA)	Rapport CPIA	Banque mondiale	3,6 (2015)	4,5	4,8	ND	ND	-				
	Taux de mise en œuvre des recommandations de l'EPU	Rapport concerné	MJDHPC	35%	15%	45%	75%	95%	11%				

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	30 Juin 2019	2020	2018	2020
	Rayon moyen d'accès à un tribunal de grande instance	Rapport concerné	MJDHPC	60,3 km	58 km	54 km	59 km	59 km	59 km				
	Temps moyen de traitement d'une affaire civile	Rapport concerné	MJDHPC	2 mois 21 jours	2 mois	1 mois 15 jours	2 mois 7 jours	ND	1 mois 21 jours				
	Temps moyen de traitement d'une affaire commerciale	Rapport concerné	MJDHPC	7 mois 3 jours	5 mois	3 mois	6 mois 27 jours	ND	7 mois 2 jours				
	Taux de participation de la population au scrutin électoral présidentiel	Rapport concerné	MATD	60%	-	80%	ND	ND	ND				
EA 1.1.2 : la sécurité et la protection civile sont renforcées	Taux de couverture des régions en plan ORSEC	Rapport concerné	MATD	53%	78%	100%	92%	0,8461	84,61%	84,61%			
	Ratio agent de sécurité sur population (norme 1 pour 400 habitants)	Rapport concerné	MSECU	1 pour 948 habitants	1 pour 930 habitants	1 pour 643 habitants	1 pour 800 habitants	1 pour 758 hbts	1 pour 729 hbts				
	Taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels	Rapport concerné	MSECU	56,80%	64%	75%	60%	61,14%	65,81%				
EA 1.1.3 : la défense est renforcée	Taux de réalisation des exercices terrains	Rapport concerné	MDNAC	50%	70%	80%	40%	100%	100%	100%			
EA 1.1.4 : l'accès à l'information juste est assuré pour tous	Taux de couverture du territoire par la télévision nationale	Rapport concerné	MCRP	53%	75%	100%	45%	70%	96%	96%			
	Taux de couverture du territoire par la radio nationale	Rapport concerné	MCRP	48%	64%	80%	75,50%	83,8%	95,8%	95,8%			
	Taux de couverture du territoire national par la presse écrite publique	Rapport concerné	MCRP	51%	65%	95%	51%	51%	72%	72%			
EA 1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées	Taux d'internalisation des textes communautaires	Rapport concerné	MINEFID	ND	100%	100%	ND	80%	85%	ND			
	Part contributive de la diaspora au PIB	Rapport concerné	MINEFID	1,9% (2011)	2,50%	3%	ND						
			MAECBE										

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	30 Juin 2019	2020	2018	2020
						Taux d'évolution annuelle du volume de l'APD	Rapport sur la coopération au développement	MINEFID	1,1% (moyenne 2010-2014)	2%	3%	ND	4,10%
	Proportion des avis de conformité émis par rapport aux nouveaux projets et programmes à financement extérieur	Rapport concerné	MINEFID	ND	100%	100%	ND						
EA 1.1.6 : l'organisation et les méthodes de travail de l'administration publique sont mises à niveau et modernisées	Niveau de satisfaction des usagers/clients	Enquête usagers	MFPTPS	ND	50%	75%	ND	ND	58,6%				
	Degré de délégation de pouvoir aux chefs de circonscription administrative	Rapport concerné	MATD	févr-23	15/23	23/23	ND	ND	2sur23				
	Degré de délégation de crédit aux chefs de circonscription administrative	Rapport concerné	MATD	janv-23	15/23	23/23	ND	ND	2sur23				
	Taux d'OSC suivis	Rapport concerné	MATD	20%	50%	100%	ND	ND	22%				
EA 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux	IBO	Rapport International Budget Partnership (IBP)	IBP	43/100	50/100	55/100	ND	ND	-				
	IPC	Rapport Transparency International	Transparency International	38/100	42/100	60/100	42	ND	-				
	Indice Ibrahim pour la gouvernance en Afrique	Rapport Fondation Mo Ibrahim	Fondation Mo Ibrahim	52,2/100	58/100	65/100	51,8/100	53,7/100	57,1/100	ND			
EA 1.2.1 : la planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces	Proportion des référentiels de planification / programmation validés par la CNPD	Rapport concerné	MINEFID	0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%			

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)		
					2018	2020	2016	2017	2018	30 Juin 2019	2020	2018	2020	
	Proportion des départements ministériels appliquant le budget-programme	Rapport concerné	MINEFID	0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%				
	Taux de pression fiscale	Rapport concerné	MINEFID	14,20%	19,90%	21,00%	15,00%	17,50%	17,250%	-				
	Taux d'absorption des ressources	Rapport concerné	MINEFID	59% (2014)	100%	100%	ND	92,11%	98,31%	44,21%				
	Taux de prévisibilité de l'aide	Rapport sur la coopération au développement (RCD)	MINEFID	ND	60%	80%	67%	62,68%	67%					
	Proportion des PTF appliquant la division du travail	RCD	MINEFID	ND	65%	90%	31%	31%	31%					
	Proportion des dossiers judiciaires sur la fraude, le faux et le blanchiment classés sans suite	Rapport ASCE-LC	ASCE-LC	ND	10%	0%	ND	ND						
EA 1.2.2 : l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé, renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion	Classement <i>Doing Business</i>	Rapport <i>Doing Business</i>	Banque mondiale	143e sur 189	137e	130e	146 sur 189	148 sur 190	151 sur 190	ND				
	La part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire	Comptes nationaux Notes techniques budget-éco	MINEFID	20,70%	18,50%	15%	23,7%	20,0%	19,0%	ND				
EA 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée	Part du budget de l'État transférée aux collectivités territoriales	Rapport concerné	MINEFID	4,65%	10%	15%	ND	4,6%	4,51%					
	Pourcentage d'usagers satisfaits des prestations des collectivités territoriales	Rapport d'enquête	MATD	ND	50%	80%	ND	ND						
	Nombre de centres d'état civil secondaires	Rapport concerné	MATD	987	1500	5000	987	ND						

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	30 Juin 2019	2020	2018	2020
EA 1.3.2 : les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace	Proportion des référentiels sectoriels et locaux intégrant les orientations du SNADDT	Rapport concerné	MINEFID	0%	100%	100%	ND	0					
	Taux de réalisation des effets attendus des PLD	Rapports régionaux	MINEFID (Secrétariats techniques des CRD)	ND	60%	75%	ND	0					
EA 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous	Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	Enquête démographique de santé (EDS)	INSD	330	290	242	330	ND	330				
		RGPH											
	Quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes	EDS	INSD	81,6	69	54,7	81,6	ND	81,6				
	Taux de létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans	EDS	INSD	1,40%	1%	< 1%	1,50%	1,40%	1,5%				
		Annuaire statistique	MS										
	Taux de mortalité intra hospitalière (pour 1000) (CHU, CHR, HD)	Annuaire statistique	MS	63,1	57	< 50	56.4	52.2	62,45%				
	Proportion des DMEG n'ayant pas connu de rupture de stock des médicaments traceurs	Annuaire statistique	MS	88,70%	90%	≥ 95%	28%	23,95%	44,34%				
	Taux de mortalité intra hospitalière maternelle pour 100.000 parturientes	EDS	INSD	103,4	97	75,8	134,6	120,90%	119,6				
Annuaire statistique		MS											

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	30 Juin 2019	2020	2018	2020
	Le taux de prévalence du VIH	Rapport concerné	Secrétariat permanent du Conseil national de lutte contre le Syndrome de l'immunodéficience acquise et les Infections sexuellement transmissibles (SP/CNLS-IST)	0,90%	0,83%	0,77%	0,80%	ND	0,8%				
	Proportion de formations sanitaires publiques et privées accréditées	Annuaire statistique	MS	0	50%	80%	0	0	0				
EA 2.1.2 : l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré	Proportion de malnutrition aigüe sévère pris en charge par rapport au nombre de cas attendus	Enquête <i>Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transition</i> (SMART)	MS	80%	90%	95%	57,70%	77%	85,5%				
		Annuaire statistique											
	Pourcentage d'enfants avec un retard de croissance parmi les enfants de moins de 5 ans	Enquête SMART	MS	30,20%	25%	15%	27,30%	21,20%	25,0%				
		Annuaire statistique											
	Proportion de malnutrition aigüe sévère guérie	Enquête SMART	MS	93,80%	96%	100%	ND						
EA 2.1.3 : le processus d'accélération de la	Indice synthétique de fécondité	RGPH	INSD	5,4	5	4,7	ND	ND	ND				

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	30 Juin 2019	2020	2018	2020
					transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement	Couple-année protection en pourcentage	Annuaire statistique	MS	19,70%	26,90%	32,70%	24,80%	27,10%
	Taux de dépendance économique	Enquête ménage	INSD	140% (2009)	90%	83%	24,80%	ND	ND				
EA 2.2.1 : l'accès à tous à une éducation de qualité est amélioré	Taux brut de scolarisation au préscolaire	Annuaire statistique	MENA	3,90%	6,12%	7,60%	2,90%	3,50%	4,12%				
	Taux d'achèvement au primaire	Annuaire statistique	MENA	58,50%	68,50%	75,60%	58,19%	60,31%	62,99%				
	taux d'achèvement au post-primaire	Annuaire statistique	MENA	24,2%	35,30%	38,20%	24,24%	32,95%	40,31%				
	Nombre de classes sous paillotes	Annuaire statistique	MENA	43 053	2 913	0	3848	3094	ND	2483			
	Indice de parité du TBA au primaire	Annuaire statistique	MENA	0,95	1	1	0,96	0,96	0,96				
	Indice de parité du TBA au post-primaire	Annuaire statistique	MENA	1,05	1	1	1,05	1,06	1,12				
	Indice de parité du TBA au secondaire	Annuaire statistique	MESRSI	0,66	1	1	0,7	ND	0,75				
EA 2.2.2 : la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées	Proportion des effectifs de l'EFTP	Rapport concerné	MENA	3,40%	9,50%	16%	2,84	2,58	9,31%				
	Proportion de la main-d'œuvre bénéficiaire de l'EFTP dans les filières de transformation agropastorale	Enquête ménage	INSD	1,10%	6%	15%	ND	ND					
	Taux d'alphabétisation de la population en âge de travailler (18 ans et plus)	Enquête ménage	INSD	29,50%	31,50%	35%	ND	ND					
	Proportion des effectifs de la formation professionnelle dans l'effectif total des formés	Rapport concerné	MJFIP	4,50%	10%	15%	ND	1,81%	ND				

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	30 Juin 2019	2020	2018	2020
	Proportion de la population en âge de travailler (18 ans et plus) formée dans les métiers agropastoraux	Rapports concernés	MJFIP	0,20%	4,50%	7%	ND	0,02%	ND				
			MAAH										
EA 2.2.3 : l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de transformation structurelle de l'économie est assuré	Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	Annuaire statistique	MESRSI	611	715	829	513	554	ND				
	Proportion d'étudiants ayant achevé un cycle	Annuaire statistique	MESRSI	28%	45%	60%	28%	11,40%	ND				
	Durée moyenne d'obtention d'un premier emploi pour un sortant de l'enseignement supérieur (en années)	Annuaire statistique	MESRSI	5	4	3	ND	ND	ND				
	Proportion des étudiants inscrits dans des filières professionnelles adaptées au processus de transformation structurelle	Annuaire statistique	MESRSI	8%	20%	30%	ND	ND	ND				
	Proportion des filières professionnalisantes	Annuaire statistique	MESRSI	10%	20%	30%	ND	ND	ND				
	Proportion d'étudiants en situation de handicap bénéficiant d'un appui spécifique	Annuaire statistique	MESRSI	11%	31%	50%	ND	ND	ND				
EA 2.3.1 : la recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie	Nombre de technologies générées au profit de la production (fiches techniques)	Annuaire statistique	MESRSI	300	450	600	520	769	972				
	Taux d'adoption des technologies et innovations générées par la recherche scientifique et technologique	Annuaire statistique	MESRSI	60	71	95	520 (ND)	ND	ND				

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)		
					2018	2020	2016	2017	2018	30 Juin 2019	2020	2018	2020	
	Nombre de résultats de recherche et d'innovations valorisés au profit de la transformation structurelle de l'économie	Annuaire statistique	MESRSI	150	350	600	162	184	204					
EA 2.4.1 : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous	Taux d'insertion professionnelle des jeunes et des femmes via le SPE	Rapport concerné	MJFIP	10%	15%	20%	ND	ND						
	Part de l'emploi privé formel dans le total de l'emploi	Rapport concerné	MJFIP	6,6% (2014)	10%	15%	ND	ND						
	Taux de chômage	EMC	INSD	6,6% (2014)	5%	3%	ND	ND						
	Taux de sous-emploi du secteur agricole	EMC	INSD	64% (2014)	45%	30%	ND	ND						
	Pourcentage de la prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques	Enquête	MFSNF	41% (2008)	30%	25%	ND	ND						
			INSD											
	Proportion des travailleurs affiliés à la CNSS et à la CARFO	Rapport concerné	MFPTPS	ND	75%	100%	ND	ND						
	Nombre d'accidents de travail pour 1 million de travailleurs	Annuaire statistique	MFPTPS	6 063,85	4 500	3 031	2 993,87	ND						
				-2014										
	Taux de couverture du RAMU	Annuaire statistique	MFPTPS	0	15%	25%	0	ND						
Nombre de conflits individuels pour 10 000 salariés	Annuaire statistique	MFPTPS	131,15	95	70	125,12	ND							
EA 2.4.2 : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue	Proportion des personnes marginalisées identifiées insérées	Annuaire statistique	MFSNF	ND	50%	75%	ND	59,09	55,26					

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	30 Juin 2019	2020	2018	2020
					comme acteur dynamique du développement	Proportion des handicapés actifs occupés	Annuaire statistique	MFSNF	2,20%	20%	50%	2,5	3
	Proportion d'enfants vulnérables identifiés pris en charge	Annuaire statistique	MFSNF	45%	57%	70%	ND	0,6					
	Nombre d'enfants en situation de rue	Annuaire statistique	MFSNF	5 721 (2010)	4 000	2 860	ND	ND					
	Proportion des femmes propriétaires d'entreprise parmi les entrepreneurs	Annuaire statistique	MFSNF	21%	30%	50%	ND	0,21					
EA 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti	Taux d'accès à l'eau potable	Rapport concerné	MEA	71%	76,50%	79%	72,4%	73,4%	74%				
	Taux d'assainissement	Rapport concerné	MEA	18%	27%	34%	19,8%	21,6%	22,6%				
	Proportion d'établissements primaires et secondaires où l'éducation environnementale est enseignée	Rapport concerné	MEEVCC	3%	5%	7%	3%	3%	4,4%				
	Pourcentage de communes dotées d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides	Rapport concerné	MEEVCC	13%	20%	25%	16,81%	22,29%	23,14%				
	Superficie d'espaces verts reboisés dans les communes urbaines (hectares)	Rapport concerné	MEEVCC	75	110	150	86,8	103,45	123,45%				
EA 2.5.2 : l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis	Taux de couverture électrique national	Rapport concerné	MEMC	33,32%	52,30%	80%	33,55%	35,58 %	35,71%	ND			
	Taux d'électrification national	Rapport concerné	MEMC	18,83%	30%	45%	20,07%	20,62%	21,34%	ND			
	Taux d'électrification national urbain	Rapport concerné	MEMC	59,88%	69%	75%	66,46%	65,84%	68,63%				
	Taux d'électrification national rural	Rapport concerné	MEMC	3,06%	12,60%	19%	3,20%	3,24%	3,18%				
	Part des énergies renouvelables dans la	Rapport concerné	MEMC	1%	19%	30%	14%	14,33%	12,56 %				

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	30 Juin 2019	2020	2018	2020
	production totale												
EA 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée	Nombre de villes disposant de SDAU opérationnel	Rapport concerné	MUH	12	25	37	0	2	2	2			
	Nombre de villes disposant de SDDEP et de SDGDU opérationnels	Rapport concerné	MUH	2	25	47	2	2	2	2			
	Nombre de villes ayant des zones d'habitats spontanés restructurées	Rapport concerné	MUH	0	6	13	0						
	Nombre de localités ayant bénéficiées de viabilisation et/ou d'aménagement sécuritaire	Rapport concerné	MUH	ND	6	13	0						
EA 2.5.4 : l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics est assuré pour tous	Proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie	Rapport concerné	MUH	17,2% (2014)	14%	10%	0	17,2%	17,2%				
	Nombre de ménages ayant accès à un logement décent	Rapport concerné	MUH	4572	19 500	35 000	0	5771	8650				
	Nombre de ménages assistés dans l'auto-construction	Rapport concerné	MUH	100	3000	5000	0	0	0				
EA 3.1.1 : le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable	Part des productions irriguées dans la production agricole totale	Enquête permanente agricole (EPA)	MAAH	15%	20%	25%	15%	17,40%	11,03%				
		Rapport concerné											
	Taux de couverture des besoins céréaliers	EPA	MAAH	96%	120%	140%	102%	87,7%	104%				
		Rapport concerné											
	Productivité de l'emploi du secteur primaire (en milliers de FCFA)	EPA	MAAH	357	415	535	ND	ND	ND				
		Rapport concerné											
	Nombre d'emplois créés dans le secteur primaire	EPA	MAAH	39 000	65 000	110 000	36000	ND	ND	ND			
Rapport concerné													
Taux d'accroissement	EPA	MAAH	ND	20%	50%	ND	ND	-					

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)		
					2018	2020	2016	2017	2018	30 Juin 2019	2020	2018	2020	
	de l'approvisionnement de l'agro-industrie	Rapport concerné												
	Taux de commercialisation des produits agricoles (y compris cultures de rente)	EPA	MAAH	25% (moy. 2005-2010)	30%	37,50%	ND	0,23	0,27					
	Proportion des actes fonciers délivrés sur les demandes d'actes	Rapport concerné								EPA	MAAH	4,90%	30%	45%
	Taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel	Rapport concerné	MRAH	69%	75%	80%	61	62,03	115%					
	Taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle	Enquête								Rapport concerné	MRAH	40%	60%	70%
	Quantité de poissons produite	Rapport concerné	MRAH	20 000 tonnes	26 000 tonnes	30 000 tonnes	22 070	25580	27700					
EA 3.1.2 : la résilience des ménages agrosylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée	Proportion des ménages agricoles non résilients	Rapport concerné	MAAH	49,2% (2010)	35%	25%	45,8	42,6	-					
	Proportion des ménages vulnérables structurels	Rapport concerné	MAAH	10% (2010)	7%	5%		0,55	0,29					
EA 3.2.1 : le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations	Part du secteur secondaire dans le PIB	Note technique du budget-éco	MINEFID	20,10%	21,10%	22,40%	20,80%	21,4%	19,7%					
	Part de l'industrie manufacturière dans le PIB	Note technique du budget-éco	MINEFID	6,60%	8%	12%	6,6%	5,6%	5,4%					
	Taux de transformation des produits agricoles	Rapport concerné	MCIA	12%	17%	25%	ND	ND						
	Nombre moyen d'emplois formels créés dans le secteur secondaire par an	Enquête	INSD	2 200	2 800	3 600	ND	ND						
	Rapport concerné	MCIA												

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	30 Juin 2019	2020	2018	2020
						Taux d'accroissement de la productivité moyenne de l'artisanat	Rapport concerné	MCIA	ND	15%	25%	ND	ND
EA 3.2.2 : la contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée	Part de l'industrie touristique dans le PIB	Note technique du budget-éco	MINEFID	3,70%	7%	8%	ND	ND	ND				
	Part de l'industrie culturelle dans le PIB	Note technique du budget-éco	MINEFID	2,30%	4,50%	6%	ND	ND	ND				
	Taux d'accroissement de la part de l'industrie sportive dans le PIB	Rapport concerné	MSL	ND	5%	10%	ND	ND	ND				
	Nombre de centres de sport et de loisirs de proximité réalisés	Rapport concerné	MSL	0	10	26	ND	1					
	Taux d'accroissement des emplois culturels et touristiques	Rapport concerné	MCAT	< 5%	5,60%	7%	ND	ND					
EA 3.2.3 : l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru	Part des industries extractives dans le PIB	Note technique du budget-éco	MINEFID	7,90%	9%	10,30%	8,30%	8,6%	10,6%				
	Proportion des achats locaux dans les consommations alimentaires des industries minières	Rapport concerné	MEMC	<14%	20%	25%	ND		ND				
	Montant moyen des investissements locaux réalisés par industrie minière	Rapport concerné	MEMC	< 2 milliards FCFA	3,5 milliards FCFA	5 milliards FCFA	ND						
	Nombre d'emplois directs et indirects créés par le secteur minier	Rapport concerné	MEMC	<10 000	15 000	20 000	6 696						
EA 3.3.1 : le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents	Proportion des entreprises utilisant des ordinateurs	Rapport concerné	MDENP	7,9% (2009)	20%	35%	ND	ND					
	Proportion des entreprises utilisant l'Internet	Rapport concerné	MDENP	4,1% (2009)	10%	18%	ND	ND					
	Contribution des postes et télécommunications au PIB	Note technique du budget-éco	MINEFID	2,40%	3%	4%	2,9%	3,1%	3%				

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	30 Juin 2019	2020	2018	2020
	Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire	Note technique du budget-éco	MINEFID	20,70%	18,50%	15%	ND	20%	19%				
	Taux de croissance de la valeur ajoutée des services marchands	Note technique du budget-éco	MINEFID	6,90%	8,50%	9,00%	6,2%	5,2%	8,1%				
	Nombre moyen d'emplois formels créés dans les services tertiaires marchands par an (milliers de FCFA)	Rapport concerné	MCIA	12 100	15 000	20 000	ND	ND					
		Enquête	INSD										
	Taux de crédit à l'économie	Rapport concerné	MINEFID	29%	31,50%	35%	28,4%	32,9%	33,1%				
	Taux élargi de bancarisation	Rapport concerné	MINEFID	30,10%	32%	35%	40,10%	41%	42,28%				
EA 3.3.2 : la mise en marché des produits nationaux est renforcée	Part des produits alimentaires de consommation dans les importations de biens	Rapport sur la situation économique et financière	MINEFID	10,10%	8%	6%	9,7%	ND					
	Part des deux premiers produits d'exportation dans le total des exportations	Rapport sur la situation économique et financière	MINEFID	85%	61%	65%	78,2%	81,2%	80,4%				
	Part des produits manufacturés dans les exportations de biens (WDI)	Rapport sur la situation économique et financière	MINEFID	10,6% (2014)	15%	20%	ND	ND					
	Quantité de viande exportée	Rapport concerné	MRAH	88 tonnes	1 000 tonnes	2 000 tonnes	2 642	ND					
EA 3.4.1 : les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées	Nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés	Rapport concerné	MEA	2	8	14	5	9	11	11			
	Nombre cumulé de nouveaux barrages réhabilités	Rapport concerné	MEA	2	10	18	4	11	22	24			
	Pourcentage des retenus d'eau de surface avec protection des berges	Rapport concerné	MEA	13%	19%	25%	15	16	17	-			

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	30 Juin 2019	2020	2018	2020
	Nombre d' agences d'eau disposant d'un SDAGE	Rapport concerné	MEA	40%	60%	100%	2	2	2	2			
	Taux de recouvrement de la CFE	Rapport concerné	MEA	100%	100%	100%	147	126	86,29	33,52			
EA 3.4.2 : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité des infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie	Proportion de routes bitumées	Rapport concerné	MI	24%	30%	42%	24,5	24,5%	25,61%				
	Proportion de pistes rurales aménagées	Rapport concerné	MI	27%	36,50%	43%	27,9	30,43%	32,60%				
	Proportion de routes où les vitesses de référence ne peuvent pas être pratiquées	Rapport concerné	MI	18%	12%	6%	18%	18%	18%				
	Puissance installée (en Mégawatts)	Rapport concerné	MEMC	300	650	1 000	324,3	324,6	359,547				
	Coût du KWh d'électricité des hautes tensions (FCFA)	Rapport concerné	MEMC	75	55	50	75	75	75				
	Débit internet national	Rapport concerné	MDENP	40 Go	50 Go	100 Go	ND						
	Proportion de personnes ayant utilisé Internet (tous lieux de connexion confondus) au cours des 12 derniers mois	Rapport concerné	MDENP	6%	9%	15%	6%						
EA 3.4.3 : la contribution des pôles de croissance et de compétitivité (agropoles, technopoles, ZES) à l'économie est accrue	Part des pôles de croissance et de compétitivité dans le PIB	Rapport d'étude	Premier ministre (PM)	ND	2%	3%	ND	ND					
			MINEFID										
	Effectifs cumulés des emplois locaux créés par les pôles de croissance et de compétitivité dans les régions	Rapport d'étude	INSD	ND	15 000	45 000	24 000	25000					
EA 3.5.1 : l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement	Proportion des espaces de conservation sous aménagement	Rapport d'enquête	MEEVCC	25%	27%	31%	ND	ND					
	Proportion des aires de protection faunique	Rapport d'enquête	MEEVCC	40%	55%	70%	ND	75					

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	30 Juin 2019	2020	2018	2020
						sous aménagement							
	Superficies des terres dégradées des zones protégées récupérées (hectares)	Rapport concerné	MEEVCC	10 500	17 000	25 000	8528	24974	32539,35				
EA 3.5.2 : les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte	Proportion de politiques sectorielles, de PRD et de PCD intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement durable	Annuaire statistique	MEEVCC	17%	35%	50%	25,90%	28%	31,7%	32,5			
	Nombre d'éco-villages créés	Rapport concerné	MEEVCC	0	500	2 000	ND	ND	5	5			
	Quantité de carbones séquestrés en millions de tonnes	Rapport d'étude	MEEVCC	ND	2	8	ND	ND	1,52				

Annexe 2: Aperçu de quelques investissements réalisés par les collectivités territoriales dans les régions du Burkina

Domaine	Nature de l'investissement (quantité en unité ; coût en millions FCFA)	Boucle M.		Cascades		Centre		Centre-Est		Centre-Nord		Centre-Ouest		Centre-Sud		Est		Hauts-Bassins		Nord		Plateau-Central		Sahel		Sud-Ouest		Total par domaine	
		Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût
Santé	CSPS / dispensaires			0	0			0	0	1	7	5	48	0	0	6	63	0	6	4	22	3	13	8	280	1	3	28	442
	Maternités			0	0			0	0	0	0	0	0	1	22	2	44	1	89	5	125	2	45	6	207		0	17	531
	Matériels techniques / lits			1	7			0	0	2	4	6	7	0	0		0	8	39	5	13	0	5		24	1	120	23	219
	Dépôt MEG													1	5										22		0	1	27
	Autres investissements													9	7										213		0	9	220
	Matériels roulant			0	0			0	0	0	0	3	1	1	30		0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	31
	Total région		0		7		0		0		11		56		64		107		134		160		63		745		123		1 470
Education	Ecoles primaires-Préscolaire			1	3			3	24	0	0	19	508	0	0	11	547	2	90	17	424	1	29	17	350	7	218		2 194
	Lycées et collèges			3	171			1	26	0	0	0	0	0	0	2	67	1	509	0	0	0	0	1	129		0		903
	Autres investissements			1	3			0	0	3	37	1	22	0	0		0	2	4	4	60	2	1	Ens	144		0		271
	Tables-bancs			543	29			2 855	100	309	12	7 lots	31	ENS	1 164		0	632	120	250	42	427	12	Ens	62	606	51		1 622
	Salles de classe			8	32			4	37	44	342	31	474	94	1 201	12	27	6	359	12	150	12	70	70	482		0		3 175
	Total région		0		237		0		187		391		1 035		2 365		642		1 082		677		112		1 168		269		8 164
Cadre de vie, eau et assainissement	Forages (réalisation)/Bornes-fontaines			4	27			0	0	9	62	22		33	571	26	168	4	151	12	118	3	17	55	310	12	422		1 846
	Forages (réhabilitation)			4	8			6	9	2	4	18	592	1	3	4	21	4	127	2	5	1	2	64	150	6	30		952
	AEPS			0	0			0	0	1	30	11	159	0	0		0	1	29	1	26	0	0	5	146		0		390
	Latrines / Assainissement / autres			0	0			1	3	3	8	7		1 236	102	1	0	150	59	158	25	0	0	3	18	1	5		221
	Total région		0		34		0		12		105		751		676		189		366		173		19		625		457		3 409
Energie	PTFM			0	0			0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
	Système solaire			3	4			2	9	1	10	1	31	0	0		0	0	143	4	6	2	14	1	10		0		227
	SONABEL- Autres			0	0			0	0	1	3	0	0	7	13		0	0	0	7	20	1	3	0	0	0	0		39

Domaine	Nature de l'investissement (quantité en unité ; coût en millions FCFA)	Boucle M.		Cascades		Centre		Centre-Est		Centre-Nord		Centre-Ouest		Centre-Sud		Est		Hauts-Bassins		Nord		Plateau-Central		Sahel		Sud-Ouest		Total par domaine	
		Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût
	Total région		0		4		0		9		13		31		13		0		143		26		17		10		0		266
Production agricole agro-sylvo-pastoral	Périmètres maraîchers			0	0			0	0	0	0	2	10	0	0	5	69	0	0	4	12	0	0	0	0	0	0	90	
	Fosses fumières			0	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Cordons pierreux (ha)			0	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Puits			0	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Parcs de vaccination			0	0			1	6	1	6	7	42	8	46	4	19	0	8	1	6	0	0	1	7	0	0	141	
	Forages pastoraux			0	0			0	0	0	0	0	0	0	0	3	21	1	18	2	21	0	0	1	6	0	0	66	
	Délimitation de zones pastorales																								16	0		16	
	Magasins de stockage																								88	0		88	
	Total région		0	0	0		0		6		6		52		46		109		25		39		0		116	0		401	
Culture, sport et loisir	Infrastructures sportives			1	8			0	0	0	0	0	0	2	8	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19	
	Salles de jeux			0	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Autres			0	0			0	0	0	0	1	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	27	0	0	41	
	Total région		0	1	8		0		0		0		14		8		3		0		0		0		27	0		60	
Commerce et industries	Aires d'abattage			1	2			1	28	0	0	0		4			0	0	0	1	28	0	0	2	23	0	0	82	
	Marché de bétail			0	0			0	0	0	0	1		1			0	0	0	0	0	0	0	1	13	0	0	13	
	Boutiques de rue			0	0			0	0	14	45	35		58/ens		3	13	0	152	49	87	0	0	198	268	20	34	598	
	Hangars			1	6			0	0	0	0	70		1			0	0	138	102	51	0	0	347	152	10	3	350	
	Marché			0	0			0	0	0	0	4		1			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Autres investissements																						27		0	0	0	27	
	Total région		0	2	8		0		28		45		0		0		13		290		166		27		456	37	0	1 071	
Infrastructures routières	Pistes rurales (Km)			4	38			1	4	ND	0	0	0	100		NR	66	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	107	
	Ouvrages			1	11			0	0	0	0	0	0	0			0	2	85	0	0	0	0	0	0	0	0	96	

Domaine	Nature de l'investissement (quantité en unité ; coût en millions FCFA)	Boucle M.		Cascades		Centre		Centre-Est		Centre-Nord		Centre-Ouest		Centre-Sud		Est		Hauts-Bassins		Nord		Plateau-Central		Sahel		Sud-Ouest		Total domaine par	
		Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût
	Autres constructions			0	0			0	0	0	0	8	16	2			0	2	73	0	0	1	4	0		0			93
	Total région		0	5	49		0		4		0		16		0		66		158		0		4		0		0	296	
Environnement	Délimitation de Km de forêt			0	0			0	0	0	0		0	0	0	NR	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	
	Mise en terre de plants			0	0			0	0	0	0	1	1		5		0	8	1	0	0	0	0	0	0	0	0	7	
	Dépôt d'ordures													5	1							0	0	0	0	0	0	1	
	Protection de berges (ha)			0	0			0	0	0	0		0	0	0		0	0	17	0	0	0	0	0	0	0	0	17	
	Total région		0	0	0		0		0		0		1		6		4		18		0		0		0		0	30	
TOTAL INVESTISSEMENT PAR REGION			0	8	348	0	0	0	246	0	573	0	1956,54	0	3 179	0	1 131		2 217	0	1 242		242		3 147	886	15 167		

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	1
LISTE DES TABLEAUX.....	2
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	4
RESUME.....	10
INTRODUCTION.....	1
I EVOLUTION DE L'ECONOMIE BURKINABE AU PREMIER SEMESTRE 2019	2
II RESULTATS AU PREMIER SEMESTRE 2019 DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNDES PAR AXE	4
II.1 Axe 1 : Réformer les institutions et moderniser l'administration.....	4
II.1.1 Objectif stratégique 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative	4
II.1.2 Effet attendu 1.1.1 : la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés ⁴	
II.1.2.1 Effet attendu 1.1.2: la sécurité et la protection civile sont renforcées	9
II.1.2.2 Effet attendu 1.1.3 : la défense est renforcée	13
II.1.2.3 Effet attendu 1.1.4 : l'accès à l'information juste est assuré pour tous	13
II.1.2.4 Effet attendu 1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées	14
II.1.2.5 Effet attendu 1.1.6 : l'administration publique est efficace et efficiente.....	16
II.1.2.6 EA 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux.....	18
II.1.2.7 Synthèse de la performance de l'objectif stratégique : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative	19
II.1.3 Objectif stratégique 1.2 : promouvoir la bonne gouvernance économique	21
II.1.3.1 Effet attendu 1.2.1 : la planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces	21
II.1.3.2 Effet attendu 1.2.2 : l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion	24
II.1.3.3 Synthèse de la performance de l'objectif stratégique, promouvoir la bonne gouvernance économique	26
II.1.4 Objectif stratégique 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale.....	26
II.1.4.1 Effet attendu 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée	26
II.1.4.2 Effet attendu 1.3.2 : les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace	27
II.1.4.3 Synthèse de la performance de l'objectif stratégique : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale.....	29

II.2	Axe 2 : Développer le capital humain	30
II.2.1	Objectif stratégique 2.1 : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique	30
II.2.1.1	Effet attendu 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous	30
II.2.1.2	Effet attendu 2.1.2 : L'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré	37
II.2.1.3	Effet attendu 2.1.3 : le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement	38
II.2.1.4	Synthèse de la performance de l'objectif stratégique : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique	38
II.2.2	Objectif stratégique 2.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie	39
II.2.2.1	Effet attendu 2.2.1 : l'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré	39
II.2.2.2	Effets attendus 2.2.2 : la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées	41
II.2.2.3	Effet attendu 2.2.3 : l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie est assuré	44
II.2.3	Synthèse de la performance de l'objectif stratégique, accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie	46
II.2.4	Objectif stratégique 2.3 : promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie	47
II.2.4.1	Effet attendu 2.3.1 : la recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie	47
II.2.4.2	Synthèse de la performance de l'objectif stratégique, promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie	54
II.2.5	Objectif stratégique 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes	55
II.2.5.1	Effet attendu 2.4.1 : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous	55
II.2.5.2	Effet attendu 2.4.2 : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement	60
II.2.5.3	Synthèse et enseignements en matière de promotion de l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes	62
II.2.6	Objectif stratégique 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité	63
II.2.6.1	Effet attendu 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti	63
II.2.6.2	Effet attendu 2.5.2 : l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis	67
II.2.6.3	Effet attendu 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée	69

II.2.6.4	Effet attendu 2.5.4 : l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics est assuré pour tous	71
II.3	Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois	72
II.3.1	Objectif stratégique 3.1 : développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché	72
II.3.1.1	Effet attendu 3.1.1 : le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable	72
II.3.1.2	Effet attendu 3.1.2 : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée	79
II.3.1.3	Synthèse et enseignements de l'objectif stratégique 3.1	79
II.3.2	Objectif stratégique 3.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents	81
II.3.2.1	Effet attendu 3.2.1 : le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations	81
II.3.2.2	Effet attendu 3.2.2 : la contribution des industries culturelles, touristiques et sportives à l'économie est améliorée	84
II.3.2.3	Effet attendu 3.2.3 : l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru 88	
II.3.2.4	Synthèse et enseignements de l'objectif stratégique 3.2	91
II.3.3	Objectif stratégique 3.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents	92
II.3.3.1	Effet attendu 3.3.1 : le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents	92
II.3.3.2	Effet attendu 3.3.2 : la mise en marché des produits nationaux est renforcée	96
II.3.3.3	Synthèse et enseignements de l'objectif stratégique 3.3	98
II.3.4	Objectif stratégique 3.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes pour favoriser la transformation structurelle de l'économie	99
II.3.4.1	Effet attendu 3.4.1 : les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées	100
II.3.4.2	Effet attendu 3.4.2 : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité aux infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie	102
II.3.4.3	Effet attendu 3.4.3 : la contribution des pôles de croissance et de compétitivité (agropoles, technopoles, ZES) à l'économie est accrue	110
II.3.4.4	Synthèse et enseignements de l'objectif stratégique 3.4	111
II.3.5	Objectif stratégique 3.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales	113
II.3.5.1	Effet attendu 3.5.1 : l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement	113

II.3.5.2	Effet attendu 3.5.2 : les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte	115
II.3.5.3	Synthèse et enseignements de l'objectif stratégique 3.5	118
III	DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PNDES A MI-PARCOURS 2019.....	120
III.1	Stratégie de communication	120
III.2	Cadre organisationnel du dispositif de suivi et d'évaluation	120
III.3	Financement du PNDES	120
III.3.1	Financement sur ressources propres	120
III.3.2	Financement sur ressources extérieures	121
III.3.2.1	Aide projet	121
III.3.2.2	Appuis budgétaires	122
IV	PERSPECTIVES POUR LE SECOND SEMESTRE 2018 DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNDES	123
IV.1	Axe 1 : Réformer les institutions et moderniser l'administration.....	123
IV.1.1	Objectif stratégique 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative.....	123
IV.1.2	Objectif stratégique 1.2 : promouvoir la bonne gouvernance économique	124
IV.1.3	Objectif stratégique 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale.....	124
IV.2	Axe 2 : Développer le capital humain	125
IV.2.1	Objectif stratégique 2.1 : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique.....	125
IV.2.2	Objectif stratégique 2.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie	125
IV.2.3	Objectif stratégique 2.3 : promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie.....	126
IV.2.4	Objectif stratégique 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes.....	127
IV.2.5	Objectif stratégique 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité.....	129
IV.3	Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois	131
IV.3.1	Objectif stratégique 3.1 : développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché.....	131
IV.3.2	Objectif stratégique 3.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents.....	131

IV.3.3	Objectif stratégique 3.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents.....	133
IV.3.4	Objectif stratégique 3.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie	134
IV.3.5	Objectif stratégique 3.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales	136
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS		137
ANNEXES		I
	Annexe 1: Cadre de mesure de la performance globale de la mise en œuvre du PNDES	II
	Annexe 2: Aperçu de quelques investissements réalisés par les collectivités territoriales dans les régions du Burkina.....	XVIII
TABLE DES MATIERES.....		I